I

(56)

LE CONGRÈS DE RASTATT

Dessiné et gravé par Couché fils.

Assassinat des plénipotentiaires Français à Rastadt,

le 9 Floréal, an 7.

LE

CONGRÈS DE RASTATT

(11 juin 1798-28 avril 1799)

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

MM. P. MONTARLOT et L. PINGAUD

TOME III

AVEC UNE PHOTOGRAVURE

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

AUGUSTE PICARD, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

59. 1913

UNIVERSITY OF TORONTO
OCT 1 1930

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.

DC
222
R3M6
t.3

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier et choisit les personnes auxquelles il en confiera le soin.

Il nomme pour chaque ouvrage un commissaire responsable, chargé de surveiller la publication.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru digne d'être publié par la Société.

Le commissaire responsable soussigné déclare que l'ouvrage : Le Congrès de Rastatt (t. III), *lui a paru digne d'être publié par la* Société d'histoire contemporaine.

Fait à Paris, le 15 janvier 1913.

Signé : Cte Boulay de la Meurthe.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société d'histoire contemporaine,

B. de Lacombe.

LE CONGRÈS DE RASTATT

(11 juin 1798-28 avril 1799)

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS

PARTIE X

DÉCLARATION DE GUERRE

Les Autrichiens à Ulm. — Le cabinet de Vienne ne veut pas répondre, et la Prusse cache sous des démonstrations amicales ses sympathies pour la coalition. — Représentations de Roberjot à Jacobi. — Proclamation de Jourdan ; discipline de son armée. — Délibération agitée de la Députation ; ses votes ; son *conclusum* invitant la diète à prendre les mesures de nature à accélérer la paix. — Les membres du Congrès se disposent à partir. — La légation française communique aux ministres prussiens les conventions du 11 frimaire an VI.

L'armée autrichienne passe le Lech. — Opinion de Jean Debry sur Sieyes. — Proclamation de l'archiduc Charles à son armée. — Départ de Lehrbach. — Nouvelles plaintes concernant les exactions des généraux de l'armée d'observation. — Jean Debry aspire à la vie champêtre. — La légation française cherche à se concilier les ministres prussiens. — Elle estime que la publication des articles secrets de Campo-Formio pourrait soulever l'opinion publique en Allemagne contre l'Autriche.

Succès de Masséna en Suisse. — Expulsion de Bacher, ministre de France à Ratisbonne ; la légation française la dénonce à la Députation. — Déclaration de guerre à l'Autriche. — Fausse alerte à Strasbourg.

---

225. — Jean Debry a Sieyes [1]

Rastatt, 2 ventôse (20 février).

J'ai reçu, mon cher ami, ton n° 7 du 17 pluviôse. Les courriers sont presque tous en retard, surtout ceux de l'Allemagne. Tu as appris la mort de l'électeur de Bavière. Ceci peut modifier la politique du cabinet de Berlin. Laissera-t-il échapper cette occasion de rentrer dans la route qu'il eût dû suivre depuis quatre ans? Je sais que nous n'aurons pas beaucoup à nous louer du vote de son député à la diète ; mais les instructions avaient été données bien avant l'événement, et puis elles ne portent, m'a dit M. de Dohm, que sur notre première note. Belle distinction!

L'Autriche ne nous a rien répondu; nous attendons la détermination du Directoire. La diète nous répondra mal; lorsque nous aurons quelque chose de positif, nous t'enverrons un courrier. C'est une singulière chose, mon ami, que la vie d'un diplomate; les trois quarts de son temps se passent à attendre et à voir comment l'autre quart se passera.

Trouvé [2] nous mande que les Autrichiens sont à Ulm; Bacher et Alquier nous écrivent que leur armée a reçu ordre de s'arrêter. Où est le vrai? Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que l'Angleterre va corrompant tant qu'elle peut, et qu'elle trouve aussi peu d'oreilles que de poches qui lui soient fermées. De quelque manière que nous nous arrangions, paix, guerre, négociations, traités, alliances,

1. La transcription de ce nom est assez variable. On trouve Siéyes, Siéyès, et plus souvent Sieyès, comme le portent les deux premiers tomes de la présente publication. La véritable orthographe est Sieyes. C'est celle usitée sous l'Empire (cf. *Almanach impérial*), toujours suivie par la famille et conforme, d'ailleurs, à la consonance du nom, qui se prononce Siès.

2. Cf. t. II, p. 302, note 1.

si cette considération n'entre pas comme élément dans nos calculs, ils sont faux.

L'on m'assure que la marche prétendue des Autrichiens n'a pour fondement que la retraite de deux bataillons de Fribourg en Brisgau, qui se retirent derrière le Lech, ce qui prouve précisément le contraire de ce qu'on voulait établir. Il me paraît que les Prussiens sont toujours aussi impatients que jamais de nous voir aux prises.

Ton frère est heureusement arrivé à Gênes, après avoir *vu* Tunis; je t'en félicite de tout mon cœur. Bernadotte commande en Italie [1].

Mille amitiés, je t'embrasse de tout mon cœur. Ma famille en fait de même.

Lamarque [2] est ici malade depuis huit jours.

226. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 4 ventôse (22 février).

Citoyen ministre,

C'est en vain que j'ai attendu jusqu'à ce jour, dans l'espérance de vous faire part d'une réponse de la cour de Vienne; mon attente ne m'a rien donné de satisfaisant; l'Autriche est restée dans le silence le plus absolu depuis le 26 pluviôse.

Je vous avais mandé, dans quelques-unes de mes dépêches précédentes, que la crue des eaux avait dégradé les chemins, enlevé des ponts et intercepté les communications, ce qui pouvait avoir donné lieu au retard de la

1. Cette nouvelle n'était plus exacte. Joubert, froissé par les arrêtés du Directoire, qui remettaient l'administration financière des armées à des commissions civiles indépendantes des états-majors, avait donné sa démission. Bernadotte fut bien désigné pour lui succéder, mais il refusa ce commandement et reçut, le 12 ventôse (2 mars), celui de l'armée d'observation. Ce fut Schérer qui, sur son conseil, fut envoyé en Italie.

2. Cf. t. I, p. 224, note 1.

réponse; mais depuis deux jours on reçoit des lettres de Vienne datées du lendemain du jour de la réception de notre note. Il est donc bien notoire qu'elle n'a servi, comme je vous l'ai observé dans mon n° 69, que d'avis à la chancellerie d'État, pour redoubler d'activité dans ses préparatifs de guerre.

On sait que l'archiduc palatin, en passant à Lublin en Pologne, a fait la revue de quarante-cinq mille Russes qui se rendent en toute hâte dans les possessions autrichiennes [1].

Ce qui m'a empêché, citoyen ministre, de vous dire ce qui se passait ici, c'est que nous apprîmes, il y a quatre jours, que M. de Metternich avait envoyé à Ulm un de ses secrétaires pour prendre la dépêche du courrier qui devait passer par cette ville, afin qu'on ne vît pas ce courrier à Rastatt; qu'il était réellement passé par le quartier général, où il avait remis également une dépêche à l'archiduc Charles; qu'il affectait de dire, partout où il passait, qu'il portait la paix dans sa poche; et que réellement M. de Lehrbach avait reçu une lettre de la chancellerie d'État. Nous comptions donc être bientôt informés de son contenu, recevoir de ce ministre quelque réponse, afin de vous la transmettre sur-le-champ.

Je suis allé souvent chez les ministres prussiens pour avoir d'eux quelques renseignements; car je sais qu'ils sont les premiers instruits de tout ce qui arrive de Vienne aux chancelleries de Rastatt, tantôt en feignant un rapprochement, d'autres fois en récompensant largement celui qui peut les informer de tout ce qu'ils désirent savoir; mais ils n'ont rien appris. M. de Lehrbach a conservé le

1. L'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, était parti le 21 janvier pour Saint-Pétersbourg, où il arriva le 1er mars.

plus grand secret et, depuis hier, il fait partir des caisses et des ballots de papiers que je crois être une grande partie des archives de sa chancellerie.

On doit regarder comme certain que le cabinet de Vienne ne veut pas répondre. Il ne le veut pas, parce qu'il cherche à recommencer les hostilités. Soyez persuadé, citoyen ministre, qu'il attend l'arrivée des quarante-cinq mille Russes qui s'acheminent en hâte sur les possessions autrichiennes. Il ne faut donc plus compter sur un rapprochement et, s'il est bien constaté, comme j'ai lieu de le croire, que la très grande majorité des membres de la diète vote dans le sens de l'Autriche, il faudra aussi regarder l'Empire comme un nouvel ennemi qui veut se joindre à la grande coalition.

M. Hohenthal, qui remplace M. de Loeben, est arrivé à Rastatt depuis trois jours. M. Morawitzky vient d'être nommé ministre d'État et des conférences par le nouvel électeur bavarois. M. de Rechberg, beau-fils du comte de Görtz, remplace M. Morawitzky au Congrès [1].

Chacun se prépare ici à se retirer et fait partir ses effets, tant la conduite des ministres autrichiens a persuadé que la rupture aurait lieu bientôt.

Nous n'avons pas cru devoir vous expédier un courrier, parce que, votre lettre portant de vous expédier la réponse du ministre du roi de Hongrie par cette voie, il n'y avait pas lieu à vous en expédier un, puisqu'il n'y avait pas de réponse. Ce qui nous a retenus encore, c'est qu'ayant

1. Une correspondance de Munich, publiée au *Moniteur* du 24 ventôse, commentait ainsi ces changements : « Le comte Morawitzky a été rappelé de Rastatt, et les suffrages du baron de Rechberg seront tout contraires à ceux de son prédécesseur. Morawitzky fut l'organe des ministres autrichiens. Pendant que M. de Lehrbach prêchait les principes gothiques du droit public de l'Empire germanique, le député bavarois secondait publiquement les vues de l'Autriche. »

transmis au directeur du télégraphe qu'aucune réponse ne nous avait été faite, et celui-ci nous ayant écrit qu'il vous avait transmis ce bulletin, nous pensions qu'il était inutile de prendre d'autres moyens d'informations.

Il y a vingt jours que je vous ai écrit que Paul Ier avait fait demander au roi de Prusse l'autorisation de faire passer trente-cinq mille Russes sur son territoire, qu'il devait diriger contre la Batavie. Aujourd'hui cette nouvelle se confirme; les Russes avancent. On ignore si le cabinet de Vienne a répondu; mais on conjecture que c'est une affaire convenue entre les deux cabinets, que, lors de l'arrivée des Russes aux frontières prussiennes, le roi fera des représentations, en apparence un peu énergiques, contre leur arrivée, et que, pour s'en tirer vis-à-vis du gouvernement français, il imitera la conduite du grand-duc de Toscane, lorsque les Napolitains arrivèrent à Livourne, en faisant des proclamations, des invitations au maintien du bon ordre, cherchant par là à se disculper.

J'ai appris hier que les ministres autrichiens à Ratisbonne s'étaient efforcés, le 30 pluviôse, jour de l'ouverture du protocole, d'empêcher qu'elle n'eût lieu. Je n'ai pas su qu'ils aient réussi; mais il est certain que M. Ompteda [1], envoyé de Hanovre et muni des pouvoirs de l'électeur de Brandebourg, ne s'est pas rendu ce jour-là à la séance, ayant prétexté une indisposition.

On est indigné ici de la conduite de la Prusse, d'après les instructions qui sont parvenues au député Ompteda.

1. Ompteda (Dietrich-Henri-Louis, baron de), né le 5 mars 1746, conseiller aulique en 1770, membre du conseil de la guerre en 1774, conseiller à la cour de justice supérieure de Kahlenberg en 1778, enfin, en 1783, ministre plénipotentiaire de l'électeur de Brunswick-Lunebourg (roi d'Angleterre) près la diète de Ratisbonne, et son représentant à Munich, double fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort, survenue le 18 mai 1803. Il laissa de nombreux ouvrages, dont le plus important, publié en 1785, a pour titre : *Littérature du droit des gens tant naturel que positif.*

Il n'y a pas de preuves plus convaincantes de leur inimitié contre les Français. Elle est d'autant plus perfide qu'elle prend à notre égard tous les dehors de la meilleure harmonie.

Le travail dont je vous ai parlé, citoyen ministre, est entièrement achevé. Je suis au courant des événements actuels ; je m'occupe à présent à corriger et à mettre au net tout ce que j'ai écrit à ce sujet, non en le transcrivant, ce qui me prendrait trois mois d'assiduité, mais en rectifiant quelques expressions, en élaguant ce qui est inutile. Si vous voulez me permettre de vous l'adresser tel qu'il est, en le faisant copier correctement dans vos bureaux, je profiterai de la première occasion pour vous transmettre tout ce qui est fait, jusqu'au 1er ventôse de l'an VII.

Salut et respect.

227. — Jean Debry a Merlin

Rastatt, 4 ventôse (22 février).

J'ignorais, mon cher Merlin, que Silvy [1] fût ton allié ; mais, quand je l'aurais su, je t'aurais toujours dit à son sujet ce que l'on me marquait de mon département. Je désire de tout mon cœur qu'il tienne la promesse qu'il t'a faite et j'en écris à un de mes amis qui, s'il est électeur, comme je le présume, aura de l'influence dans l'assemblée. Le malheur des grandes places est qu'on ne puisse pas toujours répondre à l'avance, et d'après une expérience soutenue, des personnes qui doivent les occuper.

Le plan d'attaquer le gouvernement par l'amour-propre des généraux se suit avec beaucoup de constance, et il ne date pas d'hier. Tant que les soldats seront citoyens, il n'y aura rien à craindre. Tu vois si j'avais tort, l'an der-

1. Cf. t. II, p. 386, note 1.

nier, de demander que l'on prît les moyens de fondre l'armée dans la République. La conscription n'est qu'une branche de ce système. Dans l'état où sont nos mœurs, le point le plus important est d'empêcher que nous ne passions rapidement du berceau à la fin de la république romaine. Tenez ferme et sauvez-nous du régime militaire. Fais-toi relire à loisir quelques passages de mon deuxième rapport sur les écoles de Mars, et tu verras si j'ai deviné juste [1].

En ce qui me concerne, pour en finir sur cet article, quoi que m'en disent quelques amis, je ne compte pas être réélu. Ma démission donnée, la fonction que j'exerce, tout paraîtra me porter vers une autre route, et la très naturelle envie de briller à son tour ne manquera pas de le représenter ainsi. Il en sera absolument ce qui pourra; d'une part, la modeste obscurité du citoyen ne m'effraie nullement, et, de l'autre, si je continue la carrière où je suis, je tâcherai de ne pas y broncher. Je pensais au poste de Gênes qui, je crois, est vacant [2]; il n'est pas incompatible d'y être nommé dès à présent et, tout à la fois, d'achever la mission de Rastatt. C'est le cas de Roberjot, dont

1. Au nom d'une commission « chargée de présenter les lois nécessaires pour mettre en activité les institutions républicaines », Jean Debry avait lu, le 23 vendémiaire an VI (14 octobre 1797), aux Cinq-Cents, un long rapport où il proposait l'établissement de cinq écoles de Mars, destinées à recevoir ensemble quinze mille élèves, et développait tout un plan d'éducation civique, qui formait, dans sa pensée, le complément de la loi en préparation sur la conscription. L'examen de ce projet ayant été ajourné, il déposa, le 16 nivôse (5 janvier 1798), un deuxième rapport, dans lequel, multipliant les précautions contre l'éventualité d'un régime militaire, il prétendait incorporer tous les citoyens, jusqu'à soixante ans, dans une vaste garde nationale : ce qui ne l'empêcha pas, fort peu d'années après, de devenir un serviteur dévoué du régime le plus militaire que la France eût jamais connu.

2. Il ne l'était plus. Par arrêté du 25 pluviôse (13 février), Sotin, remplacé au ministère de la police, avait été nommé ambassadeur près la République ligurienne.

la place auprès de la République batave est peut-être la plus belle de la diplomatie. Pardonne-moi, mon ami, si je te parle pour la dernière fois avec abandon sur cet objet. Ton amitié m'autorise à causer avec toi, et tu sais qu'en conversation on se permet beaucoup d'écarts.

Je ne pourrais te donner de nouvelles de Rastatt que des bruits de ville ; or, dans la circonstance actuelle, le bruit de midi n'est pas celui d'une heure. Ce qui paraît constant, c'est que la réponse de la diète ne sera pas satisfaisante ; c'est que la Russie offre quarante-cinq mille hommes à la Prusse et lui commande en quelque sorte d'entrer dans la Sainte Ligue; c'est que l'on temporise, afin d'agir au dehors lorsqu'on aura l'espérance de voir éclater au dedans les troubles que l'on a préparés pour le printemps.

Je t'embrasse. Tout à toi.

P.-S. — Une lettre d'Alquier nous arrive en ce moment [1]. Il paraît que l'Autriche accumule tous les prépara-

1. Voici les traits intéressants de cette lettre, datée de Munich, 30 pluviôse : « Il y a, depuis deux jours, de très grands mouvements dans l'armée autrichienne. Hier, un équipage de pontons a passé aux portes de Munich et se dirigeait sur le Lech. La nuit dernière, un train d'artillerie a pris la même route.

« Je fus informé, il y a environ quinze jours, que le ministre d'Angleterre avait eu de l'électeur une audience particulière qui dura à peu près deux heures, et dans laquelle il avait lu un mémoire manuscrit sur l'impossibilité de la paix avec la France. Je sus également que le prince avait été frappé et que le ministre assura que la cour de Londres avait fait parvenir cette pièce au roi de Prusse. J'ai employé tous mes soins pour me procurer ce mystérieux ouvrage. Je suis parvenu à avoir de chez le ministre lui-même, et pour deux heures seulement, le manuscrit. J'ai eu le temps de le faire extraire, et je peux vous certifier que la copie que je vous fais passer présente l'ouvrage dans sa totalité, à deux pages près qui ne contenaient que des déclamations insignifiantes.

« Je crois être sûr, d'après quelques mots échappés au ministre anglais, que j'ai fait sonder à ce sujet, que le mémoire vient de Paris. Je ne doute pas qu'il n'y existe une association ou comité contre-révolutionnaire qui, entre autres liaisons de correspondance, a des rapports très suivis avec

tifs de guerre. Il nous envoie aussi l'extrait d'un mémoire remis par l'envoyé d'Angleterre Paget [1] au ci-devant électeur et intitulé *La paix impossible avec la France.* Ce mémoire, dit-il, est parti de Paris, d'un comité contre-révolutionnaire qui correspond activement avec les ministres d'Angleterre et de Russie.

228. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 5 ventôse (23 février).

Citoyen ministre,

Nous sommes au neuvième jour après le délai donné à la cour de Vienne, et nous n'avons pas reçu de réponse. Il est maintenant bien prouvé que la maison d'Autriche, fidèle à ses engagements avec la cour de Londres, veut reprendre les hostilités.

Paget, émissaire anglais à Munich, est actuellement à Ratisbonne et a joint ses efforts à ceux des ministres autrichiens pour empêcher que le protocole ne fût ouvert le 30 pluviôse. Une lettre adressée à M. Morawitzky, ex-membre du Congrès, qu'il a reçue hier, porte que, le 30, le ministre de Bohême [2] a protesté, dans la séance de la diète, contre la violation des formes constitutionnelles, prétendant que le délai de quarante-cinq jours n'était pas expiré et qu'ainsi l'ouverture du protocole ne devait pas avoir lieu. On y lisait aussi que le même ministre s'était élevé contre le ministre directorial d'une manière injurieuse et offensante, en lui reprochant d'avoir usurpé les attributions du chef de l'Empire, qui doit seul, par un décret de commission, proposer et mettre en délibération

MM. Paget et Steiger [avoyer de la république de Berne, ennemi déclaré de la Révolution française].

1. Cf. t. II, p. 390, note 2.

2. Le baron de Hügel. Cf. t. II, p. 390, note 3.

les objets qui concernent la sûreté et le bien de l'Empire. La poste n'étant pas arrivée hier, ces détails n'ont pu être confirmés, mais on n'en doute pas à Rastatt. Des lettres précédentes annoncent que les ministres autrichiens se disposaient à faire valoir ces prétentions.

On doit regarder comme certain que la faible diète aura trouvé les observations du ministre de Bohême très convenables, et qu'elle aura renvoyé au 4 ventôse, qui était hier, l'ouverture du protocole. Ce délai aura cependant été utile en ce que le duc de Deux-Ponts fit prévenir le député de l'électeur de Bavière à Ratisbonne, aussitôt après le décès de son prédécesseur, qu'il eût à s'abstenir de continuer l'exercice de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre de sa part, ce qui donnera quelques voix de plus, sans espérer pour cela d'avoir une majorité.

Ne comptez pas, citoyen ministre, sur une réponse satisfaisante de la diète : elle n'en donnera pas. La guerre aura donc lieu avec l'Empire, du moins pour une partie. Qui sait si la Prusse n'attend pas ce moment pour se déclarer contre les Français ? Je sais bien que ses forces n'ont pas en ce moment une destination qui puisse faire craindre qu'elles agiront bientôt ; mais en voyant l'allure de ce cabinet, la conduite de ses ministres à Rastatt, leur satisfaction de voir la rupture s'opérer, et en rapprochant mille faits, tout me décèle que l'Angleterre l'a déterminé, et qu'on le verra dans le temps, avec le banal prétexte du projet du gouvernement français de vouloir révolutionner les États prussiens, se joindre ostensiblement alors aux Russes et aux Autrichiens.

« Le Directoire veut la guerre », dit bêtement M. Jacobi depuis qu'on n'a pas voulu lui céder l'île Büderich.

— « Mais vous recevez des lettres de M. Paget, Monsieur le baron, lui répondis-je ; il a dû vous mander que

le moment était venu d'attaquer la République, que son gouvernement cependant voulait la paix, mais que, s'il fut jamais un instant de se réunir pour le forcer à ses anciennes frontières, c'était celui où, fatigué par un parti dans l'intérieur, sans moyens de finances, il ne pouvait que succomber. Il vous a mandé encore que, si l'on attend cinq ans, la France sera alors inattaquable et, pour effrayer le roi de Prusse, on lui fait craindre que c'est sur lui particulièrement que le Directoire dirige ses projets. Enfin, Monsieur le baron, vous n'avez pas perdu de vue la devise qui est sur la bannière de la coalition : la paix est impossible ; tout est république ou tout est roi. »

M. Jacobi ne continua pas de répliquer, et je vis bien qu'il nous regarda comme très instruits de toutes les manœuvres de la coalition.

Le duc de Deux-Ponts les étonne par ses premières opérations. « Il lui faut un bon conseil [1], disait M. Jacobi ; sa position est délicate, il faut de la prudence » : expressions qui dénotent que la Prusse trouve à ce prince trop d'énergie et qu'elle va chercher à régulariser ses nouvelles opérations.

Je vous ferai parvenir, citoyen ministre, par le prochain courrier, quelques idées sur l'Empire dans toutes les hypothèses dans lesquelles on peut le placer.

Salut et respect.

1. Ce bon conseil, l'électeur l'avait en la personne du baron de Montgelas, né en 1759, à Munich, d'une famille d'origine savoisienne, et attaché depuis 1785 à la maison de Deux-Ponts. Maximilien-Joseph avait des dons naturels qui l'avaient rendu tout de suite très populaire : un caractère aimable et même jovial, une familiarité paternelle avec ses sujets, une générosité touchant à la prodigalité ; mais il n'entendait rien à l'administration. En le disant « nul sous le rapport du talent » (t. II, p. 394, note 2), Alquier visait cette incapacité. Ce fut Montgelas, chargé des affaires étrangères et des finances, qui prit la direction du gouvernement et s'en acquitta, pendant dix-huit ans, avec une habileté consommée.

229. — JEAN DEBRY A TREILHARD

Rastatt, 7 ventôse (25 février).

Je n'ai rien à te mander, mon cher Treilhard, qui ne soit contenu dans nos dépêches officielles. L'Empire est sous la main de l'Autriche, et l'Autriche veut la guerre, elle est en guerre. Une conversation que j'ai eue, il y a trois jours, avec M. de Dohm, me ferait croire que la Prusse revient à un meilleur système, si depuis longtemps toutes ses paroles n'étaient démenties par les effets. Au reste, s'il y avait effectivement un désir réel de rapprochement, vous le sauriez avant nous, car ceux qui sont ici ne sont, ce me semble, instruits que les derniers.

Je regrette bien que l'affaire relative aux Russes, en ce qui concerne l'Empire, n'ait pas été portée à la Députation plutôt qu'à la diète, dont nous aurions eu meilleur marché. Tous ces gens-là, mon ami, ont un attachement de latitude. Ceux qui sont contigus à la France ne parlent que de leur espoir en la République. Placez-les à trente milles dans le fond de l'Allemagne, ils voteront votre anéantissement, La preuve, entre autres, peut s'en tirer de leur conduite à Ratisbonne. Mayence seul a voté dans le collège des princes. Ni Bade, ni Hesse-Darmstadt, ni Wurtemberg n'ont soufflé, quoique munis d'instructions suffisantes. Ce sera avec peine que je verrai la paix s'éloigner, mais je m'applaudirai de sortir de ce chaos comme lorsqu'on sort d'un rêve pénible. Heureusement que je ne redoutais pas la solitude; sans cela je serais péri d'ennui; il n'est tel que de voir de près pour réduire les gens à leur valeur.

Nous attendons d'un moment à l'autre la proclamation de Jourdan pour en faire la transmission. Il est une heure. A revoir, mon ami, tenez-vous serrés dans l'intérieur;

tous les délais, toutes les temporisations sont fondés sur l'espoir de mouvements à l'époque prochaine. J'ai vu des lettres d'émigrés, d'évêques, etc., qui s'en flattent positivement. *Ex fumo lucem*. Je t'embrasse de tout mon cœur, et je présente mes civilités respectueuses à ta famille.

230. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 8, 9, 10 ventôse (26, 27, 28 février).

Analyse. — Il lui envoie le mémoire, annoncé par sa lettre du 5 ventôse, sur la réorganisation de l'Allemagne. Il propose des changements dans les collèges électoraux de la diète, entre autres une augmentation du nombre des électeurs, combinée de manière à assurer la prépondérance de la France par le choix de princes voisins. Il examine ensuite les conséquences possibles de la guerre, selon qu'elle aurait lieu soit avec le roi de Hongrie seul, soit avec lui et l'Empire, soit avec l'Empire seul [1].

231. — Jean Debry a Merlin

Rastatt, 10 ventôse (28 février).

Rends-moi, je te prie, mon cher Merlin, la justice de croire que l'intérêt que j'ai pris à l'affaire de Dupin, fondé d'abord sur les lettres que je recevais, seuls documents qu'à cette distance je pusse obtenir de mon département, avait de plus pour motif cette inclination d'un cœur honnête qui ne permet pas d'être indifférent à la peine d'un homme dont on a fait le sort. Ces sentiments, sois-en sûr, seront toujours subordonnés à celui que le bien de mon

1. Il a paru inutile de transcrire ce long mémoire (*Allemagne*, vol. 677, fol. 88 à 93). Ce n'était qu'une conception personnelle de Roberjot, qui, par suite des événements, ne reçut aucune application.

pays m'inspire. C'est une affaire faite à laquelle je ne pense plus.

Je te réponds que tu ne me diras rien sur Baudin [1] que ma propre conviction ne surpasse. L'envie, et surtout l'envie de la médiocrité, est le plus corrosif des poisons politiques. Je l'ai souvent éprouvé même ici. Le refus fait par le corps législatif de donner les moyens nécessaires pour faire aller la chose est une véritable calamité [2]; nos ennemis vont triompher; mais ce Baudin! Quel être indéchiffrable! O Clichy! tu n'étais pas si éloigné du bonnet rouge qu'on voulait nous le faire croire [3]!

1. Baudin (Pierre-Charles-Louis), né le 18 décembre 1748, directeur de la poste à Sedan en 1783, maire de cette ville en 1790, député des Ardennes à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il vota la détention du roi et fit partie de la commission qui prépara la constitution de l'an III. Élu le 13 octobre 1795 député au conseil des Anciens, il combattit alternativement les royalistes et les jacobins, et se montra finalement hostile au Directoire. Il mourut le 14 octobre 1799.

2. Le budget, qui prévoyait 600 millions de dépenses, présentait au chapitre des recettes un déficit d'environ 55 millions. Dans un message du 14 pluviôse an VII (2 février 1799), le Directoire avisa le corps législatif qu'à cette date il n'avait de disponible pour la décade qu'une somme de 4,660,880 fr., « somme évidemment insuffisante pour assurer la solde de l'armée ». Le 22 pluviôse (10 février), le conseil des Cinq-Cents répondit à cet appel en votant un impôt de cinq centimes par livre de sel extraite des marais salants; mais, le 4 ventôse (23 février), au terme d'un débat qui avait rempli sept séances, les Anciens rejetèrent la résolution par 104 voix, dont celle de Baudin, contre 84 (cf. *Moniteur* du 2 au 10 ventôse). Et pourtant, lit-on dans un article publié le 28 (18 mars) par le *Moniteur* : « Quand fut-il jamais plus urgent de pourvoir aux besoins de l'État, lorsque de part et d'autre les armées s'avancent et sont en présence? Qu'à Rastatt on hésite, on temporise encore, la marche financière du corps législatif ne doit pas suivre la marche du congrès diplomatique. »

3. Le club de Clichy, formé après la Terreur, groupait en dernier lieu tous les ennemis du Directoire. Le coup d'État de fructidor arrêta ses projets de contre-révolution. Ce fut précisément Jean Debry qui présenta, le 20 fructidor suivant (6 septembre 1797), un rapport sur les mesures à prendre contre ses membres. « Des hommes, disait-il, qui n'avaient ambitionné le pouvoir populaire que pour en user contre le peuple, travaillaient depuis longtemps à l'exécution de cet exécrable projet. La plupart, chefs des révoltés de vendémiaire, enhardis par l'impunité, avaient repris

Sois tranquille sur tes lettres, elles n'existent plus. Je ne t'écris celle-ci que pour te le mander; fais-en de même à mon égard. Non, mon ami, je ne serai point réélu. Ceux que j'ai couverts d'indulgence et fait placer par vous vont travaillant l'opinion : « J'ai méprisé le choix du peuple, je suis un ambitieux, un directorial, un homme haut, peu obligeant; il faut d'ailleurs que chacun ait à son tour. » Voilà ce qui me revient de toutes parts. Las de toutes ces platitudes, je m'en réfère absolument à ma dernière lettre du 4 ventôse. Oblige-moi, mon ami, de la revoir et de faire ce que tu croiras convenable. Je m'en tiens à ton premier conseil et je me repose sur ton amitié.

9 heures du soir.

Nous recevons à l'instant la proclamation du Directoire, celle de Jourdan et l'avis que demain matin il passe le Rhin. Demain, avant le départ de ce courrier, nous aurons remis notre note à la Députation et au ministre d'Autriche. Je doute que la diète soit pour nous; mais je serai fort trompé s'il ne s'y fait pas une scission. Puisse cette importante circonstance rallier tous les Français ou au moins tous leurs représentants! Je te salue et t'embrasse, mon ami; fais-moi, je te prie, deux lignes de réponse, seulement deux lignes.

232. — Jean Debry a Talleyrand

Rastatt, 11 ventôse (1er mars).

Citoyen ministre,

Nous avons reçu hier la proclamation du Directoire et l'adresse du général Jourdan à l'armée de Mayence. Nous transmettons aujourd'hui l'une et l'autre tant à la Dépu-

le fil de leurs trames; ils correspondaient plus audacieusement que jamais avec les agents du prétendu Louis XVIII.... »

tation qu'au ministre d'Autriche. Les troupes sont en marche de ce matin. J'espère peu pour la paix, mais je crois que l'on peut compter sur une scission dans les États d'Empire. Ceux qui avoisinent la rive droite et qui ont été si foulés dans la guerre précédente n'ont d'autre ressource que de traiter avec la République et de se mettre ainsi sous sa sauvegarde. Si cette nouvelle pouvait être connue à la diète avant la clôture des délibérations, peut-être rabaisserait-elle les jactances des envoyés d'Angleterre et de Russie. Nous la faisons passer à Bacher, nous l'envoyons aussi par estafette à Sieyes. Vous nous trouverez peut-être un peu secs, mais l'on a pensé que, dans une circonstance de cette nature, tous les termes étaient sacramentels, et cette raison, bonne ou mauvaise, nous a décidés. Au surplus, l'essentiel est dans le fond de la chose en elle-même et non dans la forme. Je vous ferai part, dans quelques jours, de l'effet de cette démarche. Parmi les personnes attachées au Congrès, nous voyions depuis quelques jours la légation prussienne; ils s'éloignent. Je ne vous en parle que parce que l'un d'eux m'a dit qu'invitée par le gouvernement français à envoyer des députés à Rastatt, la Prusse avait droit d'attendre qu'en cas de rupture ou de dissolution ses ministres seraient prévenus.

Salut et respect.

233. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 12 ventôse (2 mars).

Citoyen ministre,

Nous vous avons prévenu hier de la remise des deux notes que le Directoire exécutif nous avait prescrit de donner, dès que le général en chef Jourdan nous aurait transmis la proclamation qui devait précéder ses mouve-

ments par sa publicité [1]. L'aide de camp qu'il nous envoya arriva le 10, la nuit. Cependant on sut bientôt pour quel objet il venait à Rastatt. Le lendemain, à huit heures du matin, les notes furent données officiellement.

La première impression a été bien vive chez les habitants de cette ville ; mais ils ont été rassurés bien vite, lorsqu'ils ont eu connaissance de la proclamation du Directoire exécutif et de l'adresse aux soldats du général Jourdan [2]. Les membres du Congrès n'ont pas paru très affectés ; on s'attendait à ce passage depuis quelques jours.

Les ministres prussiens sont venus alternativement me parler de la neutralité du surplus de l'Allemagne. Je leur ai dit qu'elle existait par le fait, puisqu'on continuait les négociations ; qu'il fallait d'abord faire des représentations à l'Empereur, qui écrasait la Bavière par le séjour de ses troupes, et que, dès que le chef de l'empire et l'archiduc d'Autriche commenceraient à se renfermer eux-mêmes dans les bornes de la neutralité, je leur donnais l'assurance que les troupes françaises qui étaient en marche se retireraient sur-le-champ. J'ai profité de cette occasion pour leur observer que le Directoire exécutif ne pourrait voir d'un bon œil le vote du député de Brandebourg à la diète, qui s'était exprimé comme un allié de la Russie et

1. *32e note de la légation française (11 ventôse-1er mars)* : « La légation française communique à la Députation une proclamation du Directoire et une adresse du général Jourdan. »

2. Cette adresse avait pour objet de rassurer les populations : « Soldats! disait Jourdan, souvenez-vous que l'armée doit respecter les propriétés générales et particulières, et que tout désordre sera réprimé avec force et puni avec sévérité.... Animé des principes de justice et d'équité, le Directoire exécutif m'ordonne de vous prévenir que son intention formelle est de rembourser aux peuples et aux gouvernements amis de la République les fournitures que les besoins imprévus de l'armée pourront exiger ;... que jamais on ne devra se permettre de rien enlever de vive force chez un particulier ;... toute contravention au présent ordre sera punie avec la dernière sévérité.... » (*Moniteur* du 18 ventôse).

un fidèle et très soumis sujet de la maison d'Autriche. Ne sachant que répondre, ils me disaient : « On verra, on verra que le roi de Prusse saura se faire respecter et qu'il n'est influencé par qui que ce soit. » — « Il est temps, leur dis-je, qu'il commence à le prouver, car on ne le croit pas, même en Allemagne. »

Les troupes ont passé hier dans le meilleur ordre. Les habitants du margraviat, qui se trouvaient présents, n'ont pu s'empêcher d'en parler avec enthousiasme. Le bruit qui s'est répandu dans la soirée à Rastatt a tout à fait calmé les esprits.

Les Autrichiens avaient fait courir le bruit que le Congrès allait être dissous par les armées françaises, prêtes à passer le Rhin. Cette opinion n'eut pas faveur, malgré les soins de ces ministres; mais ils lui ont substitué celle qu'il pouvait bien se faire que l'Empereur, prévoyant qu'il serait obligé de repousser l'agression des Français, leur donne l'ordre de se retirer ; qu'alors la Députation se trouverait par là même dissoute. Ceux qui m'en parlèrent vinrent, sans doute, auprès de moi pour connaître mon opinion. Je leur déclarai franchement que cela n'empêcherait pas que l'on ne continuât les négociations ; que la Députation délibérerait d'abord sur nos propositions, qu'elle prendrait un *conclusum* et qu'on saurait bien donner à ses actes cette validité nécessaire par des formes que les circonstances feront employer lorsqu'on en viendra là. Ils sentirent bien ce que cela voulait dire ; il ne fut plus question de rien.

Le citoyen Lamarque, toujours indisposé assez sérieusement et ne recouvrant pas la santé à Rastatt, s'est déterminé à aller aujourd'hui à Strasbourg, autant pour consulter sur sa maladie que pour changer d'air.

Salut et respect.

234. — Jean Debry a Treilhard

Rastatt, 13 ventôse (3 mars).

Je te fais passer, mon cher Treilhard, le résultat de la délibération qui a eu lieu à la Députation sur notre note du 11. Nous la devons au baron d'Albini, lequel, avec Hesse-Darmstadt, Bade et les deux villes impériales, ont formé une majorité, attendu le défaut de pouvoirs du député palatin. D'Albini m'a dit que probablement le ministre impérial ne nous ferait pas la transmission de cette pièce. Quoi qu'il en soit, elle sera connue; elle est envoyée à Ratisbonne, et son contenu me confirme dans le regret que je t'ai exprimé de n'avoir pas vu la Députation saisie de la solution de cette question incidente. Nous en serions venus à bout; les Rosenkrantz et autres stipulants pour la coalition n'auraient pas eu aussi beau jeu qu'à la diète. Aussitôt qu'elle nous sera officiellement remise, si elle doit l'être, nous l'adresserons au ministre.

La proclamation du Directoire a fait le meilleur effet; je défie l'Autriche d'y répondre solidement. En attendant, l'on emballe. Metternich fils est venu hier prendre congé, il part aujourd'hui avec sa femme. Amis et ennemis s'accordent à dire que le meilleur esprit, comme la meilleure tenue, règne dans l'armée; elle est impatiente de voir les fameux Russes. On ne les accusera pas de ne point tâter le terrain depuis sept ans qu'ils sont en marche [1]. Ah! mon ami, pauvre ressource que tout ce bétail, si l'on ne comptait pas sur les funestes intelligences de l'intérieur!

Nous nous voyons toujours aussi peu avec notre collègue B[onnier] et, ma foi, puisqu'il faut que cette affaire

1. C'est-à-dire en manifestations hostiles vis-à-vis de la France depuis 1792.

se termine, il m'est bien permis d'y voir ce qui peut me consoler. Je compte dans ces motifs la cessation d'un rapprochement aussi discordant. Ce sentiment-là t'est connu, tu l'éprouvais l'année dernière. Quoique moins éclatante que beaucoup d'autres, cette preuve d'amour pour son pays n'est pas celle qui coûte le moins; je l'ai éprouvé pour ma part. Au revoir, mon ami, je ne te dis pas de m'écrire; je sais que vous avez de l'embarras par-dessus les yeux. Conserve-moi ton amitié. Mille choses honnêtes à ta famille; je t'embrasse de tout mon cœur.

Un bulletin de Bacher du 7, qui nous arrive, nous apprend que l'Autriche, n'ayant pu s'assurer de la majorité des votes dans le collège des princes, a encore différé l'ouverture du protocole. Ainsi, par le fait, la constitution germanique n'est autre chose que le *bon plaisir* de la cour de Vienne.

235. — Jean Debry a Sieyes

Rastatt, 13 ventôse (3 mars).

Tu connais maintenant, mon ami, le point où nous en sommes. Je persiste dans mon opinion qui, je le sais, est la tienne, c'est que, dans tous les cas, une marche prononcée donne toujours des résultats plus certains qu'une allure oblique. Nous en avons eu la preuve hier, car la majorité de la Députation, votant sur notre note du 11, a implicitement demandé la rétrogradation des Russes. Tu me diras : qu'est-ce que Rastatt? Pas grand'chose, sans doute, depuis quelque temps; mais, enfin, c'est précisément à cause de cela qu'il faut tenir gré à une Députation qui n'a ni bras ni jambes de faire quelques efforts pour avancer. Il est à remarquer, et cela ne te surprendra pas, que les votes dont la Prusse dispose, Saxe et Hanovre,

n'ont pas changé de principes. J'ai aspiré si longtemps après la fin de tout ceci que je ne peux m'empêcher d'être content en voyant arriver le moment d'une décision. Indépendamment des autres leçons que j'ai pu recevoir ici, il en est une de régime intérieur dont je préviendrai tout gouvernant : c'est que l'association de plusieurs volontés divergentes pour exprimer une volonté unique qui, le plus souvent, est dictée, est plus propre à brouiller qu'à accélérer les affaires [1].

La Prusse, sans doute, est contente, mais il faudra voir la fin. Ses ministres ne cessent de nous redire combien ils désirent la paix; j'en crois bien deux, mais non pas le troisième [2]. Au surplus, l'affaire est encore en suspens; il n'y a que l'instant de la solution qui soit avancé. On nous reproche de vouloir la guerre et l'on serait certes bien fâché si nous faisions la paix, et surtout si nous la faisions bonne.

Je reçois à l'instant ton n° 9 du 1er de ce mois. Le comte Metternich fils est reparti aujourd'hui pour Vienne. Nous t'embrassons tous du meilleur de notre cœur.

236. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 14 ventôse (4 mars).

Citoyen ministre,

La Députation de l'Empire, qui avait reçu notre note le 11, s'assembla le 12. La séance dura trois heures. La lecture de la note étant faite, les opinions furent ouvertes sur-le-champ, et comme chacun avait déjà préparé son

1. Encore une allusion à Bonnier et aux difficultés qu'il soulevait à tout propos.

2. Sieyes ne partageait pas cette confiance relative. « Tu crois donc, répondit-il à Debry le 26 ventôse (16 mars), que sur trois Prussiens il y en a deux de bonne foi, quand ils disent qu'ils veulent la paix entre l'Autriche et la France ? Je me prosterne devant votre crédulité. »

vote, ils furent mis dans le protocole. Le baron d'Albini rédigea le *conclusum*, le lut et le fit adopter à une majorité de cinq sur neuf voix [1].

Cette séance a été très orageuse. Le parti de l'opposition, composé des plénipotentiaires d'Autriche, de Hanovre, de Saxe et de Wurzbourg, voulait qu'on se bornât à une transmission pure et simple à la diète. M. de Reden, surtout, s'opposait avec humeur à toute déclaration autre que celle d'un simple envoi. Il prétendait que les additions projetées n'étaient pas de la compétence de la Députation, qu'il ne convenait pas à ses membres de faire la plus légère observation à la diète, qu'étant composée de gens éclairés et sages, ils ne manqueraient pas d'être offensés de voir que la Députation, qui n'était que leur déléguée, prenait une sorte d'initiative, s'érigeait en directoire de l'Empire et commandait les mesures réservées à eux seuls.

M. d'Albini répondit à ces objections avec vivacité. Il soutint, au contraire, que c'était aux membres de la Députation à s'occuper exclusivement de ce qui avait rapport à la paix de l'Empire, qu'ils étaient revêtus des pouvoirs suffisants pour traiter et conclure, qu'il était, au contraire, de leur devoir de tracer à la diète la marche qu'elle avait à tenir, si elle en était détournée par un parti qui voulût la guerre. Interpellant ensuite M. de Reden si le Hanovre viendrait au secours de cette partie de l'Empire qui sera probablement le théâtre de la guerre, il lui dit, avec un ton de fermeté qui irrita ce député anglais, que, quant à lui, il voterait toujours pour la paix, parce qu'il ne ser-

1. *Conclusum* de la Députation de l'Empire (2 mars-12 ventôse) : « Avis de la majorité de la Députation pour presser la diète de répondre à la note française du 13 nivôse [concernant la marche des Russes], afin de la mettre en état de reprendre les négociations. » Cf. n° 240.

vait aucun parti qui voulût la guerre. Cette application fut sentie par M. de Reden, qui s'échauffa beaucoup en répliquant que, quant à lui, il ne sacrifierait jamais l'Empire à la République française. Autriche parla peu et s'en référa au vote de Saxe. Celui-ci, dirigé par M. de Lehrbach, vota pour la transmission pure et simple; celui de Wurzbourg eut la même opinion. Le *conclusum* pris le 12 fut communiqué sur-le-champ au commissaire impérial, qui le transmit à la légation française.

On n'a pas reçu hier de lettres de Ratisbonne. On ignore ce qu'a fait la diète, si l'ouverture du protocole a eu lieu, le 7, dans le collège des princes. Une lettre de Bacher qui nous a été adressée hier, en date du 7 ventôse, nous annonce que le ministre d'Autriche, ayant cherché à s'assurer d'une majorité la veille et ne pouvant compter sur les voix dévouées à l'Autriche, avait pris sur lui de refuser l'ouverture du protocole sans motifs, sans raisons plausibles, en déclarant qu'il ne le voulait pas.

Il est de mon devoir, citoyen ministre, de vous prévenir que le député de Hesse-Cassel [1], si ardent dans les premiers mois de mon arrivée à Rastatt, à venir nous assurer de l'attachement du prince, de son dévouement, de l'intérêt de sa maison à être l'allié, l'ami de la République, ne nous voit plus depuis quatre mois. Il n'est pas question de son député à la diète. Il paraît qu'il se tient à l'écart, que le baron de Waitz, qui est à Berlin, est circonvenu par les Anglais, par les partisans de la guerre, et que tout annonce qu'il est déjà vendu ou prêt à l'être à la coalition.

Je ne sais que penser des autres princes qui n'ont pas le courage de protester contre la conduite du ministre

1. Le baron de Steube.

d'Autriche, qui refuse scandaleusement d'ouvrir le protocole. Je ne sais également qui empêche le duc de Deux-Ponts ou le nouvel électeur d'envoyer des pouvoirs à son député à la diète et à celui de la Députation à Rastatt; mais dans la dernière séance de la Députation, peu s'en est fallu que la majorité n'eût pas lieu par l'ambiguïté du vote de Francfort, que M. d'Albini a su adroitement expliquer en faveur de ceux qui veulent la paix. Je m'en suis plaint à M. de Rechberg, qui a envoyé sur-le-champ un courrier à l'électeur.

Le prince de Salm, qui commande la forteresse de Philippsbourg, ayant reçu du général Bernadotte la sommation de rendre la place, a envoyé hier à Rastatt communiquer cette sommation à la Députation, On croyait que M. d'Albini convoquerait sur-le-champ, mais il ne l'a pas fait.

Il y a trois opinions parmi les membres sur la conduite à tenir. Le premier parti veut qu'on transmette sur-le-champ à la diète; le second veut qu'on observe à la légation française que, l'ultimatum étant accepté, on ne conçoit pas les motifs du gouvernement pour s'emparer d'une place aussi importante pour l'Empire ; le troisième veut qu'on délibère et qu'on invite les ministres plénipotentiaires français à donner des ordres pour que cette place ne soit pas bloquée. La seconde opinion est de ceux qui se sont opposés à l'ultimatum, quoiqu'ils l'invoquent aujourd'hui.

Je vous ai déjà mandé, citoyen ministre, que la colonne qui s'était portée sur Offenbourg [1] s'était bien conduite dans la traversée des divers pays par lesquels elle passait. Le général Jourdan a donné hier un exemple de sévérité

1. Ville et chef-lieu de cercle (Bade), sur la Kinzig, à cinquante kilomètres sud-ouest de Rastatt. Ce fut jusqu'en 1805 une ville libre impériale.

qui produira de grands effets sur l'observance de la discipline. Quelques dragons, en passant dans un village, avaient demandé du vin, en payant, à quelques paysans ; le général en est instruit ; il revient sur ses pas, ordonne que ces soldats seront désarmés et renvoyés à Strasbourg. Ce fait, qui s'est répandu sur-le-champ dans les autres communes, a tellement contenté les paysans qu'ils ont tous promis de marcher avec les Français, s'ils en recevaient l'ordre. Ces villages sont du comté de Hanau appartenant au landgrave de Hesse-Darmstadt [1].

Salut et respect.

237. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 15 ventôse (5 mars).

Citoyen ministre,

J'apprends en ce moment que M. de Metternich est décidé à refuser son adhésion au *conclusum* de la Députation de l'Empire pris, le 12, sur notre note relative à l'entrée des armées françaises sur le territoire de l'Empire. Ce *conclusum* assez insignifiant a choqué le commissaire impérial, parce qu'on invitait la diète à prendre les mesures propres à assurer la tranquillité de l'Empire, à accélérer la paix.

Hier, à dix heures du soir, il y a eu une assemblée secrète chez M. de Metternich, composée des membres de l'opposition. C'est là où il a été convenu de refuser l'adhésion. Le commissaire a appelé ces députés, parce qu'il voulait, dans sa démarche, s'étayer de l'opinion des membres de la Députation qui sont le plus en crédit dans la cour de Vienne. On a résolu, en outre, de lui faire

1. Ou plutôt, semble-t-il, au landgrave de Hesse-Cassel, car, après l'extinction de la famille comtale en 1736, le comté avait été partagé entre le landgrave de Hesse-Darmstadt et le landgrave de Hesse-Cassel, puis, au bout de peu de temps, dévolu tout entier à ce dernier.

faire des représentations à la légation française sur l'occupation de la forteresse d'Ehrenbreitstein, sur la sommation du général Bernadotte au commandant du fort de Philippsbourg, sur l'entrée de nos troupes dans le territoire de l'Empire.

Vous voyez, citoyen ministre, que la conduite du commissaire impérial est la même que celle des ministres impériaux près la diète de Ratisbonne. Je conjecture avec fondement, et je ne crois pas tomber dans l'erreur, en annonçant que le courrier qui lui est parvenu il y a dix jours, venant de Vienne, lui a apporté l'ordre de ne plus participer aux opérations de la Députation de l'Empire que dans les cas où il en recevrait l'ordre. Sa conduite décèlera à l'Empire entier le vœu de la maison d'Autriche pour recommencer la guerre. La légation, qui ne devait pas attendre un *conclusum* et qui ne se considérait que comme l'organe du gouvernement et qui transmettait ses intentions, restera tranquille et observera tous les jeux de la coalition; mais je me suis empressé de vous annoncer cette manœuvre, pour que le Directoire fût exactement instruit des projets de la maison d'Autriche.

La légation, qui n'a encore rien reçu de la détermination prise hier, s'empressera de vous transmettre tout ce qui lui sera communiqué par ce commissaire.

Plusieurs députés du collège des princes reviennent sur la parole qu'ils avaient donnée aux ministres impériaux. Le protocole s'ouvrira définitivement le 11 de ce mois. Ce jour sera le même de la réception des deux notes et de la proclamation du Directoire. A Ratisbonne, ces pièces pourront contribuer à faire changer les votes des députés de ce collège et de celui des villes impériales.

Salut et respect.

238. — Jean Debry a Talleyrand

Rastatt, 16 ventôse (6 mars).

Citoyen ministre,

Tout ce que nous apprenons de la diète témoigne ou le plus honteux asservissement à l'Autriche ou une complicité marquée avec les vues hostiles et la temporisation de cette puissance. Bade, Hesse-Darmstadt, Wurtemberg et, je crois, les comtes, sont les seuls qui, dans le collège des princes, aient voté contre l'introduction de troupes étrangères. Les autres, si j'en excepte encore la voix de Mayence comme prince de Worms, les autres ou n'avaient pas d'instructions, ou n'ont émis que des phrases entortillées, ou ont accédé tout à fait aux vues du cabinet de Vienne. Wurzbourg a demandé d'abord l'évacuation de la rive droite par les troupes françaises et que, quant au surplus, on s'en référât à la sagesse de l'Empereur. Quelle plate insolence ! Heureusement Jourdan avance à marches forcées et fera changer cette guerre de plume, que l'on pourrait prendre pour les vils débats et les subtilités de procureurs à l'audience. Le protocole est resté ouvert ; c'est le 11 qu'on a commencé à délibérer.

De son côté, le commissaire impérial ne veut point nous transmettre le dernier *conclusum* de la Députation [1], Il lui a écrit pour lui observer qu'il faut qu'elle se borne à l'envoyer à la diète et à nous accuser purement et simplement réception de notre note du 11 de ce mois. Tout cela n'est qu'un mélange de mauvaise volonté, de délais étudiés, pour arriver au moment d'éclater avec espoir de succès.

1. Le *conclusum* tendant à presser la diète de répondre à la note française concernant la marche des Russes. Cf. n° 235.

Je joins à cette lettre, citoyen ministre, un second mémoire explicatif des comtes Solms et Sickingen [1], duquel il résulte que leur proposition a un caractère un peu plus important. Je leur ai fait part de la réponse que vous m'aviez faite à leur sujet. M. de Kruse, au nom du prince de Nassau, est venu aussi me parler ; mais il demande simplement la neutralité. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que si nous ne pouvons traiter particulièrement avec une foule de petits États d'Empire à peine aperçus sur la carte, il y aurait encore plus d'inconvénient à nous lier les mains à leur égard et à nous priver des ressources qu'ils peuvent nous fournir. Qu'ils se réunissent, qu'ils se liguent sous quelque chef puissant, qu'ils s'allient ensuite activement à notre cause, c'est le seul moyen, selon moi, de se soustraire au sort qu'ils redoutent et, entre les deux grandes puissances belligérantes, d'en avoir au moins une dont l'intérêt soit identifié avec le leur. Mais, ces principes fussent-ils dans le cœur, la peur les y comprime ; ce ne sera qu'après quelques succès qu'une peur plus grande pourra les en faire sortir.

Chacun ici continue ses préparatifs de départ ; sans doute nous ne devons renoncer à la paix que lorsque tout espoir sera évanoui, mais songez, je vous prie, qu'il serait contraire à la dignité de la République que la légation française qui la représente à Rastatt y demeurât dans une situation équivoque.

Salut et respect.

1. Le comte appartenait à celle des cinq lignes de sa maison qui avait conservé le nom de Sickingen. Cette ligne avait acquis en 1773, dans la personne de Joseph-Charles-Frédéric-François, la dignité de comte de l'Empire et pris rang en 1791 dans le collège des comtes de Souabe. Elle s'éteignit en 1834 avec le comte François, fils du précédent et dont il est ici question. Cf. t. I, p. 74, 76, 351 ; t. II, p. 382.

239. — Jean Debry a Merlin

Rastatt, 16 ventôse (6 mars).

Je n'ai point répondu plus tôt, mon cher Merlin, à ta dernière lettre, parce qu'elle s'est croisée avec celle que je t'écrivais le 4, et que peut-être tu aurais voulu répondre à celle-là. Je n'ai, mon ami, pris intérêt à Dupin [1] que parce qu'il était malheureux, que les lettres de mon département, seuls documents sur lesquels je pusse compter, me le peignaient comme un homme de bien, et que je crois qu'il l'est, et qu'enfin il est naturel que l'on suive de son attachement celui dont on a fait le sort. Mais crois, je te prie, que tous ces motifs sont chez moi et seront toujours subordonnés au sentiment du bien public.

Je sens combien il importe que la législature soit bien composée. Si j'y suis rappelé, je me promets bien de n'y pas démentir ma conduite passée; mais je l'espère peu, vu les cabales et les calomnies qui circulent. Ceux que j'ai le plus obligés en sont les organes, sauf cependant quelques amis dont les vues et la fermeté me sont parfaitement connues. Je laisserai courir la chance, à moins que tu ne tiennes à ton premier avis, auquel je me rangerai sans aucune répugnance et même avec plaisir. A quelque poste que je sois placé, législateur, diplomate ou simple citoyen, je défendrai la République, son gouvernement, sa constitution et les droits que j'ai concouru à y établir.

Jourdan est en marche depuis le 11; il ne doit pas être loin des Autrichiens. Tout ici prend l'attitude de la rupture, chacun fait ses préparatifs de départ. Ne nous laissez

1. Cf. t. II, p. 386, note 2.

pas, je vous prie, dans une attitude équivoque ; elle ne convient ni à la diguité de la République ni à notre caractère. Il y a deux jours, le secrétaire du ministre d'Autriche me demanda si, le cas arrivant d'une rupture, sa légation pourrait obtenir de nous un sauf-conduit pour se rendre à Vienne. « Si nous pouvions balancer à cet égard, lui ai-je répondu, la nation nous couvrirait d'opprobre et le gouvernement nous destituerait ignominieusement. Si j'avais le malheur de vivre sous un gouvernement qui m'ordonnât le contraire, je lui désobéirais. »

A revoir, mon ami, conserve-moi ton amitié. J'ai bien soif de me retrouver, au moins pour quelques instants, en France et d'embrasser mes amis. Je t'aurai toute ma vie obligation de m'avoir fait connaître les grands intérêts que j'ai traités. Ces neuf mois me donnent neuf ans d'instruction. Je t'embrasse ainsi que ta famille.

P.-S. — La diète n'a voté qu'à demi et fort mal. On se flatte que, laissant ainsi le protocole ouvert et attendu que vous n'avez point fixé de délai à sa délibération, on gagnera, au moyen de toutes ces chicanes, le moment favorable pour agir avec espoir de succès. Je ne sais si nous obtiendrons quelque chose avec de la fermeté, mais au moins nous aurons montré de la fermeté, et cela est quelque chose.

240. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 16 ventôse (6 mars).

Citoyen ministre,

La conférence secrète tenue, le 13, chez M. de Metternich, comme je vous l'ai annoncé, a donné lieu à la pièce ci-dessous portant refus d'adhérer à la partie du *conclusum* où la Députation pour la pacification de l'Empire priait la diète de la mettre en état de renouer les négocia-

tions. Je vais d'abord vous donner le *conclusum*, et je joindrai après le décret de commission.

Du 2 mars 1799.

La note des ministres plénipotentiaires français du 11 ventôse, avec les pièces qui l'accompagnaient, sera sur-le-champ portée à la diète générale de l'Empire, en lui observant en même temps que cette note convaincra indubitablement la diète générale de l'urgence et de la nécessité de mettre la Députation pour la pacification de l'Empire en état de faire une réponse à la note de la légation française du 13 nivôse-2 janvier, afin de renouer les négociations de pacification qui sont suspendues depuis si longtemps.

On fera connaître en même temps au ministre plénipotentiaire de l'Empereur que la Députation pour la pacification de l'Empire est d'avis de faire aux ministres français la réponse préalable suivante à leur note du 11 ventôse :

La Députation pour la pacification de l'Empire a non seulement transmis sur-le-champ la note des ministres plénipotentiaires de la République française du 11 ventôse-1er mars, à la diète générale de l'Empire ; mais elle lui a aussi recommandé avec instance son objet. Ayant l'honneur d'en prévenir les ministres plénipotentiaires de la République française, on les assure en même temps que si, d'un côté, on sent vivement l'accroissement du malheur qui résultera pour les pays de l'Empire germanique en les couvrant de nouveau par les armées, on est cependant, de l'autre côté, animé constamment et sincèrement du désir vif après une paix prompte et durable.

Décret de commission du 15 ventôse

La commission impériale établie près de la Députation au congrès de paix de l'Empire ne peut, dans les circonstances actuelles, approuver la réponse préalable proposée par la Députation, le 2 du courant, à la note des ministres plénipotentiaires de la République française du 11 ventôse, qu'autant que cette réponse se bornera à accuser la réception de cette

note et sa communication à la diète de l'Empire. Conformément à l'avis de la Députation du 26 janvier dernier, approuvé le 27, la commission impériale ne peut que remettre à la décision de l'Empereur toute dénonciation ultérieure à cet égard.

Vous voyez, citoyen ministre, que la chancellerie d'Empire et la chancellerie d'État s'accordent parfaitement pour faire agir dans le même sens les ministres impériaux. Il est donc aisé de conjecturer que le commissaire impérial près la Députation de l'Empire n'approuvera plus rien de ce qui aura rapport à la paix, et comme je vous l'ai déjà observé, il faut s'attendre au premier jour à voir le ministre autrichien et le commissaire quitter le Congrès ; leurs effets sont déjà en route.

Depuis quatre jours, le bruit court, et ce n'est pas sans fondement, que M. de Lehrbach doit aller dans le Tyrol, et que M. Hügel, commissaire impérial à Ratisbonne, est désigné pour le remplacer. Le but du voyage de M. de Lehrbach est de faire lever les paysans du Tyrol en masse contre les Français, lorsque nos armées se porteront dans cette province. Il y a de grandes relations, et la chose lui est d'autant plus facile que le pays est très fanatisé.

M. de Reden, député de la régence de Brême, ne cache pas ses manœuvres. Il s'annonce hautement pour le partisan des Anglais. Des personnes qui le voient avec assez d'intimité m'ont assuré qu'il avait la promesse du cabinet de Londres d'être promu à une place importante. C'est dans sa maison que le parti d'opposition s'assemble, et M. de Lehrbach n'est jamais en retard pour grossir le parti. Il a pris le prétexte, le 17, de donner un thé et a invité quelques membres de la majorité prononcée pour la paix ; mais l'objet de la convocation était de s'occuper

des moyens d'empêcher la Députation de concourir aux mesures qui pourraient assurer la paix.

Le citoyen Bacher vous a instruit, sans doute, que M. Thugut avait changé de plan. Voyant bien que son refus à laisser ouvrir le protocole lui attirerait des reproches et qu'il aliénait de l'Autriche nombre de députés des princes, il a fait rédiger un vote par l'archevêque de Salzbourg [1], qui devait servir de modèle pour tous les dévoués à la maison d'Autriche.

Le citoyen Jean Debry vous a adressé, sans doute, un second mémoire des députés de quelques princes, États et comtes de quelques bans, où ils exposent que ce n'est pas pour traiter avec chacun d'eux séparément, mais bien au nom de tous leurs commettants, dont ils donnent la liste. Ce sont précisément les comtes et États qui forment la lisière ou les riverains de la droite.

M. de Metternich a également envoyé hier à la Députation de l'Empire, par un décret de commission, la sommation faite par le général français au commandant de la place de Philippsbourg, en l'invitant à délibérer sur la nature d'une demande aussi extraordinaire. Il sera aussi question de la forteresse d'Ehrenbreitstein, des contributions ; mais l'on m'a assuré que cette pièce était calquée sur le vote de l'archevêque de Salzbourg, et qu'elle était rédigée en forme de manifeste. Dès que je me l'aurai procurée, je vous la ferai parvenir.

Les Autrichiens et leurs adhérents font voyager des officiers travestis et leur font parcourir la Souabe pour annoncer que les Français mettent tout au pillage où ils

1. Colloredo (Jérôme-Joseph-François, comte), né le 31 mai 1732, élu, le 14 mars 1772, évêque de Salzbourg, démissionnaire le 4 novembre 1803, mort le 20 mai 1812. Il était frère du prince François-Gundaccar Colloredo-Mansfeld, grand chambellan. Sa principauté, sécularisée en 1802, fut réunie en 1808 à la Bavière et cédée en 1814 à l'Autriche.

passent. Celui qui passa hier à Rastatt n'y resta que le temps nécessaire pour changer de chevaux ; c'est un M. de Birimer, attaché au service du duc de Wurtemberg. Un officier autrichien vêtu en habit de particulier, se disant négociant, est arrivé hier au soir et s'est rendu de suite chez M. de Lehrbach. Nous tâcherons de savoir ce qu'il est venu faire.

Il est de notre intérêt de faire connaître l'Autriche dans sa conduite, ses vues, ses projets, afin d'aliéner d'elle les princes et puissances. C'est dans cette intention que j'ai communiqué hier aux ministres prussiens les conventions du 11 frimaire où l'Empereur autorise les Français à s'emparer de force, en cas de refus, de Mayence [1]. Ils n'ont pu s'empêcher de manifester leur indignation. J'ai vivement appuyé sur les projets de la maison d'Autriche à jouer tous les cabinets, à sacrifier pour ses intérêts l'Empire, les États et les princes.

Salut et respect.

1. Cette convention du 11 frimaire an VI (1er décembre 1797), passée entre Bonaparte et Cobenzl, portait :

« Article VII. — Le 10 décembre, les troupes françaises investiront la ville de Mayence.

« Article IX. — Avant le 8 décembre, les plénipotentiaires de S. M. l'Empereur déclareront à l'Empire que l'intention de leur souverain est d'évacuer le territoire et les forteresses de l'Empire.

« Article X. — Les plénipotentiaires de S. M. l'Empereur s'emploieront pour procurer aux troupes françaises, de la part de l'électeur de Mayence ou de celle de l'Empire, l'occupation de la ville de Mayence pendant le cours des négociations, de manière que les troupes françaises puissent y être le 30 décembre, et si l'électeur de Mayence ou l'Empire ne voulait pas y consentir, la République française pourra les y obliger par la force. »

Dès le 15 pluviôse an VI (3 février 1798), Talleyrand avait écrit aux plénipotentiaires : « Si jamais cette révélation doit être faite, ce ne sera que dans un moment décisif et dont le Directoire seul pourra être juge » (PALLAIN, *op. cit.*, p. 195).

241. — ROBERJOT A TALLEYRAND

Rastatt, 17 ventôse (7 mars).

Citoyen ministre,

Nous venons d'apprendre que l'armée autrichienne a passé le Lech le 14 ventôse, que le quartier général sera transporté à Zusmarshausen [1], qu'une colonne se dirige sur Ulm, que l'archiduc Charles se proposait d'attaquer les Français, et que déjà on avait commandé sur la route d'Ulm à Kannstatt [2] cinq mille voitures. J'apprends aussi que l'armée de Mayence marche à grandes journées, que, le quatrième jour, le général a donné séjour et fait faire halte pour reposer les chevaux, et que peut-être en ce moment les avant-postes sont aux prises. Le soldat autrichien marche avec dégoût ; les officiers ne paraissent pas avoir beaucoup d'ardeur pour les conduire contre les Français.

Il est arrivé dans la nuit une estafette de MM. de Lehrbach et Metternich. Le bruit court que c'est pour quitter Rastatt. Je vous ai déjà prévenu qu'il en avait été question il y a six jours.

Un courrier extraordinaire a apporté une dépêche au ministre impérial près le duc de Wurtemberg ; il avait ordre de partir sur-le-champ ; il s'y est conformé dans le même jour.

Le peuple de la Souabe est bien disposé pour nous ; il va au-devant du besoin de notre armée ; mais ses dispositions changeront, si on ne fait pas observer la plus exacte discipline.

Chaque jour les ministres autrichiens font partir des

1. Bourg de Bavière, sur la Zusam, affluent du Danube, à trente kilomètres nord-ouest d'Augsbourg.

2. Ville de Wurtemberg, à cinq kilomètres nord-est de Stuttgart.

chariots d'effets. M. de Lehrbach a déjà fait partir les archives de sa chancellerie. Nous devons nous attendre, d'un instant à l'autre, à la disparition des membres qui forment l'opposition. M. de Metternich a dit à quelqu'un qu'il attendait l'ordre de partir. Le Congrès ne serait donc plus composé que de la légation française et de la majorité de la Députation ; mais si cette majorité ne s'élève pas à sept membres, il n'est plus possible de faire délibérer cette assemblée, les pouvoirs dont ils sont munis portant que la Députation, malgré l'absence ou la maladie d'un de ses membres, délibérera néanmoins, à moins que les membres présents ne soient au-dessous de sept.

Nous nous attendons chaque jour à voir le Congrès dissous. Veuillez, citoyen ministre, nous prescrire la conduite que nous avons à tenir. Notre projet est de rester les derniers à notre poste ; notre devoir, l'honneur de la nation que nous représentons, nous prescrivent cette obligation. Il faut que nous concourions à prouver que la République française et son gouvernement étaient les seuls qui voulussent la paix.

Salut et respect.

242. — Jean Debry a Joseph Bonaparte

Rastatt, 18 ventôse (8 mars).

Vous espérez la paix, mon cher Bonaparte, dans votre lettre du 4 de ce mois. Le même jour, l'armée de Mayence a passé le Rhin ; elle doit être en ce moment en face de l'armée autrichienne, qui depuis longtemps avait violé la convention arrêtée, le 11 frimaire, au nom des gouvernements respectifs, entre votre frère et M. de Cobenzl. Il est impossible de vous donner une idée de la duplicité, de la mauvaise foi des puissances avec lesquelles nous traitons. L'événement, les événements successifs peuvent

seuls les corriger. Il en est une surtout de laquelle je vous parlerai, car je ne peux pas en écrire, mais qui certes ne triomphera pas de tout ceci, si l'on sait s'y prendre. Quoi qu'il en soit, le premier coup de canon n'est pas encore tiré, au moins nous ne le savons pas, et malgré tout ce que l'on peut dire, je persiste à croire que si la guerre se fait, elle ne sera pas longue, et peut-être elle donnera à la paix des bases mieux cimentées.

Cet Empire, bon Dieu! des écoliers qui font les fiers quand le pédant dort, et qui tremblent lorsqu'il tousse en dormant! Enfin, je causerai de tout cela avec vous et, quelque insignifiants que soient ces détails, je vous prierai de les garder pour vous seul.

Vous me demandez ce que je pense sur le choix à faire du nouveau directeur [1]. Mon opinion sur Sieyes n'a pas changé. Je connais peu de têtes mieux organisées ; je n'en sais point qui ait donné plus de gages et, quand j'ai parcouru en idée la liste des éligibles, je n'ai trouvé personne que l'on pût lui opposer. Il ne sera pas soupçonné de se laisser mener par ses collègues, ce qui est un défaut pire qu'un vice, et je le connais trop sage et trop attaché à la chose pour leur laisser craindre de n'être jamais d'accord. Quant à son caractère, je ne connais personne de plus humoriste et de plus jovial que Sieyes ; mais sa gaieté spirituelle est de lui, et son humeur vient des calomnies dont on l'a abreuvé. Votre frère me disait que Sieyes voyait mieux le but que les moyens ; cela est vrai quelquefois, mais pas toujours. Son grand défaut est d'être accessible aux préventions ; je croirais cependant que ce

1. Dans sa lettre du 1er mars (11 ventôse), Joseph Bonaparte lui avait écrit, en lui parlant de l'élection possible de Sieyes au Directoire : « Sa pensée, son indépendance, son espèce d'originalité même, ne sont pas nuisibles à l'esprit républicain, au vrai bien public.... Il est même des gens qui parlent de vous. »

défaut tient plus aux places où il s'est trouvé et à la conscience de ce qu'il vaut, qu'à lui-même. En totalité, je le répète, c'est le choix que j'aurais fait.

Vous me demandez mon opinion, mon ami : je vous la donne avec franchise et dégagée de toute influence. Je sais qu'il avait été question même de moi. J'ai eu toutes les jouissances d'un cœur honnête et élevé, l'assurance que mes amis m'estimaient. Ce plaisir vaut souvent tous ceux de l'ambition. Au surplus, l'allégation de mon âge — je n'ai que trente-huit ans — m'a dispensé de toute autre réponse, et j'en ai été d'autant plus content qu'à cet égard l'amour-propre qui fait le modeste, ou le juste orgueil qui ne dissimule point, ont beaucoup de peine à satisfaire l'amour-propre d'autrui. Je ne suis point inquiet de ce que je deviendrai après ceci ; les goûts de la nature, ceux de la famille ne sont point éteints dans mon cœur ; ils ont servi ici à me remplir bien des vides ; je les regarderai jusqu'à la fin de mes jours comme un asile de réserve et, dût-il me manquer, il m'en restera le souvenir.

J'aurais bien des choses à vous dire sur l'intérieur, mais, à la distance où je suis, je craindrais de voir faux, et mon esprit ne prend que des notes. Donnez-moi, je vous prie, dès que vous en aurez, des nouvelles du général. Vous connaissez mes sentiments pour lui ; ils ne sont pas seulement pour sa gloire, ils sont aussi pour sa personne. Je n'ai pas besoin de vous répéter que je vous ai voué la même amitié. Je ne suis pas à mon premier regret que nous ne nous soyons pas plus tôt connus. Sans doute vous serez réélu. Je désirerais bien revoir pour quelque temps la France. Il est possible que ce soit sous peu. On débitait hier que les Russes n'entreraient pas en Empire et iraient tout droit rétablir saint Janvier. Alors nous

en aurions encore ici pour un temps indéfini, car jamais diète n'a pu dire *Veni, vidi, feci.* Il fait un temps superbe, je vais me promener avec *Moïna* [1]. Si elle est à mon gré, bonne société. Je vous le manderai demain ou après.

Je vous embrasse, mon cher Bonaparte. Je présente mes respects à Madame et je suis pour la vie votre ami.

243. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 19 ventôse (9 mars).

Citoyen ministre,

M. de Metternich, qui devait proposer à la Députation de l'Empire de délibérer sur la sommation du général Bernadotte adressée au commandant du fort de Philippsbourg, s'est ravisé et n'a rien communiqué à ce sujet. Je présume qu'il n'a point osé faire cette demarche, n'ayant point d'instructions.

On distribuait hier assez secrètement quelques exemplaires de l'adresse de l'archiduc Charles à son armée. Je me suis empressé de la faire traduire, et je vous en envoie

1. Ce roman, que Joseph Bonaparte venait de publier en gardant l'anonymat, fut réédité en 1814 sous ce titre : *Moïna ou la villageoise du Mont-Cenis,* avec le nom de l'auteur. S'inspirant de Bernardin de Saint-Pierre, Joseph Bonaparte décrivait les amours de deux jeunes paysans, Liandre et Moïna, et la nature violente des Alpes. Une avalanche ayant enseveli un moulin dans lequel Moïna était de passage, Liandre cherche celle-ci, la retrouve par miracle et reste avec elle dans cette prison ténébreuse, mais largement approvisionnée. De longs mois s'écoulent. « Moïna, qui d'abord avait semblé maigrir, prend un embonpoint étonnant. » La naissance d'une fille en donne bientôt l'explication. Un jour, un fracas insolite et l'incendie du moulin troublent les amants ; ils s'échappent par le lit d'un torrent et se trouvent au milieu d'une bataille. Moïna s'évanouit et Liandre, blessé, ne se réveille que dans un lit d'hôpital. Incorporé dans un bataillon, il fait la guerre, gagne le grade de capitaine, rentre au village où l'attend Moïna, et alors « les deux amants, depuis longtemps époux, le deviennent encore au pied des autels. » Il est assez plaisant de trouver sous la plume d'un Bonaparte de virulentes déclamations contre la guerre : « O hommes insensés et perfides, s'écrie son héros, vous ne connaissez pas la guerre, si vous osez en proclamer l'horrible doctrine. »

une copie. Cette pièce a jeté l'alarme chez les princes qui s'étaient prononcés pour la paix, parce que le passage relatif à la conduite qu'ont à tenir les soldats envers les habitants des villes et des campagnes qui sont amis de l'Autriche annonce bien que le pillage et le traitement hostile seront le prix de la condescendance de ces princes à voter pour la paix [1]. Nous en profitons pour faire prononcer, d'une manière plus décidée, ceux qui sont si ouvertement menacés.

On dit aussi très mystérieusement que les ministres prussiens ont reçu l'avis de Berlin, que l'on négociait avec cette cour un traité de neutralité. On ignore si c'est pour le surplus de l'Allemagne ou si c'est pour augmenter et prolonger plus au midi la démarcation déjà existante. On assure même qu'il y a peu de différends entre le citoyen Sieyes et le ministère.

Je suis convaincu que si l'on s'occupait sérieusement de cet objet, ce serait se donner de grandes entraves pour nos opérations militaires et nous priver de la facilité de faire des changements que la tranquillité de la République et une saine politique pourraient commander. Cependant, il y aurait beaucoup d'adresse d'amuser ce cabinet, parce qu'il est toujours disposé à entrer dans la coalition. Il voudrait un prétexte pour s'étayer dans sa détermination ; mais il ne faudrait pas conclure définitivement avec lui ; il serait très sage de lui faire espérer la

1. « Ordre général donné par l'archiduc Charles à tous les généraux de l'armée impériale, le 4 mars, jour du passage du Lech » (*Allemagne*, vol. 677, fol. 102). Dans ce long document, l'archiduc énumère les griefs de l'Empire, le refus du ravitaillement d'Ehrenbreitstein, « le ton impératif de la France, ses nouvelles prétentions avilissantes et dérisoires pour le nom allemand, etc. » Il prescrit à ses troupes de ménager les populations ; mais cet ordre ne semble, en effet, viser que celles qui ont donné des gages d'attachement à l'Autriche.

réussite de la négociation, mais s'abstenir de la terminer.

M. de Lehrbach devait partir aujourd'hui. Déjà il a rendu à quelques plénipotentiaires ses visites de congé. Nous ne l'avons pas encore vu; mais il a été hier chez M. de Görtz, qui me l'a répété le même jour. M. de Lehrbach se propose de nous notifier officiellement son départ, et il doit nous déclarer qu'il ne croit pas devoir continuer plus longtemps ses fonctions de plénipotentiaire au Congrès comme député d'Autriche, en ce que nous avons violé l'armistice en passant dans l'Ortenau et le Brisgau [1], que nous nous emparons des places, et que nos généraux déclarent qu'ils marchent contre les troupes autrichiennes qui sont derrière le Lech. Je vois bien que je ne m'étais pas trompé en vous annonçant que le Congrès se dissoudrait par le départ des ministres autrichiens et adhérents.

On m'assure aujourd'hui que le ministre plénipotentiaire de la région de Brême fait ses préparatifs de départ. Wurzbourg ne tardera pas de les suivre. Quant à Saxe, comme il est strict observateur des usages et règlements, il restera à son poste jusqu'à ce qu'il reçoive l'ordre formel de le quitter.

Nous venons de recevoir une dépêche du général Masséna, à laquelle il a joint quelques exemplaires de la proclamation du Directoire, d'une adresse qu'il a faite à l'armée [2], et de la réclamation des patriotes grisons pour obtenir l'indépendance de leur pays.

1. L'Ortenau est le nom local de la partie de la vallée du Rhin qui commence vers Bade et s'étend au sud jusqu'à la basse Kinzig. La dénomination de Brisgau (*Breisgau*) s'applique à la partie méridionale du grand-duché, depuis le bassin de la Kinzig jusqu'aux environs de Bâle et au cours du Rhin, comprenant ainsi les deux versants de la Forêt Noire.

2. *33e note de la légation française* (*19 ventôse-9 mars*) : « La légation française communique à la Députation la proclamation du général Mas-

Nous allons sur-le-champ nous conformer à ce que vous nous avez prescrit dans la dépêche relative aux mesures à prendre par la légation, lorsqu'elle en recevrait un pareil avis. On croit les armées en présence aujourd'hui, du moins du côté d'Ulm.

Salut et respect.

244. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 20 ventôse (10 mars).

Citoyen ministre,

Ce que je vous ai annoncé hier comme conjecture sur le départ de M. de Lehrbach s'est trouvé vrai : il vint hier auprès de nous pour nous demander un passeport, ayant à traverser l'armée française. Le prétexte qu'il nous donna était que, ne recevant aucune instruction de sa cour, il ne pouvait se dispenser, dans les circonstances actuelles, de s'aboucher avec l'archiduc Charles pour diriger sa conduite suivant les intentions de S. M. l'Empereur ; qu'il ne quittait pas définitivement son poste ; que son absence ne serait que momentanée ; que même il laissait ses effets et avait prié le margrave de lui conserver son logement. On ne lui demanda aucun compte de son projet ; on ne lui fit aucune observation. La légation lui a fait préparer son passeport. Il partira probablement aujourd'hui.

Les motifs qu'il a donnés à d'autres personnes de son départ n'ont pas été les mêmes. En rendant à M. de

séna, et déclare de nouveau que le gouvernement français est toujours animé du désir de la paix, en supposant toutefois que l'Empire se déclarera contre la marche des Russes. » Masséna avait adressé, en outre, le 10 ventôse, une proclamation au peuple grison. « L'armée, disait-il, vient seconder vos vœux ; son seul objet est de vous rendre à vous-mêmes.... Pendant son séjour, la liberté individuelle, les propriétés, les opinions politiques et religieuses seront inviolablement respectées.... » (*Moniteur* du 26 ventôse).

Görtz une visite de congé, il lui dit qu'il ne pouvait plus rester à Rastatt ; qu'en sa qualité de subdélégué d'Autriche, il ne pouvait pas rester tranquille spectateur de l'infraction faite par les Français aux plus solennelles conventions ; qu'ils étaient en hostilité avec la maison d'Autriche ; qu'ils jetaient des contributions énormes sur l'Ortenau et le Brisgau ; qu'ils s'emparaient des places fortes et surtout de la forteresse d'Ehrenbreitstein ; qu'il était de son devoir de cesser toutes les relations et négociations avec les ministres plénipotentiaires. En terminant sa conversation avec M. de Görtz, il lui dit qu'il avait disposé une déclaration dans ce sens, qu'il allait remettre à la Députation de l'Empire et à la légation française. Cette déclaration ne nous est pas parvenue. Lorsqu'on sait que les ministres impériaux n'ont pas la faculté d'ajouter à la lettre de leurs instructions lorsque les circonstances les plus urgentes l'exigent, on ne doit plus douter que M. de Lehrbach n'ait reçu l'ordre de quitter Rastatt de la chancellerie d'État.

Nous nous attendons au premier instant de voir le commissaire impérial annoncer son départ. Déjà il dit dans les conversations qu'il pourrait se faire qu'il remît également l'ordre de quitter son poste. Cet aveu de M. de Metternich a fait conclure que M. de Lehrbach avait reçu un ordre. Il est donc probable que le commissaire partira bientôt. Il est aussi très probable que le baron de Reden les imitera ; député de la régence de Brême, il ne doit pas vouloir le maintien du Congrès. On s'attend que l'abbé de Stadion, député de Wurzbourg, prendra le prétexte d'une chasse et ne reviendra plus. M. de Hohenthal, rigoureux observateur des formes, attendra un ordre précis et motivé de la cour de Saxe pour se retirer. S'il reste sept membres, nous pourrons continuer les négocia-

tions et prouver par notre persévérance à pacifier que le gouvernement français veut seul la paix.

Je ne sais pas, citoyen ministre, avec quels principes se dirigent les officiers et généraux de l'armée d'observation; ils traitent les habitants de Palatinat avec une rigueur qui nuit beaucoup aux Français. On saisit les caisses, on arrête les effets de l'électrice de Bavière [1], avec qui nous sommes en paix, lorsqu'elle se disposait à partir pour aller rejoindre son mari. Les ordonnances de Darmstadt, de Mayence, du Palatinat, établies pour faciliter les communications avec les membres du Congrès, sont arrêtées. L'on traite véritablement le peuple sur le pied de guerre [2]. Cependant ces princes sont nos alliés, ils veulent la paix, ils sont dévoués au gouvernement. Je ne sais pas, en vérité, comment il se fait que les amis de la République et les ennemis de l'Autriche sont toujours plus mal traités par les Français. Vous devez bien penser qu'une pareille conduite aliène de nous les habitants de la Souabe, que des plaintes fondées se font entendre de ces pays, dans les autres parties de l'Allemagne, et que personne n'ose se prononcer pour nous. Les habitants offrent tout ce qu'il faut pour l'armée ; mais ils n'aiment pas les mauvais traitements.

Salut et respect.

1. Frédérique-Caroline-Wilhelmine, née, le 13 juillet 1776, de Charles-Louis, prince héréditaire de Bade, et d'Amélie-Frédérique de Hesse-Darmstadt; mariée, le 9 mars 1797, à Maximilien-Joseph, duc de Deux-Ponts, veuf d'une princesse de Hesse-Darmstadt; morte le 13 novembre 1841. La ligne royale de Bavière descend du premier mariage de Maximilien-Joseph.

2. Une proclamation de Bernadotte « au peuple de la Germanie », affichée, le 30 ventôse, à Mannheim, portait cependant : « Vos propriétés seront sacrées; les lois de la République frappent de mort ceux qui violent l'asile de l'habitant paisible; elles seront religieusement exécutées » (Cf. *Moniteur* du 12 germinal).

245. — Jean Debry a Le Carlier [1]

Rastatt, 19 ventôse (9 mars).

J'ai reçu, mon cher ami, ta lettre du 6, hier. Tu te doutes bien, sans doute, du motif qui me fait t'en écrire d'aussi brèves et qui ne contiennent que des généralités. J'y suppléerai abondamment de vive voix, et ce sera sous peu, car Jourdan est en marche, depuis le 11, à travers la Souabe et les Montagnes-Noires [2], et Masséna est entré chez les Grisons. J'espère, au moins, qu'on ne nous laissera pas ici en panne comme la flotte de l'Aulide, car, pour moi, je n'ai point d'Iphigénie à troquer pour du vent.

J'ai pressenti tout ce que tu me marquais, et j'ai agi en conséquence, franchement et sans biaiser. J'ai au moins réussi pour Quignon [3], qui te fera part de mes dernières lettres, si la fidélité de la poste les lui a transmises. Malheureusement, mon ami, on fait moins en vingt lettres à cinquante myriamètres qu'en un quart d'heure sur les lieux. Quoi qu'il en soit, j'attends une lettre, et je t'assure que je ne farderai point ma réponse. Les mêmes hommes qui vont déblatérant contre toi, contre moi, assurent Merlin que « si je veux, j'aurai tous les suffrages »; cela est hors de doute; un grand homme comme moi! Tout le secret est peut-être dans le « si je veux ». Je veux être libre, indépendant, et servir mon pays jusqu'au dernier moment.

Je suis charmé qu'enfin un juste amour-propre te soit venu. Les fables de La Fontaine sont le meilleur livre de

1. Lettre publiée dans *La Thiérache*, t. XII (1887), p. 128.
2. C'est-à-dire la Forêt Noire.
3. Quignon (Jean-François), de Vervins, employé des Fermes avant 1789. Il venait d'être nommé receveur général de l Aisne. Cf. t. II, p. 388.

conduite que je connaisse, et je n'oublie pas celle du chameau et des bâtons flottants. Il ne s'agit point de savoir si tu es agréable ou déplaisant; il s'agit de se mettre à sa place, et j'espère qu'en dépit de tous les prêtres on te rendra la tienne. On peut faire de moi ce qu'on voudra. J'ai quitté le corps législatif pour concourir à la paix, et certes ce ne fut pas une mince besogne que celle dont je fus chargé, obligé de me garder des contre-sens d'autrui, outre mes propres sottises. Si les desservants de l'Agneau sans tache me font imputer à crime ce désir atroce de paix, eh bien! *Nos numerus sumus*, et lorsque Quignon m'aura enfin déterré un asile modeste, commode et sûr, lorsque j'aurai cultivé mon jardin, j'achèverai le vers et je dirai de bon cœur : *Fruges consumere nati.*

En attendant, je réponds à ceux qui m'écrivent au sujet des prochaines élections, de manière à n'avoir rien à me reprocher, ni un orgueil ridicule, ni une décontenance nuisible à des intérêts auxquels mon existence est liée. Tu vois que nous sommes parfaitement d'accord. Je t'en dirai davantage de vive voix ou, si l'on tarde, je tâcherai de t'écrire par une occasion sûre. A revoir, mon ami, je t'embrasse de tout mon cœur, ainsi que ta famille.

246. — Jean Debry a Treilhard

Rastatt, 21 ventôse (11 mars).

Je te dirai pour nouvelle, mon cher Treilhard, que j'ai signé hier les passeports de M. de Lehrbach, qui est parti cette nuit avec son monde pour se rendre à Augsbourg. Il était venu me voir la veille pour me prévenir de cette démarche. Il voulait me communiquer une note verbale qui expliquait ses motifs; j'en pris connaissance. « Depuis, disait-il dans cette note, que l'armée française est entrée dans l'Ortenau, il n'y a plus de sûreté au Congrès. »

Je lui répondis, en la lui remettant, que, la légation française étant indivisible, je ne pouvais être censé avoir aucune connaissance ni confidentielle ni officielle de cette note. Il en convint et me dit qu'il aviserait sur ce qu'il devait faire à cet égard. Il n'en a plus été question auprès de nous. Il m'ajouta qu'il prenait ce parti de lui-même et sans avoir reçu à ce sujet aucun ordre de sa cour; mais je n'en crois pas un mot.

J'ai peine à croire que la diète prenne une résolution satisfaisante; elle est toute ou presque toute à la dévotion de l'Autriche, et la Prusse ne se montre pas. Ne penses-tu pas qu'il est bientôt temps que nous recevions de vous une direction sur le parti que nous devons prendre?

Le parti belligérant fait grand bruit des Russes; c'est l'espoir de la contre-révolution; mais je crois que si l'audace et la promptitude françaises obtiennent sur eux un premier avantage, si surtout l'on combat à sa manière ce Souvarov, qui épargne le sang en le versant à torrents, comme il fit à Ismaïlov et à Varsovie [1], on en aura aussi bon marché que des autres troupes.

Je t'envoie, traduit en mauvais français, l'ordre de l'archiduc. Il paraît que, le 18, Jourdan ignorait encore qu'il eût passé le Lech, ce qu'il a cependant effectué le 14,

1. Souvorov (Pierre-Alexis-Vasilievitch), comte de Rimnik, né le 13 novembre 1729, lieutenant général en 1774, fit campagne contre les Turcs en 1789-1790 et prit Ismaïlov, dont il fit massacrer les habitants. Vainqueur du soulèvement de la Pologne, en 1794, il traita avec la même férocité la population de Praga, faubourg de Varsovie. Ayant été nommé feld-maréchal autrichien et généralissime de la coalition, il battit les armées françaises à Cassano (27 avril 1799), à Novi (15 août), et reprit une partie de l'Italie. Il reçut alors l'ordre de passer en Suisse pour se réunir à Korsakov; mais celui-ci venait d'essuyer la défaite de Zurich, et Souvorov dut opérer une savante retraite. Rappelé par le tzar, il se vit disgracier subitement sous prétexte de quelques infractions à la discipline. Il mourut en 1800, peu de jours après son retour à Saint-Pétersbourg. Il était d'une bravoure à toute épreuve, avait le coup d'œil rapide, la décision prompte, une simplicité outrée et une originalité peut-être calculée.

comme aussi que Masséna fût entré chez les Grisons le 16. Au moins, sa lettre le porte ainsi. Un premier succès, si, comme tout l'indique, la guerre a lieu, peut amener bien des changements dans l'opinion de toute l'Allemagne, ou plutôt la faire manifester. Je n'en regrette pas moins que nous n'ayons pu achever la paix ici, sauf à nous battre en Italie avec l'Autriche. Leurs moyens sont préparés de longue main, et l'intérieur y entre pour beaucoup.

A revoir, mon ami, je te salue, je t'embrasse et me recommande à ton amitié.

247. — Jean Debry a Sieyes

Rastatt, 21 ventôse (11 mars).

Je n'ai pas le temps de chiffrer, mon cher ami ; d'ailleurs je n'ai à te mander que ceci : le comte de Lehrbach, ministre d'Autriche, a quitté, ce matin, de son propre mouvement, dit-il, le Congrès pour se rendre à Augsbourg, où il attendra des ordres de sa cour, soit pour retourner à Vienne, soit pour *revenir ici*. Masséna est entré chez les Grisons. Tout mon monde te salue, et moi j'espère t'embrasser en floréal ; c'est le vœu du civisme et de l'amitié. Tout à toi.

248. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 21 ventôse (11 mars).

Citoyen ministre,

Peu d'instants après le départ de M. de Lehrbach, j'ai appris qu'il se rendait, en effet, au quartier général de l'archiduc Charles pour y exercer une mission particulière qui lui est directement confiée par l'Empereur. Cette mission est d'exercer les pouvoirs les plus étendus près de l'armée. Il a l'autorisation de destituer les officiers supé-

rieurs qui montreraient du découragement ou de l'inhabileté, de mettre en réquisition tout ce qu'il faut pour le service de l'armée, de jeter des contributions militaires, de pourvoir, en un mot, à tout, sans recourir au conseil de guerre à Vienne, même d'autoriser et approuver les plans de campagne que nécessiteront les circonstances. L'avis en a déjà été donné à l'armée autrichienne ; c'est ce que portent les lettres qui arrivent d'Augsbourg.

Le général Jourdan nous a écrit, le 18, qu'il occupait les positions militaires qui se trouvaient entre le Neckar et le Danube, qu'il se tiendrait tranquille jusqu'à ce qu'on l'attaquât, à moins qu'il n'ait avis que le général Masséna ait attaqué lui-même [1].

On ne cesse de nous porter des plaintes des mesures prises par les généraux de l'armée d'observation. Si l'exposé est vrai, il en résulte que, dans les réquisitions, on ne distingue aucun allié, aucun ami de la République. On ne cesse de se louer de la conduite que tient l'armée du général Jourdan et de vanter la bonne discipline qu'il fait observer à ses armées. Le commissaire impérial envoie chez chaque député pour savoir s'il n'a rien appris de la conduite de l'armée d'observation, si on a des faits de vexations, etc. Il est très probable qu'il en fait un recueil qu'il fera probablement publier et répandre en Souabe, en Allemagne, en taxant tout ce qui s'est fait de pillage, pour irriter et alarmer les habitants, les faire soulever et inquiéter davantage notre armée. Ce contraste des deux armées est frappant. Si celle d'observation ne donnait pas de prise, nous subjuguerions facilement et ramènerions à nous les habitants de l'Allemagne, dont la moitié se trouvent déjà bien disposés en notre faveur. Sans cela nous nous les

1. Sur les opérations militaires de Jourdan, cf. Ed. Gachot, *Les campagnes de 1799. Jourdan en Allemagne*, Paris, 1906, p. 42 à 181.

aliénons et les encourageons à se jeter entre les mains de ceux qui nous combattent, qui promettent de les garantir.

D'après les dernières opérations de la diète de Ratisbonne, on se flatte de l'espérance d'obtenir un *conclusum* satisfaisant pour le gouvernement. Il est même très probable qu'il sera rédigé dans le sens que l'Empire demande l'éloignement des Russes. Si le *conclusum* est ainsi conçu, il est très certain que l'Empereur ne le ratifiera pas ; il est encore douteux que son commissaire y adhère.

Les ministres prussiens envoient continuellement des dépêches par estafette à Berlin. La ligue du Nord ne restera pas oisive ; elle ne fera cependant pas de mouvements hostiles, mais elle se tiendra en mesure ; ses opérations seront l'arrière-faix de la grande coalition. Attendez-vous, citoyen ministre, que la Prusse agira dans un instant quelconque. Les lenteurs et l'indécision du ministère ne la mettront dans le cas de se prononcer que lorsque nous serons à même de porter toutes nos forces contre elle. Il agira sûrement comme le pape, qui ne s'est montré que lorsqu'il était dans le plus grand état de faiblesse.

La santé de Grenville, qui est à Berlin, est toujours bien délabrée depuis son accident de Cuxhaven [1]. Il ne peut pas agir comme il le voudrait ; il s'impatiente de ne pouvoir pas conférer aussi facilement qu'il le désirerait avec le ministère ; il cabale maintenant pour faire rem-

1. Grenville (Thomas), né le 31 décembre 1755, d'abord officier, puis député de Buckingham, nommé, à la fin de 1798, ambassadeur d'Angleterre à Berlin. Son voyage, entrepris le 18 décembre, fut contrarié par divers accidents dont le plus grave fut l'échouement de son bateau près de Cuxhaven, à l'embouchure de l'Elbe, et la perte de tous ses papiers. Il avait pour mission d'attirer le roi de Prusse dans la coalition ; mais quand il arriva tardivement à Berlin, le 2 février 1799, Sieyes avait déjà prévenu l'effet de ses manœuvres. A la fin d'août, Grenville se rendit à Vienne pour se concerter avec le gouvernement autrichien et regagna ensuite l'Angleterre. Il siégea au Parlement jusqu'en 1818 et mourut le 17 décembre 1846. Il était le frère aîné du célèbre ministre lord Grenville.

placer M. Haugwitz [1]. On parle de MM. Brühl [2] et Schulenbourg [3]. Il paraît que ce dernier aura la préférence.

Salut et respect

249. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 22 ventôse (12 mars).

Citoyen ministre,

L'avis que je vous ai donné de la commission conférée par l'Empereur à M. de Lehrbach se confirme chaque jour par des lettres du quartier général de l'archiduc Charles ; mais ce n'est pas avec l'étendue de pouvoirs que je vous avais annoncée. Il opérera, comme avant la tenue du Congrès, de la même manière que dans le Tyrol. Homme très dur et vain, il ne s'est pas fait aimer dans la dernière campagne. On peut même dire qu'il avait contribué à désorganiser l'armée, en traitant avec une dureté sans exemple les généraux et en pressurant par des réquisitions onéreuses les habitants tyroliens.

Nous avons reçu l'avis du général Ernouf [4] que l'armée

1. Cf. t. I, p. 246, note 1.

2. Brühl (Charles-Adolphe, comte de), fils d'un premier ministre en Saxe, colonel de cavalerie au service de la France et ensuite de la Saxe ; nommé en 1786, par Frédéric-Guillaume III, général et gouverneur des princes.

3. Cf. t. II, p. 346, note 1.

4. Ernouf (Jean-Augustin), né le 28 août 1758, général de division le 12 novembre 1793, chef d'état-major, en 1799, de l'armée du Danube. Ce fut lui qui, le 8 avril, après la défaite de Stockach, reçut le commandement provisoire. Il occupait alors l'entrée des défilés de la Forêt Noire. L'apparition de quelques troupes ennemies à Triberg le détermina à battre en retraite sur le Rhin. Remplacé, le 29 avril, dans ses fonctions de chef d'état-major, accusé ensuite d'avoir causé la perte du trésor et des bagages, il fut arrêté le 4 octobre, conduit à Paris et finalement acquitté. Sous l'Empire, une capitulation à la Guadeloupe, en 1810, lui valut trois ans de détention. Élu député de l'Orne le 22 août 1815, commandant de la 3e division militaire le 11 novembre 1816, il fut retraité en 1818 et mourut le 12 septembre 1827.

occupait les positions qui sont derrière le Neckar, par Staufen, Geilingen, Nortweil et Weiden [1]. On répand ici qu'il y a déjà eu quelques affaires dans les Grisons, mais on en ignore les résultats.

M. de Metternich disait à une nombreuse compagnie qui se trouvait chez lui le 16, que dans quatorze jours une grande puissance se prononcerait. J'avais d'abord pensé que ce propos avait été tenu pour qu'il nous fût répété. J'en causai avec M. de Görtz, qui me dit que ce ne serait pas la Prusse, que d'ailleurs il n'avait reçu aucune lettre de Berlin depuis quelque temps, qu'il ne savait pas ce qui se passait à la cour. Ces derniers mots m'ont fait conjecturer que le roi de Prusse, très pressé par une multitude d'envoyés de petites cours de s'expliquer sur la conduite qu'il tiendrait si les Français, par leurs succès, s'avançaient trop dans le nord de l'Allemagne, a répondu que si cela était, il se tiendrait tout prêt pour les repousser.

Il est très important de retenir le roi de Prusse, de l'amuser. Ses troupes formeraient un renfort à la coalition, qui s'augmenterait encore des maisons de Hesse-Cassel, de Saxe et de Hanovre. Je redouble d'égards et d'empressement auprès de M. de Görtz et, pour le capter davantage, j'ai prévenu ses désirs en lui transmettant la recommandation la plus chaude auprès des généraux français pour la garantie de le seigneurie de Schlitz près de la Nidda et de la Fulde [2]. Il a été très sensible à ce

1. Ces noms sont mal orthographiés. Il faut lire : Rottweil, ancienne ville impériale, sur le Neckar, réunie en 1802 au Wurtemberg; Weigheim, Geisingen et Lauffen, localités à 14, 20 et 22 kilomètres sud de Rottweil.

2. La seigneurie de Schlitz, sur la Fulda, dans la Hesse supérieure, appartenait, depuis le IXe siècle, à la maison de ce nom. Dans les premières années du XVe siècle, Léopold de Schlitz prit le nom de Görtz. Un titre de baron en 1677, puis de comte en 1726, fut accordé à sa descendance. Lors du congrès de Rastatt, le comté appartenait aux héritiers de Charles-

procédé. Nous nous sommes juré une amitié éternelle. Il n'a pas manqué de me dire qu'il allait en faire part à sa cour. J'avais eu soin d'énoncer que c'était à la considération de Sa Majesté et pour lui donner des preuves de l'affection particulière du gouvernement français pour sa personne et celle de son honorable premier ministre.

Nous ne négligerons rien, citoyen ministre, de combler les ministres prussiens de toutes les marques d'attachement et d'estime qui établiront la plus grande harmonie entre nous. M. de Görtz est en correspondance suivie avec le roi; il a quelque influence, et l'impression que le roi pourra recevoir de lui contrebalancera celle que ne cessent de lui faire la tourbe des courtisans anglais et les députés des princes d'Allemagne.

Je dois vous prévenir de ce qui se passe, citoyen ministre, dans le pays du margraviat, près des frontières helvétiques. Quelques bailliages, sollicités, sans doute, par des amis trop chauds et indiscrets de la liberté, mais plus encore par des ennemis de la République qui se cachent sous le manteau du patriotisme, sont presque en insurrection. Les nouvelles parvenues hier au margrave lui ont fait tenir un conseil extraordinaire. On lui a inspiré les plus vives alarmes. Les Anglais et les Autrichiens sont à l'affût de pareils mouvements, ils les excitent pour faire soulever l'Allemagne entière et entraîner le roi de Prusse et les cours de la ligne de neutralité, pour se joindre à l'Autriche sous le prétexte de s'opposer au torrent révolutionnaire.

Ceux qui se mettent, en ce moment, en mouvement pour révolutionner la Souabe ne sont pas ceux qui sont

Frédéric-Adam Görtz, général de cavalerie, frère aîné du plénipotentiaire et mort le 24 août 1797. C'était un État souverain ayant une population de 6,900 habitants et un revenu de 60,000 florins.

les meilleurs amis de l'indépendance. Elle s'opérera, sans doute, cette révolution, mais elle suivra les succès de nos armées; c'est là où est son cours, sa direction, sa force. Avant la victoire, elle ne fera que paraître pour être étouffée. Veuillez instruire le Directoire exécutif; un mot de sa part arrêtera tout dans le principe.

Les Russes et Anglais qui circulent dans la Souabe ne cessent de répéter que les Français ont ordre de piller et révolutionner les habitants du cercle de Souabe. Nous nous prononçons chaque jour d'une manière à persuader que telles sont les intentions du Directoire qu'il ne veut dans cette guerre que repousser ses agresseurs et les forcer à la paix, qu'il n'est nullement dans son plan et que c'est même contraire à sa loyauté, à sa conduite, à ses principes, d'agir autrement. Les écarts de la division qui est à Mannheim et dans le Palatinat nuisent beaucoup à notre cause.

Salut et respect.

P.-S. — Je vous transmets, citoyen ministre, un projet conçu par les Russes de faire déclarer par les cercles que l'Empereur n'avait agi que pour le bien de l'Empire, que c'était sa grande sollicitude; mais comme les conventions du 11 frimaire sont répandues dans le public, et qu'elles ont excité une indignation universelle contre l'Empereur, que, d'autre part, M. d'Albini avait conseillé à l'électeur d'empêcher la tenue de la diète du cercle, ce beau projet s'est évanoui.

Il faudrait bien, citoyen ministre, que le traité secret de Campo-Formio fût répandu. Il produirait par sa publicité un soulèvement général contre l'Autriche et refroidirait le roi de Prusse pour se joindre à cette maison. Autorisez-nous et, sans que cela paraisse, l'Allemagne le connaîtra, n'en doutez pas. J'ai déjà aperçu plusieurs fois

que la Prusse ne l'ignorait pas. On le connaît même en Allemagne ; plusieurs individus m'ont assuré en connaître la teneur.

M. de Metternich a présenté hier à la Députation de longues observations sur la manière dont Ehrenbreitstein a été évacué.

La Députation s'est assemblée hier. Il y a eu une majorité de six voix sur neuf pour émettre un *conclusum* semblable au premier ; mais les votes ne sont pas encore déposés au protocole. On a aussi délibéré sur notre note du 19 ventôse. Je vous préviendrai du résultat de cette délibération.

250. — Jean Debry a Joseph Bonaparte

Rastatt, 23 ventôse (13 mars).

Les Autrichiens ont attaqué Masséna ; il les a battus sur trois points, leur a pris un général et près de cinq mille prisonniers, canons, bagages, drapeaux ; il est entré de suite à Coire, capitale des Grisons [1]. Puissent ces premiers succès faciliter une paix plus prompte et plus solide ! Je voudrais, mon ami, qu'en parlant de ces événements et de ceux qui vont suivre, on s'attachât exclusivement aux ministres et qu'on les représentât comme vendant à l'Angleterre, qui les paie, les intérêts et des peuples qu'ils oppriment, et de leurs maîtres, ce qui est vrai. C'est le moyen d'armer contre eux la jalousie des courtisans et même d'allumer les soupçons des monar-

1. Masséna, commandant en chef de l'armée d'Helvétie, avait, sur l'ordre du Directoire, sommé les Autrichiens, le 6 mars (16 ventôse), d'évacuer les Grisons et, le même jour, passé le Rhin près de Haag (Saint-Gall). Il se porta aussitôt sur Balzers, força le défilé du Luziensteig et s'empara de ses défenses. Le 7, il chassa les Autrichiens de la vallée de Mayenfeld et entra à Coire. En deux jours, il avait pris vingt et un canons et fait 3,500 prisonniers.

ques. Profitons de leur exemple et tâchons à toute force de diviser le camp ennemi comme de rallier le nôtre. Je n'ai qu'un instant ; je vous embrasse, mon cher Bonaparte. Tout à vous.

251. — Les Ministres plénipotentiaires de la République française a Talleyrand

Rastatt, 24 ventôse (14 mars).

Citoyen ministre,

Nous vous adressons une lettre que nous venons de recevoir, de Ratisbonne, du citoyen Bacher. Le procédé de l'archiduc Charles à l'égard d'un agent de la République nous remplit de la plus juste indignation [1]. Un général exerce le despotisme le plus scandaleux dans une ville libre de l'Empire où siège la diète de l'Empire qui a reçu cet agent par un arrêté formel, et cela a lieu dans un moment où la légation française avait donné, avec la loyauté la plus franche, des passeports qui avaient été demandés par le comte de Lehrbach, ministre d'Autriche au Congrès. D'après cette conduite, vous jugerez aisément, citoyen ministre, jusqu'où peuvent aller les vues tyranniques du cabinet de Vienne, qui, excité par l'Angleterre et la Russie, méconnaît à la fois l'indépendance du Congrès et les droits des nations. Nous avons cru devoir exprimer nos sentiments à ce sujet dans une note que nous venons

1. Le 10 mars (20 ventôse), le baron de Hügel, concommissaire impérial à la diète de Ratisbonne, enjoignit à Bacher, au nom de l'archiduc, de regagner dans les quarante-huit heures les avant-postes français, sous la conduite d'un officier autrichien. La lettre de l'archiduc, datée du 8 mars, au quartier général de Friedberg, portait : « Dans les circonstances actuelles où les hostilités viennent d'être recommencées par les Français, il est impossible de laisser plus longtemps le sieur Bacher séjourner sur les derrières de l'armée. » Accompagné du capitaine comte d'Enzeberg, Bacher se rendit à Rastatt, où il arriva le 18 mars.

de remettre à la Députation de l'Empire et dont nous joignons ici une copie [1].

Salut et respect.

252. — Jean Debry a Laharpe

Rastatt, 24 ventôse (14 mars).

Je n'ai, citoyen directeur, qu'un instant pour vous remercier de votre obligeante et précieuse lettre. La force des choses et le courage soutenu nous feront vaincre, et nous ne vaincrons pas pour nous seuls, j'ose bien vous le garantir. Faites donc, dans les motifs de vos plaintes, la part des circonstances, et jugez votre position et la nôtre. Vous avez trop de justesse dans l'esprit, un caractère trop élevé pour voir les détails sans embrasser l'ensemble. L'Autriche vous convoite et l'Autriche est notre ennemie : voilà deux faits incontestables. Quand une fois nous les aurons mis au néant et couverts par les résultats, oh ! alors, discutons les moindres inconvénients tant que vous le voudrez. Je n'en ai pas moins très énergiquement représenté au citoyen Treilhard combien il importait d'aplanir toutes ces petites difficultés ; elles le seront, soyez-en sûr. Je me propose aussi d'en parler de vive voix à mon retour, lequel ne peut tarder.

Toute ma famille présente ses respects à Mme Laharpe ; j'y joins les miens et vous prie de croire, citoyen directeur, à l'inviolabilité de mon attachement.

1. *34e note de la légation française (24 ventôse-14 mars)* : [Après l'exposé des faits], « les soussignés dénoncent à la Députation et à la diète de l'Empire cette violation de tous les principes et de tous les droits, en les prévenant qu'ils se sont empressés d'en informer leur gouvernement. »

253. — JEAN DEBRY A TREILHARD

Rastatt, 24 ventôse (14 mars).

[Il s'élève contre la conduite « inqualifiable » de l'archiduc à l'égard de Bacher et mentionne une lettre qu'il a reçue de Laharpe.] .... Laharpe se plaint à moi de la lenteur que l'on met à payer et à équiper le corps auxiliaire helvétique ; puis il parle contre nos commissaires, etc. Je sais qu'en général il aime beaucoup à se plaindre et que souvent il en exagère les motifs. J'ai cherché dans ma réponse à atténuer les siens ; je pense cependant que même les démonstrations de bonne volonté en ce point nous aideraient suffisamment, en faisant voir aux Suisses que nous identifions franchement notre cause à la leur....

254. — JEAN DEBRY A MERLIN

Rastatt, 24 ventôse (14 mars).

Je te fais passer, mon cher Merlin, l'extrait d'une lettre que m'écrit Laharpe et où il me donne des détails de l'affaire que nous avons eue chez les Grisons. Quoiqu'ils puissent t'être connus, j'ai mieux aimé faire un double emploi, pour être sûr qu'ils te parviendront.

Si l'on en croit les bruits qui courent ici, l'archiduc marche sur Bernadotte à marches forcées ; nous l'en avons prévenu hier, ainsi que Jourdan.

Nous avons pris le parti de remettre aujourd'hui une note à la Députation, pour lui faire part de la violation du droit des gens exercée militairement, par ordre de l'archiduc Charles, dans la personne de Bacher, à Ratisbonne, à qui il n'a été donné que vingt-quatre heures pour se rendre, sous la conduite d'un officier autrichien, aux avant-postes de l'armée française ; nous en prévenons

Jourdan. Cette conduite infâme, aussi méprisante pour la diète et l'Empire que contraire à toute idée reçue parmi les peuples civilisés, contraste singulièrement avec celle de la légation française à Rastatt, qui, le même jour, 20 ventôse, a donné au comte de Lehrbach, ministre d'Autriche, et à sa suite, tous les sauf-conduits nécessaires pour se rendre à Augsbourg. Jamais je ne me suis su si bon gré d'avoir rempli le devoir d'un homme loyal et qui se respecte. Il serait possible que ce petit incident mît aux prises l'Empire avec l'Empereur, si l'Empire n'était pas nul ou complice.

A revoir, mon ami ; je ne te dirai qu'un mot sur mon département : crains qu'on ne t'abuse et que l'envie d'arriver n'engage les partis à transiger ; alors l'on aurait le plus monstrueux mélange. Je t'embrasse. Tout à toi.

255. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 25 ventôse (15 mars).

Citoyen ministre,

Nous vous avons transmis hier une lettre du citoyen Bacher, chargé d'affaires près la diète de Ratisbonne, où vous avez dû voir dans tout son jour la conduite du cabinet de Vienne. Ne croyez pas que ce soit par le motif énoncé dans l'ordre donné pour lui faire quitter le lieu de sa résidence. C'est que le citoyen Bacher, très actif et bien au courant des manœuvres des ministres impériaux, était venu à bout, par la sagesse de ses conseils, par la vérité, à dessiller les yeux de plusieurs députés qu'ils avaient induits en erreur ; c'est que la majorité sur laquelle ces ministres comptaient était prête à se tourner contre l'Autriche par l'effet de ses sages et énergiques représentations.

Nous avons cru devoir dénoncer cette violation du droit des gens à la Députation de l'Empire. Ce n'était pas que nous fussions persuadés qu'elle pût par elle-même prendre une détermination bien prononcée ; mais c'est que ce moyen était la seule voie par laquelle nous pouvions donner de la publicité à un procédé aussi révoltant. Lorsqu'on est aux prises avec son adversaire, il ne faut rien cacher qui puisse affaiblir l'opinion qu'il a voulu se ménager. Depuis huit jours, c'est-à-dire depuis le moment où la convention du 11 frimaire an VI a été connue [1], la moitié des États d'Empire indécis ou disposés à se dévouer à l'Autriche ont changé de sentiments. Il n'y a qu'un cri contre la trahison et l'ambition de la maison d'Autriche.

La Députation s'assemblera aujourd'hui pour délibérer sur notre note et pour aviser aux mesures propres à transmettre à la légation française les *conclusum* de la Députation de l'Empire, que le commissaire impérial refuse de communiquer.

Vous avez su que le *conclusum* pris à la suite de notre note du 11 ventôse n'avait pas été transmis. Celui pris sur la note du 19 n'a pas été également communiqué. On croit donc que dans l'assemblée qui se tiendra dans le jour, la Députation chargera son ministre directorial pour aller faire à ce sujet des représentations au comte de Metternich, en lui déclarant que s'il persiste à son refus, elle prendra des moyens propres à transmettre aux ministres français les actes émanés de ses délibérations [2]. Il est donc

1. Celle par laquelle l'Autriche prenait l'engagement de « s'employer pour procurer aux troupes françaises l'occupation de Mayence. » Cf. n° 240. Le jour même où Roberjot demandait qu'elle fût rendue publique, le *Moniteur* en donnait le texte.

2. *Conclusum* de la Députation de l'Empire (15 mars-25 ventôse) : « Avis de la Députation sur la note de la légation française relative au citoyen Bacher; elle charge le ministre directorial de Mayence de requérir le plénipotentiaire impérial d'accéder à son avis du 2 mars. »

bien visible que le cabinet de Vienne a donné ordre à ses ministres de ne prendre dorénavant aucune part aux opérations du Congrès.

Le ministre directorial n'a pas encore présenté le décret de commission relatif à la forteresse d'Ehrenbreitstein.

Les succès de l'armée française dans le pays des Grisons ont fini d'atterrer le parti d'Autriche. Cependant, les plus décidés n'ont pas perdu leur tactique de publier nos défaites vingt-quatre heures avant l'arrivée de nos succès, et de dire que les habitants des pays autrichiens se lèveront tous en masse lorsqu'il en sera temps.

Les ministres prussiens jettent feu et flamme contre la maison d'Autriche et contre M. de Lehrbach ; ils le qualifient de menteur, de traître, de délateur, d'ambitieux et de méchant. Leur haine est si grande contre lui qu'ils ont cru devoir dire chez le commissaire impérial, en présence de plusieurs personnes, que sa présence à l'armée serait un fléau pour l'Allemagne, parce qu'il ne manquerait pas de ruiner les princes qui ont montré le désir de faire la paix, et de dénoncer tous ceux à qui il a manifesté quelque dessein de nuire.

Il faut, citoyen ministre, que je vous informe de la conduite du cabinet de Berlin à notre égard. M. de Panine [1], ministre de Russie, chargé par sa cour de faire des reproches au ministère du vague qu'il avait mis dans les instructions à son député près de la diète, se rendit chez M. Haugwitz et remplit sa commission. Ce ministre fut d'abord interdit, mais il se ravisa et dit au Russe : « Votre cabinet a mal saisi le sens de nos instructions en demandant la retraite des Français de la ligne de démarcation.

1. Cf. t. II, p. 353, note 1.

Nous avons entendu, et c'est la conséquence qu'il est aisé d'en tirer, que cette évacuation devait avoir lieu de tout le territoire de l'Empire. C'est dans ce seul sens qu'elles doivent être comprises, et nous ne pouvions faire mieux dans les circonstances. » Cette réponse satisfit le ministre russe. Il se retira en déclarant qu'il allait transmettre à sa cour les intentions louables de Sa Majesté. M. Haugwitz a bien pu dire la vérité, quoiqu'on répande que c'était un subterfuge de sa part. La cour de Berlin ne répond jamais qu'avec entortillage pour trouver où se prévaloir, suivant les circonstances, du sens qui peut lui être le plus favorable.

M. Jacobi, avec qui j'en causais hier, me dit que c'était une calomnie qu'il me priait de ne pas croire. Je lui répondis que la chose n'était pas croyable, que nous comptions trop sur l'attachement et la loyauté de sa cour pour mettre quelque croyance à un pareil fait. Il faut amuser les Prussiens. Je redouble d'égards pour eux, car il faut leur ôter le prétexte de se déclarer, dès que nos succès seront plus nombreux, contre l'Autriche. Nous leur en imposerons de manière à ne plus craindre les menaces que le roi de Prusse voudrait nous faire. Ils me parlent toujours de la neutralité entière de l'Empire. Je leur réponds qu'elle existe, puisque nous ne cessons de négocier. L'événement arrivé au citoyen Bacher les indigne autant que nous.

Salut et respect.

Le landgrave de Hesse-Darmstadt vient de prévenir le général Jourdan qu'il a donné ordre au commandant de son contingent d'Empire de quitter l'armée autrichienne, à laquelle on voulait l'incorporer, et de le diriger dans l'intérieur de ses possessions.

256. — Jean Debry a Merlin

Rastatt, 25 ventôse (15 mars).

Je crois, mon ami, qu'il serait utile de faire mettre dans les journaux la note ci-jointe [1] ou toute autre de ce genre. Songe bien que le moyen qu'on emploie habituellement à l'égard de la Prusse est de lui présenter le fantôme révolutionnaire.

La déclaration de guerre à l'Autriche [2], que nous recevons à l'instant, influera peut-être sur le cabinet de Berlin ; mais je ne compte guère sur une résolution de sa

1. Dans cette note intitulée : « Un peu de bon sens », Jean Debry développait l'idée suivante : Ce n'est pas la République française qui fomente des mouvements révolutionnaires, ce sont ses ennemis, Paget surtout, l'agent anglais, qui effraye les princes riverains du Rhin et les pousse à se réfugier dans l'intérieur de l'Allemagne.

2. La déclaration de guerre à l'Empereur et au grand-duc de Toscane avait été votée par les Conseils le 22 ventôse, à la suite d'un message du Directoire qui résumait tous les griefs du gouvernement français. Ce message relevait les infractions de l'Autriche au traité de Campo-Formio et à la convention militaire du 11 frimaire. « Dans Philippsbourg, l'Empereur a conservé une garnison et des approvisionnements qui sont à lui, malgré la simulation qui les couvre. Dans Ulm, dans Ingolstadt, il n'a point cessé de tenir des troupes et son état-major, disposé à en recevoir davantage. Toutes les places de la Bavière sont demeurées à sa disposition et, loin qu'aux termes du traité, ce duché ait jamais été évacué, nous voyons qu'il renferme aujourd'hui cent mille Autrichiens, destinés à la fois à la reprise des hostilités et à l'envahissement d'un pays depuis si longtemps convoité par la cour de Vienne.... » Quant au grand-duc de Toscane, il n'a pas fait seulement des préparatifs de guerre, il a laissé les Napolitains occuper Livourne. Enfin, l'Empereur n'a rien répondu aux explications qui lui ont été demandées concernant la marche des Russes. « Forcé donc, aux termes de la déclaration qui a été faite à Rastatt, de regarder le silence de l'Empire comme une mesure hostile, instruit d'ailleurs que les troupes autrichiennes ont déjà fait en Bavière et vers la Souabe des mouvements agressifs, le Directoire exécutif, renonçant avec regret à l'espoir de maintenir la paix en Allemagne, mais toujours disposé à entendre les propositions convenables qui seraient faites pour une nouvelle et complète réconciliation, vous prévient, citoyens représentants, qu'il a déjà pris les mesures qu'il a crues nécessaires pour la défense de l'État, et vous propose de déclarer la guerre à l'Empereur roi de Hongrie et de Bohême et au grand-duc de Toscane. » Cf. *Moniteur* du 25 ventôse.

part avant un succès de Jourdan ; au moins, c'est ce que j'augure des lettres de Sieyes. L'avanie faite par le ministre impérial à Ratisbonne au citoyen Bacher, et par contre-coup à la diète, a fortement indisposé la légation prussienne contre l'orgueil autrichien. Je n'ai pas manqué de les aigrir sur un sujet qui, au reste, parle de soi.

Je te salue et t'embrasse de tout mon cœur.

P.-S. — Des personnes de mon département qui ont eu connaissance des intentions du gouvernement, qui m'assurent que Q[uinette] restera à sa place [1], me mandent que les deux plus ardents anarchistes, spéculateurs, coureurs, etc., sont deux administrateurs nommés Denisart et Le Radde [2]. Fais-t'en rendre compte. Je ne donnerai pas maintenant, et d'après les détails qui me sont fournis, un sou de leur civisme et de leur moralité.

257. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 26 ventôse (16 mars).

Citoyen ministre,

Je m'empresse de vous transmettre une copie de la traduction du *conclusum* de la Députation de l'Empire pris hier sur la note ou dénonciation faite contre la conduite du général autrichien l'archiduc Charles. Ce *conclusum* fut pris dans la même séance où communication en fut donnée. Il y a eu une majorité de six qui sera probablement permanente [3].

1. Quinette, sorti du conseil des Cinq-Cents en mai 1797, avait été nommé, peu de temps après, membre de la régie de l'enregistrement et des domaines.

2. Ces deux citoyens étaient membres de l'administration centrale de l'Aisne en 1798. Le second fut réélu en 1799.

3. *31e note de la Députation de l'Empire (15 mars-25 ventôse)* : « Le plénipotentiaire impérial et la Députation font part à la légation française qu'ils ont transmis à la diète sa note relative au citoyen Bacher. »

M. d'Albini a parlé avec énergie et fermeté ; il n'a pu s'empêcher de blâmer hautement la conduite du commissaire impérial, qui refuse à présent de communiquer à la légation française les résolutions de la Députation. C'est lui qui a ouvert l'avis de se passer du commissaire en transmettant, d'après son refus, directement les *conclusum* aux ministres français. Il a été nommé pour faire des représentations au commissaire ; c'est sur sa réponse que la Députation prendra un parti.

Vous avez dû remarquer, dans une des notes de M. de Metternich, son affectation de qualifier l'archiduc Charles « feld-maréchal de l'Empereur et de l'Empire », tandis que, dans cette circonstance, il n'est que le général du roi de Hongrie ; mais c'est que cela tient au plan résolu du cabinet de Vienne d'entraîner l'Empire dans cette guerre, afin qu'il en soit le théâtre. En cas de revers, l'Autriche se retirera sur ses possessions et fera la paix ; en cas de succès, elle conservera tout ce qu'elle aura occupé, parce qu'elle ne manquera pas de se prévaloir que les princes étaient ses ennemis ; leur territoire sera ajouté aux possessions autrichiennes comme fruit de ses conquêtes.

On parle beaucoup à Rastatt de la nécessité de former une médiation armée ; on se prévaut de ce que cela s'est fait quelquefois en Allemagne, et on établit que c'est le seul moyen d'avoir la paix. J'ai répondu aux personnes qui m'en ont parlé que le moyen était très ingénieux pour voiler les intentions hostiles de quelques cours (je parlais au député de Hesse-Cassel) ; que ce n'était au fond que la grande coalition masquée d'un voile plus perfide ; mais que le gouvernement français saurait prendre des mesures pour démasquer les partisans de ce système anglais. C'est depuis l'arrivée de Thomas Grenville à Ber-

lin qu'il a été question de cette médiation armée. Le duc de Brunswick [1] est le premier qui en ait parlé publiquement. M. de Reden, son correspondant, s'est empressé de propager cette opinion.

On a été très affecté de l'événement arrivé au citoyen Bacher. Les Prussiens ont l'air d'être très courroucés.

On disait hier que l'archiduc Charles, trompé dans les suites des mesures qu'il avait prises pour arrêter le courage de l'armée de Masséna, et craignant d'être attaqué par les deux armées, avait pris le parti de disparaître. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses officiers ne le secondaient pas, que deux régiments n'ont pas voulu marcher, qu'il ne peut pas diriger à volonté ses soldats. L'air triste des partisans de la coalition m'a fait conjecturer que ce bruit pouvait avoir quelque fondement.

Nous n'avons rien appris du citoyen Bacher. On assurait hier que l'archiduc Charles avait révoqué son ordre. On nous a assuré également que le citoyen Alquier avait quitté Munich.

Nous ne savons rien de ce qu'a fait le général Jourdan depuis le 22, et de la suite des opérations du général Masséna depuis le 20.

Salut et respect.

P.-S. — Nous venons de recevoir un avis de M. de Metternich de la transmission qu'il a faite du *conclusum* ci-joint à la diète de Ratisbonne.

Le citoyen Bacher a quitté Ratisbonne, accompagné

1. Charles-Guillaume-FERDINAND, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, né le 9 octobre 1735, avait succédé, le 26 mars 1780, au duc Charles, son père. Il avait épousé, le 16 janvier 1764, la princesse Auguste, sœur du roi d'Angleterre Georges III. Il fut le signataire du fameux manifeste de 1792, rédigé par Geoffroy de Limon, ancien intendant des finances du duc d'Orléans. Blessé grièvement, le 14 octobre 1804, à la bataille d'Auerstädt, il mourut le 10 novembre suivant.

d'un capitaine autrichien. Il se rend aux avant-postes français.

Je tiens d'une personne très instruite que M. de Metternich recevra l'ordre de l'Empereur de déclarer aux plénipotentiaires français que la guerre est déclarée à la République de la part de l'Empire par son chef, S. M. l'Empereur. Il se prévaudra d'un *conclusum* de la diète, pris avant la première rupture, qui lui donne cette attribution et cette faculté.

258. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 28 ventôse (18 mars).

Citoyen ministre,

Il s'est passé un événement hier, depuis Rastatt jusqu'à Strasbourg, dont vous devez être informé. Des malintentionnés, sans doute, ont répandu à Strasbourg que le général Jourdan faisait sa retraite et que l'archiduc Charles avait fait passer une colonne du côté de Stuttgart pour venir s'emparer de Kehl et de Strasbourg. Les rapports que l'on faisait s'accordaient tous à assurer que la chose était vraie. L'invraisemblance du fait nous faisait rejeter avec indignation tout ce qu'on pouvait nous dire de cette retraite, lorsque nous reçûmes, à cinq heures du soir, avant-hier, un officier de la garnison de Strasbourg qui nous apporta des dépêches du général Châteauneuf où il nous faisait part des rapports qu'on lui avait faits, auxquels il paraissait ajouter quelque croyance, offrant tous les moyens de nous garantir de toute violation du droit des gens à notre égard [1].

1. Alarmé par la fausse nouvelle de l'apparition des Autrichiens dans la vallée de la Kinzig et de leur marche sur Kehl, Châteauneuf-Randon publia, ce même jour 18 mars, une adresse aux habitants du Bas-Rhin et du

Mettant cependant cette nouvelle au nombre des possibles sans la trouver fondée, nous avons envoyé directement à Offenbourg et à Stuttgart, lieu, disait-on, où se trouvaient déjà les avant-postes. On ne savait pas à Offenbourg l'ennemi si près, quoiqu'on eût répandu à Strasbourg qu'il occupait déjà cette ville; on le croyait, au contraire, battu à Stuttgart, sachant que le général Jourdan marchait à lui avec des troupes d'élite. Cet état de choses s'est trouvé tel que nous le présumions. Ainsi c'était une fausse alerte, ordinaire lorsque des armées se trouvent en présence et sont aux prises. Nous ne doutions pas que si Châteauneuf-Randon eût été en meilleure santé, il eût pu s'assurer plus directement de la vérité des faits; mais comme il est affecté d'un rhumatisme inflammatoire général et qu'il souffre les douleurs les plus aiguës depuis quelques jours, il n'a pu que s'en rapporter à quelques personnes qui l'ont trompé.

L'archiduc Charles avait encore son quartier général, le 22, à Mindelheim [1]; il n'aurait pu s'approcher sans trouver des avant-postes français à Tübingen [2]. Le général Nauendorf [3], qui commande l'avant-garde de l'armée de l'Empereur, s'est étendu du côté de Biberach [4]

Haut-Rhin, qui les mettait en état de réquisition permanente. Plusieurs milliers d'hommes se rassemblèrent; mais l'ennemi n'était signalé nulle part. Jourdan, mécontent, fit destituer Châteauneuf-Randon de son commandement.

1. Ville du cercle de Souabe (Bavière), sur la Mindel, à cinquante kilomètres sud-ouest d'Augsbourg.

2. Ville du cercle de la Forêt Noire (Wurtemberg), sur le Neckar, à soixante-douze kilomètres sud-ouest de Stuttgart.

3. NAUENDORF (Fréderic-Auguste-Joseph, comte de), né le 3 août 1749, entré au régiment royal de hussards en 1768, major en 1778, colonel en 1789, général major en 1793, feld-maréchal lieutenant en 1799, mort le 30 décembre 1801.

4. Ville du cercle du Danube (Wurtemberg), à cinquante-sept kilomètres sud d'Ulm.

et de Ravensbourg [1] et a ses avant-postes à Stockach [2].

Cette fausse nouvelle avait été fabriquée à Rastatt, car il y a quatre jours que le parti autrichien l'annonçait. Leurs partisans à Offenbourg et à Strasbourg ont pu les seconder. Un de ces personnages vint, le 29, chez moi, me dire confidentiellement qu'on parlait de la retraite de Jourdan.

— « Je le vois bien, lui répondis-je, vous doutez encore que nous occupons la rive gauche du Rhin. Nos Français, continuai-je, ne lèguent pas aussi facilement leur courage aux Autrichiens; ils peuvent avoir des revers momentanés; mais ils ne servent qu'à redoubler leur courage et à nous assurer le lendemain une victoire plus complète. »

Ce qui a donné lieu encore à ce bruit, c'est que le général Jourdan, depuis le 22, n'avait donné aucune nouvelle de sa marche, de sa position. Il ne nous a écrit, depuis le 11, jour de son passage, qu'une seule fois et pour nous transmettre la lettre du général Masséna. C'est que l'ordonnateur en chef avait déclaré à plusieurs personnes qu'il ne recevait pas de nouvelles de l'armée.

Cette nouvelle n'a été répandue que pour intimider, décourager les ministres français, les engager à se retirer, pour déclarer ensuite le Congrès dissous par leur absence. Mais ceux qui comptaient sur ce moyen ne nous connaissaient pas. Dès qu'il fut question de cette retraite supposée, nous arrêtâmes que nous resterions à notre poste, dût l'archiduc Charles établir son quartier général à Rastatt; que dans le cas où il nous ferait enlever pour nous faire passer à la gauche du Rhin, nous protesterions

1. Ville du même cercle, à soixante-quinze kilomètres sud-ouest d'Ulm. Ancienne ville libre, elle fut donnée à la Bavière en 1803 et au Wurtemberg en 1810.

2. Ville du cercle de Constance (Bade), à dix kilomètres nord-ouest du bras septentrional du lac de Constance.

de cet acte de violation du droit des gens, en déclarant que le lieu du Congrès était transféré à Strasbourg, et en invitant les membres qui le composent, de se réunir à nous pour continuer nos opérations, etc., etc. La résolution que nous avions prise, contraire à ce qu'on se proposait, a intimidé le parti autrichien et l'a forcé à se taire.

Ne recevant pas de dépêches du général Jourdan, nous avons cru qu'il fallait lire sur les figures des Autrichiens l'état des choses et, depuis trois jours, nous y voyons la tristesse, l'abattement peint d'une manière sensible. C'est par là que nous avons su, vingt-quatre heures avant l'arrivée du courrier, les succès du général Masséna.

Je dois dire que les ministres prussiens paraissaient très affectés de la nouvelle. Ils ont déclaré qu'ils ne quitteraient pas le Congrès et qu'ils ne se retireraient que lorsque la légation française quitterait la ville. Ils sont toujours très indignés de la conduite de l'archiduc Charles à l'égard du citoyen Bacher. Me trouvant avec M. de Görtz, je lui dis : « Monsieur le comte, l'Empire a été outragé, puisqu'un général autrichien s'est servi d'un commissaire impérial comme d'un huissier pour éloigner le chargé d'affaires de la République près de la diète. Nous attendons et nous sommes persuadés que les États d'Empire et surtout la Prusse, qui nous a toujours déclaré qu'elle était jalouse de soutenir les droits et la dignité des États, donneraient dans cette circonstance des preuves de leur énergie et du sentiment de cette même dignité. » Il ne me répondit pas mot. De là on doit juger que la Prusse est bien faible ou de bien mauvaise foi.

Salut et respect.

P.-S. — J'ai cru, citoyen ministre, [devoir] donner à cette fausse alerte un motif qui pût empêcher l'ennemi de croire que les Français étaient tombés à cette nouvelle

dans une terreur panique, en déclarant que le général de Strasbourg avait fait ordonner des mesures de défense et ne s'était pas opposé à la propagation de ce bruit, pour éveiller l'activité et préparer les jeunes conscrits à la surprise de l'ennemi [1].

1. Une correspondance de Strasbourg, datée du 27 ventôse et insérée au *Moniteur* du 3 germinal, explique ainsi l'événement : « .... Par ce mouvement de l'armée de Jourdan, les gorges de la basse Forêt Noire, du val de la Kinzig, etc., ne sont plus occupées par nos troupes et, comme on présume qu'un corps autrichien pourrait s'avancer de ce côté, on a pris ici et dans les environs, sur la rive droite, les mesures les plus vigoureuses de défense. Le général Châteauneuf-Randon a mis en réquisition tous les habitants du Haut et Bas-Rhin pour la défense de leur foyer.... Tout le monde prend les armes. »

PARTIE XI

LA RUPTURE

Roberjot détaille les circonstances qui décelaient chez l'Empereur la volonté de rompre avec la République. — Nouvelles alarmantes ; Jourdan serait battu et en retraite. — Entretien de Roberjot avec Görtz ; le roi de Prusse serait favorable à une alliance intime avec la République, si celle-ci s'engageait à ne pas révolutionner ses États.

Observations de Roberjot sur le projet d'une ligue intermédiaire de princes allemands. — Succès de Lecourbe. — La défaite de Jourdan confirmée. — Bruits de rupture du Congrès, embarras de la légation. — Metternich reçoit l'ordre de quitter Rastatt et de déclarer le Congrès dissous.

Le Directoire prescrit à la légation de rester jusqu'à nouvel ordre. — Apparition de patrouilles autrichiennes. — Expulsion de Trouvé, ministre de France à Stuttgart. — Mécontentement des populations de la Souabe pressurées par des officiers et agents français. — Une patrouille enlève les pontonniers chargés de faire passer sur la rive gauche du Rhin la correspondance de la légation ; une autre arrête des membres du Congrès aux environs de Rastatt. — Dissolution de la Députation.

Dernière note de la légation française, protestant contre la présence de troupes étrangères et annonçant qu'elle va se retirer à Strasbourg — Lettre du margrave de Bade aux ministres français pour leur exprimer ses regrets de voir interrompre ainsi l'œuvre de la pacification.

---

259. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 29 ventôse (19 mars).

Citoyen ministre,

Le citoyen Bacher est arrivé à Rastatt hier, et le citoyen Alquier est à Strasbourg depuis le 27 [1]. C'est par le pre-

1. Le 10 mars 1799, Alquier reçut de Montgelas l'avis que l'archiduc Charles envoyait un officier « chargé de lui servir de sauvegarde à travers

mier que nous avons appris que le général Jourdan avançait sur l'ennemi, qu'il marchait dans la première direction dont il a sûrement donné connaissance au Directoire. Il n'était plus qu'à deux journées de l'archiduc; il se renforçait sur sa droite pour aider les manœuvres du général Masséna. L'armée autrichienne commandée par l'archiduc Charles est très nombreuse; elle lui a paru embarrassée dans sa marche. Il y a de grands mouvements sur tous les points; mais il lui a semblé que cette agitation n'était pas celle du courage, mais bien de la crainte d'être trop tôt attaqué par les Français.

Jourdan ne s'est pas divisé comme on nous l'avait dit. Il marche en une colonne formidable. Son plan était d'attaquer avec impétuosité l'archiduc, de le séparer de l'armée d'Italie, de faire sa jonction avec le général Masséna.

J'ai pris des renseignements, citoyen ministre, et j'ai rassemblé des faits pour établir que le plan de l'Empereur était de rompre avec la République française. Vous trouverez qu'il n'a cessé de manquer aux conventions

les positions autrichiennes et de le conduire jusqu'au premier poste de l'armée française. » A peine avait-il lu la lettre du ministre que cet officier se présenta et lui signifia « que le prince Charles s'inquiétait de le voir sur les derrières de son armée, qu'il devait se préparer à sortir de Munich le plus tôt possible. » Alquier partit le lendemain même, emmenant avec lui le secrétaire de sa légation et son secrétaire particulier, Louis de Beer, originaire de Ribeauvillé et fils d'un ancien secrétaire intime du duc de Deux-Ponts, prince souverain de cette ville. Ce jeune homme trouva chez Roberjot l'accueil le plus cordial et fut même son commensal pendant les trois semaines qu'il passa à Rastatt. Les différences de caractère qui séparaient les trois ministres le frappèrent bien vite. « Le trio est tellement discordant, écrivait-il, le 17 avril, à son père, que tout le monde s'en aperçoit. » Il n'avait de sympathie que pour Roberjot, « le meilleur, le plus doux, le plus capable, celui qui connaissait le mieux l'Allemagne et ses relations avec la France, et celui qui avait le moins de fierté. » (*Bavière*, vol. 178, fol. 448; *Feuilles d'histoire*, 1910, *Les Alsaciens au Congrès de Rastatt*, par A.-M. Ingold.) Louis de Beer fut, de septembre 1806 à 1809, administrateur et en fait gouverneur pour Talleyrand de la principauté de Bénévent, où il introduisit d'excellentes réformes.

qu'il affectait d'invoquer à chaque instant, quand il était question de quelques opérations du gouvernement. On peut lui reprocher :

1° Que, contre la teneur claire et précise de l'article 10 des conventions du 11 frimaire [1], les troupes autrichiennes ne s'étaient pas retirées du territoire de l'Empire dans les États héréditaires au delà de l'Inn, et que non seulement le contingent de l'Empereur était resté en Bavière, mais encore que plus de vingt mille Autrichiens avaient occupé ce pays avec les contingents de Wurzbourg, de Darmstadt et du Palatin ;

2° Que, conformément à l'article 6, les places de Mannheim, Philippsbourg, Ehrenbreitstein, Ulm, Ingolstadt [2] et Wurzbourg devaient être évacuées le 20 décembre (30 frimaire), et remises à qui il appartient ; que cependant l'évacuation n'avait pas été générale et complète, et que les places n'avaient pas été restituées à ceux qui avaient le droit de les faire occuper [3] ;

1. Roberjot vise ici par erreur l'article 10 qui concernait spécialement l'évacuation de Mayence. Celui auquel il entend se référer est l'article 2 ainsi conçu : « Le contingent de S. M. l'Empereur repassera le Lech et ne pourra être employé dans les forteresses de l'Empire. »

2. Ville du cercle de la Haute-Bavière, sur la rive gauche du Danube. Moreau en fit raser les fortifications en 1800 ; elles furent relevées en 1830 et complétées en 1881.

3. L'évacuation de ces places avait été considérée comme une des conditions primordiales du traité de Campo-Formio. Talleyrand écrivait à Bonaparte le 6 fructidor an V (23 août 1797) : « Je vous propose, comme un article essentiel à insérer dans le traité définitif, qu'aussitôt après la signature et dans un terme donné, l'Empereur évacuera les villes et forteresses appartenant soit à des électeurs, soit à des princes ou États de l'Empire, telles que nommément Ingolstadt, Ulm, Mannheim, Mayence, Ehrenbreitstein, ou telles autres places qu'il aurait occupées. Vous concevez sans peine, général, de quelle importance il est que cette évacuation soit consommée à l'époque où s'entamera la paix de l'Empire. L'Empereur, s'il était le maître de ces places, le serait aussi de la paix que l'Europe fera, et nous dicterait ses conditions. Il faut de toute nécessité faire passer cet article. » (PALLAIN, *Le ministère de Talleyrand sous le Directoire*, p. 123.)

3° Que c'était à tort qu'on s'était plaint du blocus, formé par les Français, de la forteresse d'Ehrenbreitstein, puisqu'on leur en avait donné le motif en ne remettant pas cette place à l'électeur de Trèves et en y conservant des troupes de différents contingents d'États d'empire;

4° Que l'électeur bavarois-palatin avait sollicité vainement, dans les mois de pluviôse et messidor, du général Staader [1], la permission d'envoyer à Mannheim six régiments qui se trouvaient dans l'Odenwald [2]; mais que cette forteresse avait toujours eu des troupes d'Empire jusqu'au 1er nivôse an VII et qu'elle n'avait pas été remise à l'électeur;

5° Que l'Empereur, enfreignant chaque jour plus ouvertement les conventions, avait envoyé, le 28 frimaire an VII, soixante mineurs autrichiens à Mannheim, déguisés en canonniers palatins, pour démolir les fortifications. Ces canonniers étaient accompagnés de deux officiers autrichiens déguisés en bourgeois, chargés de diriger l'opération. Ces faits sont d'autant plus exacts que ces deux officiers se présentèrent et se légitimèrent le lendemain auprès de M. de Dalberg, président du gouvernement [3];

1. Staader (Joseph, baron de), né en 1738 et entré en 1758 au service de l'Empereur. Il fit la guerre de Sept ans et, en 1788-1789, celle contre les Turcs en qualité de général major. Nommé feld-maréchal lieutenant en 1790, il prit part aux campagnes du Rhin de 1793 à 1800. Il se retira en 1801 avec le grade de feld-maréchal et mourut le 12 novembre 1808.

2. Région montagneuse d'environ 60 kilomètres de long sur 45 de large, entre Darmstadt, le Mein et le Neckar.

3. Dalberg (Wolfgang-Héribert, baron de), né le 13 novembre 1750, administrateur de Worms, burgrave de Friedberg, intendant du théâtre de Mannheim, conseiller intime et chambellan du duc de Deux-Ponts, en même temps que poète et auteur dramatique. Il devint ensuite ministre d'État du grand-duc de Bade et mourut le 17 septembre 1806. Frère cadet de Charles-Théodore de Dalberg, coadjuteur de l'archevêque de Mayence, plus tard prince primat et grand-duc de Francfort, il eut pour fils Emeric-Joseph, qui fut ministre de Bade à Paris (1803), créé duc par Napoléon

6° Que, sans autorisation et contre la teneur des mêmes conventions qui laissaient à qui il appartient les forteresses de l'Empire, on avait néanmoins donné des ordres, le 25 frimaire an VII, à M. Bartels, commandant à Mannheim, de faire passer à Philippsbourg 119 pièces de canon, 40 à Wurzbourg et 98 à Munich, avec toutes les munitions qui existaient à Mannheim, qui suffisaient à défendre cette place pendant sept mois ;

7° Que, dans le mois de nivôse an VII, trois cents canonniers autrichiens s'étaient rendus à Philippsbourg, y avaient prêté le serment, comme troupes de l'Empire, entre les mains du commandant de la forteresse ;

8° Qu'on n'avait pas cessé de continuer les travaux des fortifications à Ulm pendant l'été dernier et jusqu'à ce moment, le major autrichien Dodowitsch étant chargé de les diriger ;

9° Que la place d'Ingolstadt avait été occupée par deux bataillons de l'électeur de Cologne jusqu'au mois de frimaire an VI, époque où les troupes autrichiennes y sont entrées, ce qui faisait que cette place n'avait pas été remise à l'électeur bavarois-palatin, à qui elle appartenait ;

10° Que la place de Wurzbourg avait toujours eu des contingents d'Empire, quoique l'évêque [1] eût souvent sollicité qu'on lui renvoyât ses troupes, que l'on conservait illégalement dans l'armée autrichienne et dans d'autres places, ce qui lui occasionnait de grands frais, dont il n'a cessé de se plaindre ;

11° Que, contre le droit des États et sans autorisation, les Autrichiens avaient fait, en nivôse dernier, différentes

(14 août 1810), membre du gouvernement provisoire en 1814, pair de France et ministre d'État (1815).

1. Fechenbach (Georges-Charles, baron de), né le 20 février 1749, prince évêque de Wurzbourg du 3 décembre 1795 au 29 novembre 1803, puis en 1805 évêque de Bamberg ; mort le 4 octobre 1808.

réquisitions en Souabe pour l'armée autrichienne en Bavière ;

12° Que l'Empereur avait autorisé le général Mack d'entrer, en fructidor dernier, au service du roi de Naples et d'y organiser et commander une armée contre les Français ;

13° Que le général d'Auffenberg [1], au service de l'Autriche, était entré, le 27 vendémiaire dernier, avec six mille hommes de troupes, dans le pays des Grisons, l'avait occupé, contre le vœu des habitants, jusqu'au 17 ventôse, jour où il a été fait prisonnier ;

14° Que le comte de Cobenzl avait eu la mission spéciale d'aller à Berlin pour conférer avec le prince Repnine sur les moyens d'engager la Prusse à entrer dans la coalition ;

15° Que l'Empereur avait fait un traité avec Paul Ier pour attaquer conjointement les Français ; qu'à cet effet, ce dernier avait envoyé un contingent de troupes et disposé d'autres colonnes pour augmenter les forces de la coalition ;

16° Que, dans les moments où les Français croyaient que l'Empereur observait scrupuleusement son traité de paix avec la République, on avait redoublé de persécutions et plus vivement inquiété les Français qui traversaient ses États en se livrant à leurs opérations commerciales ;

1. Auffenberg (N. d'), né en 1760, nommé général major en 1797, commandait le corps d'armée autrichien dans les Grisons lors de l'entrée de Masséna. Battu les 5 et 7 mars 1799 et fait prisonnier, il fut conduit à Dijon, où il retrouva Mack également prisonnier. Ayant été ensuite échangé, il servit dans l'armée de Souvorov. Sa carrière, honorable au début, eut une fin malheureuse. Le 8 octobre 1805, surpris et battu par Murat, aux débouchés de la Forêt Noire, il fut encore pris avec quatre mille hommes. On était à la veille de la capitulation d'Ulm. Accusé d'avoir trahi par incurie volontaire, le général dut quitter le service et fut condamné à une détention de quatre ans.

17° Que le subdélégué d'Autriche s'est toujours opposé au vœu de l'Empire, qui désirait la paix, soit par ses votes, soit par sa conduite, etc., etc.

J'ai oublié de vous dire que le citoyen Bacher nous a dit que les avant-postes autrichiens qu'il a rencontrés se repliaient et étaient déjà de trois myriamètres au delà de leur premier poste, sans actions, sans affaires, par la crainte d'être faits prisonniers.

Salut et respect.

P.-S. — Nous apprenons, et la chose est vraie, que le général russe Souvorov va commander l'armée autrichienne en Italie. Ce choix ne peut pas être plus adroit pour décourager les généraux autrichiens, humilier le militaire et mécontenter la nation.

260. — Jean Debry a Talleyrand

Rastatt, 29 ventôse (19 mars).

Citoyen ministre,

Le citoyen Bacher est arrivé hier à Rastatt. Il pense que le *conclusum* de la diète sera favorable à la paix, autant toutefois que le permettront et la faiblesse de ce corps usé et la présence des troupes autrichiennes; il ne doute pas qu'on n'emploie la force pour entraîner l'Empire dans la guerre, et déjà circulent à ce dessein tous les bruits extravagants, toutes les impostures qui peuvent alarmer et faire dissoudre le Congrès. Il y a quelques jours, l'on annonçait que les Autrichiens, après avoir percé le centre de l'armée, se portaient sur Kehl et Strasbourg, et qu'un corps considérable se disposait à occuper Rastatt. Nous envoyâmes à la découverte; tout se trouva sans le moindre fondement, faux, absolument faux. La nécessité de repousser ces calomnies, avant qu'elles aient

pris racine, nous a engagés à nous concerter avec le général commandant à Strasbourg pour l'établissement d'un certain nombre d'ordonnances tirées de la garde nationale sédentaire de cette ville et par le moyen desquelles nos communications, soit par la route ordinaire, soit par celle de Selz, où se trouvent un poste et des bateaux, seront aussi promptes qu'elles peuvent l'être [1]. D'ailleurs, Strasbourg étant le seul point central où l'on puisse donner et prendre connaissance des divers mouvements et événements militaires, il nous importait beaucoup d'être tenus exactement et rapidement au courant de ce qui peut arriver. Nous avons cru devoir prévenir de ces dispositions le ministre du margrave, pour éviter les interprétations que la malveillance autrichienne ne manquerait pas de leur donner, quelque frivole et ridicule qu'en fût le prétexte.

Il n'y a encore entre les Prussiens et nous que des rapprochements de simple politesse. Certes, cette étrange conduite n'est pas aussi insignifiante qu'elle le paraît; ils affectent de craindre l'extension des principes révolutionnaires. Si les conjectures de quelques personnes sur l'intention commune entre la Russie, l'Autriche et la Prusse de poloniser l'Allemagne étaient justes, assurément la crainte de l'influence française ne serait pas, comme ils semblent l'annoncer, la raison du système qu'ils adoptent, et ce système s'expliquerait fort naturellement dans la dernière hypothèse. Ce que je puis vous dire, c'est que l'un des ministres prussiens, M. de Dohm, à qui je fis part chez moi de la déclaration de guerre faite à l'Autriche et à la Toscane, me marque, quant à ce dernier État,

1. Le 18 mars, Châteauneuf-Randon avait effectivement envoyé quatre gendarmes à Rastatt. Le 23, il y dépêcha encore une douzaine de gardes nationaux qui restèrent deux jours et firent des patrouilles dans la ville. Ces mesures servirent ensuite d'argument aux Autrichiens, qui prétendirent y voir une violation de la neutralité de la ville.

la plus vive surprise, à peu près comme ils firent lorsqu'il fut question de la guerre au roi de Sardaigne.

Salut et respect.

261. — Jean Debry a Talleyrand

Rastatt, 2 germinal (22 mars).

Citoyen ministre,

Plusieurs personnes attachées par leur intérêt à celui de la République m'ont manifesté le désir de voir le gouvernement français accorder dans la guerre actuelle la neutralité à la ville de Ratisbonne. Je crois effectivement que, vu surtout les dispositions de la Diète qui nous présagent un *conclusum* pacifique, il nous serait aussi avantageux, par le fait et dans l'opinion, d'accorder à l'Empire une protection qui ne tend qu'au maintien de son corps représentatif, et qu'il peut être infiniment utile que ce corps ait autant à se louer de la République qu'il a à se plaindre de ses chefs et protecteurs naturels. J'en ai parlé au citoyen Bacher, qui pense, comme moi, que cette mesure aurait un excellent effet. Cette considération, sans doute, ne vous sera point échappée, et je ne vous en parle que pour vous certifier qu'elle aurait en Allemagne l'assentiment et nous acquerrait quelques amis.

Notre position ici est toujours la même. Tous les yeux sont fixés sur les armées. Quand l'Autriche n'a point de nouvelles à répandre pour atténuer les résultats politiques de nos victoires, elle en fabrique; mais, quoique nous soyons éminemment dans le pays de la crédulité, elles ont peu de cours. Il paraît constant que Souvorov commandera l'armée coalisée en Italie. Les partisans même de l'Autriche sont forcés d'avouer que ce choix, qui doit révolter tous les officiers autrichiens, est un gage de nos succès futurs.

L'on annonce depuis quelques jours le départ du baron de Rosenkrantz, envoyé par le duc de Holstein. C'est un homme qui nous a fait beaucoup de mal par ses intrigues et ses déclamations perpétuelles. Il pouvait passer à juste titre pour le représentant à Rastatt du cabinet de Pétersbourg.

Salut et respect.

262. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 3 germinal (23 mars).

Citoyen ministre,

Je crois vous avoir prévenu que le dessein du cabinet de Vienne était de dissoudre le Congrès. Son existence formait un point central où venaient aboutir toutes les volontés de ceux qui soupiraient après la paix. Il devait donc être dans les projets de l'Empereur de faire disparaître ce point de ralliement. Déjà, par mille bruits plus absurdes les uns que les autres, par des sollicitations très pressantes auprès de quelques membres du Congrès, par le rappel de son propre député, il avait préparé les moyens de le dissoudre. Il ne lui manquait plus que de savoir si la légation française se laisserait intimider par des menaces, si le roi de Prusse consentirait aux manœuvres qu'on aurait pu employer pour cet effet.

L'attitude de la légation française a dissipé les espérances qu'on avait conçues de la voir s'éloigner, si le théâtre de la guerre approchait du siège du Congrès. Quant au roi de Prusse, on lui a adressé, le 12 ventôse, un rescrit de l'Empereur dans lequel on lui exposait que le Congrès de Rastatt étant influencé par la légation française, on n'avait plus à espérer qu'il en résultât pour l'Empire et pour les deux puissances l'avantage qu'on s'était promis

de son issue ; qu'il l'invitait, par la considération de sa propre sûreté et de celle de l'Allemagne, de concourir avec lui aux moyens qu'il jugerait convenables pour opérer sa dissolution. Il lui donnait en même temps l'assurance que la chose se ferait avec d'autant plus de succès qu'il ne faisait par son rescrit que lui exposer le vœu de la portion la plus saine des princes d'Empire ; qu'il s'en rapportait donc à sa sagesse pour aviser au parti le plus propre à empêcher qu'on n'altérât la constitution de l'Empire ; que, quant à lui, il ne voyait dans cela qu'un moyen de libérer l'Empire de la domination française, et qu'il ne lui cachait pas que, si la proposition lui convenait, il donnerait des ordres pour que son commissaire quittât Rastatt, départ, disait-il, qui entraînerait celui de plusieurs autres députés, qui gémissent du rôle qu'ils ne cessent de jouer.

Le roi de Prusse médita avec M. Haugwitz sur ce projet ; mais, comme l'Empereur n'avait pas indiqué les moyens propres à satisfaire les États d'Empire qui se seraient opposés à l'exécution de ce projet si on eût oublié leurs intérêts, il crut, avant de donner ses réponses, faire les représentations suivantes : il répondit 1° que sa position actuelle, puisqu'il jouissait de la neutralité et de la plus grande tranquillité, ne lui permettait pas de chercher à les troubler ; 2° qu'il avait pris des engagements avec plusieurs princes de l'Empire, qui ne lui permettaient pas de les abandonner, après avoir fait les promesses les plus solennelles de les protéger et de prendre leurs intérêts ; 3° que l'Empereur ne lui faisant pas part des moyens qu'il jugeait les plus efficaces pour rassurer ces princes sur leur sort et sur les indemnités que l'on était convenu de leur accorder, il attendait avant tout qu'il voulût bien s'expliquer sur ce dernier point. Il finissait en assurant l'Empe-

reur que s'il lui présentait les moyens de concilier ses engagements avec le parti qu'il lui proposait, il lui serait plus facile de se décider.

La cour de Vienne ne fournira probablement pas de réponse ; elle aura dû voir que le roi de Prusse n'agréerait pas ce qu'on lui avait proposé. Les ministres prussiens, informés de la chose, sont venus fréquemment nous recommander de ne pas quitter Rastatt, démarche qui annonce bien de quelle manière la proposition de l'Empereur a été reçue à Berlin.

Les Prussiens reviennent sans cesse à leur plan de neutralité ; mais, comme j'ai rejeté très souvent la proposition, non d'une manière à les choquer, mais en leur disant que l'armistice et les négociations étaient la neutralité même, ils semblaient oublier leur projet. Il y a quatre jours que M. de Görtz vint chez moi et, en se plaignant de la conduite de l'archiduc Charles, il me dit : « Je crains bien que la diète ne soit plus libre et que, pour en imposer davantage aux députés, on ne prenne le parti de faire venir des troupes sous le prétexte de mouvements militaires. Je viens donc vous engager à faire connaître à la Députation que le vœu du gouvernement français est que le territoire de Ratisbonne et tel rayon qui sera jugé convenable seront neutres. Vous rendriez, continuait il, les plus grands services à l'Empire, parce que, la diète étant plus libre, elle ne craindra pas de manifester son opinion, malgré les intrigues des ministres autrichiens. »

Je crains toujours, citoyen ministre, que les Prussiens, dans leurs moments d'épanchement et d'intimité, n'aient des vues cachées et qu'ils ne nous tendent de piège, d'après cette sollicitude. Je répondis à M. de Görtz que demander la neutralité partielle de l'Empire, c'était convenir qu'elle n'existait pas, malgré les négociations ; que ce n'était pas

à la légation française à faire une semblable demande, puisque la diète ne se plaignait pas qu'elle n'était pas libre; qu'en se déterminant à faire cette proposition, c'était aussi fournir au commissaire impérial l'occasion de demander la neutralité du territoire où siégeait la Députation de l'Empire; que les princes et États d'Empire qui s'étaient toujours montrés disposés pour la paix le paraîtraient à leur tour avec plus de fondement depuis la publicité de l'adresse de l'archiduc Charles aux armées autrichiennes, et qu'on ne tarderait, dans moins de quinze jours, d'avoir l'Empire dans un état de neutralité complète; que c'était rajeunir le projet de la Prusse; enfin que c'était ôter au gouvernement la facilité de connaître les vrais et constants amis de la paix. Il ne me parla plus de neutralité.

Le citoyen Alquier s'est rendu hier à Rastatt et se propose d'y rester jusqu'au moment où le Directoire exécutif lui notifiera ses intentions.

La diète a renvoyé après les fêtes de Pâques la continuation de l'ouverture du protocole.

Les dernières dépêches que vous nous avez adressées, citoyen ministre, qui annoncent les intentions du gouvernement contre les perturbateurs et fauteurs des mouvements insurrectionnels, ont fait une très grande sensation. Elles ont étouffé les projets de l'Autriche et de l'Angleterre, qui les excitaient et qui en rejetaient l'odieux sur le Directoire.

Salut et respect.

263. — Jean Debry a Merlin [1]

Rastatt, 4 germinal (24 mars).

Assurément, mon cher ami, comme je te l'avais mandé, j'eusse pu envisager, au sortir de cette mission, un poste diplomatique auprès d'une république. Si j'en eusse été assuré comme Roberjot l'est du sien auprès de la République batave, je n'aurais pas balancé et, certain de pouvoir être à la fois utile à ma patrie et à mes propres intérêts lésés par la Révolution, j'aurais écrit à mes amis de ne point songer à me replacer au corps législatif. J'ai laissé jusqu'à présent courir les chances de cette réélection, d'abord parce que tu me l'as conseillé, et ensuite parce que, pouvant aussi y servir la chose publique, j'y voyais une ressource, faible à la vérité, mais honorable et conforme au travail que j'ai fait pendant huit ans. J'ai peu d'espérance que nous trouvions dans la fermeté d'aucun État d'Allemagne le moyen de continuer le Congrès; mais, si à cet égard la chose changeait, je subordonnerais sans examen tous mes calculs particuliers au désir de faire et d'achever un traité solide et bien assis. Au reste, il y a encore deux mois, et dans cet intervalle, cet important ouvrage peut s'amener à son but. Il est même indispensable qu'il soit terminé ou rompu dans cet espace de temps, sinon quoi je crains qu'il ne soit et mauvais et manqué. Si je coopère à son achèvement, j'en aurai plus de moyens pour faire prévaloir, soit dans une fonction publique, soit dans une autre, les principes qui l'auront fait naître, principes que j'aurais connus, développés et mis en pratique.

1. Cette lettre ne fut pas envoyée.

Rien de nouveau ici, des processions, des communions, des commérages et des systèmes à perte de vue. Nous attendons après les fêtes actuelles un *conclusum* de la diète, et je crois que la Députation, s'affranchissant du joug impérial, nous fera faire également sa transmission par le ministre directorial.

264. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 5 germinal (25 mars).

Citoyen ministre,

Je vous adresse deux pièces, dont l'une est une déclaration faite, le 3 de ce mois, par M. de Metternich à la Députation de l'Empire des motifs qu'il a eus de ne pas communiquer à la légation française les derniers *conclusum* qu'elle avait pris ; l'autre, le vote de M. d'Albini sur cet objet.

Je vous ai prévenu que la Députation, voyant que le commissaire impérial ne communiquait pas ses résolutions aux ministres français, avait arrêté que le ministre directorial se transporterait auprès de lui pour l'engager à faire cette communication, se proposant en cas de refus de prendre un moyen propre à faire connaître officiellement à la légation française ce que refuserait de transmettre le commissaire impérial. M. d'Albini se rendit, en effet, chez le comte de Metternich, qui feignit de convenir qu'il n'était pas fondé à refuser une communication, mais qu'il ferait part à la Députation de ces motifs.

C'est donc cette pièce que je vous fais passer ; vous y verrez d'assez longs et mauvais raisonnements pour persister dans son refus. J'ai joint le vote de M. d'Albini, parce qu'il réfute complètement les observations du commissaire. M. d'Albini tint la séance le même jour de la

remise de la note de M. de Metternich. Comme il en connaissait la teneur, il avait préparé son vote, non pour prendre un *conclusum* le même jour, mais pour guider les membres de la majorité. La séance fut levée peu d'instants après, sans indication du jour où elle serait reprise. M. de Metternich, croyant avoir fait un chef-d'œuvre, a fait imprimer sa déclaration. M. d'Albini l'a imité, et son vote se trouve également imprimé.

La majorité de la Députation était d'avis de protester contre le refus du commissaire; mais, mieux avisée, elle a pensé qu'il ne fallait pas fournir au commissaire impérial le prétexte de se retirer en disant que la Députation viole les formes constitutionnelles, usurpe les pouvoirs du commissaire, le regarde par son fait comme inutile dans les négociations, chose qu'il provoquait, car il n'est plus douteux qu'il a l'ordre de se retirer en prenant l'occasion la plus favorable pour effectuer son départ.

Nous sommes dans la plus vive inquiétude sur le sort de l'armée commandée par le général Jourdan, parce qu'elle est faible de plus d'une moitié de celle de l'archiduc Charles, que l'armée autrichienne est en partie composée de ce que l'Empereur a de mieux en troupes, c'est-à-dire en cavalerie. Une lettre que je reçois du citoyen Trouvé m'annonce qu'on s'est battu, le 30 ventôse et le 1er de ce mois, entre Biberach et Pfullendorf [1]. On dit que c'est l'archiduc Charles qui a attaqué, que les généraux Jourdan et Saint-Cyr [2] ont été repoussés, mais que, du côté du

1. Ancienne ville impériale, actuellement du cercle de Constance (Bade), à vingt-cinq kilomètres nord-est de Stockach.

2. Carra-Saint-Cyr (Jean-Baptiste), né en 1756, officier au régiment de Bourbonnais, général de brigade en 1796, secrétaire d'ambassade à Constantinople, en 1796-1797, sous Aubert du Bayet, servit en 1798-1799 sous Jourdan et prit part ensuite aux opérations de Brune en Italie. Promu général de division, il reçut, sous l'Empire, un commandement dans les

lac de Constance, les généraux Souham [1] et Ferino [2] ont eu l'avantage. On assure encore que l'archiduc a recommencé l'attaque le 2, mais on ne sait point l'issue de cette affaire [3]. Les Autrichiens semblent mettre un grand acharnement; leur succès fera dissoudre la diète, et l'Empire devient le théâtre de la guerre. Aucun prince ne voudra se prononcer pour nous dans pareil cas. Il faudrait à cette armée trente mille hommes encore.

Salut et respect.

P.-S. — Je vous observe que ces détails ne nous sont pas transmis officiellement, que c'est le bruit public. Jourdan, depuis vingt-quatre jours, ne nous a écrit qu'une fois.

provinces illyriennes. Nommé, en 1817, gouverneur de la Guyane, il se retira en 1819 et mourut le 5 janvier 1834.

1. SOUHAM (Joseph), né le 30 avril 1766, enrôlé le 17 mars 1782 aux cuirassiers du Roi, général de division le 13 septembre 1796, fit la campagne de 1799 et en avril fut momentanément suspendu. Compromis en 1804 dans l'affaire Cadoudal, il fut détenu quelques mois. Napoléon l'employa cependant de 1808 à 1814. Retraité le 11 juin 1832, Souham mourut le 28 avril 1837. Il était d'une taille gigantesque et d'une extrême bravoure.

2. FERINO (Pierre-Marie-Barthélemy), né le 23 août 1747 à Cravaggia (Piémont), servit d'abord en Autriche. Venu en 1789 à Paris, il y reçut, le 1er août 1792, le commandement d'un corps de chasseurs du Rhin. Nommé général de brigade le 20 juillet 1793 et de division le 23 août suivant, il prit une part importante à la reprise des lignes de Wissembourg et au débloquement de Landau. Il se distingua encore sous Moreau, dans les campagnes de 1796 et 1800. Nommé sénateur le 1er février 1805 et gouverneur d'Anvers le 6 mars 1807, créé comte le 1er juin 1808, il mourut le 28 juin 1816.

3. Ce combat du 2 germinal (22 mars) nous avait été défavorable. Carra-Saint-Cyr était avec la gauche à Mengen, Souham avec le centre à Pfullendorf et Ferino avec la droite à Barendorf. L'archiduc, visant le pont d'Ostrach, à dix kilomètres est de Pfullendorf, avait lancé deux colonnes pour occuper Carra-Saint-Cyr et Ferino, mais réservé le gros de ses forces pour emporter le passage. La résistance opiniâtre de nos troupes dut céder devant le nombre très supérieur des Autrichiens. Jourdan, contraint à la retraite, se replia entre Singen et Tuttlingen. Le Directoire n'en publia pas moins un bulletin de victoire. « Le courage des Français a triomphé de tous les obstacles; les Autrichiens ont été repoussés et ont perdu quinze cents prisonniers » (Cf. *Moniteur* du 11 germinal).

On m'apprend en ce moment que le général Lefebvre a été blessé au bras [1], que le général Jourdan a eu deux chevaux tués sous lui, que nos troupes, ayant été repoussées deux fois, ont néanmoins, à la troisième, été victorieuses, que l'affaire a été très chaude, et que, de l'aveu des Français, jamais les Autrichiens n'ont montré autant de courage. Nous avons fait trois cents prisonniers.

L'archiduc Charles a répondu au landgrave de Hesse-Darmstadt qu'il avait renvoyé ses troupes à Ingolstadt, et qu'elles ne marcheraient pas contre les Français, mais qu'il ne pouvait les autoriser à se retirer entièrement sans l'aveu de l'Empereur. La lettre qu'il a écrite au landgrave est très sèche et pleine d'expressions d'aigreur et de mécontentement.

Je vais avoir un mémoire de M. le comte de Haxthausen sur une répétition de sommes hypothéquées sur une terre située à la rive gauche, que le ministre de Danemark m'a remis pour le faire parvenir au gouvernement [2].

1. Lefebvre (François-Joseph), né le 25 octobre 1755, d'abord sergent-major aux gardes-françaises, était général de division en 1794. Il servit en 1799 sous Jourdan, commanda l'avant-garde à la bataille de Stockach et soutint avec 8,000 hommes l'effort de 36,000 Autrichiens; mais blessé d'un coup de feu, il fut obligé de quitter l'armée. On sait le reste de sa carrière : maréchal de France (1804), duc de Dantzick (1807), pair de France (1819), etc. Il mourut le 14 septembre 1820.

2. Comme l'explique le mémoire, le comte de Haxthausen, ancien ministre d'État du roi de Danemark, avait prêté 14,000 écus d'Allemagne (52,500 fr.) à un cousin membre du corps de la noblesse du Haut-Rhin Une hypothèque sur la terre de Niedersaulheim garantissait sa créance; mais cette terre était sur la rive gauche du Rhin, à vingt kilomètres sud de Mayence, et Rosenkrantz avait jugé utile d'intervenir auprès du gouvernement français.

265. — JEAN DEBRY A TREILHARD

Rastatt, 5 germinal (25 mars).

Il paraît, mon cher Treilhard, que nos troupes se sont battues, le 30 ventôse, avec des succès mélangés ; c'est ce que nous annonce une lettre de Trouvé, laquelle nous fait attendre d'autres détails.

Placés entre le danger d'un révolutionnement violent et d'une polonisation, il n'y a que cette considération qui puisse tirer les gouvernants allemands de leur apathie ; nous verrons si, lors du *conclusum* de la Diète, ils en saisiront l'occasion ; car, comme il est évident que ce *conclusum* n'aura pas la sanction impériale, c'est le moment pour eux de se prononcer, de nous faire la transmission par le ministre directorial, et sur-le-champ de former une ligue pour soutenir cette démarche. Ce premier pas en amènera d'autres, et si, d'une part, il est secondé par des succès, de l'autre par un prompt achèvement du traité, je ne doute pas qu'il n'opère une grande défection. Mais s'il est vrai que l'électeur actuel de Bavière soit à la Prusse ce que son prédécesseur était à l'Autriche, je crains bien que les moyens d'exécution de ce plan ne nous manquent totalement. Alors le révolutionnement serait pour nous un moyen auxiliaire ; mais, quoi qu'on débite, il ne serait pas sans difficultés, surtout avec des commissaires dilapidateurs.

Je te remercie de ton obligeante question sur mon âge ; ce qui me manque le plus, ce ne sont pas les années. Si j'en crois ce que l'on me mande, mon département se propose de me rappeler au corps législatif. Ce ne sera pas sans regret que je quitterai la partie diplomatique et l'ouvrage de la paix imparfait, quoique cependant il me

semble que d'ici en prairial le traité pourrait être conclu avec l'Empire ; mais, puisque d'instant à autre la guerre peut tout rompre, je laisse courir la chance de ma réélection. Ma position de père de famille, que la Révolution n'a point enrichi, ne me permet point de négliger une ressource honorable et où je peux être utile à mon pays.

Mille remerciements et amitiés de la part de ma famille à tout ce qui t'intéresse. Si je restais encore trois mois ici, je rapporterais un fruit de Rastatt, que ma femme mûrit en serre chaude. Bonnier porte effectivement un taffetas vert sur les yeux. « Ce jeu, disait le moine de Piron, ne rend pas la visière nette. » A revoir, mon ami, je t'embrasse de tout mon cœur.

266. — Jean Debry a Sieyes

Rastatt, 5 germinal (25 mars).

Non vraiment, mon ami, je ne crois pas que deux des Prussiens veulent la paix entre l'Empereur et nous, mais bien entre nous et l'Empire. Le troisième n'en veut aucune, parce que, dit-il, c'est par la guerre générale qu'on arrivera à la paix. [Il répète à peu près dans les mêmes termes ce qu'il vient d'écrire à Treilhard concernant une ligue des États allemands sous la protection de la France, et l'attitude du nouvel électeur de Bavière.] L'essentiel est de commencer par des succès. Il y a eu un engagement, le 30 ventôse, à Biberach et Pfullendorf, très vif et où les avantages ont été partagés. Nous attendons des détails positifs ; nous te les ferons passer. En attendant, mon ami, nous ne faisons rien ici ; c'est une bien ennuyeuse station. Alquier et Bacher sont ici. Ma famille t'embrasse ; j'en fais de même. attendant toujours le plaisir de te voir dans le mois prochain.

267. — JEAN DEBRY A MERLIN

Rastatt, 6 germinal (26 mars).

J'ai peu d'espérance, mon cher Merlin, que nous trouvions dans l'énergie d'aucun gouvernement allemand le moyen de continuer le Congrès au milieu de la guerre. Leurs formes sont si lentes et, en général, leur volonté si faible ou si mauvaise qu'il sera bien difficile de les liguer activement avec nous. Les succès seuls pourraient leur faire prendre ce parti et, d'un autre côté, si cet important ouvrage n'est pas confectionné avant peu, il sera manqué quant à son utilité pour nous, car qu'aurons-nous à faire de leur ligue lorsque nous serons les maîtres ? Je peux donc espérer, même dans le cas de ma réélection, d'achever d'ici à prairial un traité dont toutes les bases sont arrêtées. Est-il vrai que Talleyrand veut entrer au Corps législatif ?

Je reçois à l'instant une lettre de Duplaquet [1], dans laquelle il s'exprime avec la plus grande force contre Silvy [2], qu'il me peint comme un intrigant, dévoué aux suppôts de Robespierre et compromettant la protection que tu lui accordes. Il me prie de t'en écrire. Trop éloigné de mon département pour savoir jusqu'à quel point ces reproches peuvent être fondés, je me borne à t'engager à prendre des renseignements positifs ; il

1. DUPLAQUET (Jean-Quentin), né le 21 septembre 1766, commissaire du Directoire près l'administration centrale de l'Aisne en 1798-1799, élu, le 13 avril 1799, député de ce département aux Cinq-Cents et nommé, le 25 décembre suivant, député au Corps législatif, d'où il sortit en 1805. Il reparut à la Chambre des Cent-Jours et mourut le 30 octobre 1835. Il était le neveu du constituant Charles-Vincent Duplaquet (1730-1811), abbé de l'église de Saint-Quentin et chapelain conventuel de l'ordre de Malte, député du tiers état du bailliage de Saint-Quentin.

2. Cf. t. II, p. 386, note 1.

serait dur et dangereux d'être trompé. Duplaquet peut l'être, mais je lui dois la justice de dire qu'il jouissait à mon départ d'une réputation intacte quant au civisme et à la probité.

S'il est nommé représentant, on te sollicitera sans doute pour le remplacer. Je t'indique, moi, le citoyen Martin, administrateur actuel du département. Il a été prêtre, je le dis pour que ceux qui n'ont rien à lui reprocher ne parviennent pas à lui en faire un crime, car jamais il n'en a eu le caractère. C'est un père de famille probe, plein de mœurs et de lumières, républicain par principes et assez instruit pour figurer avec distinction aussi bien dans l'Institut national que dans le corps législatif, lorsqu'il aura la conscience de ce qu'il vaut. Le choix de cet excellent citoyen, que je connais depuis vingt ans, effraiera royalistes et anarchistes. Au surplus, informe-t'en. Il ignore que je t'écris [1].

Trouvé nous annonce, dans une lettre particulière écrite à Roberjot, qu'il y a eu, le 30, une affaire où le corps commandé par Jourdan a été forcé de se replier et où celui de Souham a eu l'avantage. Je désire bien que nous recevions des détails positifs qui fassent taire la jactance autrichienne, au moindre succès. Ces gens-là se croient au Luxembourg. Mille amitiés.

268. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 7 germinal (27 mars).

Citoyen ministre,

Vous devez avoir reçu des dépêches du général Jourdan sur les affaires des deux armées depuis le 30 ventôse jusqu'au 3 germinal. Elles auraient été constamment à notre

1. Martin fut effectivement nommé commissaire central. Cf. n° 275.

avantage, si Jourdan n'eût pas été écrasé par le nombre et l'élite des troupes autrichiennes. Il nous mande qu'il est réduit à la défensive, ainsi que Masséna, jusqu'à ce qu'ils reçoivent des renforts qui puissent les mettre dans le cas de recommencer les attaques. Ces revers ou plutôt l'impossibilité où ils se trouvent, par l'infériorité de leurs troupes, de repousser les Autrichiens, ont donné au parti de l'opposition un ton d'audace qui scandalisait même ceux qui leur sont attachés. Ce parti ne va pas manquer de grossir à l'avantage de l'archiduc le nombre des Français tués ou blessés, et ce fâcheux contre-temps va forcer les princes qui pouvaient se prononcer avec plus de dispositions pour les Français à attendre les événements en restant dans le silence.

Les ministres prussiens viennent d'envoyer au roi de Prusse l'initiative d'une mesure qu'ils croient importante pour l'Empire et pour Sa Majesté ; ils ont engagé le cabinet à faire proposer au Directoire exécutif qu'il s'engagera à rester ami de la République, à ne pas se joindre à la coalition, s'il veut de son côté donner l'assurance et prendre les moyens les plus efficaces pour que la révolution n'ait pas lieu, soit dans l'Empire en entier, soit en quelques-unes de ses parties. C'est un des secrétaires de la légation prussienne, nommé Jordan, qui est allé porter cette dépêche à Francfort, afin qu'on ne sache pas à Rastatt qu'ils ont fait partir une estafette.

Ce n'est plus par le motif seul qu'ils avaient allégué depuis longtemps aux princes de l'Empire, c'est-à-dire pour obtenir du roi de Prusse qu'il veuille bien les mettre sous sa protection, que depuis huit jours, ils cherchaient à engager les députés particuliers de ces princes à se réunir au roi de Prusse ; c'était pour avoir leur agrément sur la demande de ne pas révolutionner l'Empire. Ils se sont

adressés à l'électeur de Bavière, qui s'est empressé de consentir [1], ils ont sollicité les députés de Bade, qui ont donné le même consentement. Ainsi je ne regarde plus comme douteux que les princes de l'Empire se réuniront à présent à la Prusse sous ce prétexte, et l'on ne doit plus compter sur l'alliance de ces princes avec la République, malgré l'assurance, qui leur est donnée par la lettre du Directoire exécutif adressée au général Jourdan, que leur pays ne sera pas révolutionné.

Le but des ministres [prussiens] ici est d'ôter à la République la gloire de faire seule la paix de l'Empire, de la porter sur le roi de Prusse et d'empêcher leur gouvernement, par cette alliance tardive, de récompenser les princes les mieux dévoués à la paix, mais de les assimiler sans distinction aux droits des indemnisés, pour se faire de l'Empire un allié qui soit à lui exclusivement, et commencer, lorsque les circonstances seront favorables, une coalition qui, pour être différente de la première par les motifs, n'en sera pas moins dirigée contre la République française. Qui sait si ce plan n'est pas proposé pour faire joindre la Prusse à l'Autriche, porter le théâtre de la guerre en Souabe contre les Français et prendre pour motifs le soulèvement d'un village où l'on aura eu soin d'envoyer des émissaires et un paquet de cocardes nationales ?

Le roi de Prusse est prêt à faire marcher quarante mille hommes. On dit même qu'ils ont déjà reçu l'ordre pour être, dit-on, en observation.

Salut et respect.

1. Ce prince était cependant très bien vu de la légation française, témoin cet entrefilet inséré au *Moniteur* du 14 germinal : « De Rastatt, 6 germinal : Le citoyen Bonnier a donné hier un repas à la Députation de l'Empire. Il y a fait l'éloge du nouvel électeur de Bavière, qu'il a représenté comme un prince estimable, bien différent de la plupart des autres souverains de l'Europe. »

269. — Jean Debry a Talleyrand

Rastatt, 7 germinal (27 mars).

Citoyen ministre,

Nous avons appris avec peine hier, par une lettre du général Jourdan, que, le 3 de ce mois, attaqué par un nombre infiniment supérieur, il avait été forcé de se replier sur les défilés des Montagnes-Noires. L'on s'accorde effectivement à dire que l'armée de l'archiduc est du double de la sienne.

Cette nouvelle fâcheuse en elle-même peut l'être encore davantage par l'effet qu'elle produira sur ces princes faibles, que les événements les plus favorables pouvaient seuls décider ostensiblement en notre faveur. Dès l'instant où les succès seront même partagés, la Prusse héritera en quelque façon de ce que l'Autriche perdra d'influence, et certes, ses dispositions n'annoncent pas qu'elle souffrira en silence des arrangements qui l'isolent. Quant au moyen de révolutionnement, il ne faut pas se faire illusion. Si la nature a placé le germe de la liberté dans le cœur de tous les hommes, l'habitude y a aussi implanté des préjugés, et ces préjugés sont soigneusement entretenus par ceux dont la liberté ébranle le pouvoir. J'ajouterai que des mains maladroites ou perfides gâtent souvent nos mesures et rendent notre cause odieuse, tandis que nos ennemis profitent avec beaucoup de dextérité des fautes que l'on fait et de celles qu'ils conseillent. Cet événement n'influera point à Ratisbonne, parce que le *conclusum* a dû être tiré aujourd'hui, et que dans tous les cas le vœu de l'Empire sera pour la paix.

L'un des ministres prussiens me disait hier que, si le gouvernement français donnait au sien une garantie for-

melle qu'il ne songerait point à révolutionner, l'on s'entendrait facilement. Je lui observai, ce que je lui ai dit vingt fois, que notre intérêt était précisément de nous maintenir en harmonie avec les États pour lesquels il craignait, que cette garantie était la meilleure qu'on pût donner à la Prusse, que d'ailleurs il n'était pas sans savoir dans quels termes le gouvernement français en avait écrit à ses généraux. Comme, malgré ces raisons, M. de Görtz insistait, je crois que la proposition d'une semblable déclaration n'est qu'un piège pour nous engager vis-à-vis de la Prusse, et nous faire tomber ensuite en contradiction au moyen d'un soulèvement factice qu'on ne manquerait pas de nous attribuer. S'il convenait à la République de donner une pareille assurance solennellement, il me semble qu'elle devrait être spontanée. Je ne connais pas assez la disposition des esprits en Allemagne pour en prévoir l'effet; mais j'augure, d'après tout ce que les événements incertains de la guerre, la faiblesse des petits États et la prédominance des deux grandes puissances me font envisager, que si l'on voyait jour à former une ligue et à la faire agréer par la Prusse, ce dont je doute fort, cette annonce préalable pourrait être nécessaire à son succès. Au reste, je ne vous offre ceci que comme de simples conjectures, mais quant au fait, il est constant, et s'il est vrai, comme on nous le dit, qu'un secrétaire de la légation prussienne est parti pour cet objet même, il est clair que cette insinuation du comte du Görtz n'en restera pas là. J'ai cru devoir vous en prévenir.

Le ministre impérial a fait imprimer, hier soir, un bulletin pompeux de la victoire de l'archiduc.

Salut et respect.

270. — ROBERJOT A TALLEYRAND

Rastatt, 8 germinal (28 mars).

Citoyen ministre,

L'entretien que j'ai eu hier avec M. de Görtz m'a bien prouvé que le fond de la dépêche que les ministres prussiens ont adressée à leur cabinet n'était que le développement de l'intrigue de l'étranger, pour prouver au roi de Prusse que le moment était venu d'interpeller le Directoire exécutif sur ses intentions à révolutionner ou non l'Empire, pour tirer de sa réponse toutes les inductions qui seront propres à l'attirer dans la coalition.

« Je ne vois qu'un moyen de sauver l'Empire, me disait M. de Görtz : il faut tranquilliser les princes et le roi mon maître sur les projets que vous pouvez avoir sur l'Empire en cas de revers ou de succès. Le roi veut que l'Empire soit conservé tel qu'il est. Vous nous avez toujours dit que c'étaient aussi les intentions du Directoire ; mais qui sait s'il ne changera pas de sentiment ? Qui peut prévoir jusqu'où ira la révolution ? L'engagement formel qu'il prendrait de s'opposer à toute innovation et le pacte que feraient Sa Majesté et votre gouvernement pour arrêter dès le principe le cours que la révolution voudrait prendre, en punissant et sévissant contre les fauteurs de cette propagation, feraient nécessairement dissoudre la coalition ou, du moins, l'affaibliraient beaucoup, tranquilliseraient les esprits, inspireraient de la confiance au roi, et peut-être le décideraient à s'allier plus intimement avec la France. Et je ne vous cache pas que, malgré le mécontentement qui règne dans le nord contre vous, cette opinion de s'allier avec vous a toujours de nombreux partisans, et je verrais avec plaisir qu'une alliance qui aurait eu

pour cause d'aussi beaux motifs que ceux d'empêcher que l'Allemagne ne fût révolutionnée, ne pourrait être que durable et avantageuse aux deux nations. Je voudrais, reprit-il, que la légation prussienne se prononçât davantage sur ce projet, et je regrette bien de n'être pas seul et de ne pouvoir développer mes idées au cabinet de Berlin dans toute leur étendue. »

Je ne répondais pas, et M. de Görtz attendait ma réponse.

« Vous n'avez pas saisi, me dit-il, ce que je viens d'avoir l'honneur de vous observer? Est-ce que la chose n'est pas faisable? Trouveriez-vous quelques difficultés à voir prendre par les deux cabinets un pareil engagement? »

Alors je lui dis : « Je ne saisis pas bien votre projet ; je ne le trouve qu'à moitié conçu. Vous craignez que la révolution ne passe en Empire ; mais nous craignons, de notre côté, que le monarchisme ne passe sur son ancien territoire, et vous ne paraissez pas avoir pensé à tranquilliser sous ce rapport le Directoire exécutif. Je vois, de votre côté, de grandes précautions pour vous opposer au torrent révolutionnaire. Vous prenez à ce sujet les positions les plus avantageuses ; vous vous retranchez de manière à devenir inattaquable, et vous nous laissez à découvert sur tous les points et, si vous me permettez de suivre la même comparaison, vous voulez vous emparer de tous les défilés, de toutes les clefs pour vous laisser la facilité de relever l'espérance des royalistes et faire reprendre à la France son ancien gouvernement. Dans tous les partis, répondis-je, il faut de la réciprocité. Prenez l'engagement, de votre côté, de poursuivre les royalistes de France, d'expulser les émigrés qui se trouvent dans vos États, d'éloigner de la cour tous ces ennemis déclarés de la République qui cherchent à entraîner le

roi dans la coalition et, lorsque vous aurez apporté, de votre côté, ces dispositions, alors le pacte de la confiance où l'on n'apporte d'autre sceau que celui de la loyauté arrêtera sans effort, sans traité, sans engagement, la révolution au bord du Rhin.

« Vous n'avez pas oublié, continuai-je, les précautions prises par le Directoire exécutif, d'après son arrêté du 8 ventôse an VI, contre des perturbateurs qui agitaient le haut margraviat de Bade. Vous venez de voir que, toujours constant dans sa détermination, il vient de donner l'ordre au général Jourdan de sévir avec vigueur contre le parti de l'étranger qui recommençait dans le même endroit ses agitations. Quand un gouvernement se conduit ainsi sans y être stimulé et que le respect pour les autres formes de gouverner les hommes, auxquelles les circonstances auraient pu le décider à porter atteinte, lui fait tenir cette conduite, pouvez-vous exiger d'autres précautions? La meilleure n'est-elle pas dans sa sagesse, dans la réserve qu'il observe, dans sa constance à vouloir maintenir l'Empire tel qu'il est ?

« Mais je vais plus loin, continuai-je à M. de Görtz. Convenez qu'une semblable proposition est offensante pour le Directoire. La lui présenter, n'est-ce pas faire supposer que le projet de révolutionner était dans ses intentions ? N'est-ce pas se servir même du traité pour établir que le plan était tellement existant qu'il a fallu, pour l'arrêter, convenir, stipuler, négocier et conclure qu'il n'aurait pas lieu. Je le répète, Monsieur le comte, la révolution ne peut être maîtrisée par aucune puissance par cela seul qu'elle voudrait s'y opposer. C'est la sagesse, des alliances cimentées par les intérêts respectifs, le respect conservé à chaque nature de gouvernement, la paix, la paix enfin, qui sont contre elle des barrières

infranchissables. Le feu de la guerre ne fait qu'augmenter son activité ; c'est le seul élément qui en alimente et en propage le cours. »

Ces observations frappèrent le ministre de Prusse ; mais la dépêche de sa légation et ses correspondances préparatoires étaient déjà en route. Je crois cependant qu'elles lui donneront lieu à réflexions, et que l'ardeur qu'il mettait à solliciter cette mesure auprès de son cabinet ne sera plus aussi active et aussi forte que dans le principe.

Nos premiers revers ont donné une audace incroyable aux Autrichiens. L'archiduc, suivant des lettres d'Offenbourg qu'on m'a communiquées hier au soir, n'a cessé de harceler Jourdan. L'activité que l'ennemi mettait à son attaque, la supériorité de ses forces, l'ont toujours forcé à se replier. Si l'on en croit ces lettres, il se trouverait à Schaffhouse. On assure même qu'il s'y est retranché et que, par des mouvements inattendus, on a forcé l'aile gauche de l'armée française à se séparer du centre, ce qui ôte au général Jourdan la possibilité de reprendre les gorges de la Forêt-Noire et le met dans le cas de se retirer en Helvétie [1]. Il paraît même que c'est le plan de l'ennemi pour venir se placer dans quelques positions avantageuses et prendre Masséna par derrière et le forcer par conséquent à abandonner les Grisons.

1. Jourdan avait résolu d'occuper Stockach, au croisement des routes de Suisse et de Wurtemberg. L'archiduc prétendait garder cette position. Les deux armées, très inégales en nombre, se rencontrèrent là le 5 germinal (25 mars), et le combat s'engagea avec acharnement. Ferino à la droite et Souham au centre se maintinrent sur leurs positions ; mais l'espacement des corps d'armée favorisa la tactique de l'archiduc, qui réussit à débander celui de Jourdan. Il fallut battre en retraite et, comme Jourdan craignait pour la ligne du Rhin, insuffisamment défendue par les sept mille hommes de Bernadotte, il se replia sur la Forêt-Noire. Il avait dû engager la bataille avec moins de 25,000 hommes, alors que l'ennemi en comptait 77,000. Nos pertes en tués, blessés et prisonniers avaient été de 3,650 hommes.

L'opinion que l'on avait en Allemagne de nos forces et de la bravoure de nos armées est bien affaiblie et semblerait justifier l'annonce que Paget avait faite à la diète, que nous n'avons jamais été plus faibles que dans cette campagne et qu'il faut se réunir pour nous repousser dans nos anciennes frontières.

Le grand mal de ce fâcheux événement, c'est que l'ennemi aura encore le temps de se renforcer des Russes, qui seront, dans un mois et demi, soixante mille, et des levées extraordinaires qu'il fait en Bohême, pour soutenir et accroître l'aile droite de l'archiduc. Si nous ne sommes pas en mesure de reprendre l'offensive dans quinze jours de ce côté, nous ne terminerons pas dans cette campagne, car l'Empereur paie ses fournitures avec des bons et met en usage les réquisitions.

Représentez, citoyen ministre, au Directoire qu'il est de la plus grande urgence d'envoyer des forces très considérables à Jourdan. Il a besoin de quelques succès pour faire reprendre à son armée du courage. Je sais bien que la République sera victorieuse ; mais je préfère qu'elle le soit plus tôt que plus tard.

Salut et respect.

271. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 8 germinal (28 mars).

Citoyen ministre,

M. Meier, membre de la Députation, l'un des députés du margrave de Bade, vient de me remettre une copie du passage d'une lettre qu'on lui a écrite de Fribourg et qu'on lui a envoyée par un exprès, qui annonce d'une manière certaine que les Français se retirent avec préci-

pitation par le Val d'Enfer [1]. Cette même lettre portait encore qu'ils avaient essuyé, le 5, une nouvelle perte que l'on assurait très grande. Quoique n'ayant pas eu d'autres renseignements, la lettre désespérante du général Jourdan, du 3 germinal, nous a laissé l'impression que cette retraite pouvait avoir lieu. Ces revers relèvent bien l'espérance de la coalition. Le parti de l'opposition n'a jamais paru aussi satisfait.

Je me suis empressé, citoyen ministre, de vous communiquer cette fâcheuse nouvelle ; elle déterminera le gouvernement à accélérer les mesures qu'il aura dû prendre dès l'instant où il a été prévenu de l'affaire du 1er germinal.

Salut et respect.

272. — Les Ministres plénipotentiaires de la République française a Talleyrand

Rastatt, 8 germinal (28 mars).

Citoyen ministre,

En nous adressant avec votre dépêche numérotée 87 les copies de deux lettres que vous avez écrites au citoyen Alquier, les 25 et 27 ventôse dernier, vous nous avez recommandé de seconder en tout ce qui serait possible les intentions du Directoire exécutif relativement à la ligue germanique qu'il s'agirait de former. Comme les premières et principales ouvertures à ce sujet doivent être faites au

1. Le Val d'Enfer (*Höllenthal*) est une section de la pittoresque vallée de la Dreisam, qui débouche près de Fribourg en Brisgau. Dans sa partie supérieure, cette vallée se resserre entre d'abrupts rochers jusqu'au Höllenpass. La route qui la traverse fut construite en 1770 par le gouvernement autrichien. C'est par ce défilé que Moreau opéra sa fameuse retraite, en octobre 1796.

cabinet électoral de Munich, nous nous garderons jusque-là de rien hasarder de notre côté dans une affaire si délicate, qui doit encore être retardée par la retraite forcée du citoyen Alquier et sur laquelle le gouvernement peut faire de nouvelles réflexions. Mais il est de notre devoir de vous soumettre une observation qui ne paraît pas sans quelque importance et que nous puisons dans une connaissance déjà ancienne des rapports existant entre l'électeur actuel de Bavière et la Prusse.

Placé par la faiblesse de son prédécesseur dans une sorte de dépendance de l'Autriche, ce prince recevrait, sans doute, avec plaisir des propositions qui lui feraient supposer de la part de la France l'intention préalable de l'aider puissamment à recouvrer sa liberté et à reprendre une existence propre au grand rôle qui lui serait offert. Mais, d'un autre côté, quelle que fût son opinion personnelle ou celle de son cabinet sur des propositions d'une si haute importance et d'un genre si nouveau pour un électeur de Bavière, il ne manquerait pas, avant tout, de s'en ouvrir à la cour de Berlin, et l'on peut croire qu'il ne prendrait aucun parti que par le conseil de cette cour, à laquelle il est attaché par les liens de l'habitude, de la reconnaissance et de l'intérêt. Cet intérêt, le plus fort mobile des princes, doit même s'augmenter dans les circonstances actuelles, où l'abaissement présumé de la maison d'Autriche paraît devoir donner à celle de Brandebourg un accroissement au moins d'opinion et une prépondérance politique qui réuniront autour d'elle la plupart des États d'Allemagne. Veuillez maintenant, citoyen ministre, considérer quelles seraient les suites de la confidence faite par la cour de Munich au cabinet de Berlin, et si celui-ci, dont les dispositions ne paraissent pas déjà très favorables à la République, ne saisirait pas

cette occasion de laisser tomber le masque d'une fausse amitié.

Salut et respect.

273. — Jean Debry a Treilhard

Rastatt, 8 germinal (28 mars).

Le ministre Meier, de Bade, mon cher Treilhard, a dit à Rosenstiel que l'échec essuyé, le 3, par Jourdan avait eu des suites, et que, poursuivi par l'archiduc le 4, le 5, il s'était retiré sur Schaffhouse, séparé de Vandamme [1] et de Saint-Cyr. L'armée autrichienne est au moins double de la sienne. Tout ceci, tu n'en doutes pas, influera beaucoup sur les États, qui, faibles ou malveillants par eux-mêmes, ne se seraient un peu prononcés qu'en cas de succès. Mon ami, achevons, s'il est possible, et promptement, notre paix avec l'Empire, qui ne peut pas vouloir la guerre, et tentons ensuite d'obtenir pour cette paix une garantie armée entre les intéressés. Il me semble qu'alors, reculée jusqu'au pied du mur, il faudra que la Prusse dise *oui* ou *non*. Ce n'est que dans ce sens que je vois une ligue et utile et possible.

Alquier doit partir ce soir ou demain pour Paris ; il vous dira quel fond vous pouvez faire et sur les choses et sur les personnes. Aucun ennui n'est comparable à celui du lazaret où nous sommes confinés. Point de nouvelles, point d'actes ; les jours sont filés par l'inquiétude et la

1. Vandamme (Dominique-Joseph-René), né le 5 novembre 1770, engagé le 8 juillet 1788, général de division le 5 février 1799, et chargé du commandement de l'aile gauche de l'armée du Danube. Il servit ensuite en Italie, en Hollande et en Allemagne. Battu et fait prisonnier à Kulm le 3 août 1813, il ne rentra en France que le 1er septembre 1814. Banni le 24 juillet 1815, il passa aux États-Unis, revint en 1819 et fut mis à la retraite le 4 mai 1825. Il mourut le 15 juillet 1830.

monotonie. On parle de succès dans l'État de Venise [1] ; puissent-ils se réaliser ! Ce serait une bonne diversion, et je crois fermement que ce sera là où nous les entamerons. Malheureusement, Masséna doit s'être ressenti de l'échec de Jourdan. La République est en accouchement ; je lui souhaite bonne et heureuse délivrance. On me mande de quelques départements qu'il y a beaucoup d'espoir pour de bons choix ; nous en avons grand besoin. Je t'embrasse ainsi que ta chère famille. Tout à toi.

274. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 9 germinal (29 mars).

Citoyen ministre,

J'ai pris lecture des deux lettres que vous avez écrites au citoyen Alquier, relatives à la formation d'une ligue intermédiaire, composée de quelques princes d'Allemagne dont l'électeur de Bavière pourrait être le chef. Connaissant actuellement mieux que dans le principe la plupart des cours qui pourraient servir d'éléments à cette fédération, j'entrevois que la mesure, bonne en elle-même et admissible dans d'autres circonstances, n'est plus proposable dans ce moment, et je vais à ce sujet entrer dans quelques développements.

Cette ligue n'aurait véritablement d'utilité que dans le cas où son importance, soit par le nombre des princes, soit par leur énergie ou le bon choix d'un chef, pourrait produire quelque effet. Hors de là, elle devient inutile. En examinant sérieusement les forces, les moyens, l'étendue des ressources de chaque fédéré, il sera aisé de se

1. Les hostilités venaient de s'engager en Italie. On se battit, le 26 mars, à Rivoli, sous les murs de Vérone et près de Legnago ; mais les succès obtenus par l'armée de Schérer n'eurent ni résultats ni lendemain.

convaincre que leur réunion ne pourra produire aucun résultat.

L'électeur de Bavière est un prince assez puissant en temps de paix ; mais son pays est épuisé ; ses forces militaires sont réduites à vingt-cinq mille hommes ; encore ne s'élèveront-elles en ce moment à ce nombre qu'avec des efforts incroyables. Entouré de troupes autrichiennes, il ne peut en disposer ; il n'en a que la charge sans pouvoir en retirer la moindre utilité. Dévoué au dernier degré à la Prusse, qui lui a toujours montré le plus grand intérêt depuis le commencement des négociations, il suivra plutôt ses conseils que son propre intérêt. La proximité de ses possessions du territoire de l'Autriche lui commande cette politique, pour avoir toujours dans le roi de Prusse une puissance imposante et à qui il puisse recourir, comme alliée, dans le besoin. Un penchant décidé de l'électeur à se rapprocher de la cour de Berlin, puisé dans une infinité de motifs prépondérants et familiers à tous les princes d'Allemagne qui ont conservé quelques rapports avec elle, ajoute encore à ces considérations.

Ces observations, citoyen ministre, serviront à vous convaincre que la seule maison puissante qui pourrait en entraîner d'autres dans la confédération ne pourra jamais se décider à entrer dans le projet conçu par le Directoire exécutif. Les autres princes, qui sont Wurtemberg, Bade, Darmstadt, sont trop faibles pour qu'on puisse les ranger en ligne de compte. Vous devez rayer du tableau Hesse-Cassel ; il est au plus offrant. Ses rapports d'ailleurs avec la Prusse lui interdisent la faculté de contracter d'autres engagements [1]. Saxe est dans le fait un auxi-

1. Le prince héréditaire de Hesse-Cassel, plus tard Guillaume II, avait épousé, le 13 février 1797, Frédérique-Chrétienne-Auguste, fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II et sœur du roi régnant.

liaire et un allié si intime avec cette puissance que l'on ne doit pas même lui en faire la proposition.

Des électeurs ecclésiastiques, Mayence serait le seul qui pourrait se décider à ce parti ; mais l'on ne doit compter en aucune manière sur son dévouement et ses moyens. Il n'a d'autre intérêt à ménager que celui de voir son existence maintenue. Il sera toujours dévoué et livré au parti qui lui donnera l'assurance de sa conservation. Je ne dois pas faire mention des petits États d'Empire ; ils ne donneraient aucune consistance à la ligue ; ils lui nuiraient peut-être par la diversité de leurs vues et de leur intérêt.

Mais indépendamment de ces motifs, citoyen ministre, il en est d'autres qui sont très puissants et très propres à vous convaincre que la création d'une ligue devient impossible dans ce moment. D'abord, le citoyen Alquier, retiré à Rastatt, ne peut pas négocier et traiter de cet objet avec l'électeur de Bavière. Une correspondance, qui ne pourrait être que très volumineuse, ne produirait aucun effet. Cette voie indirecte serait, de tous les modes à employer, celui qui réussirait le moins. C'est plutôt par l'habileté du citoyen Alquier que par la force de ses raisonnements, qu'il pourrait entraîner l'électeur. Son absence de Munich ne lui permettant pas de faire usage de ce moyen, on ne peut donc plus compter sur un succès.

L'électeur et les autres princes ne se rapprocheraient de nous que parce qu'ils seraient très persuadés d'y trouver leur sûreté et des avantages marqués. Nous ne pouvons pas les considérer comme amis, comme alliés fidèles. La différence des principes, des opinions politiques et de la nature des gouvernements les classe toujours parmi ceux qui ne viennent à nous que parce qu'ils ne peuvent faire mieux. L'intérêt seul de leur conservation est l'unique mobile de toutes leurs démarches, de leurs protestations

d'amitié. Si la coalition avait quelques succès, ils nous abandonneraient aussi facilement qu'ils recourent à nous dans le besoin. Ils réclameront notre appui lorsque nous serons assez forts pour dicter la loi à nos ennemis ; ils se joindront à ceux-ci, si l'on pouvait nous donner impunément le coup de massue.

Enfin la Prusse ne verrait pas froidement cette fédération. Offensée qu'on lui en eût fait un mystère, et présumant de là qu'on a de ses sentiments une défiance bien grande, elle s'empresserait de décourager ces princes, qui la consulteraient nécessairement; elle s'irriterait de cette conduite et ne manquerait pas de redoubler d'efforts pour isoler davantage encore la République ou pour se jeter avec plus de prétexte dans le torrent de la coalition. Le système de son cabinet est de ne point agir et de s'opposer de tous ses moyens à tout projet qui le priverait de la gloire d'une participation ou d'une influence exclusive dans quelques opérations qui promettraient quelques succès. Ses conseils pour éloigner les princes de cette confédération seraient plus déterminants que les promesses les plus solennelles du gouvernement français.

Il est encore, citoyen ministre, une puissante considération à vous soumettre : c'est qu'en supposant la formation d'une semblable ligue, la République n'obtient encore rien de son existence. Elle ne pourrait être que très faible, et en lui donnant toute l'activité et la force qu'on pourrait lui supposer, elle ne produirait aucune scission importante. Depuis les négociations, l'Empire n'a plus un intérêt commun au succès des opérations. La moitié des princes s'est rangée sous la bannière de la Prusse. Le clergé et les États contigus à l'Autriche se sont réunis à cette maison ; les princes qui ne sont pas les plus puissants et qui sont proches la République se sont mis sous sa protection. Cette augmen-

tation de forces n'est rien pour elle. Leur faiblesse, leur besoin, leur propre intérêt, les réunissent toujours à la France sans ligue, sans fédération. Elle ne sert, au contraire, qu'à lier le gouvernement, qu'à contrarier ses vues, qu'à devenir un obstacle à ses projets, à ses réformes, à son plan d'avantager telle ou telle maison, et à se former un système politique concordant avec l'intérêt de la nation et les autres arrangements qu'il aurait pu faire.

Le seul parti que le gouvernement aurait à prendre est celui de donner continuellement l'assurance à chaque prince d'une protection signalée, de leur en donner des marques lorsque les circonstances se présenteraient, d'attendre les événements et de baser ensuite un système d'alliance et de rapports politiques aussi favorables qu'auront pu le permettre ces événements.

Telles sont, citoyen ministre, les observations que j'ai cru devoir vous soumettre en particulier. Nous avons déjà manifesté en commun quelques réflexions que vous aurez reçues par le courrier d'hier.

Salut et respect.

275. — Jean Debry a Martin [1]

Rastatt, 10 germinal (30 mars).

[Après avoir transcrit les dix lignes qu'il avait écrites à Merlin concernant la candidature de Martin aux fonctions de commissaire près l'administration centrale de l'Aisne [2]] : Voilà, mon ami, entre autres signalements que j'ai donnés, le vôtre tel que je l'ai envoyé le 5 de ce mois. Votre lettre du 3 m'est arrivée hier ; ainsi mon amitié n'est point

1. Lettre publiée dans la *Thiérache*, t. II (1887), p. 130.
2. Cf. n° 267.

en retard. Je ne balance point à vous le transcrire, d'abord parce qu'il est vrai, et ensuite parce que je sais que vous m'estimez assez pour ne me supposer dans cet acte aucune vue personnelle pour vous intéresser en ma faveur.

Si je suis élu, j'accepterai et me rendrai au jour fixé à mon poste; si je ne le suis pas et que les choix soient bons, ce que l'on peut faire avec latitude, je vous jure que je m'en réjouirai. La nomination de Le Carlier comme électeur est du meilleur augure. J'aurais voulu être dans mon département pour lui donner ma voix; mais je ne prévois pas que je puisse y arriver avant la fin du mois ou le commencement de l'autre. Je ne désespère toujours pas de faire la paix avec l'Empire dans cet intervalle. Il n'y a plus que la rédaction des articles et le plan d'indemnités, que l'urgence de la guerre fera adopter en masse. Plusieurs personnes me mandent que l'on intrigue contre moi. Eh bien! mon ami, que l'on intrigue, on verra si, dans la vie privée, je change de principes, et si ce sont les hommes ou la chose que je sers.

Vous avez, mon ami, contribué à me pousser dans la carrière publique. Oh! je vous en prie, contribuez à faire de moi un bon paysan; dites au citoyen Quignon que je le prie d'activer ses recherches pour m'avoir un asile modeste, commode et sûr. Eh quoi! ne peut-on rien trouver à Mons-en-Laonnais, à Laniscourt, à Montcornet, à Plomion [1], etc., etc.? J'aurai bientôt cinq enfants; que j'aie une maison proportionnée à ma famille, un bon jardin attenant les appartenances de la vie rustique, et qu'il me soit donné d'y passer plusieurs années. J'y écrirai les mémoires de ce que j'ai vu et su dans la carrière législative, l'histoire du Congrès, dont j'ai tous les matériaux, et j'y

1. Communes voisines de Laon et de Vervins.

achèverai l'ouvrage commencé ici pour l'instruction de mon fils. J'y ferai plus encore; j'y recouvrerai dans mon jardin et la santé et la tempérance. Ce n'est point là, mon ami, un château en Espagne, c'est la chaumière dans le château que bâtit mon imagination.

A vous revoir. Mille choses senties à tout ce qui vous est cher. Mandez-moi, je vous prie, si vous avez reçu cette lettre, et dites à Debry [1] que je le prie aussi de répondre un mot à celle que je lui ai envoyée le 26. Il me serait dur que toutes mes lettres fussent interceptées. Aucune considération ne m'empêcherait de faire sévèrement punir cette infidélité. A revoir. Que les électeurs fassent de bons choix, et ce sera eux qui feront la paix. Je vous embrasse. Tout à vous.

[*Post-scriptum* de la main de Belin.] Belin se rappelle au souvenir du citoyen Martin. Il présente ses civilités à son épouse. Jourdan a battu l'archiduc le 5 [2] et lui a pris 5,000 hommes. Il reçoit des renforts considérables, et tout annonce de nouveaux succès.

276. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 11 germinal (31 mars).

Citoyen ministre,

Par les dernières dépêches que nous avons reçues du général Jourdan, l'armée qu'il commande a eu des succès très grands. Des lettres particulières annonçaient encore hier qu'il y a eu une affaire très importante le 8, où l'avantage a été de notre côté. Si les renforts peuvent parvenir

1. Benjamin Debry, son frère aîné.

2. Le contraire eût été plus exact. Si les Français, au cours de la bataille de Stockach, avaient eu des succès partiels, il n'en est pas moins vrai qu'ils avaient dû battre en retraite.

à cette armée, l'archiduc se verra obligé de se replacer derrière le Lech [1].

M. de Görtz est venu me voir hier. Il a changé d'avis. Il n'est plus question de faire une convention avec le Directoire pour qu'il consente à ne pas révolutionner l'Empire; mais il a pensé que si le gouvernement faisait à ce sujet une déclaration solennelle, soit par un arrêté mis à l'ordre dans les armées, soit par une note officielle à M. de Sandoz, que cela calmerait l'inquiétude du roi de Prusse et lui prêterait les moyens de répondre aux courtisans qui ne cessent de lui inspirer les plus grandes craintes sur les intentions du gouvernement français. Cette mesure, citoyen ministre, me paraît convenable; elle diffère beaucoup de la première, à laquelle je trouvais beaucoup d'inconvénient. Cependant elle aurait des inconvénients si on prenait un arrêté trop général, parce que nous sauverions par là même les possessions autrichiennes; mais un arrêté semblable à celui du 8 ventôse an VI suffirait.

Les Autrichiens vont chercher à agiter la ci-devant Belgique. Ils ont des émissaires dans plusieurs endroits, et il n'est pas douteux qu'ils vont chercher à troubler ces pays. Il est très nécessaire que le gouvernement fasse surveiller les communes fanatisées.

La Diète de Ratisbonne est toujours en féries. D'après les différentes lettres qui parviennent à Rastatt, il est très

1. La légation continuait à se faire des illusions. A Paris, le gouvernement s'efforça d'atténuer l'effet qu'aurait produit la nouvelle de la défaite. Le *Moniteur* du 15 germinal (4 avril) en donna cette version : « Le général Jourdan, à la suite d'une affaire qui a duré treize heures, est resté maître du champ de bataille et a fait quatre mille prisonniers ; mais, quoique victorieux, il est forcé de rétrograder, parce que l'ennemi a soixante mille hommes à lui opposer et reçoit chaque jour des renforts. »

probable que le *conclusum* sera pris dans ce sens-ci que l'Empire veut la paix et s'en réfère à l'Empereur.

Salut et respect.

277. — ROBERJOT A TALLEYRAND

Rastatt, 13 germinal (2 avril).

Citoyen ministre,

Le bruit se répand en ce moment à Rastatt que l'armée française est en déroute, que déjà les bagages se portent sur Strasbourg avec plusieurs blessés, et que l'armée commandée par le général Jourdan est en retraite par la vallée de la Kinzig [1], après avoir été complètement battue par l'armée autrichienne. Ces bruits ont été déterminés et propagés par quelques fuyards, par les ennemis de la République, par les mécontents de l'armée, peut-être par ceux qui ont intérêt que le général Jourdan ne soit plus commandant en chef de l'armée du Danube.

Ce qui nous fait présumer que c'est une seconde fausse alerte, c'est que le général nous a écrit le 9, en nous faisant part, une seconde fois et avec plus de détails, de sa glorieuse journée du 5, où l'ennemi a été vigoureusement battu et repoussé, et en nous prévenant que, n'étant pas assez fort pour se porter contre l'archiduc, il avait jugé prudent et nécessaire de se placer aux premières positions de la Forêt-Noire, de s'y retrancher en attendant les renforts qui lui étaient promis [2]. Il se flattait de pouvoir

1. Cette rivière traverse la Forêt-Noire de l'est à l'ouest, puis remonte vers le nord-ouest et se jette dans le Rhin, à Kehl.

2. « On ne pouvait pas dire que la bataille fût perdue : les Français, inférieurs du tiers, avaient conservé partout le champ de bataille et déployé une rare bravoure ; mais avec leur infériorité numérique et l'isolement de leurs différents corps, n'avoir pas vaincu, c'était être battu » (THIERS).

résister aux soixante-dix mille hommes de l'archiduc, dès que ces forces lui seraient parvenues ;

C'est que les fuyards, en annonçant que l'armée fait sa retraite, ne parlent d'aucun combat, d'aucune affaire qui ait pu mettre le général en chef dans le cas de se retirer ;

C'est que ces bruits sont répandus par les blessés des affaires du 1er et du 5, qui sont encore effrayés de la force de l'ennemi ;

C'est qu'inspirés, sans doute, par une foule d'agents qui sont à la suite de l'armée et dont ils ne sont que les échos, ils ne cessent de vomir des injures contre les cinq directeurs, qu'ils accusent d'avoir eu l'intention de les sacrifier ;

C'est qu'ils invectivent contre le général en chef, l'accusant d'imprévoyance, d'inhabileté et de manque de courage, preuve certaine qu'ils ne sont encore que les échos du parti qui veut renverser Jourdan ou lui donner assez de dégoûts pour le déterminer à offrir sa démission, s'il ne pouvait le faire destituer.

Qui sait encore si ce ne sont pas les amis de l'Autriche qui, voyant le commissaire général Vaillant frapper le haut margraviat et quelques autres États frontières d'une réquisition en fourrages, grains et bétail au-dessus de leurs moyens, puisque la quotité des objets requis ne se récolte et ne se trouve pas dans le margraviat entier, croient être délivrés de ces réquisitions en engageant par cette sorte de terreur les habitants des communes à ne pas subvenir au besoin de l'armée, puisqu'elle est en déroute ?

Telle est, citoyen ministre, la position dans laquelle nous nous trouvons, que, faute de renseignements et de communications fréquentes de l'armée avec nous, il nous est impossible de rassurer d'une manière bien positive les gens qui viennent à nous très alarmés. Quoiqu'il me

paraisse très probable que la retraite n'ait pas lieu, je me suis néanmoins empressé de vous communiquer cette fâcheuse nouvelle, afin que le Directoire fasse sévir rigoureusement contre ces désorganisateurs de l'armée, et qu'il donne les ordres les plus prompts d'augmenter les forces de l'armée du Danube.

Salut et respect.

278. — Jean Debry a Treilhard

Rastatt, 14 germinal (3 avril).

Nous adressons aujourd'hui, mon cher Treilhard, au ministre le bulletin d'un avantage marquant remporté par Lecourbe. S'il est vrai que Schérer [1] puisse donner la main à Masséna, et si les renforts arrivent à Jourdan et à Bernadotte, nos armées seront bientôt en état de dicter la loi. L'on parle ici de la marche du général Sztàray [2], commandant la droite de l'archiduc ; c'est lui qui doit dissoudre le Congrès. Il ne paraît pas que l'Autriche ait fort respecté la neutralité de Ratisbonne ; elle en fait, dit-on, un entrepôt de poudres, boulets, munitions, pour son armée, qui probablement voudra aussi un jour *dissoudre* la diète.

1. Schérer (Barthélemy-Louis-Joseph), né le 18 décembre 1747, avait servi de 1760 à 1775 dans l'armée autrichienne. Entré, le 5 avril 1780, au service de la France, il fut nommé général de division le 28 janvier 1794 et commanda successivement les armées d'Italie et des Pyrénées-Orientales. Nommé ministre de la guerre le 23 juillet 1797, il reçut, le 21 février 1799, le commandement des armées de Naples et d'Italie ; mais, aussi incapable comme tacticien que comme administrateur, il se fit battre, le 5 avril, à Magnano, et donna sa démission le 21. Il mourut le 19 août 1804.

2. Sztaray (Antoine, comte), né en 1740, entré au service en 1759, général-major en 1789, feld-maréchal lieutenant en 1792, commanda, dans la campagne de 1799, un corps d'armée chargé de garder la Forêt-Noire. Nommé, en 1800, feld-maréchal, il se retira en février 1806 et mourut le 25 janvier 1808.

Tous les yeux, mon ami, sont fixés sur les élections; puissent-elles être républicaines! L'opération du mois prochain est aussi pour nos ennemis et pour nous d'un intérêt majeur. J'ignore ici, dans ce désert, qui l'on se propose de mettre sur la liste des dix [1]. Comme, dans une affaire aussi grave, il ne faut faire aucune école, et que tous les renseignements sont bons à recueillir, s'il en est sur qui je puisse t'en fournir, demande-les moi, je le ferai franchement, en ami sincère de mon pays et avec d'autant plus d'impartialité que je ne peux nullement y prétendre.

Mille respects à ta famille. Je t'embrasse de tout mon cœur.

279. — Jean Debry a Sieyès

Rastatt, 14 germinal (3 avril).

Je ne t'ai pas fait passer, mon cher ami, hier la nouvelle de l'avantage que le général Lecourbe a remporté, parce qu'elle devait t'être envoyée par la légation. Tu la recevras aujourd'hui. Nos positions sont bonnes et les renforts avancent. Voilà l'état des choses quant à la Souabe. Si je ne te donne pas plus de détails et plus souvent, c'est qu'à la distance où tu te trouves, c'est du positif et non des conjectures qu'il te faut. En ce qui nous concerne, quoique la température politique de ce pays ait toujours été extrêmement variable à l'extérieur, notre situation ne change pas; c'est à la lettre un calme bien plat. Bacher, chargé de l'échange des prisonniers, part demain pour Francfort. Alquier est retourné à Paris. En général, les républi-

1. Il s'agit de l'élection, au 1er prairial, d'un membre du Directoire en remplacement du membre à désigner par le sort. Aux termes de l'article 133 de la Constitution, les Cinq-Cents devaient présenter une liste de dix candidats aux Anciens, qui choisissaient.

cains espèrent assez des élections départementales. L'on nous débitait, il y a deux jours, une nouvelle que je désire beaucoup voir se confirmer: c'est que Schérer a fait sa jonction avec Masséna.

Ceux qui se piquent de deviner les projets des cabinets d'après les sentiments des ministres assurent toujours que le plan de poloniser l'Allemagne est convenu entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, et que le rôle que joue cette dernière puissance est tout aussi bien arrêté par la coalition que la part plus directe qu'elle aurait pu y prendre. Même dans cette hypothèse, j'ai peine à croire qu'elle ne soit pas dupe ; elle aurait pu sauver l'Allemagne et se sauver elle-même d'un contact dangereux. La mort de l'électeur de Bavière, les insultes faites par l'Autriche au corps de l'Empire, lui en offraient l'occasion; elle se tait et compte, sans doute, hériter du produit des événements.

Je m'ennuie beaucoup ici, parce qu'on n'y fait rien et que l'activité seule, en nous donnant quelque considération, pourrait effacer les nombreux dégoûts que j'y éprouve.

Nous t'embrassons de tout notre cœur en attendant le plaisir de te voir.

280. — Jean Debry a Merlin

Rastatt, 15 germinal (4 avril).

Nous adressons aujourd'hui, mon cher Merlin, au ministre des relations extérieures l'extrait envoyé à Bacher de la lettre d'un émigré. Fais-toi la représenter, je te prie, elle ne t'apprendra rien de nouveau, mais elle te confirmera dans l'opinion que je t'ai toujours manifestée, que le foyer de tous nos troubles et le point central

des espérances de nos ennemis était plus dans l'intérieur que dans leurs armées. Je fais tous les vœux du civisme pour que le ministre de la police puisse saisir les fils de cette trame, et pour qu'enfin l'on puisse voir au grand jour, couverts de leurs diverses livrées, ces faiseurs du plan de campagne militaire et politique de la contre-révolution. La République est robuste, sans doute, mais une goutte de sang pouvait faire mourir Hercule d'apoplexie. Agissons avec nos ennemis, comme s'ils ne suivaient que les conseils les mieux combinés dans leur sens, et nous aurons, outre les résultats de notre prudence, les produits de leurs sottises, car, Dieu merci, ils ne laissent pas que d'en faire. Je n'ajouterai rien à ces réflexions. Alquier t'aura donné quelques détails plus positifs.

Les feuilles allemandes, en rendant compte de l'avantage remporté par Lecourbe dans les Grisons, ont marqué le plus grand étonnement des ressources extraordinaires déployées par nos troupes. Un corps de six mille hommes tournant une montagne inaccessible, la gravissant par des sentiers que les chamois seuls pratiquent, arrivés en haut, liant leurs armes autour d'eux, s'attachant à des planches et bardeaux dont ils avaient dépouillé un village, et se laissant glisser du sommet dans la plaine à la vue de l'ennemi stupéfait, voilà de ces actes qui commandent l'admiration parce qu'ils appartiennent à chaque soldat et que, pour les exécuter, ce n'est point le général, mais l'amour de la gloire et le sentiment de la liberté qui donnent l'ordre [1]. Nos Tyrtées devraient bien

1. Ce fut, en effet, un des plus brillants faits d'armes de la campagne. Le 14 mars, le général Lecourbe, pénétrant hardiment dans la vallée de l'Inn, abordait les difficiles positions de Finstermünz et de Martinsbruck, sans réussir à les enlever; mais, le 16, attaqué par Laudon à Zernetz et à Sulz, il le battait complètement. Le 25, le général Dessolles s'emparait des hauteurs de Glurns et de Taufers, et l'ennemi, débusqué, laissait entre

célébrer dans leurs hymnes et même dans des chansons grivoises ce fait héroïque. Je te réponds que, malgré la pesanteur allemande, s'il s'était passé à l'armée de l'archiduc, il ne négligerait point ce ferment d'émulation, et qu'avant quinze jours on le chanterait dans tous les rangs. Il a une imprimerie à son quartier général.

L'on espère des élections départementales. On me mande toujours que l'on songe à me porter dans le mien. Tout comme il leur plaira ; je laisse courir l'événement. Je t'avoue que j'ai été bien surpris de certains noms qui figurent dans l'assemblée électorale de Paris.

A revoir, mon ami, compte sur ma sincère amitié et conserve-moi la tienne.

P.-S. — Nous sommes ici dans une immobilité parfaite ; je te réponds qu'ennuyé de cette vie inactive, je reverrai la France volontiers.... Une lettre de Trouvé que nous recevons à l'instant nous confirme ce que je savais, que l'archiduc se faisait suivre par une imprimerie. Il s'en sert pour la publication d'un Bulletin sous le titre : *Événements militaires les plus récents*, et de plus pour des proclamations qu'il fait répandre tant en Souabe qu'en Suisse pour soulever contre les Français. Mon ami, usons de tous nos moyens, usons-en avec dextérité, et que des défections leur apprennent à redouter encore plus le contact des principes révolutionnaires. Ouvrons les yeux à leurs soldats et à leurs bas officiers ; si une fois cela prend, l'exemple gagnera comme le feu, et les chefs ne sauront à qui se fier.

M. Schweizer, ministre de Francfort, m'apprend en ce

ses mains dix-huit canons et quatre mille prisonniers. En même temps, Lecourbe, poursuivant ses succès, emportait Nauders et faisait trois mille autres prisonniers.

moment que, sur la demande d'un général français, le magistrat [1] a donné l'ordre aux ministres impérial et de Russie de sortir de la ville sous vingt quatre heures.

281.— Les Ministres plénipotentiaires de la République française a Talleyrand

Rastatt, 16 germinal (5 avril).

Citoyen ministre,

Nous avions reçu, le 11 de ce mois, une lettre du général Jourdan datée du 9 au quartier général de Villingen [2], et les détails qu'elle renfermait ne nous laissaient prévoir aucun événement fâcheux. Nous vous en envoyons copie sous n° 1.

Hier 15, nous avons reçu du même général une lettre datée du 13, au quartier général de Hornberg [3], ce qui nous a un peu surpris sans nous causer cependant aucune inquiétude, puisqu'on nous assurait qu'il n'y avait rien de changé dans la situation des armées. Cette dépêche nous a été remise par notre courrier ordinaire venant de Strasbourg, qui nous en a remis aussi une du général Laroche, commandant la 5e division militaire [4]. Celle-ci

1. C'est-à-dire l'autorité municipale.

2. Ville du cercle de Constance (Bade), à 93 kilomètres nord-ouest de cette ville. Elle faisait alors partie du Brisgau autrichien.

3. Bourg du cercle d'Offenbourg (Bade), à 43 kilomètres sud-est de cette ville. La retraite continuait. Le 16 germinal, l'armée avait atteint le Rhin, et le quartier général était à Kehl.

4. Laroche-Dubouscat (Antoine), né le 16 décembre 1757, engagé comme dragon au régiment de Monsieur en 1774, puis capitaine aide-major au service de la Hollande. Rentré en France, il prit part à l'attaque de la Bastille, fut élu chef du bataillon des volontaires des Landes et servit dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Général de brigade le 20 octobre 1793, il fut envoyé plus tard à l'armée du Rhin. Ce fut lui qui, en mars 1799, remplaça, à la tête de la 5e division militaire, Châteauneuf-Randon, destitué. Retraité en 1808, il mourut le 21 juin 1831.

nous annonçait l'arrivée subite et inattendue du général Jourdan à Strasbourg, où il était indisposé, le 14 au soir. Nous joignons copie des deux lettres sous nos 2 et 3.

Nous n'étions pas encore revenus de notre étonnement, lorsqu'un courrier du général Jourdan nous a apporté, vers neuf heures du soir, la dépêche dont vous trouverez copie sous n° 4. Il serait difficile d'exprimer l'impression douloureuse que nous en avons reçue. Sur-le-champ nous avons réexpédié ce courrier avec une réponse au général et un bulletin télégraphique pour vous, persuadés, dans l'ignorance où nous étions de la voie que le général aurait prise pour instruire le gouvernement, que nous ne pouvions, de notre côté, prendre une voie trop prompte pour lui faire connaître ce qui se passait. Nous avons prévenu le directeur du télégraphe que ce bulletin devait être secret.

Vous voyez par cet exposé, citoyen ministre, et vous verrez, par les pièces qui accompagnent notre dépêche, que nous étions bien loin de prévoir la triste et importante nouvelle qui nous est parvenue si inopinément, et combien peu nous étions dans le cas de vous transmettre à cet égard le plus léger pressentiment.

Permettez-nous maintenant de revenir sur le passage de la dernière lettre du général Jourdan où il est dit que le mouvement rétrograde de notre armée « exposera immanquablement le Congrès à l'autorité de l'archiduc ». Nous ne saurions juger jusqu'à quel point cette opinion est fondée en fait, le général ne s'étant pas expliqué dans sa lettre sur la position actuelle des armées respectives, ni sur les lieux par où l'ennemi a percé et coupé notre ligne. Mais, sans avoir là-dessus des données bien certaines, nous ne doutons pas que si l'influence militaire de l'Autriche pouvait se faire jour jusqu'ici, elle ne s'employât vo-

lontiers à faire disparaître jusqu'à l'ombre des négociations. On murmure depuis quelque temps à Rastatt qu'il doit paraître un décret impérial portant dissolution du Congrès ; on ajoute même que les ministres prussiens ont ordre de se retirer sur-le-champ dans le cas où le commissaire de l'Empereur se détacherait de la Députation et quitterait le Congrès. Si à ces bruits on joint les actes impunis de despotisme exercés à l'égard des citoyens Bacher et Alquier, la faiblesse d'un électeur de Bavière et de la diète de l'Empire elle-même, la malveillance de quelques membres de la Députation, les réticences de M. de Metternich, le silence au moins équivoque que garde obstinément la Prusse auprès de nous, et le langage insignifiant qu'elle tient à Ratisbonne et peut-être aussi à Berlin, il sera facile de présumer tout ce que le cabinet de Vienne peut oser dans un moment de succès pour ramener à lui par la terreur les États d'Allemagne qui voudraient s'en éloigner. La majorité de la Députation est à nous, il est vrai ; mais cette majorité est faible en courage et en résolution. Énervée encore par une longue inactivité, un peu découragée par les maux de la guerre qu'on fait peser sur plusieurs des princes qui la composent, elle se croirait anéantie sitôt que le chef en serait séparé. Ceci nous ramène à ce que nous avons marqué souvent et ce dont nous sommes plus fortement pénétrés que jamais, qu'il est impossible de négocier avec fruit en Allemagne et d'y arriver à un arrangement bon et solide sans le concours au moins, et le concours effectif, d'une des deux puissances prépondérantes, nous avons presque dit des deux chefs qui se partagent aujourd'hui par le fait l'Empire germanique.

C'est par toutes ces considérations, citoyen ministre, c'est relativement aux circonstances actuelles et à l'ave-

nir que l'on peut déjà entrevoir, que nous vous avons demandé et que nous vous demandons vos ordres, une direction analogue à l'état présent et présumé des choses. Sans doute, vous comptez sur notre zèle et sur notre fermeté ; sans doute, vous nous rendez la justice de croire qu'en aucun cas la légation française ne fera rien qui ne soit convenant à la dignité de son caractère et à l'honneur de la République ; mais notre position inactive est par cela même assez embarrassante pour avoir besoin de vos conseils et des instructions du gouvernement.

Salut et respect.

282. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 16 germinal (5 avril).

Citoyen ministre,

La nouvelle affligeante que nous a fait parvenir hier le général Jourdan, qui est à Strasbourg, en nous annonçant que l'armée du Danube fait la retraite sur le Rhin, donne, comme vous deviez bien le penser, un grand sujet de joie au parti autrichien. Les amis de la République et de la paix sont dans la plus grande consternation. Ils sont persuadés que si le Directoire prend un arrêté pareil à celui du 8 pluviôse an VI, où il était question de poursuivre et d'arrêter les fauteurs de la révolution en Allemagne [1], il obtiendra : 1° que la Prusse et la Hesse ne se déclarent

1. Le Directoire avait dû prendre des mesures pour arrêter le zèle d'Augereau. Nommé, en septembre 1797, au commandement de l'armée du Rhin, le général s'entourait de démagogues qui propageaient en Allemagne leurs idées subversives. Il les employait à fomenter des mouvements révolutionnaires en Souabe et en Brisgau. Son but était d'irriter l'Autriche et d'amener ainsi la rupture du traité de Campo-Formio, alors qu'en exécution de ce traité le gouvernement français négociait la paix avec l'Empire. Le Directoire coupa court à ses menées en l'envoyant commander à Perpignan la 10e division militaire.

contre les Français ; 2° il recevra des propositions de plusieurs princes qui demanderont l'alliance de la République ; mais ils déclarent qu'au premier arbre de liberté planté, la coalition devient complète. Ils ne sont pas atterrés des premiers succès de l'archiduc ; ils pensent que si la mesure qu'ils ont proposée est agréée, l'archiduc ne tiendra pas un mois dans sa position.

Je me suis empressé, citoyen ministre, de vous faire part de l'opinion actuelle. J'ai déjà eu l'honneur de vous prévenir que cette détermination du Directoire, énoncée de cette manière, pouvait produire un grand effet.

Il m'a paru qu'il y avait un parti puissant à l'armée contre le général Jourdan. La rivalité, l'ambition, y sont pour quelque chose de la part de quelques généraux ; mais il ne faut pas croire que l'Autriche et les Anglais avec leur roi n'y soient pour rien. Lorsque le général est entré en campagne, les Autrichiens assuraient qu'il serait battu. D'autres généraux blâmaient déjà sa tactique. Jourdan, disaient-ils, a une mauvaise méthode ; lorsque l'ennemi l'attaque avec toutes ses forces, il ne lui résiste qu'avec une colonne qu'il sacrifie ; s'il attaque lui-même, jamais il ne fait donner son armée en entier [1]. Les Autrichiens affectent de dire qu'il n'a pas de talents militaires ; les généraux ont la même opinion lorsqu'ils en parlent. Il résulte de cette rivalité que le soldat partage bientôt l'opinion des sous-chefs et qu'il ne marche pas avec ardeur à l'ennemi.

Jourdan nous a mandé hier que le Directoire l'appelait à Paris, que Masséna prenait le commandement provisoi-

1. L'observation paraît juste, en ce qui touche au moins les combats d'Ostrach et de Stockach, dont l'insuccès fut dû très probablement à la dissémination des forces françaises, alors que l'archiduc portait tous ses efforts sur un seul point.

rement [1] ; mais il nous a paru très affecté. Le Directoire connaîtra de lui les véritables causes de la désorganisation de cette armée. Je l'attribue à la corruption de quelques individus, aux efforts des agents autrichiens et anglais qui se trouvent dans tous les villages, et surtout aux propos et à la conduite des gens qui sont à la suite de l'armée. Les propos tenus par les blessés et les soldats fuyards, dont je vous ai fait part dans ma dernière dépêche, dévoilent le projet et les manœuvres de l'Angleterre.

Salut et respect.

283. — Jean Debry a Treilhard

Rastatt, 17 germinal (6 avril).

Mon cher ami, le ci-devant chevalier de Bray, que tu as connu ici, qui me parle souvent de toi et qui s'en réclame, me prie de te faire passer le mémoire ci-joint. Je désire sincèrement, je l'avoue, qu'il puisse obtenir justice, car, au premier aperçu, il m'a paru qu'il ne sollicitait que cela. Il a d'ailleurs en sa faveur toutes les considérations qui peuvent la déterminer. Réponds-moi, je te prie, un mot que je puisse lui montrer.

Si je voulais te mander à toi, à Merlin ou au ministre tout ce qui circule ici, il faudrait non seulement que je ramassasse tous les chiffons de la valetaille du Congrès, mais encore que je vous écrivisse cinq à six lettres contradictoires tous les jours. Depuis longtemps, excepté ce que nous vous adressons officiellement, le surplus n'est guère que conjectures et, quant au caractère des divers agents qui sont ici, nous ne pouvons plus rien vous ap-

1. Un arrêté du 23 germinal (12 avril) le nomma général en chef des armées du Danube et d'Helvétie.

prendre. Nous avons été extrêmement peinés de la résolution de Jourdan, relative à la retraite de son armée sur le Rhin. J'en ai été d'autant plus fâché pour mon compte que divers rapports qui m'étaient faits m'assuraient que les Autrichiens ne se croyaient pas en état de nous forcer dans les gorges des Montagnes-Noires, que, le 15 au matin, toute notre infanterie les occupait encore, que la cavalerie seule était dans la plaine, comme ne pouvant ni se nourrir, ni servir dans les défilés. Il est possible que la considération de la supériorité énorme des forces de l'archiduc ait fait prendre à Jourdan un parti de prudence pour sauver l'armée, qu'il a cru que l'on pouvait tourner. Je ne me permets pas de juger des opérations militaires, mais ce que je puis dire en général, c'est que pour une armée forte ou faible en nombre, le pire ennemi c'est le découragement et le défaut de confiance en sa fortune.

Nous attendons toujours ici ce que les événements de chaque jour nous amèneront et, je t'assure, sans la moindre inquiétude. Que penserais-tu de l'idée de faire (si nous étions obligés par la violence de quitter) une déclaration d'après laquelle, considérant qu'un congrès ne peut se rompre que par la volonté des contractants, nous en indiquerions la continuation à tel endroit qui serait désigné? Je te donne ceci comme une pensée qui me vient à l'instant, que je n'ai point méditée, mais qui, ce me semble, ne laisserait pas que d'embarrasser l'Empereur, lequel n'est pas encore *de droit* le dépositaire de l'Empire. L'on débitait hier qu'un accord passé entre l'Autriche et vous accordait à Rastatt un rayon de neutralité de six lieues. Je n'ai point dit : « Cela n'est pas », parce que nous n'en savons rien, mais j'ai dit : « Cela n'est pas », parce que le but le plus ostensible de l'Autriche est de rompre les négociations et non pas de les favoriser.

A revoir, mon ami; il me semble que les élections seront diablement mélangées. Je n'ai pas entendu parler ici une seule fois de Villetard [1]. Si tu le vois, dis-lui, je te prie, mille choses pour moi. Je présente à ta famille tous les respects et amitiés de la mienne.

Tout à toi.

284. — Jean Debry a Joseph Bonaparte

Rastatt, 18 germinal (7 avril).

Je n'ai reçu qu'hier, mon cher ami, votre lettre désolante du 10. Je partage, n'en doutez pas, tous les sentiments qu'elle renferme. Je suis stupéfait d'étonnement; sans doute aussi je dois m'attendre à être dépeint sous les plus fausses couleurs; je ne peux croire cependant que ceux dont la tête et toute l'existence sont attachées au succès de la Révolution veuillent ainsi recruter de gaieté de cœur pour ses ennemis. Ceci tient à quelque secrète intrigue, dont il faut que vous dévoiliez la trame. Si j'étais à Paris, je vous y aiderais de toutes mes forces. Peut-être y retournerai-je bientôt, s'il est vrai, comme on me l'annonce, que mon département veut me rappeler au corps législatif, auquel cas je ne balancerai pas. La vie inactive de Rastatt me tue; mais de plus, quand même je serais destiné au bonheur d'un simple citoyen, la série des événements m'indique assez que notre station ici ne peut plus être longue. Je ne vous en mande aucun; quoique très près du théâtre, les nouvelles sont si contradictoires d'un jour à l'autre que je ne pourrais rien vous certifier. Nous occupions encore, le 15, tous les défilés des Montagnes-Noires. Quoique notre position au Congrès ne

1. Cf. t. I, p. 191, note 1.

soit pas fort agréable, je suis sans la moindre inquiétude, et toute ma famille, que j'avais voulu renvoyer à l'avance, mais qui s'y est absolument refusée, partage ma sécurité.

Je vous engage, mon ami, avant de vous regarder comme poussé à bout, à demander tous les éclaircissements qui pourront vous mettre à même de déconcerter les odieuses manœuvres dont vous vous plaignez. Il est impossible qu'on vous les refuse. Je sais bien qu'en bonne république c'est à la justice à venir elle-même et non pas à nous à l'aller chercher; mais nous n'en sommes pas encore là, et nous aurons à parcourir plusieurs degrés de perfectionnement avant d'y arriver. Oh! comme il est essentiel que votre liste soit composée d'hommes fermes et instruits [1]! Dites-moi quels sont ceux que l'on propose et, si je peux vous donner des renseignements sur quelques-uns, je le ferai avec franchise et loyauté. Malheureusement tout ne peut pas s'écrire.

Au revoir, mon cher Bonaparte, un peu de patience; ce n'est point une vertu qui vous est étrangère; j'en fais ici un rude apprentissage. Mille amitiés à Louis et à Lucien; je présente à Madame mes respects. Comptez sur mon inviolable attachement.

1. C'est-à-dire la liste de dix noms à dresser par les Cinq-Cents pour la place de directeur. Les scrutins qui eurent lieu les 22, 23 et 24 prairial désignèrent : le général Lefebvre; Sieyes; Duval, ministre de la police; Gohier; Delacroix; le contre-amiral Lacrosse; le général Moulins; Lambrechts, ministre de l'intérieur; le contre-amiral Martin, et l'ex-représentant Dupuis.

285. — ROBERJOT A TALLEYRAND

Rastatt, 18 germinal (7 avril).

Citoyen ministre,

L'armée commandée par le général Jourdan est entièrement en retraite, si elle n'est pas en déroute. Le laconisme de ses dépêches et la rareté de sa correspondance nous ont toujours laissés dans l'ignorance des événements ; nous n'en avions l'avis que trois jours après la nouvelle répandue.

Nous avons appris ce matin que le général Saint-Cyr s'était replié dans la plaine qui est entre Kehl et la chaîne des montagnes de la Forêt-Noire ; qu'un officier autrichien accompagné de deux hussards s'était présenté devant le fort de Kehl et avait sommé le commandant de la place de rendre le fort ; que ce commandant, qui est le général Humbert [1], avait répondu qu'il allait communiquer la sommation au général Jourdan à Strasbourg.

Cet avis donné sans autre détail, que nous ne regardons pas comme une nouvelle officielle, nous a cependant confirmés dans l'opinion que l'armée était entièrement découragée et désorganisée. On nous a également avertis, mais non officiellement, que le général Bernadotte avait levé le blocus du fort de Philippsbourg, qu'il s'était retiré à Mannheim, ayant abandonné les positions qu'il avait en avant

1. HUMBERT (Joseph-Amable), né en 1767, volontaire en 1790, général de brigade en 1794, servit dans l'armée de l'Ouest en 1795. Promu général de division, il commanda en août 1798 les troupes de l'expédition d'Irlande, mais il dut capituler devant des forces supérieures. De retour en France, on l'employa, en 1799, à l'armée du Danube, où il fut grièvement blessé. En 1802, il fit partie de l'expédition du général Leclerc à Saint-Domingue. Quand il en revint, ses opinions républicaines et la sollicitude, réputée suspecte, dont il entourait Pauline Bonaparte devenue veuve, lui valurent une disgrâce. Menacé d'arrestation, il passa aux États-Unis, où il mourut en février 1823.

de cette place. Le découragement de l'armée est sans exemple. L'audace de l'archiduc et du parti de l'opposition est à son comble. Les choses ne peuvent se réparer qu'en prenant des mesures extraordinaires, soit en renforçant cette armée d'un nombre considérable de troupes, soit en changeant les généraux. Les mêmes murmures dont je vous ai fait part se propagent dans toute l'armée.

Notre position, quant au Congrès, est toujours la même. M. de Metternich a reçu, le 16 [5 avril], dans la nuit, un courrier dont la dépêche n'a été communiquée que ce matin. Elle renferme l'ordre du cabinet de Vienne de quitter son poste et de déclarer, avant son départ, que le Congrès est dissous, que toutes les opérations faites jusqu'à ce jour doivent être regardées comme non avenues, et qu'il retire, au nom du chef de l'Empire, toutes les adhésions qu'il a données aux *conclusum* de la Députation [1]. Il doit partir le 23 et donner sa déclaration tant à

1. Le décret de la commission impériale à la diète de Ratisbonne, en date du 4 avril, se terminait ainsi : « Les circonstances et les rapports sous lesquels le Congrès s'était assemblé se sont changés tellement, qu'on n'a plus rien à attendre de sa continuation, et qu'il serait inutile de prodiguer plus longtemps la patience de l'Empire. Le soussigné a reçu de Sa Majesté Impériale l'ordre exprès d'ouvrir cette résolution à la Députation de l'Empire et d'adjoindre la déclaration de la part de Sa Majesté qu'elle se voyait indispensablement obligée d'annuler toutes les concessions et promesses faites aux ministres plénipotentiaires de la République française pendant ce congrès, promesses qui, outre cela, d'après les principes généraux reconnus du droit des gens, n'étaient obligatoires que sauf la ratification de l'Empereur et de l'Empire (*salva ratificatione Cæsaris et Imperii*), et qui n'étaient faites que dans l'espérance et sous la présupposition d'une paix juste, acceptable et durable, et qui, par conséquent, ne pouvaient produire qu'une obligation hypothétique qui a cessé avec la cessation de l'hypothèse même. A cette vue, Sa Majesté se voit obligée de regarder l'état public entre l'Allemagne et la France comme rétabli sur le même pied qu'il était avant le commencement du congrès de paix à Rastatt. Sa Majesté juge cette déclaration conforme aux besoins du chef de l'Empire et à la nature de l'état des choses actuel » (Traduction, *Allemagne*, vol. 699, fol. 254-259). Le signataire de ce décret était le prince de Tour-et-Taxis, commissaire principal de l'Empereur près la diète.

la Députation de l'Empire qu'à la légation française le 21.

Telle est la fâcheuse situation dans laquelle nous nous trouvons et que j'attribue à un plan de désorganisation bien combiné, bien suivi par l'Angleterre. C'est par la corruption et par l'or qu'elle a pu réussir. Il est probable que la Députation, pusillanime et faible, ne voudra plus, dans la crainte d'encourir l'animadversion de l'Empereur, participer et continuer les négociations. Nous attendons avec impatience, par la voie télégraphique, la réponse à la demande que nous vous avons faite sur la conduite à tenir. Que devons-nous faire ?

Salut et respect.

286. — Les Ministres plénipotentiaires de la République française a Talleyrand

Rastatt, 21 germinal (10 avril).

Citoyen ministre,

Le directeur du télégraphe de Strasbourg nous a transmis hier la lettre que vous lui avez écrite par cette voie, le 19 de ce mois, et par laquelle vous nous invitez à rester à Rastatt jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez être persuadé que nous n'avons jamais eu l'intention de quitter cette ville sans avoir reçu à ce sujet les ordres précis du gouvernement.

Nous vous avons mandé hier qu'ayant reçu une note de M. de Metternich, nous y avons répondu sur-le-champ [1],

1. La note de Metternich était ainsi conçue : « Comme en dépit de toutes les protestations du gouvernement français et des démonstrations tendant à faire croire à son désir de rétablir la paix avec l'Empire, sans avoir, d'autre part, dénoncé l'armistice conclu avec l'Empire, la France a recommencé en réalité la guerre avec l'Allemagne ; comme il est de toute impossibilité de compter sur la libre et tranquille transmission des cor-

et nous vous avons transmis copie de ces pièces. Dans la soirée d'hier, ce ministre impérial nous a renvoyé nos notes en accompagnant ce renvoi de la note dont nous joignons ici la traduction [1]. Nous vous observons à cette occasion : 1° que si ce ministre eût exprimé dans sa note

respondances ; comme on ne saurait, au milieu du bruit des armes, assurer la sûreté du Congrès, sûreté à laquelle on s'est attaché à veiller en tout temps, le soussigné a reçu de Sa Majesté Impériale, en sa qualité de chef suprême de l'Empire, l'ordre formel, motivé par le revirement complet et les changements radicaux qui se sont produits dans la situation depuis l'ouverture du Congrès, de cesser de prendre part aux délibérations et de quitter immédiatement la ville, après avoir communiqué aux ministres plénipotentiaires de la République française la teneur de ce rescrit impérial » (*Allemagne*, vol. 689, *Protokoll der Reichs-Friedens-Deputation*). A cette communication, les ministres français répondirent comme il suit : « Les soussignés ont reçu la note qui leur a été adressée le 19 germinal par le ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur. Si l'objet de cette note a dû les surprendre, ils s'étonnent davantage encore des motifs qui y sont énoncés, et qui tous portent sur des allégations dénuées de fondement. Des actes multipliés attestent la vivacité, la sincérité des vœux, des efforts et des sacrifices du Directoire exécutif pour une paix prompte et solide. L'état d'armistice et de négociation toujours subsistant entre l'Empire germanique et la République française dément toutes les assertions contraires, et quant à ce qui est échappé dans ladite note sur *la sûreté des correspondances et de l'endroit du Congrès*, les soussignés se persuadent qu'une insinuation de ce genre ne saurait être dirigée contre leur gouvernement. De pareilles violations du droit des gens sont sans exemple de sa part; il en est incapable. Les soussignés assurent le plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de leur considération la plus distinguée. » Les ministres français adressèrent le même jour à la Députation copie de la note de Metternich et de leur réponse (*Moniteur* du 30 germinal).

1. « La note que le soussigné a remise aux ministres plénipotentiaires de la République française, le 8 de ce mois, annonce la cessation de la qualité avec laquelle il a paru au Congrès de la pacification de l'Empire : c'était le dernier acte de sa mission. Comme il n'a, en conséquence, plus de pouvoirs pour recevoir ou répondre aux ministres plénipotentiaires de la République française, ni à aucune déclaration publique quelconque, il est fâché qu'ils l'aient mis dans le cas d'être forcé de renvoyer leur note de ce jour ; il les assure, au reste, de sa considération la plus distinguée. » (*Moniteur* du 29 germinal.) Les ministres français recevaient en même temps la 32e note de la Députation de l'Empire (9 avril-20 germinal) : « La Députation communique à la légation française la réponse provisoire de la diète au sujet de l'affaire du citoyen Bacher. La diète déclare qu'elle n'a aucune part à l'intimation qui lui fut faite de s'éloigner de Ratisbonne et lui conseille de protester contre cet acte. »

du 19 de ce mois la cessation de ses pouvoirs comme il l'a fait dans celle d'hier, nous ne lui aurions plus adressé de réponse ni communiqué la note à la Députation ; 2° qu'il nous a non seulement renvoyé la note à transmettre à la Députation, mais aussi celle qui n'est au fond qu'un accusé de réception de sa propre note ; 3° enfin qu'en nous renvoyant nos notes accompagnées d'une nouvelle note explicative, il a encore fait un acte officiel.

M. de Rechberg, ministre plénipotentiaire de l'électeur bavaro-palatin au Congrès, vient de nous remettre la note ci-jointe. L'objet paraissant pressé, nous vous l'adressons sur-le-champ. Nous y joignons deux notes que nous venons de recevoir des ministres du margrave de Bade. Des plaintes de ce genre, dont nous vous avions déjà entretenu à plusieurs reprises, nous parviennent fréquemment. Nous devons même vous prévenir que les ministres au Congrès n'osent plus nous en entretenir qu'avec un sentiment de regret, et notre devoir exige de vous avouer avec franchise que ces actes ne sont guère propres à nous faire des amis et qu'ils déconsidèrent le nom français.

Salut et respect.

287. — Jean Debry a Treilhard

Rastatt, 21 germinal (10 avril).

Je dois, mon cher ami, te redire que nous sommes accablés de réclamations sur la multitude d'actes vexatoires exercés par les commissaires et agents délégués dans les pays où passent nos troupes, pays amis qui ne demandent pas mieux que de continuer à l'être, mais qu'on aliène et qu'on pousse à la rage par des extorsions

sans exemple [1]. Si c'est notre ennemi qui les conseille, il réussit parfaitement. Ajoute qu'il a la dextérité de tenir une conduite absolument opposée ; toutes ses réquisitions sont des prières, ou semblent l'effet de délibérations réciproques entre les agents autrichiens et les paysans. Je sens certes ce que l'urgence du moment exige, mais ne serait-il donc pas possible d'accorder avec nos besoins une marche plus douce, plus régulière, plus révolutionnaire, je tranche le mot, car assurément c'est mal calculer en révolution qu'assumer sur notre compte tout l'odieux des suites que la guerre entraîne. Je te prie, mon ami, de réfléchir sur cet objet extrêmement important. L'archiduc est mielleux, accommodant à un point que son administration n'est, dit-on, pas reconnaissable, et cependant ses troupes avancent, ses patrouilles arrivent jusque près de la Favorite [2]. Nous venons d'en parler à M. d'Edelsheim. Metternich part demain ou après. Je renvoie, le 24, mes petits enfants, n'ayant pas besoin de multiplier les embarras. Réponds-moi un mot.

Salut et bonne amitié [3].

1. Trois jours auparavant, le 7 avril, le baron de Reitzenstein, ministre de Bade à Paris, se plaignait à Talleyrand de l'énormité des réquisitions qui frappaient le haut margraviat. Le commissaire ordonnateur près l'armée du Danube, Vaillant, demandait, par exemple, mille bœufs « de boucherie » par décade. Or, écrivait Reitzenstein, « en dépouillant tous les habitants du haut margraviat de tout leur bétail, on n'y trouverait pas la moitié des mille bœufs demandés » (Obser, *op. cit.*, t. III, p. 300).

2. A cinq kilomètres sud-est de Rastatt.

3. Une note inscrite dans le registre de correspondance de Jean Debry porte : « Ici il manque plusieurs lettres écrites du 21 germinal au 9 floréal ; elles ont été volées par les Szeklers. » C'étaient les minutes de lettres à Talleyrand.

288. — ROBERJOT A TALLEYRAND

Rastatt, 24 germinal (13 avril).

Nous vous avons prévenu hier que la Députation de l'Empire s'était assemblée pour délibérer sur notre note et sur le décret impérial qui lui avait été transmis par le commissaire de l'Empereur. Vous jugerez de son manque d'énergie par la délibération qu'elle a prise, où elle fait un envoi pur et simple de tout ce qu'on lui a adressé, et s'en réfère aveuglément à tout ce que fera la diète. Bien loin de manifester son étonnement de la proposition mise en thèse par le commissaire, qu'on devait regarder comme nul tout ce qui s'était fait, puisque l'Empereur, comme chef de l'Empire, révoquait toutes les adhésions aux opérations de la Députation depuis le commencement de la négociation, elle passe sous silence ces étranges maximes, n'élève aucun doute sur leur fondement et semble donner son assentiment par son silence au plus grand despotisme qu'ait encore exercé sur l'Empire un chef de cet état politique.

Il était très inutile de traiter de cette manière, puisque l'Empereur peut, à son gré et sans autre motif que celui de son intérêt propre, casser, annuler et détruire les opérations de cette assemblée. Cependant, du moment qu'un *conclusum* a été pris et que le commissaire y donne son adhésion, la proposition n'est plus à l'un d'eux. S'il a fallu un concours pour la valider, il faut aussi un accord pour l'annuler. Souffrir paisiblement une pareille violation des principes constitutionnels de l'Empire, c'est dans le fait partager son opinion, sa conduite, et lui dire en termes formels que lui seul est tout.

Je vous envoie la traduction du procès-verbal de la

dernière séance, celle des princes. Vous y verrez que le clergé s'est saisi avec avidité du décret impérial pour éloigner le *conclusum* qu'il avait à prendre, qu'il a changé la question, et qu'il a déjà annoncé par ses votes qu'il n'y avait rien de plus juste, de mieux fondé, que de se joindre à l'Empereur pour faire la guerre à la République française. Dans cet état de choses, il est démontré que la diète va s'occuper pendant une année à délibérer sur la nécessité de faire la guerre, qu'elle ne répondra jamais à la note relative à la marche des Russes, et qu'elle regarde déjà par le fait les négociations terminées, le Congrès dissous.

Le comte de Metternich partira aujourd'hui ; sa maison est partie hier. Les députés particuliers abandonnent également leur poste. Cependant la Députation annonce vouloir rester. Il est clair que tous n'attendent que le moment où la légation française se retirera ; ils craignent d'être blâmés par les amis de la paix en Allemagne et, quoiqu'ils soient décidés à ne rien faire, ils n'osent donner l'exemple de rompre les négociations.

Les commissaires des guerres s'acharnent toujours à pressurer les amis de la République, en épargnant scandaleusement l'électeur de Trèves et d'autres membres du clergé qui viennent de voter la guerre dans la dernière séance de la diète [1]. Toute la fourmilière des bonnets rouges et des gens les plus exaltés qui est à la suite de l'armée du Danube se distingue par des exactions, qui retombent sur les princes amis de la paix et de la République. Ces brigands vendus à l'Angleterre attaquent leur patrie dans son sein et au dehors. Le gouvernement n'aura pas man-

1. Un arrêté de Bernadotte, daté de Mannheim, 5 germinal, avait cependant réglementé l'usage des réquisitions. Cf. *Moniteur* du 14 germinal.

qué d'être informé que ces exclusifs ont donné les premiers l'exemple du pillage et répandu le découragement parmi les soldats, en les disposant à se plaindre contre le Directoire.

Salut et respect.

289. — JEAN DEBRY A MERLIN

Rastatt, 25 germinal (14 avril).

Mon cher ami, le commissaire impérial Metternich est parti hier à cinq heures ; je l'ai vu monter en voiture. Ainsi nous voilà en paralysie complète, et quand même, ce que j'espère, nous reprendrions nos avantages, il ne faut pas croire qu'après cette retraite, la négociation reprendrait. Jamais ni la Députation ni la diète ne prendront sur leur faiblesse de trancher une pareille question. La Prusse seule pourrait donner du mouvement à ce corps inanimé ; l'un de ses ministres me parlait, ces jours derniers, dans ce sens ; il semblait désirer qu'il fût fait quelque ouverture à sa cour pour l'engager à se rendre médiatrice et garante de l'achèvement de la paix ; mais, s'il faut en juger par les données antérieures et actuelles à Berlin, je ne peux croire à la réalité de cette apparente disposition.

D'après cela, que faisons-nous ici ? Rien, absolument rien. Ajoute à ce capital défaut de l'inutilité celui non moins grand de l'inconvenance de notre situation. Les patrouilles autrichiennes circulent à un quart de lieue d'ici ; nous nous trouvons par là consignés en quelque façon dans le jardin du château, et peut-être n'attend-on qu'une occasion pour exciter une bagarre dans le lieu même du Congrès. Au surplus, nous vous avons demandé une détermination. Tu jugeras toi-même si elle est ins-

tante. Je te le répète, n'attendez rien de la Députation ni de la diète; tout est subordonné à l'Autriche, qui voudrait que le Congrès se dissolve, ou qui le dissoudra en temps opportun, si elle a combiné avec d'autres le partage de l'Allemagne. Je t'ai dit ce qui est; quant à ce qui nous concerne, soyez sans inquiétude, nous ne nous manquerons pas à nous-mêmes et nous n'oublierons pas quel doit être le caractère de ministres républicains.

Une patrouille autrichienne, rencontrant hier un membre de la Députation qui se promenait, lui demanda si la légation française était encore à Rastatt [1]. Il paraît qu'ils n'attendent que notre départ pour y entrer. Sieyes me mande que deux des ministres prussiens vont retourner à leurs précédentes missions, et que Dohm seul restera ici. Je crois ces dispositions changées. Görtz m'assurait encore hier qu'il ne quitterait point avant nous ; assurance diplomatique peut-être.

D'après ce qui m'est écrit, je vois, ainsi que je l'avais prévu, que je ne serai point rappelé par mon département au corps législatif. Heureusement la vie privée ne m'effraie pas. Je n'y porterai ni regrets, ni remords. Tu dois connaître maintenant le résultat de beaucoup d'élections. Puisse-t-il être rassurant pour les amis de la République et contribuer à remettre partout cet ordre, cet ensemble, cette discipline, sans lesquels une nation se déchire et les plus brillantes armées fondent comme la neige du printemps !

A revoir, mon ami, je t'embrasse de tout mon cœur.

1. Ce député était le baron de Gatzert, ministre de Hesse-Darmstadt. Il écrivait le 13 avril : « Quand on va se promener, on rencontre tout près de la ville des vedettes et des patrouilles des hussards de Szekler. Aujourd'hui même, j'ai rencontré un officier suivi de deux cavaliers; il m'a demandé si les ministres français étaient encore ici » (HEIDENHEIMER, *Mittheilungen über den Rastatter Gesandten-Mord*, Trèves, 1883, 2e année, p. 138).

290. — JEAN-DEBRY A SIEYES

Rastatt, 25 germinal (15 avril).

Je n'ai pas plus deviné, mon ami, l'énigme dont tu me parles, que celle de l'abandon subit des gorges de Kniebis [1] et tant d'autres sur lesquelles je pourrais beaucoup conjecturer de vive voix, mais qui ne présentent encore rien de positif. C'est peut-être tout bonnement du « laisser-aller » français. Dans la guerre! et dans une occurrence aussi majeure!

Tout ici est en léthargie. Le ministre impérial est parti hier; les patrouilles autrichiennes viennent jusqu'à Rastatt, et nous avons le jardin du château pour nous promener [2],

Suivant ce droit des gens dont on m'a tant parlé.

Il paraît que les dispositions relatives à MM. de Görtz et Jacobi sont changées, car ils m'ont assuré qu'ils restaient et que M. de Dohm partait; c'est peut-être me dire diplomatiquement la même chose que lui. Alquier n'est plus à Rastatt; il est à Paris. J'avais voulu renvoyer ma femme enceinte et mes filles; elles ont voulu rester. Seule-

1. Groupe de montagnes de la Forêt-Noire, aux confins de Bade et du Wurtemberg, vers les sources de la Murg et à l'ouest de Freudenstadt.

2. Le 16 avril, le baron d'Edelsheim écrivait au margrave : « Les ministres français semblent s'être un peu calmés sur les appréhensions qu'ils avaient pour leur sûreté individuelle, croyant pendant quelques jours à peine oser risquer de se promener ici au jardin de la cour. Le ministre Bonnier a le premier rompu la glace en poussant hier sa promenade jusqu'à Steinmauern » [village à 4 kil. nord de Rastatt]. Quelques jours après, il revenait sur ce sujet : « Je ne suis pas épargné par Bonnier pour n'avoir pas engagé Votre Altesse Sérénissime à faire des choses impossibles pour garantir la prolongation ou la permanence de la légation française au lieu du Congrès contre toutes les infractions de son inviolabilité.... Jean Debry s'exaspère aussi quelquefois à ce sujet; Roberjot seul est juste et raisonnable » (OBSER, *op. cit.*, t. III, p. 210 et 215).

ment je fais partir dans huit jours mes petits enfants. Ah ! mon ami, si l'ennui donne quelques droits, nous aurons notre réclamation à présenter. J'aimerais mieux être bûcheron en France que plénipotentiaire comme je le suis depuis un mois [1]. Je t'embrasse, mille amitiés. Je n'ai point de nouvelles des élections.

291. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 28 germinal (17 avril).

Citoyen ministre,

Je vous adresse une copie de la traduction du *conclusum* du collège des princes et de celui des villes ; vous y verrez combien l'influence de la maison d'Autriche est grande parmi les membres de la diète. Le *conclusum* du collège et des princes n'est pas conforme aux votes qui ont été émis, puisqu'il y a eu cinquante-cinq voix pour demander à l'Empereur l'éloignement des troupes étrangères. Malgré ce vœu bien prononcé, le *conclusum* a été rédigé et pris d'après la dictée des ministres autrichiens. Nous sommes persuadés d'après cela que l'Empereur, qui possède actuellement les trois *conclusum*, ne manquera pas de déclarer que l'Empire est en état de guerre avec la République, que les négociations sont rompues, déclaration qu'il n'avait faite qu'individuellement, mais qu'il généralisera d'après les intentions des États d'Empire qu'il interprétera à son gré.

Il faut que vous sachiez que, contre la forme usitée, il n'y a point eu de *conclusum* pris sur les délibérations des trois collèges, et que l'Empereur s'attachera à celui qui

1. « Si jamais tu te fais bûcheron dans les Vosges, je ne serai pas fâché de faire quelques fagots avec toi. Il y a, comme on sait, fagot et fagot.... » (Sieyes à Debry, 4 floréal-23 avril).

lui conviendra le mieux, pour l'envisager comme le vœu général de l'Empire.

Le citoyen Trouvé a été obligé de quitter son poste; il a été accompagné jusqu'aux portes de Rastatt par un officier autrichien [1]. Il part en ce moment pour Paris.

Les paysans sont armés de tout côté en Souabe, et ils tirent sur tous Français en les traitant de brigands. Ces vengeances ont leur source dans les exactions et les pillages faits par les officiers et généraux de l'armée. J'écris aujourd'hui à ce sujet au citoyen Merlin, directeur, en lui donnant des détails.

Salut et respect.

P.-S. — Je joins aussi la copie de la dépêche de la Députation adressée à la diète, après avoir reçu officiellement le décret impérial, la déclaration de la commission et la note de la légation française.

292. — Roberjot a Merlin

Rastatt, 28 germinal (17 avril).

Citoyen directeur,

Le citoyen Trouvé, ministre plénipotentiaire de la République près le duc de Wurtemberg, a été obligé de quitter son poste et de partir dans les vingt-quatre heures. Il est arrivé ce matin à Rastatt, accompagné d'un officier autrichien jusqu'au dernier poste de l'ennemi, qui est tout au plus à trois kilomètres de cette ville. Il se met en route pour Paris; il vous rendra compte de la manière dont la chose s'est passée.

1. En exécution d'un ordre de l'archiduc Charles, daté du 8 avril, au quartier général d'Engen, Trouvé avait reçu le 15, du capitaine baron Rothkirch, l'injonction de quitter Stuttgart dans les vingt-quatre heures. Il partit le soir même sous la conduite de cet officier.

M. Fugger [1], ministre impérial près le duc, a reçu la dépêche de l'Autriche à ce sujet. Elle est rédigée dans le même sens que celle qui concernait le citoyen Bacher. Le duc a paru très mécontent de ce que les agents de l'Empereur agissaient aussi despotiquement dans ses États ; il a fait les protestations les plus fortes contre cette violation des droits qui lui sont attribués en qualité de prince indépendant et État d'Empire; mais il ne pouvait résister à la force, puisqu'on avait fait venir deux régiments autrichiens pour exécuter l'ordre de l'archiduc.

Le citoyen Trouvé ne peut que se louer des procédés du duc et de ses ministres à son égard. Il a été témoin de la peine qu'éprouvait ce prince en se voyant forcé d'obtempérer aux ordres du général autrichien. Nous nous attendons d'un instant à l'autre à voir les mêmes mesures employées contre les ministres plénipotentiaires français au Congrès. Cependant il a paru jusqu'à présent que l'archiduc a été retenu par des considérations puissantes, puisque les officiers des avant-postes autrichiens ont déclaré que jusqu'à ce moment ils n'avaient pas l'ordre de se porter sur Rastatt et de forcer les membres de ce Congrès à quitter leur poste.

Je profite de cette dépêche, qui ne devait avoir pour but que de vous prévenir de ce qui venait de se passer à l'égard du ministre français à Stuttgart, pour vous donner quelques renseignements sur les causes de la désorganisation de l'armée de Souabe. Ce n'est pas, citoyen directeur, par l'effet du découragement que la retraite a été ordonnée et que cette armée a quitté la Forêt-Noire et les avantageuses

1. Il appartenait à cette vieille famille souabe qui descend de Jean Fugger, établi tisserand à Augsbourg en 1370, et dont une branche, celle des comtes de Fugger-Babenhaussen, fut élevée à la dignité princière le 1er août 1803.

positions dont elle s'était emparée et qu'elle pouvait conserver facilement, c'est par l'effet de l'indiscipline la plus inouïe, par les pillages faits et commandés par quelques généraux, par les injustices criantes exercées sur plusieurs princes de l'Allemagne, par les exactions énormes commises dans les bailliages dépendant des princes amis de la République, exactions, pillages faits par les officiers; par l'insubordination des employés et agents de la suite de l'armée, par l'abus le plus criant des pouvoirs qu'ils s'arrogent, par leur refus de reconnaître les ordres de leurs chefs. Chacun se permet d'imposer, de prélever des prestations de tout genre : on transige la veille avec quelques écus pour recommencer le lendemain les mêmes manœuvres.

Je l'ai déjà mandé au ministre, citoyen directeur, il est dans cette armée des anarchistes en grand nombre; ce sont eux qui découragent le soldat, qui l'excitent au pillage, qui le disposent à se plaindre du gouvernement, qui pressurent les amis de la République et qui, au scandale de toute l'Allemagne, ménagent, protègent les pays de l'Autriche, de Trèves et de tous les membres du clergé, qui ont paru, dans la séance du 19 germinal à la diète, avec des votes tout rédigés, pour regarder le Congrès comme dissous et entraîner l'Empire à rompre l'armistice et recommencer les hostilités. Ces agents anarchistes avaient été sûrement appelés de l'intérieur pour se joindre à l'armée, la désorganiser, mettre la République en danger par l'effet des succès des armées autrichiennes et servir par leur conduite la coalition et l'étranger. Non contents de troubler les assemblées et de former des élections dans leur sens destructif de tout ordre, ils ont la même audace aux armées et cherchent également à circonvenir le militaire, à lui faire oublier ses devoirs et à le déshonorer.

Le mécontentement est tel dans la Souabe que les Français paisibles n'y sont plus en sûreté ; les paysans sont tous armés, et déjà il est nombre d'exemples qui fournissent la preuve de leur haine et de l'esprit de vengeance qui les anime. La Souabe était disposée, il y a deux mois, à accueillir les armées ; grand nombre de patriotes étaient disposés à les seconder, à préparer leurs succès ; mais leurs ressentiments sont à leur comble ; à présent, nous n'y avons plus d'amis, et l'Empire, qui présentait, dans le moment du passage de l'armée du Danube à la droite, deux partis bien prononcés, celui des Français et celui de l'Autriche, n'est plus partagé d'opinions; il n'y a plus qu'un cri : « Guerre aux brigands ! »

Pour vous donner une idée de l'inconduite des généraux, je joins ici l'extrait du journal allemand intitulé *Mercure de Souabe*, n° 74, 14 avril 1799 [suit le tableau des contributions particulières levées, du 19 au 21 mars, par le général Vandamme pour des sauvegardes [1] et montant à 1,289 louis à payer par quatorze villes ou individus]. Ainsi c'est par cette misérable somme et par d'autres exactions criantes que le nom français est actuellement abhorré en Allemagne! La conduite et la discipline observées dans l'armée ennemie font un contraste frappant : l'officier et le soldat qui se permettraient de semblables pillages seraient sur-le-champ fusillés; aussi les habitants qui détestent les Autrichiens se joignent à eux et feront dans le besoin un surcroît de force à l'Autriche.

Je dois vous le dire, citoyen directeur, cette armée ne pourra plus agir en Souabe avec quelque succès que lorsqu'elle se portera à cent mille hommes au moins; que lorsque les victoires se succéderont, et qu'elle pourra for-

1. Détachements envoyés pour empêcher le pillage.

cer l'armée autrichienne à une rapide retraite; que lorsque les généraux seront changés en partie (Ferino, Saint-Cyr ont la réputation d'être probes et d'avoir des talents militaires); que lorsqu'il y aura une épuration bien grande de tous les agents à la suite de l'armée; que lorsque la sévérité sera assez grande pour forcer les pillards à craindre les châtiments qu'ils s'attireraient; que lorsque le parti anarchiste, si terrible et si odieux, sera renvoyé avec la confusion qu'il mérite et le mépris dont il se couvre partout où il se réfugie [1].

Salut et respect.

293. — Jean Debry a Merlin

Rastatt, 29 germinal (18 avril).

Me voilà donc, mon cher Merlin, suivant ce qu'on m'a mandé, rappelé dans la carrière législative [2]; j'en suis très content, vu surtout la situation actuelle de notre diplomatie. Je sens que l'on aura beaucoup de bien à y faire, et j'y porterai, tu peux m'en croire, le désir le plus prononcé d'y contribuer; peut-être même pour atteindre ce but mon séjour ici ne me sera-t-il pas inutile. Je regarde comme très utile que tous les sincères amis de la République se trouvent à leur poste le 1er prairial, non pas

1. Arch. nat., AF III, 596, doss. 4115, n° 160. Une note en marge de cette lettre porte que les détails « vraiment affligeants », y contenus, ont été transmis, le 17 floréal, au ministre de la guerre, pour servir au procès du général Vandamme. Le 3 floréal (22 avril), les directeurs en firent également part à Masséna, successeur de Jourdan, en l'invitant « à faire punir les auteurs de ces délits et surtout les prévenir par les mesures les plus rigoureuses et les plus soutenues. » Ils ajoutaient : « Les généraux doivent donner les premiers l'exemple de l'obéissance aux ordres du chef et celui d'une conduite intègre et délicate; sans ce préliminaire indispensable, on n'obligera jamais le soldat à une exacte discipline » (Id., n° 59).

2. Il avait été réélu par son département le 23 germinal (12 avril).

seulement pour éviter les chicanes que la question relative à Bonnier [1] a laissé entrevoir, mais encore pour empêcher que l'on ne donne en commençant une fausse marche au conseil.

Cependant, mon ami, c'est à ce sujet que je réclame de toi un service essentiel et que je te le demande instamment cependant. Éloigné depuis cinq ans de mes affaires domestiques absolument négligées, j'ai besoin d'un mois au moins pour les remettre un peu en ordre. Or, vu la stagnation où nous sommes ici et qui durera jusqu'à ce qu'on nous en chasse, ne te serait-il pas possible de me faire accorder par le Directoire un congé d'un mois? La légation n'en serait aucunement désorganisée, et je me rendrais ou d'ici à Paris, si vous le jugiez nécessaire, ou directement d'ici chez moi, si ma présence à Paris était inutile. Dans le cas où tu ne trouverais aucun inconvénient à la demande que je te fais et que je te prie de faire pour moi et d'appuyer auprès du Directoire, complète l'obligation que je t'en aurai, en m'en faisant donner l'avis par la voie télégraphique; alors je pourrai accompagner mes enfants, que je fais partir le 3.

Si ton amitié, mon cher Merlin, m'était moins connue, comme j'aurais hésité à te demander ce service! J'ose croire que Treilhard n'y sera point opposant; je vous en aurai à tous une véritable obligation.

Rien de nouveau ici, car les réclamations sur les actes vexatoires de tout genre que l'on fait éprouver aux pays avec lesquels nous sommes en paix ne sont malheureuse-

1. Quand le tableau des députés à élire en germinal an VII avait été dressé, les Cinq-Cents avaient rayé le nom de Bonnier en se fondant sur ce qu'il ne pouvait être à la fois législateur et plénipotentiaire; mais cette résolution fut rejetée par les Anciens. Bonnier fut réélu par son département le 25 germinal (14 avril).

ment pas nouvelles. Elles seront portées à un tel degré que tous les paysans s'armeront. Les suites de tout cela sont incalculables.

Je t'embrasse de tout mon cœur en attendant que je puisse le faire réellement. Mille amitiés à ta famille.

294. — Roberjot au citoyen Maigre [1]

Rastatt, 30 germinal (19 avril).

.... Je désirerais bien, mon cher Maigre, que vous puissiez être mon collaborateur; mais, quoique vous ayez, ainsi que moi, la rotondité et la carrure d'un Allemand, vous n'en savez pas la langue, et cependant cela est nécessaire, car les pièces les plus importantes de la négociation émanant de la diète ou de la Députation d'Empire et de toutes les députations particulières, qui sont aussi multipliées à Rastatt que des ceps de vigne le sont dans une coupée [2] de celle que vous possédez à Charnay, vous sentez qu'il me faut des personnes qui connaissent bien les deux langues. Mais ce n'est pas pour ce motif que je me refuserais à vous avoir avec moi; c'est que j'ai trouvé le moyen de me passer d'un traducteur en mettant à contribution toutes les personnes de ma connaissance, à qui je demande la traduction des pièces essentielles.

1. Ce Maigre faisait le commerce des vins à Paris et possédait un vignoble à Charnay, près de Mâcon. Les deux premières pages de la lettre de Roberjot étaient consacrées à de minutieuses prescriptions sur les soins à donner aux vins. Les questions viticoles l'avaient toujours intéressé. Étant curé de Saint-Vérand, il avait rédigé un *Mémoire concernant la mixture de l'alun dans le vin*, qui porte la date du 23 septembre 1785, et un autre *Mémoire sur un moyen propre à détruire les chenilles de la vigne*, qui parut dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de Paris*, 2e trimestre 1787. La vie politique ne le détourna pas de ces recherches, car en 1794, il fit encore insérer, dans le *Journal de physique* (t. XLIV, p. 75), un *Mémoire sur le goût de fût dans les vins*.

2. Ancienne mesure agraire usitée dans le Mâconnais et équivalant à trois ares quatre-vingt-seize centiares.

Quant à la correspondance en français, je la fais entièrement seul. Elle se borne à des dépêches au ministre, que je lui fais parvenir presque tous les jours, à celles que j'adresse aux directeurs en particulier, à tous les agents diplomatiques qui m'avoisinent en Allemagne, et à quelques autres personnes pour objet particulier. Le fils de mon ami Reverchon [1], en retournant à Paris, a fait la transcription sur un registre de toutes ces correspondances. L'état de la négociation étant ralenti, je suffis seul aux deux travaux.

Vous auriez bien réussi dans cette partie, car il faut des connaissances. Elle est très agréable, elle est tranquille. On est toujours délivré de toutes ces petites tracasseries d'administration et, lorsqu'on a le talent de connaître les personnes avec qui on a à communiquer, et qu'on peut se flatter de leur imposer quelque confiance, on est sûr d'avoir quelques succès. Si le gouvernement me conserve sa confiance, je me livrerai encore à la diplomatie pendant quatre ans. Je n'accepterai pas qu'on me nomme au corps législatif, à moins que la médaille ne soit placée au revers ; dans ce cas, je me retirerai.

Nos négociations avec l'Empire sont agonisantes ; les circonstances seules pourront les rétablir, et nous avons cette espérance. J'ai lieu de croire que je ne passerai pas un mois à Rastatt [2].

1. Cf. t. I, p. 27.

2. Cette lettre et une autre qui suit, obligeamment communiquées par un arrière-neveu de Roberjot, sont les seules que possède la famille. A la mort du plénipotentiaire, ses biens quelconques, papiers, objets mobiliers, etc., étaient restés entre les mains de sa veuve. Celle-ci mourut assez subitement le 28 avril 1820, sans avoir testé. « Son intention, écrivait à Jean Debry, le 7 août suivant, Jean-Baptiste Roberjot, frère puîné du plénipotentiaire, était de remettre à la famille de son mari tous les biens qui provenaient d'elle. Elle n'a pu remplir son intention par une fatalité qui n'a point d'exemple. Deux heures avant sa mort, elle envoie

295. — Les Ministres plénipotentiaires de la République française a Talleyrand

Rastatt, 1er floréal (20 avril).

Citoyen ministre,

Nous venons d'écrire au directeur du télégraphe à Strasbourg pour vous informer par la voie télégraphique qu'une patrouille autrichienne a enlevé hier les paysans faisant le service de pontonniers vis-à-vis de Selz. C'était là le seul passage qui nous restait pour notre correspondance, et nous sommes aujourd'hui sans voie sûre pour cet objet de première importance. Cette situation est aussi embarrassante que pénible. Nous avons sur-le-champ dénoncé ce fait de violation du droit des gens et de la foi publique à la Députation de l'Empire dans une note que

chercher son notaire, qui ne s'y trouve pas. On va en chercher successivement trois autres. L'un d'eux répond que, n'étant pas le notaire de Mme Roberjot, il ne veut point y aller; les deux autres s'y refusent parce que, disent-ils, ils ont passé la nuit au bal et qu'ils ne veulent pas se déranger. Le refus de ces notaires nous ôte une fortune qui m'aurait fait passer des jours plus heureux.... » Les biens détenus par la défunte passèrent, par conséquent, à des cousins éloignés. De même ont disparu les documents rédigés ou recueillis par Roberjot. Un membre de la famille possède cependant une sorte de mémoire écrit par lui au cours de la mission qu'il remplit en l'an III, de concert avec plusieurs conventionnels, près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Parti le 9 nivôse (29 décembre 1794), il avait séjourné près d'un mois à Bruxelles et ensuite, du 6 pluviôse au 17 ventôse (25 janvier-7 mars 1795), à la Haye. De retour à Paris le 7 messidor (25 juin), il présenta, le 14, à la Convention, un rapport tendant à prendre le Rhin pour frontière. Le manuscrit en question va du 7 pluviôse au 25 germinal (26 janvier-14 avril) et contient des renseignements sur la situation politique et économique de la Hollande, les changements administratifs, la prise, par un corps de cavalerie, de la flotte batave immobilisée dans les glaces, etc. On y voit aussi Roberjot, toujours intéressé par la science, assistant à des expériences d'électricité à Harlem, visitant le jardin botanique d'Amsterdam, le cabinet d'histoire naturelle de Rotterdam, achetant enfin des livres et provoquant des dons pour le Muséum de Paris.

nous lui avons remise ; nous en joignons copie, ainsi que de la lettre du commandant de Selz [1]. Elle doit s'assembler aujourd'hui, et nous attendons le résultat de sa délibération. Malgré cet événement, notre courrier ordinaire, qui était arrivé dans l'après-midi d'hier à Selz, a entrepris, dans la soirée, de passer le Rhin, accompagné de quatre hommes ; il a effectué le passage et est arrivé heureusement ici avec ces quatre hommes, la patrouille autrichienne s'étant retirée quelques heures auparavant. Nous avons renvoyé sur-le-champ ces hommes et les avons chargés d'une lettre pour le commandant. Vous en trouverez ci-joint copie.

Les patrouilles autrichiennes se répandent sur plusieurs points du Rhin, et elles rôdent autour de Rastatt [2]. Plusieurs ministres au Congrès ont été arrêtés hier par une patrouille dans leur promenade vers le Rhin, interrogés s'ils étaient Français et, sur leur réponse, renvoyés dans la ville. Le ministre de Bade a écrit au commandant autrichien sur le fait arrivé hier et sur les patrouilles qui viennent si près d'ici ; il attend la réponse. Il paraît que le projet de l'ennemi est de nous enfermer dans la ville, de nous couper toutes les communications et d'anéantir

1. *35e note de la légation française* (*30 germinal-19 avril*) : « La légation française dénonce à la Députation la violation du droit des gens commise sur le Rhin par une patrouille autrichienne, qui a arrêté le bac de communication pour la correspondance de cette légation. »

2. Ces patrouilles circulaient en exécution d'un plan parfaitement arrêté. Le 18 avril, le colonel Barbaczy écrivait à son chef, le général major Görger (cf. n° 296), ces lignes très significatives : « J'ai appris que les ministres français avaient reçu l'ordre formel de rester à Rastatt. J'en ai conclu qu'ils ne quitteraient pas de sitôt le lieu du Congrès et qu'il se passera encore quelque temps *avant que je puisse exécuter ce qui m'a été prescrit*. A partir d'aujourd'hui, je pousserai mes patrouilles jusqu'à Rastatt, *afin de presser de la sorte leur départ*. » (Pièce tirée des archives du ministère de la guerre autrichien et publiée pour la première fois par le capitaine Cristé, *Rastatt, L'assassinat des ministres français*, p. 56.)

ainsi le Congrès. Nous ne pouvons, citoyen ministre, que vous rendre compte de ces faits et attendre les ordres et la direction du gouvernement [1].

On vient de nous assurer qu'une nouvelle patrouille de hussards autrichiens s'est rendue ce matin au Rhin vis-à-vis de Selz ; deux cavaliers ont traversé la ville ; on ajoute qu'ils ramènent les dix paysans prisonniers qu'ils avaient emmenés la veille.

Salut et respect.

296. — Roberjot a Talleyrand

Rastatt, 3 floréal (22 avril).

Citoyen ministre,

J'ai reçu votre lettre du 25 germinal, où vous me marquez les intentions du Directoire exécutif [2]. Je n'ai jamais cessé de me convaincre qu'elles étaient conformes à la dignité de la nation et aux mesures d'une sage politique. Cette dépêche ne renfermera que des particularités.

Le 30 germinal, une patrouille autrichienne, composée de vingt-quatre hussards, parut, à six heures du matin, à la grille du château. Elle rôda autour de Rastatt et se porta ensuite, à dix heures, dans le village de Plittersdorf, qui se trouve sur les bords du Rhin à la droite, où

1. Direction que les ministres demandaient toujours et qu'ils ne recevaient jamais. Cf. nos 241, 246, 281.

2. Le *Moniteur* du 10 floréal résume ainsi ces dernières instructions : « Le Directoire exécutif, persistant à désirer une paix séparée avec le corps germanique, mais ne voulant sans doute pas exposer nos plénipotentiaires à Rastatt aux violences déjà exercées par les troupes autrichiennes contre plusieurs de nos agents, a enjoint à Bonnier, Jean Debry et Roberjot de se retirer à Strasbourg, en invitant ceux des membres du Congrès qui souhaitent de continuer les négociations particulières, de s'y rendre avec eux. C'est du 4 au 5 de ce mois que nos ministres ont dû quitter Rastatt pour se conformer à cet ordre. »

nous tenions quelques pontonniers pour la desserte d'un bac établi pour notre correspondance avec Strasbourg. Ils arrêtaient avant d'y arriver plusieurs personnes, en leur disant : « Êtes-vous Français ou Hollandais ? Nous avons ordre de les arrêter. » Ils disaient aussi qu'ils cherchaient des espions.

Parmi les personnes qu'ils rencontrèrent se trouva M. de Stadion, plénipotentiaire de Wurzbourg, et son cavalier d'ambassade, Reigersberg. Ils leur demandèrent leurs noms, qu'ils déclinèrent avec leurs titres. Le chef de la patrouille n'ajouta pas foi à la déclaration du comte de Stadion ; il se disposait à le conduire auprès du commandant du régiment, qui occupait la vallée de Gernsbach [1], lorsque le ministre présenta aux hussards des lettres qu'il portait, pour établir par la suscription qu'il était véritablement le comte de Stadion, ministre plénipotentiaire au Congrès. Le comte fut libre, mais ses lettres furent enlevées.

MM. Jacobi, ministre de Prusse, et Rosenkrantz, ministre de Danemark, furent également arrêtés. Leur caractère ne fut pas respecté ; on les obligea très durement à se retirer et, comme M. Jacobi ne pouvait se persuader qu'on lui défendît la continuation de sa route, il fit quelques pas, et sur-le-champ il fut couché en joue [2]. Ils se trouvèrent donc obligés l'un et l'autre de se retirer. Deux hussards les accompagnèrent jusqu'à Rastatt. Ce ne fut que quelques heures après qu'on sut les détails de ce dernier événement. Ces messieurs crurent prudent de les taire ; mais leur amour-propre en fut vivement blessé. Si

1. Ville du cercle de Karlsruhe (Bade), sur la Murg, à quinze kilomètres sud-ouest de Rastatt.

2. C'est ce que le capitaine Cristé appelle « des procédés d'une exquise politesse » (*Op. cit.*, p. 58).

une insulte pareille avait été faite par une patrouille française, on laisse à juger jusqu'à quel degré on aurait porté les plaintes ; mais ces procédés venaient des troupes autrichiennes ; on ne murmura pas, on en fit même le sujet de plaisanteries.

La même patrouille, rendue à Plittersdorf, fit prisonniers dix pontonniers français qui n'étaient que des paysans, laissa échapper le onzième, qui passa à la gauche sur une nacelle, coupa les cordes qui arrêtaient le bac, le laissa aller au gré de l'eau, exigea du bourgmestre qu'on la fît boire, et partit après cette belle expédition.

La légation française, instruite de ces faits par les rapports qu'on lui en fit à cinq heures du soir, et par une lettre que le commandant de Selz lui fit parvenir, n'ayant encore reçu aucun rapport du ministre d'État de Bade de ce qui s'était passé, se décida de donner, sur cette lettre, une note à la Députation de l'Empire, dont nous vous avons donné connaissance. Elle en remit une autre le lendemain au ministre du margrave de Bade, où elle se plaignit de son silence. Celui-ci lui répondit par une note particulière, avec copie d'un procès-verbal que nous vous transmettrons lorsque la traduction en sera faite [1].

Nous pensions que la Députation, insultée elle-même par l'outrage fait à un de ses membres, s'assemblerait, prendrait fait et cause d'une semblable injure ; mais elle préféra la mesure qu'elle qualifia de prudence en se réunissant chez l'un de ses membres pour aviser aux moyens à prendre, afin de prévenir de pareils événements. Au lieu d'une séance, elle se borna à une conférence familière, où il fut convenu que le baron de Münch, secré-

1. Edelsheim déclinait toute intervention du gouvernement badois et renvoyait les ministres français à la Députation.

taire général du directoire de Mayence, porterait une dépêche de M. d'Albini, qui devait donner avis au commandant des hussards de ce qui s'était fait par cette patrouille, en lui demandant s'il avait reçu des ordres à ce sujet.

M. le baron de Münch se rendit donc, le 1er floréal, auprès de ce commandant, qui répondit verbalement qu'il ignorait ce qui s'était passé, puisqu'on ne lui avait fait encore aucun rapport; qu'il ne pouvait pas répondre positivement s'il y avait des ordres d'arrêter les personnes qui se trouveraient dans les environs de Rastatt, mais qu'il allait transmettre la lettre au général Görger [1], qui était à Freudenstadt [2]; qu'il n'avait pas reçu l'ordre d'intercepter les communications et la correspondance de la légation française; qu'il allait donner l'ordre de relâcher les pontonniers français et de restituer un chariot de vin qui avait été enlevé par cette même patrouille. M. le baron de Münch fit son rapport à la Députation, qui jugea à propos, avant tout, d'attendre la réponse du général.

Le même jour 30 germinal, le courrier de Strasbourg, qu'on n'attendait plus, arriva à neuf heures du soir. Le commandant de Selz l'avait fait escorter par cinq hommes. La légation, pour ne pas faire courir des risques à cette escorte, qui n'aurait pas manqué d'être enlevée, si elle

1. Görger (Philippe de), général major, était un émigré français qui avait passé au service de l'Autriche avec les escadrons des hussards de Bercsenyi. Placé dans l'armée de la Forêt-Noire, sous les ordres immédiats du général Merveldt, il commandait des troupes d'avant-garde, savoir : deux bataillons et quatorze escadrons, dont huit de hussards Szeklers. Il eut sa part de responsabilité dans l'attentat du 9 floréal, car, quelles qu'aient été exactement les instructions de ses supérieurs, ce fut nécessairement lui qui les transmit à ses sous-ordres. La question de savoir comment elles furent données et comprises n'est pas encore résolue. Promu feld-maréchal lieutenant le 3 janvier 1801, Görger quitta aussitôt le service. Il mourut en 1811.

2. Ville du cercle de la Forêt-Noire (Wurtemberg), sur la rive droite du Forbach, tributaire de la Murg, à cinquante kilomètres sud-est de Rastatt.

eût séjourné quelques heures à Rastatt, lui donna l'ordre de repasser le Rhin. Elle voulait d'ailleurs empêcher qu'il n'y eût quelques hostilités dans le voisinage de Rastatt, et ôter aux Autrichiens le prétexte de descendre des hauteurs de Gernsbach pour occuper la plaine qui s'étend jusqu'au Rhin.

Il est très probable que la Députation n'agira pas. Depuis le départ de M. de Metternich, elle est persuadée qu'elle ne peut plus s'assembler régulièrement; aussi, depuis cet instant, elle n'a tenu que des conférences.

M. de Hohenthal, ministre plénipotentiaire de Saxe, a reçu une estafette avant-hier, dans la nuit, qui lui a apporté une dépêche de sa cour, qui le rappelle : il partira demain. On croit que le comte de Stadion quittera Rastatt le 6. Les préparatifs de son départ et l'annonce qu'il a déjà faite qu'il s'attendait à être rappelé bientôt, font regarder sa disparition comme certaine et prochaine. M. de Reden déclare n'avoir encore reçu aucun avis ; mais il s'attend qu'il le recevra au premier moment. La Députation va donc être réduite à six membres ; elle ne se trouvera plus en nombre suffisant pour délibérer, puisqu'il en faut sept d'après ses pouvoirs et ses instructions.

Plusieurs députés particuliers, tels que M. d'Erbach, pour l'électeur de Cologne en qualité de grand maître de l'Ordre teutonique, M. de Mandelsloh, député du duc de Wurtemberg, M. de Bildt, député du duc de Poméranie, et les députés du clergé, sont déjà partis. Il n'y a que les députés particuliers de Solms, de Salm, de Linange, de Darmstadt, qui resteront jusqu'au départ de la légation française, en l'accompagnant à Strasbourg, où ils resteront aussi longtemps que la légation.

On m'a rendu [compte] hier que le roi de Prusse, inter-

pellé d'une manière assez menaçente par les cabinets de Vienne et de Pétersbourg, de déclarer s'il consentait ou non à ce que les princes d'Empire fussent indemnisés en argent, a répondu qu'il n'y trouvait plus d'obstacle.

Les ministres prussiens à Rastatt avaient reçu l'ordre de quitter dès que le commissaire impérial serait rappelé. Ils nous ont assuré le contraire. Cependant il est facile de voir que l'ordre a été donné, par les réflexions qu'ils font sur l'inutilité de leur séjour ici, par l'opinion qu'ils laissent entrevoir que la Députation a les mains liées depuis le départ de M. de Metternich. Si nous leur disions que nous croyons notre départ prochain, ils partiraient sur-le-champ.

Je ne me permets aucune réflexion pour tout ce que contient ma dépêche, citoyen ministre ; mais vous devez voir que nous nous trouvons dans le cas d'être bientôt seuls. Nous nous retirerons à Strasbourg. Cependant le Congrès ne sera pas même dissous par la marche que prennent les Autrichiens. La diète ne rappellera pas la Députation, mais elle se séparera d'elle-même. Vous n'avez pas prévu ce cas.

Salut et respect.

Les papiers allemands annoncent que les députés d'Augsbourg et de Francfort ont reçu l'ordre de quitter leur poste. Ceux-ci, sans en faire l'aveu, ne s'en défendent pas. M. d'Albini partira le 6 ; ses archives sont déjà transportées à Aschaffenbourg [1]. Il y a de grands soupçons sur la conduite hostile de ce ministre. On prétend qu'il a fait armer les paysans des bailliages de l'électeur,

1. Cette ville appartenait aux électeurs de Mayence, qui en avaient fait dès 1122 leur résidence d'été et y avaient bâti de 1605 à 1614 un vaste château. Elle fut dévolue en 1814 à la Bavière.

de l'Odenwald, et qu'il les a excités à se soulever. Quelques paysans faits prisonniers ont fait cet aveu [1].

297. — JEAN DEBRY A MERLIN

Rastatt, 4 floréal (23 avril).

Je te remercie, mon ami, de l'intérêt que tu me témoignes à l'occasion de ma réélection. Tout entier au bonheur de mon pays, je tâcherai de ne point démentir l'opinion que mes concitoyens ont conçue de moi en m'accordant leurs suffrages, et j'espère que le temps que j'ai passé à l'étranger ne me sera point inutile en France.

Lors de ma dernière, je pensais que la légation allait couler ce mois dans l'inactivité. Depuis la déclaration militaire dont nous vous faisons part, je vois que le Congrès va se dissoudre. Je ne le quitterai point jusqu'à ce que cette crise soit décidée. Mon poste est ici tant que nous n'aurons pas pris un parti. Je désire beaucoup que nous recevions vos ordres aujourd'hui, car demain nous n'aurons plus personne à qui remettre notre protestation, et la Députation, se trouvant réduite à moins des deux tiers, d'après le texte même de ses instructions, n'existe plus de fait : circonstance que vous n'avez pas prévue et qui nous place dans l'alternative ou de quitter contre notre intention ou de ne point en remplir la partie la plus essentielle, en nous trouvant sans aucun moyen de faire la déclaration que vous nous avez prescrite.

Nous attendons, pour nous déterminer demain, et votre réponse télégraphique et surtout le résultat de la séance d'aujourd'hui. Quelque résolution que nous prenions

1. Ce bruit était assez fondé. Aussitôt qu'Albini eut quitté le Congrès, il reçut le commandement des troupes levées par l'électeur de Mayence et il réussit à harceler le corps d'Augereau.

ensuite, je te prie et je prie le Directoire de croire qu'elle n'aura pour but que l'intérêt de la République. Je te salue et t'embrasse de tout mon cœur.

P.-S. — Mes petits enfants sont partis hier et ont passé heureusement et sans rencontre.

298. — Roberjot au citoyen Maigre

Rastatt, 5 floréal (24 avril).

Faites-moi l'amitié, mon cher Maigre, de ne pas annoncer que je n'accepterai pas ma nomination : j'ai des raisons pour me taire [1].

La Députation s'est dissoute elle-même hier en déclarant qu'elle n'était pas en sûreté et qu'elle n'était pas en nombre suffisant pour délibérer. Notre retour est prochain. Nous nous retirons à Strasbourg. Écrivez-moi, si vous le désirez, à cet endroit.

299. — Les Ministres plénipotentiaires de la République française a Talleyrand

Rastatt, 7 floréal (26 avril).

Citoyen ministre,

Nous vous avions écrit hier et mandé que la Députation s'était assemblée le 4 de ce mois, en vous transmettant les

1. Roberjot, réélu par son département le 25 germinal (14 avril), n'avait pas lieu d'en être très flatté. Le parti jacobin avait regagné du terrain en Saône-et-Loire et porté son choix sur des hommes dont il était sûr, mais dépourvus de toute valeur. Il avait jugé prudent néanmoins de relever sa liste par l'addition de deux noms plus décoratifs, Roberjot et Reverchon. Ce n'était que pour la forme, car, tandis que les premiers passaient sans difficulté avec un nombre de voix variant de 157 à 240 sur 247 votants, Roberjot etait mis en ballottage et arrivait dernier avec 140 voix.

actes arrêtés par elle, qui nous ont été communiqués par le ministre directorial de Mayence, et en y joignant copie de notre déclaration que nous avons remise à la Députation ; mais notre courrier, porteur de cette dépêche, a été arrêté au passage du Rhin, vis-à-vis de Selz, par une patrouille autrichienne et conduit à Gernsbach, quartier du commandant autrichien [1]. Nous nous servons d'une autre voie pour vous faire parvenir cette lettre et y joignons un duplicata des actes de la Députation et de notre déclaration imprimée.

A cette dépêche étaient joints :

1° Le duplicata du *conclusum* du 23 avril ainsi conçu :

« La Députation seule, sans le concours du plénipotentiaire impérial, arrête de donner connaissance à la diète de tout ce qui s'est passé entre elle et le commandant des avant-postes autrichiens, auquel elle avait demandé des explications sur la sûreté de tout le corps diplomatique, et de déclarer à la légation française que quant à présent elle n'est plus en état de continuer les négociations pour la paix, et qu'elle ne croit plus trouver à Rastatt ni tranquillité ni sûreté. »

2° Le duplicata de la 36e et dernière note de la légation française, que Jean Debry avait rédigée en ces termes :

Rastatt, 6 floréal (25 avril).

« Les soussignés ministres plénipotentiaires de la Répu-

1. Les ministres français avaient adressé une plainte à la légation prussienne, qui l'avait transmise à Albini. Celui-ci écrivit aussitôt à Barbaczy pour réclamer la mise en liberté du courrier et la restitution des dépêches ; mais le colonel s'y refusa, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante du 26 avril : « Votre Excellence, le soussigné, étant obligé de donner connaissance à ses chefs militaires de l'arrestation tant du courrier français que de ses dépêches, comme d'un événement arrivé aux avant-postes, [il] se voit dans ce moment hors d'état de remplir le vœu exprimé par Votre Excellence et demeure, avec le plus profond respect, etc. » (*Pièces officielles concernant l'assassinat commis sur les ministres français*, etc. Paris, messidor an VII, p. 34).

blique française pour traiter de la paix avec l'Empire germanique : Ayant appris qu'un corps de troupes étrangères aux ordres du général de l'armée du roi de Hongrie et de Bohême, actuellement en gusrre avec la République, se disposait à pénétrer jusque dans la résidence du Congrès, croient de leur devoir de faire à la Députation de l'Empire les observations et la déclaration suivante :

« Le gouvernement français, en consentant que les négociations pour la paix eussent lieu sur le territoire de l'Empire, a dû naturellement s'attendre que l'enceinte du Congrès serait respectée, que ses accès seraient libres en tout temps, et que ses délégués n'y courraient jamais le risque d'y voir porter la moindre atteinte à la dignité du caractère dont ils sont revêtus. Ceux-ci s'y sont rendus sous la sauvegarde de la foi publique et, quelques inductions que l'on eût pu tirer d'actes anciens et récents que l'Europe n'a point oubliés, ils n'ont jamais pensé qu'ils en eussent besoin d'autres.

« Les soussignés devaient d'autant plus compter sur ces égards pour le droit des nations que l'exemple en avait été donné par le général de l'armée française qui, passant le Rhin, le 11 ventôse, pour se porter au-devant de l'ennemi, respecta scrupuleusement le territoire de la ville du Congrès et ne laissa pas même à cet égard un prétexte à la calomnie. Cependant l'ennemi avance sur Rastatt, ce fait est constant, sur Rastatt où la Députation siège encore, où elle délibère sur la paix concurremment avec la Députation française.

« Il est évident que le but qu'on se propose par cet acte inouï dans les histoires des peuples est de dissoudre le Congrès par la force, d'entraîner de nouveau l'Empire malgré lui dans les calamités de la guerre, de déchirer un traité de paix auquel il ne manquait pour ainsi dire

que la rédaction, traité que l'on ne redoute que parce que, destiné à rendre aux Allemands leurs moyens de prospérité, à indemniser ceux qui ont souffert, à assurer l'indépendance des États de l'Empire, il doit faire crouler le projet, depuis longtemps formé, de les envahir et de les incorporer. Mais comme une négociation qui a lieu entre des États libres ne peut véritablement se rompre que par la volonté librement émise de l'une ou de plusieurs des parties qui la composent, les soussignés, persuadés qu'elles ont intérêt et volonté de parvenir à la paix, que des membres qui représentent une puissance telle que l'Empire germanique ne pourraient voir tranquillement la violation manifeste des droits les plus respectés entre les nations sans s'exposer au reproche ou d'une faiblesse condamnable ou d'une connivence plus condamnable encore; voulant prouver d'une manière solennelle que cette paix, le gouvernement français la désire sincèrement, qu'il cherche également tous les moyens d'y arriver, et qu'il n'y renoncera que lorsque tout espoir de conciliation sera évanoui, déclarent à la Députation de l'Empire que, protestant contre toute invasion du territoire de Rastatt faite ou qui serait faite par des troupes ennemies, contre tout ordre qui pourrait être donné, ils lui dénoncent l'infraction actuelle de la foi publique, afin qu'elle avise aux moyens de la réprimer efficacement, et de plus, qu'à l'effet de pouvoir librement et sûrement délibérer, ils vont immédiatement se retirer dans la ville de Strasbourg, où ils invitent les membres de la Députation à se rendre, pour y continuer les négociations et les amener au terme désiré d'une paix honorable et solide ».

300. — Le Margrave de Bade aux Ministres de la République française a Rastatt

26 avril 1799 (7 floréal an VII).

Citoyens ministres plénipotentiaires,

Quoiqu'il soit infiniment douloureux pour l'humanité entière de voir l'importante œuvre de la pacification entre la République française et l'Empire germanique interrompue, qu'il le soit particulièrement pour le bien-être de mon pays, et que je partage d'autant plus vivement le regret de la suspension à laquelle la Députation de l'Empire a dû se soumettre maintenant, parce que, depuis le commencement des négociations, j'avais conçu l'espoir flatteur de les voir terminer dans mes États, j'éprouve, citoyens ministres, un adoucissement à mes peines à cet égard par la manière obligeante que vous voulez bien m'exprimer les sentiments affectueux dont vous me faites l'honneur de me marquer. J'eusse été désireux d'être à même de vous prouver plus particulièrement, pendant votre séjour à Rastatt, mon empressement à cultiver votre connaissance personnelle et à vous témoigner une vive reconnaissance du véritable intérêt que vous n'avez cessé de me marquer dans toutes les circonstances. En vous demandant, citoyens ministres, la conservation d'un souvenir conforme à ces dispositions que je saurai toujours apprécier, j'ose espérer aussi que vous voudrez bien être aussi auprès de votre gouvernement les interprètes des sentiments que je lui ai consacrés.

Agréez, citoyens ministres, l'assurance de toute mon estime et de ma plus parfaite considération.

(Signé) Charles-Frédéric, margrave de Bade.

Pour copie conforme : Baron d'Edelsheim, ministre d'État.

PARTIE XII

L'ASSASSINAT DES MINISTRES FRANÇAIS

Ici se place l'attentat du 9 floréal, dont le *Narré fidèle* de Jean Debry et le *Rapport authentique* de Dohm, publiés par les journaux du temps, reproduits, analysés, discutés par les historiens, ont donné les principaux détails. Les documents qui suivent sont moins connus, savoir : Relation de l'attentat adressée par Rosenkrantz au ministre danois Bernstorff. — Autre relation adressée par Boccardi à Treilhard. — Lettre du colonel Delmotte au duc de Saxe-Teschen. — Lettre de Thugut à Colloredo-Mannsfeld. — Lettre de l'archiduc Charles à l'Empereur, pour réclamer son indulgence en faveur du général Schmidt. — Seconde lettre du même au même, exprimant l'avis qu'il convient d'imposer le silence aux témoins et de faire prendre à l'enquête « la tournure la plus favorable [1]. »

---

301. — Rosenkrantz a Bernstorff [2]

Karlsruhe, 30 avril 1799 [3].

J'avais écrit jusqu'ici et n'attendais que l'arrivée de la réponse qui devait décider du départ de la légation fran-

1. Il a paru nécessaire de déranger légèrement l'ordre chronologique, afin de grouper les documents qui concernent directement la perpétration de l'attentat.

2. Frédéric, comte de Bernstorff, cousin du conseiller de la légation prussienne, était le fils du comte André-Pierre de Bernstorff, qui avait dirigé très heureusement la politique extérieure du Danemark, depuis 1784 jusqu'à sa mort, survenue le 21 janvier 1797. Il avait succédé à son père et hérité de son influence. Il se démit du ministère en 1810, puis fut envoyé en 1811 comme plénipotentiaire à Paris, en 1814 au congrès de Vienne, et en 1815 à Saint-Pétersbourg.

3. La lettre qui suit a été publiée par Obser, *op. cit.*, t. III, p. 541 à 547.

çaise, pour me mettre dans la voiture déjà attelée et pour faire remettre ce très humble rapport à la poste, lorsque les scènes de la tragédie la plus horrible commencèrent.

Les ministres français et toutes les personnes leur appartenant avaient été sur pied depuis six heures du matin, prêts à partir au premier instant. La réponse n'étant point encore arrivée à six heures du soir, plusieurs de nous se rendirent chez eux pour leur témoigner combien nous prenions part à cette prolongation d'incertitude, qu'ils supportèrent cependant avec une assez grande patience. Je fus encore avec plusieurs Allemands chez le ministre Roberjot, lorsqu'arriva dans la cour du château et descendit chez le baron Albini un officier des hussards Szekler [1], accompagné d'un trompette. Notre joie fut grande et générale; mais elle fit bientôt place à l'indignation, lorsque nous apprîmes qu'à des ministres d'une grande puissance appelés en Allemagne pour traiter de la paix et *qui avaient annoncé vouloir partir ce même jour*, le colonel Barbaczy enjoignait tout simplement de partir dans vingt-quatre heures.

Le ministre Roberjot, en rentrant de la conférence qu'il avait eue avec ses collègues pour prendre connaissance de cette lettre à eux adressée, nous dit qu'ils avaient pris la résolution de partir sur-le-champ. Je lui témoignai à lui comme à ses collègues combien j'étais frappé de cette issue de notre attente. Ils furent très sensibles à ce procédé de ma part et de presque tous les Allemands alors présents à Rastatt. Je m'en acquittai avec des larmes aux yeux, que bientôt une autre cause devait faire couler. Le ministre Bonnier était fort ému et me serra la

1. Le lieutenant Jean-Auguste Ruziczka, auditeur du régiment des hussards de Szekler.

main en disant : « J'avoue que je crains qu'on nous fera quelque violence. » Convaincu, comme je devais l'être, que cela fût impossible, je tâchai de le rassurer de toutes manières et lui dis à la fin que, si cela pouvait lui faire le moindre plaisir, je lui proposais de me mettre à côté de lui dans la voiture ; mais il m'en remercia très poliment.

Il fut tard et déjà presque obscur, et nous ne voulions pas embarrasser les partants. Nous les quittâmes donc, et je fus de mon côté donner des ordres pour mon départ sur-le-champ ; mais, ayant vu la sortie de la ville, près de ma maison, occupée, comme toutes les avenues de la ville, par des hussards, je demandai s'il était vrai, comme on m'avait dit, que personne ne sortirait de la ville, à quoi les hussards me répondirent avoir ordre de s'opposer. Désirant beaucoup de partir, je vis, par la porte du jardin du château [1], que l'on n'avait point encore occupée, courir sur la chaussée, où se trouvait posté le capitaine premier commandant de la troupe [2], environ deux cents chevaux, qui avaient dans un instant cerné la ville, comme si l'on y voulait surprendre quelqu'un. Il avait en même temps été envoyé un détachement d'un officier et trente chevaux sur le chemin qui mène au Rhin, par où les Français devaient passer.

Je demandai au capitaine s'il était vrai qu'on ne laisserait sortir personne, et soutins qu'il ne fût point en droit de m'en empêcher. Il me répondit avoir ordre « de ne laisser sortir qui que ce fût. » Lui ayant observé que cela était en contradiction avec le contenu de la lettre que les ministres français venaient de recevoir, d'après lequel

1. La porte d'Ettlingen, à l'angle sud-est de la façade du château qui regardait les jardins.
2. Louis Burkhard. Cf. t. I, p. 150, note 1.

ces ministres eussent à partir dans vingt-quatre heures, ce qu'ils exécutaient dans le moment que je lui parlais, il me répondit « qu'il n'avait point d'ordre d'empêcher leur départ ». Je lui demandai donc s'il leur donnerait une escorte jusqu'au Rhin ; à quoi il répondit « n'avoir point d'ordre pour cela » et être là seulement « pour prendre garde à sa propre sûreté ». Lui ayant dit en riant que celle-là, comme il savait, n'était point exposée bien essentiellement, j'ajoutai la prière qu'il ne voulût point envoyer des patrouilles sur la route vers le Rhin, pour ne pas donner de l'inquiétude aux femmes, parmi lesquelles il y en avait une enceinte [1], ce qu'il ne refusait ni ne promettait positivement. Je le quittai en lui disant que j'essaierais peut-être encore de passer malgré son refus.

Rentré dans la ville, dans laquelle on refusait l'entrée et la sortie à tout le monde, j'appris à mon grand étonnement que les ministres français n'avaient point pu passer, et qu'eux pour leurs personnes étaient retournés au château et se trouvaient chez le baron Albini, de qui ils avaient des passeports. Je m'y rendis aussitôt auprès d'eux, que je trouvai naturellement fort agités. Le ministre de Mayence avait envoyé son secrétaire [2] à l'officier commandant pour demander ce que cet empêchement voulait dire, et, revenu bientôt avec la réponse « que ce n'était qu'un malentendu [3] », ces ministres prirent la réso-

1. Mme Debry.

2. Le baron Münch de Bellinghausen.

3. Il est intéressant de constater comme tous ceux qui ont été mêlés d'une manière quelconque à l'attentat se sont évertués à en réduire les incidents à de simples « malentendus ». C'est le mot — le mot d'ordre — qui revient sur toutes les lèvres et sous toutes les plumes. Ainsi le général major Merveldt écrit le 19 avril, dix jours *avant* l'attentat, à son chef, le feld-maréchal lieutenant de Kospoth : « Tout incident doit être, le cas échéant, considéré comme le résultat d'un *malentendu.* » Kospoth lui répond le 20 : « L'affaire doit être engagée et conduite de façon que l'on

lution de rejoindre leurs voitures à la porte, dans lesquelles leurs femmes, enfants et toute leur suite étaient restés. Ils prirent cette résolution, plutôt pour voir une fin aux tracasseries auxquelles ils avaient été en butte, et pour s'épargner les embarras du retour, que parce qu'ils jugeaient favorablement de l'aventure qu'ils venaient d'avoir.

Arrivés aux voitures, ils prirent cependant la résolution de demander une escorte. Cela fit que, retournant au bout d'un quart d'heure dans ma maison, je les trouvai encore devant la sortie de la ville. Il [se] passa encore plus d'un quart d'heure avant que le commandant de la ville pour Mgr le margrave, M. de Harrant [1], revînt avec la réponse du capitaine autrichien, « qu'il ne pouvait point donner d'escorte, n'ayant point d'ordre pour cela, mais que les Français pouvaient partir sans inquiétude ». Ils en avaient cependant beaucoup ; mais les mêmes motifs qui les avaient déterminés à se mettre en voiture sur-le-champ et si tard, malgré le passage de l'eau qu'ils avaient à faire, les portèrent encore à se décider à poursuivre leur route, surtout comme personne d'entre eux [ne] voulait le premier opiner pour un parti qui décèlerait leur peur. Moi et ceux qui se trouvaient avec moi à leur voiture, nous ne par-

soit obligé de la considérer comme un *malentendu*. » L'arrêt des voitures à la porte de Rheinau est encore un *malentendu*. Quand, après le massacre, Burkhard s'explique devant les ministres allemands, il ne trouve que ce mot : « C'est un malheureux malentendu » (*Es ist ein unglückliches Missverständniss*). Et le même jour, dans son rapport à ses chefs : « Vous verrez, écrit Barbaczy, qu'on peut aisément faire valoir, comme excuse de l'acte, un *malentendu* motivé par le bruit universellement répandu de l'attaque que les Français comptaient tenter contre nous. »

1. Le major Valentin de Harrant était un des trois membres de la commission de police qui avait été instituée au début du Congrès pour assurer la sécurité de ses membres. Au jour de l'attentat, il commandait les troupes badoises chargées de la garde des portes de la ville. Promu colonel, il fit campagne de 1805 à 1809.

lâmes que de l'inconvénient de passer la rivière si tard, ne pouvant absolument nous imaginer qu'il y eût pour eux d'autre danger sur le chemin, qu'on achève de jour en voiture pendant une demi-heure. Ils partirent donc, précédés et accompagnés de beaucoup de flambeaux, à cause de l'extrême obscurité de la nuit. Je pris congé d'eux tous, de Bonnier le dernier, qui me donna la main qui, dix minutes après, lui fut coupée par les mêmes hussards qu'on n'avait pas voulu leur donner comme escorte et qui l'assassinèrent, lui et Roberjot, ce dernier sous les yeux de son aimable épouse, qui sollicitait la mort des bourreaux de son mari, qui la tinrent de force pendant que leurs camarades achevaient leur abominable crime. Jean Debry fut aussi tiré hors de sa voiture et arraché des bras de sa femme enceinte et de ses filles. On lui fit beaucoup de blessures, mais pas dangereuses; il eut la présence d'esprit de se laisser rouler dans le fossé et d'y rester comme mort.

Je croyais ces malheureux près du Rhin, lorsque mon domestique vint me dire qu'ils avaient été assassinés. Je n'en voulus naturellement rien croire d'abord ; mais ayant reçu la confirmation de cet horrible forfait de la bouche d'un de ceux qui avaient accompagné les voitures avec des flambeaux, je me rendis vite à notre Casino, où je savais que je trouverais toute notre société assemblée. Le ministre ligurien et son frère, qui s'étaient sauvés du massacre, s'y trouvaient déjà ; mais on n'avait presque pas ajouté foi à leur récit, tant il parut incroyable. Je priai d'abord tout le monde de me suivre à la porte devant laquelle se trouvait le capitaine avec le piquet. Arrivés avec la rage et l'indignation dans le cœur, ces sentiments ne furent qu'augmentés par la résistance que nous opposaient les hussards de garde, et par l'extrême

lenteur qu'ils mirent à avertir cet officier que nous étions tous là pour réclamer du secours pour les malheureux Français, que nous ne crûmes alors guère que dispersés dans la forêt. Il nous fut à la fin permis de passer auprès de lui, que le baron Albini venait de quitter en nous disant que tout était déjà fait, parce que le capitaine avait fait partir un lieutenant et deux hommes pour porter du secours. Nous ne fûmes pas contents de cela et, ayant réfléchi que, si même cet officier était de bonne foi, tous les Français égarés dans le bois se cacheraient devant lui comme devant un ennemi, je le priai de permettre que je me jetasse sur le premier cheval qu'il me donnerait, pour chercher ces malheureux, accompagné par un couple de hussards; mais il me le refusa durement, tout comme au comte de Bernstorff, qui lui fit la même prière. Nous parvînmes à la fin, après bien des sollicitations, à obtenir que le major M. de Harrant irait avec un couple de hussards fouiller le bois. Le flegme et l'indifférence de cet homme me mirent, moi et plusieurs autres, hors de nos sens; mais rien ne put émouvoir ce misérable, qui eut l'insolence de me demander si je comptais l'interroger comme dans un « Inquisitions Verhör [1] ». Un ami m'arracha de devant lui, parce qu'on me vit prêt à tomber sur lui avec la fureur que m'avait inspirée son inhumanité.

Une demi-heure plus tard, à environ onze heures et demie, nous apprîmes que les voitures allaient rentrer en ville ; en effet, il en vint une dans laquelle se trouvait Mme Roberjot, jetant des cris épouvantables et tombant d'une faiblesse dans une autre. A la place de son malheureux mari se trouvait son fidèle valet de chambre. Tous

1. Interrogatoire d'inquisition. Ce dernier mot est synonyme d'enquête ou instruction criminelle.

deux nous tendirent de temps à autre les bras, en nous demandant notre secours ; mais les hussards avaient ordre de ne laisser approcher personne des voitures, et maintes fois nous fûmes sur le point d'être foulés sous les pieds de leurs chevaux. Mme Debry, avec les filles de son mari, arriva aussi, craignant, comme ses compatriotes, d'être assassinées par les bourreaux de leurs maris. Il se passa bien vingt minutes avant qu'un officier, que nous avions envoyé requérir auprès du commandant, vînt avec la permission que ces dames pourraient être conduites au château, *mais à pied*. Cela étant impossible pour Mme Roberjot, qui ne pouvait point se tenir sur ses pieds, nous obtînmes la permission de la conduire chez le baron Jacobi [1], devant la porte de qui sa voiture s'était arrêtée. La voiture n'avait point encore été pillée, comme nous vîmes à l'ouverture de la portière ; mais il ne nous fut point permis d'en emporter la moindre chose : Mme Debry fut d'abord conduite au château ; mais Mme de Reden la prit ensuite, avec les filles, chez elle [2].

Je vous épargne, Monsieur, nombre de détails qui réunissent des horreurs comme on n'en a jamais ni vu, ni entendu, ni lu. Ayant appris avec la plus grande probabilité que Jean Debry était vivant, nous fûmes de nouveau négocier avec le capitaine, pour qu'il voulût permettre que le comte de Solms [3], accompagné du commandant des

1. Jacobi demeurait, n° 233, chez un sieur Azone. « Il me serait impossible, rapporta Mme Roberjot, de détailler tous les soins qui m'ont été prodigués dans cette maison, notamment par la très sensible et très estimable Mme de Klöst, fille de M. de Jacobi » (*Déclaration individuelle*, p. 22).

2. Hôtel des Trois-Rois, à l'angle de la Grande-Rue et de la rue de la Chapelle.

3. Frédéric-Louis-Chrétien, comte de Solms-Laubach, né le 29 août 1769 de Georges-Auguste-Guillaume et d'Élisabeth d'Isenbourg-Birstein ; marié le 7 novembre 1797 avec Sophie-Henriette, comtesse de Degenfeld-Schönbourg ; mort le 24 février 1822. Cf. t. I, p. 76.

troupes de Bade, et de quelques hussards prussiens, pussent de nouveau fouiller le bois de grand matin, ce qu'il accorda. Nous restâmes presque tous ensemble la nuit entière, pour concerter ce qu'il y aurait à faire pour la sûreté et le départ des débris de la légation française.

Vers les quatre heures du matin, M. de Jordan, de la légation prussienne, fut envoyé au colonel Barbaczy, avec une lettre signée de nous tous presque, excepté par le baron Albini, qui s'y refusa sous prétexte qu'il partirait de grand matin, tandis que nous autres nous avions résolu de ne point quitter Rastatt avant que les Français fussent en sûreté.

Nous passâmes le reste de la nuit et la matinée dans la situation la plus affreuse ; la plus profonde douleur nous empêcha de faire beaucoup d'attention au danger imminent auquel nous serions exposés, si les Français, sur l'autre rive, venaient à apprendre ce qui s'était passé, puisqu'il dépendrait d'eux de venir avec une couple de mille hommes mettre le feu à la ville et nous massacrer tous dans une ville où les hussards autrichiens nous tenaient prisonniers, sans être en force pour se défendre un instant contre de l'infanterie. Ni le comte de Solms ni M. de Jordan ne revenaient.

Nous attendions avec impatience la réponse du colonel et des nouvelles sur le sort de Jean Debry. Celui-ci entra enfin chez le comte de Görtz, à notre grande joie. Se voyant à la fin en sûreté, il se jeta à genoux et remercia la Providence de l'avoir sauvé si miraculeusement [1]. Ce fut à qui de nous l'embrasserait, qui mêlerait ses larmes avec les siennes. Il avait le visage couvert de sang et de

1. « Divine Providence, si j'ai méconnu tes bienfaits jusqu'ici, pardonne ! » (Cité en français par Mendelssohn-Bartholdy, *Der Rastatter Gesandten-Mord.*)

boue à cause d'un coup de sabre au travers du nez. Il avait passé la nuit et la première partie de la matinée caché dans la forêt, voyant et entendant les hussards qui passaient à côté de lui pour le chercher. Ne tenant plus à une position aussi pénible que périlleuse, il prit le parti d'entrer dans la ville et de se livrer plutôt lui-même que de continuer une lutte que ses forces ne permettraient plus longtemps. Il s'approcha de la porte et eut le bonheur de passer au milieu d'un gros de paysans sans être remarqué par les hussards. Il avait passé, à quelque distance de la ville, auprès des corps morts de ses malheureux collègues. Je n'essaierai pas de rendre la scène de l'entrevue avec sa femme. Il ne m'est pas possible d'exprimer les sentiments de reconnaissance et de haute sensibilité qu'il fit éclater envers nous tous, ni la dignité et la bonté de cœur qui se peignaient dans tout ce qu'il faisait, dans tout ce qu'il disait. Il donna en partant cent louis aux pauvres.

M. de Jordan revint à la fin avec une réponse du colonel, qui exprimait sa douleur et qui offrait toute facilité pour le départ des Français sous escorte et pour le nôtre. Il y mettait l'attentat sur le compte de quelques voleurs qu'il ferait arrêter et punir. Mais *rien* dans cet attentat *ne porte le caractère d'un dessein* de voler, quoiqu'il ait été volé plus de 60,000 florins et beaucoup de nippes. A une heure après midi, ces malheureux, mourant de peur d'être attaqués, se remirent en route par le même chemin sur lequel ils avaient été assassinés le soir auparavant, escortés à notre prière par quelques hussards de Bade, de M. de Harrant et de M. de Jordan, qui passait comme officier prussien, ce qu'il n'est pas, *parce qu'on avait refusé à tous ceux qui appartenaient aux missions d'accompagner les Français*, qui d'ailleurs avaient un lieute-

nant et une douzaine de hussards de la *même avant-garde* qui tenait Rastatt cerné depuis dix-sept heures [1].

J'avais promis à Mme Roberjot, aux Liguriens et au secrétaire Rosenstiel, qui tous étaient persuadés qu'on allait de nouveau les mener au supplice, que je les accompagnerais. Je fus pour cela à la maison mettre mon uniforme ; mais, à mes grands regrets, j'appris que le capitaine refusait absolument à un chacun d'en être, s'il devait répondre du succès du départ. J'eus donc le chagrin affreux de voir la peur de tous ces malheureux augmenter à un degré extrême, dès qu'ils s'aperçurent que je ne les accompagnerais pas. Nous restâmes à Rastatt trois heures après eux et, n'ayant eu aucune mauvaise nouvelle, nous osions nous flatter que le passage avait été assez heureux, ce que nous apprîmes encore hier au soir, avant de nous coucher pour nous reposer, après avoir passé vingt heures dans des horreurs qui ne se laissent ni imaginer ni décrire. Nous sommes convenus de faire dresser par M. de Dohm un simple exposé des faits, que nous signerons tous et qui sera remis au margrave et à Mgr l'archiduc Charles par lui.

J'ai écrit cette relation fort à la hâte et sans en prendre copie; aussi je vous prie, Monsieur, d'en excuser le désordre. Elle va d'ici à Kassel par estafette, et je la ferai partir de la même manière, si elle ne rencontre pas la poste. M. de Dohm, qui s'est exposé, comme l'homme le plus robuste, est tombé malade ici, ce qui fait que l'espèce d'acte qu'il doit dresser ne sera achevé que demain.

1. L'escorte se composait de douze hussards de Szekler, d'un sous-officier et d'un trompette, sous les ordres du lieutenant Nicolas Draveczky. A ce détachement s'étaient joints douze hussards badois, un maréchal des logis et un brigadier, commandés par le major de Harrant ; enfin, le secrétaire de légation de Jordan, vêtu d'un uniforme assez analogue à celui des officiers badois.

C'est un grand bonheur, même pour l'Allemagne, que Jean Debry ait été sauvé, puisque certainement il se piquera de générosité pour diminuer le ressentiment de son gouvernement et de sa nation, s'il est possible. Il est à remarquer que les hussards n'ont porté des coups qu'aux trois ministres, après s'être assurés que c'était bien eux, ce qu'ils ont fait en parlant quelques mots français assez mal prononcés.

J'omets ici plusieurs détails et notions importantes à cause de la brièveté du temps, et parce que j'espère qu'ils trouveront place dans le récit commun que j'aurai l'honneur de vous adresser, Monsieur, de Wurzbourg. Il est fort heureux qu'il s'est encore trouvé quelques ministres de quelque conséquence à Rastatt, dont les procédés ont pu prouver au ministre Jean Debry que tous les Allemands ne sont pas des assassins, s'il y en a parmi les troupes qu'un souverain allemand emploie contre leur nation.

J'ai l'honneur, etc.

P.-S. — Les effets qui se trouvaient encore, mais en petit nombre, dans les voitures ont été rendus avec celles-ci ; mais nous n'avons pas pu obtenir la restitution des papiers qui comprennent les archives, etc. Le capitaine disait devoir les envoyer à son chef [1].

1. Voici comment s'expliqua Burkhard à ce sujet, dans la déposition qu'il fit, le 8 mai 1799, à la commission d'enquête réunie à Villingen : « Quant aux lettres et autres documents écrits qui se trouvaient dans un coffre carré, dans un coffret en bois, dans des paquets et dans un portefeuille, je les fis sortir de la voiture en présence du grand prévôt badois de Holzing. J'avais, dès ce moment, pris la résolution de les renvoyer à mes chefs, comme j'avais reçu l'ordre de le faire, lors de l'enlèvement des papiers du courrier français que nous avions arrêté. Je croyais bien faire en agissant de la sorte, par cela même qu'on pouvait toujours restituer ces papiers, dans le cas où l'on aurait trouvé inutile de les garder » (Cristé, *op. cit.*, p. 265).

302. — ROSENKRANTZ A BERNSTORFF

Wurzbourg, 6 mai 1799 [1].

Après avoir employé le 30 du passé, à Karlsruhe, à concerter l'exposé que j'ai l'honneur de mettre ci-joint sous vos yeux, Monsieur, avec les annexes y appartenant, nous sommes encore convenus du contenu des deux lettres pour l'archiduc et pour le margrave que vous trouverez également ci-jointes en copie ; et le 1er du courant, nous avons signé ces pièces, que M. de Dohm avait rédigées et modifiées avec beaucoup de complaisance, selon que l'un ou l'autre, du consentement de tous, trouvait à ajouter ou à retrancher à son ouvrage. Il fut ensuite question de la manière de faire parvenir la lettre à l'archiduc. La voie par estafette ayant été rejetée et le ministre du margrave ayant aussi trouvé peu convenable que ce fût par le canal de son prince qu'elle fût transmise, comme le comte de Görtz parut le désirer, on témoigna spontanément et d'un commun accord que personne ne serait plus propre à en être le rapporteur que le baron d'Eyben [2]. N'ayant pas cru pouvoir nous refuser à ce qu'on demandait de nous, j'ai muni d'un passeport le baron d'Eyben et de l'instruction ostensible que j'ai l'honneur de mettre ci-jointe sous vos yeux, Monsieur. Il dut partir le 2, après s'être un peu remis d'avoir passé toute la nuit à l'écrire.

Nous jugeâmes tous convenable de nous séparer au plus vite, pour ne pas donner de soupçons contre nous, ce qui m'a obligé de remettre jusques à mon arrivée ici d'avoir l'honneur de revenir sur le triste événement qui

1. OBSER, *op. cit.*, t. III, p. 547 à 552.
2. Secrétaire de la légation danoise. Cf. t. Ier, p. 66.

fit l'objet de mon précédent très humble rapport de Karlsruhe, qui est suppléé par l'Exposé allemand qui accompagne celui ci, mais qui cependant ne contient point encore tous les détails et notions que nous avions ramassés, chacun de son côté, n'ayant pas voulu charger le tableau, par un récit trop circonstancié, quoique véridique, d'un événement dont l'horrible résultat suffit pour nous plonger tous dans la plus profonde douleur et pour couvrir de honte éternelle les auteurs de l'attentat.

C'est ainsi qu'il n'a été rapporté ni dans ce récit, ni dans mon précédent très humble rapport, que le capitaine de hussards, qui est natif de cette ville-ci [1], dont le nom est Burkhard, me fit dire, le 29 au matin, par forme d'excuse, et me répéta ensuite lui-même, « qu'après ce qui s'était passé la nuit, je devais lui savoir gré de m'avoir empêché de partir le soir. » Sur quoi je lui observai très sérieusement que je devais le prier de ne point s'en faire un mérite. S'il avait été en droit de s'en attribuer quelque mérite, il eût dû m'avoir prévenu que c'était pour ma propre sûreté qu'il m'empêchait de partir, de laquelle cependant il n'avait point été question entre nous. Personne de nous n'avait aussi pu jusque-là s'imaginer que notre sûreté courrait le moindre danger au milieu d'une troupe comme celle des hussards en question, auprès des vedettes et des postes avancés desquels nous avions passé plusieurs fois la nuit, les derniers jours, en revenant de Bade, sans être nullement inquiétés de leur part. Il est aussi remarquable que cette troupe s'est conduite à merveille dans les quartiers de cantonnement qu'elle occupait dans les villages dans le voisinage de Rastatt, et d'une manière

1. Plus exactement de Kitzingen, qui appartenait alors à l'État de Wurzbourg.

si exemplaire qu'il n'y a pas eu la moindre plainte contre ces hussards.

Mais on leur avait visiblement exalté les esprits en leur représentant les Français et nommément les ministres, et parmi ceux-ci particulièrement Bonnier, comme la cause que la paix n'était pas faite, et que par conséquent eux, qui pour la plupart ont femme et enfants en Transylvanie, ne pouvaient obtenir la permission de retourner chez eux maintenant depuis plus de six ans qu'ils en sont partis. On leur a aussi fréquemment entendu dire que les ministres français n'avaient eu que ce qu'ils avaient mérité et, entre autres motifs d'excuse du forfait, ils alléguaient que les Français avaient fait mourir les ministres de l'Empereur, de Russie et d'Angleterre à Florence et qu'ils en avaient fait autant avec le grand-duc. Comment ces gens-là avaient-ils reçu ces informations? Ne croit-on pas voir l'horrible but qu'on s'est proposé en les leur donnant ?

Lorsque les Français furent repartis le 29, sous escorte, le lieutenant des hussards autrichiens dit au major des troupes de Bade qu'il savait bien que j'avais mis mon uniforme pour accompagner les Français, mais qu'il avait laissé un hussard devant la maison du comte de Görtz, d'où le convoi était parti, pour l'avertir si je venais, afin qu'il pût sur-le-champ retirer l'escorte. Le même officier autrichien fit faire halte au convoi à peu de distance de la ville, ce qui donna sur-le-champ des frayeurs mortelles à ceux qui étaient dans les voitures ; il fit ensuite nombre de questions au major de Harrant, pour apprendre de lui dans quelle voiture était Jean Debry, de quel côté dans la voiture il était assis, etc., et de même au sujet du ministre ligurien, ce qui détermina ledit major à lui déclarer qu'il était bien le plus fort et en nombre, mais

que lui Harrant ne souffrirait cependant pas que les Français fussent inquiétés, et qu'il le priait, par conséquent, de ne point s'éloigner de ses côtés jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés aux bords du Rhin avec le convoi. M. de Harrant ne fut ainsi point sans inquiétude [1], surtout comme il entendait l'officier de hussards parler en hongrois à un sergent et prononcer le nom de Jean Debry. On ne sait si l'on doit qualifier de connivence ou de simple négligence, que, le 30, le même capitaine Burkhard eut non seulement encore le commandement du poste qu'il avait occupé le 28 au soir, mais qu'il put encore entrer dans Rastatt et se loger avec sa troupe au château.

Il fut question, lors de la rédaction de notre exposé, d'y faire entrer aussi l'enlèvement des papiers des Français encore le lendemain matin après l'assassinat, par l'ouverture des cassettes en présence d'un envoyé du gouvernement de Bade, ainsi que le refus de les rendre après que l'on les avait réclamées au nom des ministres français ; mais je m'y opposai, en soutenant qu'il valait mieux omettre ce fait aggravant et que je refuserais plutôt ma signature : sur quoi cet article fut rayé. J'avais tant en vue la possibilité que ces papiers, parmi lesquels le secrétaire Rosenstiel avait dit devoir se trouver les plus importants et les plus secrets de la légation, pourraient contenir des griefs contre les ministres français, que le tort qu'il ferait à la cour de Vienne aux yeux de l'Europe,

1. Cette inquiétude n'était peut-être pas tout à fait chimérique, car voici ce que le baron d'Edelsheim écrivait, le 7 mai, au baron de Reitzenstein, ministre de Bade à Paris : « Maintenant, il paraît fort vraisemblable que le capitaine du détachement de housards de Szekler à Rastatt a été complice de l'abominable meurtre et du pillage des ministres français. Il l'est également que, sans l'escorte de nos housards et l'attitude imposante du major de Harrant, qui a accompagné le lendemain le ministre Jean Debry, celui-ci aurait couru le même danger peut-être alors que la veille » (Obser, *op. cit.*, t. III, p. 227).

qu'on pût lui reprocher, d'après notre témoignage, que les officiers autrichiens ont enlevé de force et de sang-froid et refusé de restituer les papiers de la mission française, après que les hussards avaient assassiné les ministres la nuit auparavant [1]. Il est impossible d'accuser qui que ce soit d'en avoir voulu particulièrement aux papiers de ces ministres, que l'on avait tout lieu de croire mis en sûreté par maints envois d'effets qu'ils avaient faits depuis quinze jours. Il ne fallut pas non plus assassiner ces malheureux pour avoir leurs papiers [2].

On a beau examiner les circonstances de cet horrible attentat, de quelque côté qu'on veuille, on ne trouve aucun but utile, même pas en admettant l'absence de toute moralité, de toute considération quelconque de la part de ceux qui en auraient conçu l'idée et amené l'exécution. Il faut donc s'attacher, s'il est possible, à la supposition que c'est une haine fanatique ou personnelle que l'on a voulu satisfaire; mais de nouveau on est embarrassé par l'impossibilité de trouver comment des individus plus ou moins obscurs auraient pu se procurer les

1. On peut rapprocher de cette explication celle du comte de Solms-Laubach, rapportée par W. Oncken (*Zeitalter der Revolution, des Kaiserreichs und der Befreiungskriege*, t. I, p. 832). Voici le passage : « Comme résultat sûr et concordant des enquêtes faites par les chercheurs d'opinions diverses, on peut conclure que les hussards de Szekler avaient reçu l'ordre d'arrêter les ministres français et de s'emparer de leurs papiers. Ce dernier fait n'a pas trouvé place dans l'Exposé de Dohm. Pourquoi ? C'est ce qu'indique l'écrit suivant, encore inédit, du comte de Solms-Laubach : « Quant à la question de savoir si nous devions faire allusion ou non à l'enlèvement des papiers, c'est un point très délicat. J'appartenais au groupe de ceux qui auraient voulu insérer dans l'Exposé, pour qu'il fût complet, cette circonstance très importante ; mais on la laissa de côté, soit par une prudence exagérée, soit dans la crainte qu'on ne pût suspecter ceux qui auraient fait allusion aux papiers d'être compromis par ces mêmes papiers. »

2. Rosenkrantz veut dire : Il n'était pas non plus nécessaire d'assassiner....

moyens de satisfaire leurs cruelles passions aux dépens de l'honneur de l'Allemagne, comment ils auraient pu en concevoir la possibilité [1]. Et cependant plus on considère les actions qui se sont passées sous nos yeux, plus on se persuade qu'elles n'ont point été l'effet du hasard, mais qu'elles ont été dirigées et calculées. Qui peut en effet douter que le capitaine de hussards n'ait eu ordre exprès de cerner la ville et de n'en laisser sortir personne de nous autres, mais seulement les Français, et qu'il avait ordre de refuser l'escorte, comme il nous l'a dit? Quel était donc le but de son envoi à la tête de sa troupe, dans un poste qui se trouvait hors de portée et de tout rapport avec l'ennemi, puisque la sûreté des ministres français, que l'on savait prêts à partir et que l'on se donnait pourtant l'air de chasser, n'y entrait pour rien? Son colonel lui avait, sans doute, donné ses ordres; mais en a-t-il pu concevoir l'idée lui-même? A-t-il pu prendre sur lui de faire un esclandre seulement et surtout de le pousser jusqu'à l'insulte et même jusqu'au crime? Cela n'est pas croyable, et j'ai d'ailleurs appris d'une source sûre ici qu'il s'est plaint, plusieurs jours auparavant, d'avoir des ordres très sévères à exécuter à l'égard des ministres français [2].

1. Pour juger sainement l'affaire, il convient de faire entrer en ligne de compte la brutalité naturelle des Szeklers. Marbot raconte dans ses Mémoires que, le 10 mai 1809, Napoléon étant devant Vienne et Lannes ayant envoyé des parlementaires au gouverneur de la ville pour le sommer de la rendre, « une porte s'ouvrit tout à coup et donna passage à un peloton de hussards hongrois qui, fondant le sabre à la main sur les parlementaires, les blessèrent tous grièvement et les emmenèrent prisonniers dans la ville. Les cavaliers ennemis qui commirent cet acte de barbarie appartenaient au régiment de Szeklers, le même qui, en 1799, avait massacré devant Rastatt les plénipotentiaires français Roberjot et Bonnier, et grièvement blessé Jean Debry. »

2. Tout le monde avait déjà l'impression qu'on ne saurait jamais d'où était parti l'ordre initial. Le 4 mai, le margrave de Bade écrivait à Fersen :

Je me rappelle encore, en examinant la valeur que pourrait avoir ce que ce colonel dit dans sa réponse à nous au sujet du départ des ministres français « pendant la nuit », et tout ce qu'on a dit là-dessus après coup tant à Rastatt qu'à Karlsruhe, que lorsque je demandai au capitaine Burkhard « quand je pourrais donc partir et ce qu'il entendait par demain matin », il ne voulait point s'expliquer à ce sujet, répétant seulement « qu'il ferait savoir quand le passage serait libre ». D'où il suit avec quelque probabilité que ceux qui avaient osé prendre sur eux de faire assassiner les ministres français n'auraient pas craint de faire commettre le crime dans la matinée, et que par cette raison le capitaine ne pouvait point m'indiquer l'heure où il pourrait me permettre de partir le lendemain. Et, en effet, peut-on s'imaginer que ceux qui avaient pu concevoir cet abominable projet et qui avaient trouvé moyen de monter les ressorts pour son exécution se seraient laissé arrêter par la clarté du jour ? Le crime était trop grand pour qu'on eût pu le concevoir sans en poursuivre l'exécution par considération pour la présence de quelques laboureurs dans les champs. On savait les Français préparés au départ depuis le matin ; on leur annonça l'ordre de partir dans vingt-quatre heures ; on pouvait se flatter que cet ordre outrageant les déterminerait à se mettre sur-le-champ en route ou du moins à n'attendre que l'aube du jour pour partir.

Le supérieur immédiat du colonel Barbaczy, vieux soldat de bonne réputation, est le général Görger. Celui-

« Le baron d'Edelsheim aura l'honneur de vous mander quelques détails du massacre dont la nouvelle vous sera, sans doute, parvenue, mais dont la cheville ouvrière restera peut-être à jamais ensevelie sous l'ombre d'un secret impénétrable » (OBSER, *op. cit.*, t. III, p. 225). On sentait vaguement que le silence était commandé par d'inavouables raisons politiques.

ci a-t-il été le maître de prescrire tout ce qui regardait le départ des ministres français jusqu'à *l'heure même* de l'annonce de l'ordre de partir, qui correspondait avec celle du cernement de la ville de Rastatt? A-t-il pu être le maître de donner pour réponse à des ministres qu'on avait annoncés comme prêts à partir l'ordre de s'en aller, sans rien répondre au sujet de la sûreté du départ? Le supérieur immédiat de ce général est le comte Merveldt [1], homme d'honneur et d'un mérite reconnu. Les mêmes questions que ci-dessus peuvent s'appliquer à lui, sans qu'on avance davantage dans ce dédale de conjectures.

Je prolongerais encore davantage cette série de questions sans trouver moyen de donner des réponses satisfaisantes ou probables et propres à nous indiquer un but raisonnable, la méchanceté la plus noire se le fût-elle proposé elle-même [2]. Je ne ferai point l'apologie de la résolu-

1. Merveldt (Maximilien, comte), né le 29 juin 1764 en Westphalie et entré au service de l'Autriche, était général-major en 1797 et fut un des signataires du traité de Campo-Formio. Dans la campagne de 1799, il commandait en chef les troupes d'avant-garde du corps d'armée placé sous les ordres de l'archiduc Charles. Il prit encore part à la campagne de 1805 et fut nommé, en février 1806, ambassadeur en Russie. Ayant repris du service en 1813, il fut fait prisonnier à Leipzig. Envoyé en mission à Londres, en janvier 1814, il y mourut le 5 juillet 1815.

2. Aux questions posées par Rosenkrantz, répond avec une certaine logique la lettre adressée, dès le 12 mai, au ministre prussien Hardenberg par un de ses agents : « Le congrès de Rastatt, y lit-on, n'avait été, en réalité, qu'une longue trêve dont les deux principales parties avaient également besoin et qu'elles espéraient convertir en une paix utile qui fît obtenir à chacune d'elles des avantages propres à soumettre à l'une le corps germanique que l'autre aurait sacrifié en raison de l'extension de son territoire. Ce double intérêt devint l'objet de négociations secrètes que les autres cabinets purent soupçonner, mais non peut-être pénétrer entièrement, et elles eurent lieu, sans doute, non seulement depuis la reprise des hostilités, mais postérieurement à la rupture du Congrès, ce qui expliquerait seul la résidence prolongée des ministres français dans une ville où leurs fonctions avaient cessé. Enfin on leur signifie l'ordre de partir, et ils sont assassinés par des hussards autrichiens (fait cons-

tion que j'ai prise de concert avec mes collègues, le baron Albini seul excepté, de ne point quitter Rastatt tant que les débris de la légation française n'avaient passé le Rhin, ni des mouvements que je me suis donnés pour porter quelques secours aux malheureuses victimes d'un fanatisme exécrable et de la persécution la plus inhumaine, et pour les consoler par l'expression de mon indignation pour leurs bourrreaux et de mon sincère désir de leur être de quelque utilité. Je suis sûr, Monsieur, que vous en eussiez fait au moins autant et, si nous tous avions fait plus que nous n'en avions fait, on aurait dû passer quelque chose à des ministres de princes allemands, a des hommes outragés, maltraités par un capitaine de hussards et sa troupe, qui n'avait rien à nous commander et qui nous exposait, par son entreprise sur la ville dans laquelle il nous consignait et que nous ne devions quitter qu'en conséquence des ordres de nos souverains, à être égorgés par représailles de la violation de tous les

taté), qui ne frappent qu'eux, n'en voulant qu'à leurs papiers, ne s'éloignant pas après le crime et demeurant dans une parfaite impunité (faits encore irréfragablement constatés). Or, la conséquence nécessaire de toutes ces choses, c'est qu'on avait un intérêt puissant à s'assurer du silence des ministres français, à enlever les papiers dont ils étaient porteurs, et à faire disparaître ainsi toute trace de honteuses négociations. N'approchons-nous pas ainsi bien près de la lumière ? »

Et après avoir écarté l'hypothèse d'une complicité de l'Angleterre : « Quant à la France, ce qu'il y a d'assez bizarre, c'est que, si l'on ne m'a pas trompé, ce sont les Français eux-mêmes qui accusent leur gouvernement de l'attentat de Rastatt, ce qui prouve non l'équité d'une telle condamnation, mais la haine et le mépris qu'on éprouve dans leur propre pays pour ceux qui le gouvernent. » Montrant enfin que le Directoire n'avait pas le moindre intérêt à faire assassiner ses ministres : « Que dire maintenant de l'Autriche ? Certes, elle paraît avoir eu seule un puissant intérêt à commettre cette horrible action ; seule elle avait à cacher des menées secrètes et basses ; seule elle devait vouloir faire taire les négociateurs français et s'emparer de leurs papiers. Elle ne pouvait se disculper d'une terrible et publique accusation que par la recherche, le procès et la punition des assassins. Est-ce de cette manière qu'elle en agit ?... » (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. VII, p. 238 à 246).

droits que sa troupe venait de commettre. J'ose dire que si la cour de Vienne voit dans notre exposé autre chose qu'un sincère désir de la ménager et de désarmer, s'il est possible, la vengeance que les Français voudraient exercer contre tous les Allemands et toutes les contrées de l'Allemagne en général, en leur prouvant que nous n'avons pas craint de dire la vérité, cette cour nous ferait tort à nous, mais encore plus à elle-même....

303. — Boccardi a Treilhard

Paris, 20 floréal an VII (9 mai 1799).

Il n'en coûte pas peu à mon cœur, citoyen directeur, de vous tracer ici quelques détails de l'affreux assassinat dont j'ai été témoin en partie et dont j'ai failli être une des victimes. Je m'empresse cependant de vous satisfaire [1].

Vous connaissez la sommation qui fut faite à vos ministres le 9 floréal, à sept heures du soir, par l'officier autrichien, qui devança de quelques moments à peine l'entrée de quatre cents hussards de Szekler qui occupèrent la ville de Rastatt. Ce fut une heure après que nous montâmes en voiture. Nous étions à peine sur la place de Rastatt qu'on nous empêcha de continuer notre route. Vos ministres se rendent sur-le-champ au château chez le baron d'Albini, ministre de Mayence; *celui-ci, sur leur*

1. Boccardi, parti de Strasbourg le matin du 3 mai, avec son frère et Mme Roberjot, était arrivé à Paris le 7 au soir. Le lendemain, il vit Talleyrand et Barras et remit le premier récit de l'événement émanant de Debry, daté du 3 (14 floréal). Treilhard, qu'il n'avait pas trouvé chez lui, lui en fit demander par Talleyrand un autre, qui fut rédigé en trois heures, sous forme de lettre, et qu'on va lire (Boccardi au ministre ligurien Ruzza, 12 mai ; Obser, *op. cit.*, t. III, p. 238-239). Sur cette pièce, Debry a rédigé son *Extrait* (*Déclaration individuelle*, etc., p. 86-95). Il a supprimé certains passages, désignés ici par des italiques, en a résumé d'autres et a souvent modifié les expressions.

demande, envoie son secrétaire de légation, le baron de Münch, chez le commandant autrichien, colonel Barbaczy, pour savoir les motifs de cet événement, pour réclamer le libre passage de la légation et une escorte pour la protéger. Münch rapporte bientôt la réponse; la voici : Que c'est par une équivoque que la marche des voitures a été arrêtée, mais que les ordres venaient d'être donnés pour que la légation pût sortir; *que ce serait faire tort à l'armée impériale que demander une escorte*, mais que les ordres avaient été donnés pour que le passage fût libre et sûr jusqu'au Rhin; qu'elle ne rencontrerait pas même une seule patrouille.

On remonte en voiture; mais nous n'étions pas encore à la barrière que l'on fait halte de nouveau. Les ordres n'étaient pas encore parvenus à la garde, ou plutôt tout n'était pas encore prêt pour notre massacre. On nous retient encore pour une bonne demi-heure.

Pendant cet intervalle, je vois qu'un hussard de Szekler, tout près de ma voiture, me regardait attentivement. Un moment après, un homme enveloppé dans une houppelande grise s'approche de lui, lui parle à l'oreille, me regardant toujours tous les deux *(sic)*. Mon frère saisit ce dernier mot : *Ligurischen* (Ligurien), et un instant après les deux hommes disparaissent, allant vers la barrière. L'homme à houppelande grise a été vu ensuite parmi les assassins et reconnu.

J'ai cru que les deux hommes étaient allés dire à la garde qui j'étais, et comme je savais que dans la sommation on n'avait fait mention que des ministres français, et que les ordres avaient été donnés de ne laisser sortir de la ville qui que ce fût, j'ai craint qu'on m'empêchât de suivre vos ministres. Pas du tout; nous nous remettons en route. Le ministre de Bade, le baron d'Edels-

heim, était allé lui-même à la barrière, pour aplanir toutes les difficultés, *avec des officiers du margrave. Il me voit, il me reconnaît, il me dit adieu. Les Autrichiens étaient en file à la barrière.* Nous sortons.

Nous étions dans l'allée que vous connaissez, le long du canal de la Murg, à cinquante pas à peu près de Rastatt [1], lorsque tout d'un coup les voitures s'arrêtent. *Je crois d'abord qu'étant tout près du pont de la Rheinau, qui a été fort endommagé lors du dégel, les dames voulaient le passer à pied, comme je leur avais conseillé. Je le dis à mon frère et nous nous disposions à leur donner le bras. Je n'ai pas encore fini de parler que* j'entends et je vois ce que je ne puis vous exprimer assez. Je vois les premières voitures investies par des hussards, le sabre à la main, plusieurs d'entre eux se saisissant des torches que tenaient les domestiques. *Les cochers descendent de leurs sièges et se sauvent de tous côtés.* J'entends les coups de sabre sur les voitures, sur les personnes, les hurlements horribles des assassins, les cris des victimes. Mon

1. Cette évaluation diffère de celles données par d'autres, cent pas (Belin), deux cents pas (le grand bailli de Holzing), une portée de fusil (Siegriest, cocher de Debry), deux portées de fusil (Desmonts, valet de chambre du même), etc. L'examen des lieux permet de constater que la distance de la dernière maison du faubourg, l'auberge de la Fortune alors, l'école d'agriculture aujourd'hui, à l'endroit réel de l'attaque, est de 450 mètres, et celle de ce dernier point au pont de Rheinau, de 430 mètres. La divergence des témoignages s'explique en partie par la place que les déposants occupaient dans le convoi. Les huit voitures se suivant à la file ne pouvaient guère tenir moins de 160 mètres. Boccardi, qui était dans la sixième, devait donc se trouver à 350 mètres environ du faubourg, et à 100 mètres au moins de la première voiture, par laquelle commença l'attaque. On peut ajouter que, dans cette bagarre, par une nuit obscure, personne n'était à même de faire une évaluation exacte. Un peu plus tard, les gens du pays désignaient l'endroit avec trop de précision, car le généalogiste Viton de Saint-Allais, qui le visita plusieurs années après, rapporte qu'on lui montra « l'arbre fatal qui servit de signal de rendez-vous aux assassins » (*Histoire chronologique*, etc., *de la maison de Bade*, t. II, p. 167).

frère, témoin de cette scène épouvantable, s'écrie : « Nous sommes assassinés, sauvons-nous ! » Nous sautons de voiture ; il me dit : « Sauvez-vous dans le bois. » Je m'y élance en sautant le fossé, mais je courais à la mort, présumant l'éviter, *car mon valet de chambre qui me suivait aperçut de loin des hussards dans les champs, qui couraient sur nous ventre à terre, le sabre nu à la main. Il m'engage à regagner la chaussée ; je suis son conseil et, pour déjouer davantage les projets de nos assassins, je me lance, toujours en courant plus vite, du côté opposé ; je tombe au delà des arbres qui bordent la route, et peu s'en est fallu que je me précipitasse dans le canal ; je dois la vie à mon valet de chambre, qui m'aida à me relever. Nous regagnons la chaussée.*

Mon frère, en descendant de ma voiture, s'était lancé vers celle du malheureux Roberjot, qui précédait la nôtre immédiatement ; il voulait l'avertir, lui et son épouse, du danger qui les menaçait, les inviter et les aider à se sauver ; il était presque à la portière, lorsqu'il aperçoit deux hussards qui allaient au petit trot ; la tête de leurs chevaux était presque à l'avant-train. Il a franchi aussitôt le fossé ; il voit d'autres hussards qui longeaient la chaussée par les champs ; il [se] *doute que d'autres peut être les ont déjà devancés sur la même ligne ; il fait un demi-cercle dans les champs, il parvient à gagner la chaussée et me rencontre au moment que je la remontais du côté du canal ;* il me reconnaît, il m'appelle ; *nous courons toujours. La nuit était obscure, n'ayant d'autre lumière que celle de nos voitures. Bientôt nous sommes enveloppés dans les ténèbres qui nous dérobent à la vue de nos assassins.* Nous voilà à la barrière. *Elle était gardée par des hussards du même régiment hongrois de Szekler ; nous remarquâmes qu'ils causaient entre eux en cercle et*

qu'il y avait d'un côté assez d'espace pour passer; nous retardâmes notre marche, nous nous glissons sans être remarqués, *mais de si près que mon frère toucha par le gras de sa jambe le sabre d'un Autrichien. Nous vîmes qu'heureusement il n'y en avait pas dans l'intérieur de la ville;* nous volons chez le baron d'Edelsheim. Il était par bonheur chez lui avec M. Meier, ministre de Bade au Congrès et membre de la Députation de l'Empire, conjointement avec le baron d'Edelsheim, ministre d'État, et le baron de Drais, chef de la police. *Il est étonné de nous voir;* je lui dis : « Voilà, Monsieur le baron, les débris d'un affreux assassinat. » Je n'ai pas encore achevé le récit très rapide de ce que j'avais vu et entendu, que le valet de chambre du malheureux Bonnier entre tout éploré et nous dit avoir vu tomber son maître sous le fer des assassins. Je presse d'Edelsheim de prendre les mesures convenables pour sauver, s'il en était encore temps, mes malheureux compagnons d'infortune. *Je lui propose d'aller avec moi chez les ministres prussiens;* il donne des ordres à Drais, il dit à Meier d'aller chez Albini. *Je ne puis pas vous exprimer l'étonnement, la surprise, les sentiments dont tous les trois ont été pénétrés. Edelsheim en fut frappé comme d'un coup de foudre.*

Nous sortons; mon frère vole seul chez le comte de Görtz, premier plénipotentiaire prussien au Congrès, qui demeurait, dans ces derniers temps, dans la maison où était le Casino lorsque vous étiez à Rastatt. Edelsheim et moi, nous allons chez Jacobi, second plénipotentiaire prussien au Congrès. Il n'était pas chez lui; nous passons chez Görtz; il n'était pas encore rentré chez lui non plus. Mon frère était entré au Casino, qui est au rez-de-chaussée. *Il [y] avait déjà du monde; il avait déjà fait le récit de ce qu'il savait et était saisi d'une terrible*

convulsion, et je le trouve dans cet état, lorsque j'entre.

Bientôt Görtz, Jacobi, Dohm, troisième plénipotentiaire prussien au Congrès, Bernstorff, premier conseiller de la légation prussienne, Reden, ministre de Brême (Hanovre), membre de la Députation de l'Empire, Rosenkrantz, ministre de Danemark, Solms, comte régnant de Solms-Laubach, député pour les comtes protestants de Wettéravie, Franconie et Westphalie, Rechberg, ministre bavaro-palatin, membre de la Députation de l'Empire, tout, en un mot, le corps diplomatique qui était encore à Rastatt, s'y rend. On envoie sur-le-champ chez le commandant autrichien *qui était à Niederbühl* [1], *tout près de Rastatt, allant à la Favorite, pour obtenir la permission de sortir de la ville et apporter du secours à ceux de vos malheureux ministres qui étaient encore en vie.* Le barbare s'y refuse ; il n'a permis que plus tard au commandant de Rastatt pour le margrave, le brave major de Harrant, de sortir avec quelques ordonnances. Il est arrivé que tout était fini ; il est parvenu à faire ramener dans Rastatt les voitures ; les dame et demoiselles Debry et Mme Roberjot étaient dans les leurs. Elles sont rentrées deux heures après le massacre, entourées de hussards. *Celle de Mme Roberjot s'arrêta devant la maison de Jacobi; nous voulons, moi et mon frère, s'élancer à sa portière; nos amis, qui nous entouraient, nous l'empêchèrent (sic), craignant pour notre vie.* Le baron d'Edelsheim, *couvert de ses crachats pour en imposer, si cela était possible, à nos bourreaux, éclairé par des domestiques*, se présenta le premier et fut repoussé et menacé

1. Village à deux kilomètres sud-est de Rastatt. Il semble résulter d'autres documents que Burkhard, établi à l'auberge de la Lanterne, à l'entrée de la ville, ne quitta ce poste que le lendemain 29, à cinq heures du soir.

par ces barbares. Ce fut le courageux baron de Rosenkrantz et le chevalier de Bray, Français, chevalier de Malte et conseiller de légation du grand prieur de l'ordre de Malte, prince de Heitersheim [1], qui franchirent tous les obstacles, ouvrirent la portière, prirent cette femme infortunée et la portèrent dans la maison du ministre de Prusse, *où se rendit, entre autres, la sensible Mme de Reden.*

Mme Debry et les deux demoiselles avaient été ramenées au château. On jugea convenable de les tirer d'un endroit où on ne pouvait rester peut-être sans danger et où au moins elles étaient entourées d'objets qui devaient leur rappeler de trop tristes souvenirs. Mme de Reden s'offrit avec empressement de les recevoir chez elle. Elle me pria de les persuader de vouloir bien accepter ses offres. Je cours au château avec Solms et d'autres qui ne me quittaient jamais. Je parviens à persuader Mme Debry et les demoiselles. Mme de Reden arrive elle-même, les prend dans sa voiture et les amène chez elle.

Vous savez peut-être, citoyen directeur, comme Rosenstiel, secrétaire général de la légation française, a échappé à la mort. *C'est un prodige; il fut si étourdi qu'il restait immobile, sans savoir que faire. Son domestique l'arrache de la voiture; il le lance dans le bois. Il tombe fort heureusement dans un fossé et disparaît à la vue des égorgeurs. Après une demi-heure, il reprend ses sens, il ne*

1. Cette petite ville, sise à quinze kilomètres sud-ouest de Fribourg en Brisgau, était, depuis le XIVe siècle, le chef-lieu d'une principauté appartenant à l'ordre de Malte et la résidence du grand prieur de la langue d'Allemagne, qui avait reçu, en 1546, la dignité de prince de l'Empire et le droit de vote à la diète. Le grand prieur régnant était Ignace-Balthazar-Willibald Rink de Baldenstein, élu en 1796. Tout le territoire du grand prieuré passa, en 1806, au grand-duché de Bade. Le château est aujourd'hui l'asile Béthanie des Sœurs de Charité de Fribourg.

voit plus personne. Il se relève, s'enfonce dans le bois, s'apportant (sic) dans la ville; il grimpe sur les murailles des jardins qui entourent la ville et gagne la maison d'Edelsheim. On me l'annonce, j'y cours avec mon frère; sa raison était si altérée que d'abord il ne me reconnaît pas; il me reconnaît enfin et, les yeux égarés, [s']exclame : « Ah! les bourreaux, les assassins, les barbares! Ah! mon cher Boccardi, ils nous égorgeront cette nuit ici où nous sommes! » Je tâche de le consoler, de le rassurer, je lui dis qu'il était entouré de ses amis; il était entre Meier et Kappler [1], *qui lui serraient les mains.*

Vous savez aussi, citoyen directeur, que Jean Debry doit sa vie à un prodige et, pour parler des circonstances qui y ont contribué, je vous dirai qu'il la doit d'abord à sa perruque, à son chapeau, à ses habits. Étant naturellement très frileux, il était très habillé, ce qui a amorti les coups, dont plusieurs auraient dû être mortels. Je crois que, sans toutes ses cravates et ses collets aux gilets, à l'habit, à la redingote, le coup dont il a été frappé dans cette partie lui aurait fait sauter la tête ; il doit aussi sa vie à sa présence d'esprit.

Errant dans les bois dans cette nuit affreuse, ne sachant que devenir, il entend tout d'un coup la marche d'un cheval ; il aperçoit un buisson très épais ; il s'élance derrière, s'étend par terre, s'enfonce le plus qu'il peut dans la crotte, s'y tient immobile ; au bout de quelques secondes, le hussard passe à quelques pas de lui et ne le voit pas. Le lendemain matin, à sept heures environ, il sort du bois, se confond avec des paysans et se glisse dans la ville, sans chapeau, tout crotté, défiguré. Il risquait d'être remarqué; il le fut en effet par un hussard ; il crut

1. Attaché à la légation de Hesse-Darmstadt.

lire sur la physionomie de ce barbare le projet de l'arrêter. Il court et se sauve chez le comte de Görtz, où on lui prodigue tous les soins possibles [1].

Vous savez comme Bonnier a été massacré. Roberjot était, quelque temps après moi, descendu de voiture avec son épouse et son valet de chambre, apparemment du côté du canal où les hussards n'étaient pas encore arrivés. Ils pensèrent d'abord à se sauver ; ils arrivèrent jusqu'à la portière de ma voiture, qu'ils trouvèrent ouverte ; *ils auraient dû par cela se convaincre davantage du danger qui les menaçait. Pas du tout ; Roberjot croit que j'en étais descendu pour soutenir que j'avais le droit de suivre la légation française, et que j'étais à cause de cela aux prises avec une patrouille autrichienne. Quel raisonnement absurde !* Il revient sur ses pas ; il paraissait même avoir le projet d'aller m'aviser. Il était arrivé à la portière de son carrosse, lorsque les assassins tombèrent sur lui.

Ils lui demandent s'il est ministre français. Il répond que oui ; il dit son nom, il le répète ; son épouse, ses domestiques le confirment ; il croit même trouver là sa garantie, il y trouve la mort. Les hussards lui portent des coups terribles sur la tête, il tombe ; son épouse infortunée avait voulu se jeter sur lui pour le couvrir de son corps ; les barbares l'en empêchent, la tiennent et l'obligent à être témoin du massacre de son mari. *Les assassins s'élancent aussitôt sur ma voiture. Je n'y étais plus. Ils reviennent ; l'infortuné Roberjot se mouvait encore ; ils l'achèvent, ils en font une boucherie.*

Sa femme, tout éperdue, remonte en voiture et y attend

1. L'*Extrait* a fait deux parts de la relation des infortunes de Debry ; l'une est dans le texte, l'autre rejetée en note. L'épisode du hussard rencontré a été supprimé.

la mort. Après quelque temps deux hussards reviennent et éteignent, on ne sait pas pourquoi, les bougies des lanternes. Ce fut alors que cette femme infortunée crut voir la mort; mais les hussards disparurent.

Le corps qui nous a attaqué a semblé à ceux qui ont été plus à portée de le calculer assez nombreux. Cependant les égorgeurs n'étaient que cinq à six, autant qu'on a pu en juger. Jean Debry assure avoir vu parmi eux l'homme à houppelande grise dont je vous ai parlé d'abord et [*ajoute*] *qu'il désignait les victimes; les domestiques* [*l'*] *ont dit être un palefrenier ou cocher ou, sous une autre qualité que je ne saurais bien dire, attaché aux écuries du comte de Metternich à Rastatt.* (*Cet homme s'appelle George; il n'était plus à cette époque au service du comte de Metternich.*) *Le valet de chambre de Roberjot, l'ayant reconnu et le croyant là comme par hasard, lui a remis une de ses montres pour la soustraire au pillage qui en partie avait précédé même le massacre.*

*A côté de ces lâches bourreaux, il y avait des hommes qui paraissaient ne pas avoir déposé tout sentiment d'humanité. Des hussards qui entouraient la voiture de Debry paraissaient émus de la situation plus que pénible de M*me *Debry et des deux jeunes personnes. Ils leur ont offert avec beaucoup d'insistance de l'eau-de-vie et, pour les rassurer, ils ont bu les premiers sous leurs yeux. Un jeune homme habillé de même que les autres, d'une physionomie douce et sensible, s'est tenu constamment à la portière du côté où était l'aînée des deux demoiselles, qui a appris à Rastatt l'allemand; il causait avec elle, il la rassurait, en disant qu'elles n'avaient rien à craindre; il paraissait infiniment ému, il lui a serré la main pendant plus d'une demi-heure, la baignant de ses larmes.*

Le corps diplomatique se tint en séance toute la nuit. Il écrivit d'abord une lettre infiniment énergique au colonel Barbaczy. *Elle a été telle que devaient l'écrire des hommes qui étaient profondément pénétrés des sentiments qu'une si grande circonstance devait inspirer.* Ils lui ont écrit qu'après un forfait si inouï ils ne voulaient plus demeurer un seul instant dans un endroit qui avait été souillé par un si grand crime ; *qu'ils voulaient tous partir le lendemain en deux colonnes et qu'ils demandaient une escorte,* mais qu'avant tout ils demandaient formellement que les débris de la légation française et la légation ligurienne fussent escortées et mises en sûreté sur les frontières de la France. *Ils lui déclarèrent solennellement qu'il répondrait sur sa tête à l'Empereur, à l'Empire, à l'humanité entière de la moindre insulte qui serait faite à qui que ce fût des individus appartenant aux deux légations et à ceux du corps diplomatique. Je n'ai point lu cette lettre. Je vous répète à peu près les mêmes mots qui m'ont été dits par le baron de Jacobi, lorsqu'il m'en donna connaissance en rentrant chez lui à une heure du matin.*

Le conseiller de la légation prussienne, M. de Jordan, fut le porteur de cette lettre; il trouva le colonel Barbaczy saisi de stupeur, désolé, agité par la fièvre. Il lui dit qu'il était au désespoir de ce qui venait d'arriver ; qu'il ne pouvait concevoir un pareil événement ; que son imagination en était étourdie et son cœur déchiré ; qu'il était très fâché que le mauvais état de sa santé ne lui permettait pas de se mettre lui-même à la tête de son régiment et de nous accompagner jusqu'au Rhin, mais qu'il nous donnerait une escorte, pour que notre passage fût libre et sûr, et qu'il engageait pour cela sa parole d'honneur. On lui fit répondre qu'on la voulait par écrit. Il l'envoya. On lui fit dire que l'on garderait sa lettre

comme un dépôt sacré et comme un monument irrécusable de l'engagement qu'il avait pris.

Je ne pus pas m'empêcher de dire au baron de Jacobi et à d'autres qu'infiniment sensibles à tous les soins généreux que le corps diplomatique prenait pour la légation française et pour la mienne, nous ne pouvions voir sans frémir notre vie confiée de nouveau à ceux même qui avaient été tout à l'heure nos assassins. J'ai su après que le citoyen Jean Debry a fait le lendemain la même observation [1].

On me dit que l'on avait prévu nos justes inquiétudes, qu'on avait songé aux moyens de les calmer, que le corps diplomatique avait même voulu partager nos dangers, qu'ils s'étaient proposé de nous accompagner en masse jusqu'au Rhin ; que l'on avait en outre demandé qu'une escorte des troupes du margrave fût réunie à l'escorte hongroise; mais que le commandement autrichien, adhérant à cette seconde mesure, s'était absolument refusé à la première, *déclarant qu'il ne permettait pas que l'on rendît à la République française un témoignage si éclatant de considérations et d'égards.*

Cependant plusieurs membres du corps diplomatique voulurent faire encore une dernière tentative à cet égard. Dès le matin du 10 floréal, le baron de Rosenkrantz et son secrétaire de légation, le baron d'Eyben, étaient déjà en uniforme ; le comte de Solms, le baron Othon de Gemmingen [2], *beau-frère de Sickingen, dont*

1. L'*Extrait* mentionne cette observation, mais comme ayant été faite exclusivement par Debry. Il mentionne en note le bruit d'un nouveau projet de massacre pour le lendemain et la protection donnée à Debry par une garde de grenadiers badois.

2. GEMMINGEN-HOFFENHEIM (Otto, baron de), né le 8 novembre 1755, conseiller de cour et justice à Mannheim, nommé, en 1799, ministre de Bade à Vienne, où il résida jusqu'en 1805 ; mort le 15 mars 1836. Il est connu

vous vous rappellerez peut-être, le baron de Rechberg (Bavière) et d'autres voulaient les suivre ; mais l'Autrichien fut inflexible.

Le courageux major de Harrant, commandant des troupes du margrave à Rastatt, s'offrit alors à répondre de nous. Nous devons beaucoup à ce brave officier. Je l'ai vu, lorsqu'un moment avant notre départ il s'approcha de l'officier qui devait commander l'escorte autrichienne, lui montra l'ordre et la parole d'honneur donnée par son chef, le colonel Barbaczy, et exigea la sienne. *Jordan, de Prusse, qui seul a obtenu la permission de suivre le major de Harrant comme officier, y était présent.* J'ai remarqué que pendant la route le major de Harrant se tenait constamment à côté de l'officier autrichien. D'après sa contenance j'ai cru voir son plan. Il me semblait le voir prêt à brûler la cervelle à l'officier autrichien au moindre mouvement qui eût pu lui faire croire que celui-ci allait manquer à la parole qu'il lui avait donnée. Lorsqu'au bord du Rhin je l'ai embrassé, en le remerciant, il ne me dissimula point qu'il avait eu beaucoup d'inquiétude. *Je suis persuadé que l'escorte de Bade était prête à le seconder. En effet, lorsque les premières voitures s'arrêtèrent un moment en route pour attendre les dernières qui se trouvaient un peu éloignées, mon frère, qui était dans celle de Mme Roberjot, vit que les hussards de Bade prirent aussitôt leurs carabines.*

Je reprends le fil de la narration. Dans la même nuit du 9 floréal, le corps diplomatique écrivit une lettre à

surtout comme publiciste et auteur dramatique. Une note de l'*Extrait* indique qu'en même temps le margrave envoya à l'archiduc son grand chambellan, le baron Charles de Gensau, pour l'informer de l'événement et lui demander réparation.

l'archiduc Charles, *que le baron Othon de Gemmingen s'est chargé de lui porter*. Je ne l'ai point lue ; ce qu'on m'en a dit annonce que le corps diplomatique de Rastatt, dans cette occasion unique dans les annales de l'Europe civilisée, s'est montré pénétré du sentiment de sa dignité ; il s'est vraiment couvert de gloire ; il a prouvé que si l'Allemagne a le malheur de recéler dans son sein des monstres qui font horreur à l'humanité, elle a aussi des hommes qui l'honorent. La lettre écrite à l'archiduc contient le récit de l'horrible événement, qui, dit-on, « ne pouvait pas être assez qualifié », que l'on appelle « forfait inouï que l'Allemagne voit pour la première fois ». On observe à l'archiduc que « les conséquences de ce forfait sont déjà irréparables » ; on en appelle à son cœur pour la réparation qui est due à la France, à l'Empire, aux ministres qui le représentaient à Rastatt, à l'humanité entière. *Toutes ces lettres seront imprimées, et il sera rendu de tout un compte public et éclatant*

Notre départ avait été fixé à une heure de l'après-midi du 10 floréal. Tout Rastatt était sur notre passage ; les ministres nous faisaient leurs derniers adieux. L'intérêt que tout le monde s'empressait de nous témoigner a dû être le plus grand supplice de nos assassins. Un trompette et six hussards de Szekler, ayant à leur tête un officier et le major Harrant, ouvraient la marche. Un autre officier hongrois se tenait tout près du premier carrosse où était le citoyen Jean Debry ; le conseiller de Prusse de Jordan a été aussi presque toujours à sa portière ; les dix hussards de Bade marchaient des deux côtés des voitures ; six autres hussards autrichiens fermaient la marche. A trois heures nous arrivâmes à Plittersdorf sur le Rhin, sans aucun accident et sans avoir rencontré personne. A notre arrivée, un piquet autrichien de sept à huit hussards se mit sous

les armes. Avant de sortir du village on fit halte. L'officier autrichien eut l'attention de nous en dire le motif. Il fit avancer le trompette pour avertir les Français qui étaient sur la rive gauche d'envoyer les barques pour un passage paisible et de ne pas tirer le canon. *Pendant cet intervalle l'officier autrichien s'approcha des voitures et les parcourut en nous saluant assez honnêtement. Remontant à la tête de la colonne, il nous salua de nouveau et nous souhaita un bon voyage.* Nous descendîmes de voiture et, après avoir remercié tout le monde, nous montâmes tous sur la première barque. Nous fûmes bientôt sur la rive gauche. Nos voitures passèrent ensuite le fleuve, et les deux escortes ne partirent qu'après que tout fut embarqué. Vous savez que nos voitures ont été pillées dès la nuit du 9; que la malle qui contenait les papiers de votre légation a été portée chez le commandant autrichien, qu'elle a été réclamée le lendemain et qu'on a refusé de la rendre.

Voilà, citoyen directeur, les détails qui sont à ma connaissance. Je puis en avoir oublié quelques-uns. Il y en a d'autres que je n'ai pas encore vérifiés et que je n'ai pas osé vous soumettre. Ils sont pourtant très intéressants. J'abandonne à votre sagesse et à votre prudente discrétion tout ce récit.

Très empressé de ne pas manquer tout à fait à votre attente, j'ai été forcé de l'écrire avec précipitation. Permettez, Citoyen Directeur, que je réclame votre indulgence et que je vous présente l'hommage de ma plus haute considération.

304. — Le colonel Delmotte [1] au duc Albert de Saxe [2]

Stockach, 3 mai 1799, huit heures du soir.

... Comme on n'avait encore aucun détail de l'assassinat des deux ministres français à Rastatt, Monseigneur a envoyé la lettre ci-jointe au général Masséna [3] et, ce soir, nous avons reçu le rapport que ces ministres avaient été assassinés par des émigrés. On soupçonne le général Danican, auteur de *Cassandra*, car Jean Debry, qui est assez grièvement blessé, a été sauvé dans la maison du ministre prussien, et celui-[ci] doit avoir dit que ces gens qui ont commis ces crimes étaient habillés vert et bleu et parlaient parfaitement l'allemand et voulaient amener les voitures à Muggensturm [4]. Ceci donne quelque vraisemblance de vérité; ceci doit avoir été certifié par toute la suite qui se trouvait dans les sept voitures. Je suis aise que ceci tourne de cette manière, afin qu'on ne puisse point nous imputer cela [5]...

1. Aide de camp de l'archiduc Charles et son habituel confident.

2. Albert, duc de Saxe-Teschen, né le 11 juillet 1738, fils de l'électeur de Saxe et roi de Pologne Auguste II; feld-maréchal-général autrichien et, conjointement avec sa femme, l'archiduchesse Marie-Christine, gouverneur des Pays-Bas de 1766 à 1794; mort le 10 février 1822. N'ayant pas d'enfants, il avait adopté l'archiduc Charles.

3. Dans cette lettre du 2 mai, l'archiduc assurait Masséna qu' « autant que ses postes avancés se seraient le moins du monde rendus coupables dans cette affaire, il en donnerait une satisfaction tout aussi éclatante que ses ordres relatifs à la sûreté personnelle des ministres français étaient précis et réitérés » (*Moniteur* du 26 floréal an VII).

4. Village à cinq kilomètres nord-est de Rastatt.

5. Hüffer, *Der Rastatter Gesandten-Mord*, Appendice, n° x, p. 94, 95.

305. — Thugut a Colloredo-Mannsfeld [1]

5 mai 1799 [2].

C'est un événement à tous égards funeste que celui de Rastatt, qui donnera au Directoire et à tous les malveillants un beau prétexte pour déclamer contre nous et pour nous imputer les horreurs les plus extravagantes; car, après tout, il paraît que c'est par nos hussards qu'ont été massacrés les députés français que tout l'Empire avait reconnus et avec lesquels l'on avait traité depuis si longtemps [3]. Je ne conçois pas, en général, comment l'archiduc a pu prendre sur lui d'occuper Rastatt et de troubler les députés qui y étaient assemblés encore, à moins que d'avoir eu quelque ordre de S. M. qui m'est inconnu. La chose, c'est-à-dire l'occupation de Rastatt en elle-même, était, à beaucoup d'égards, en contradiction avec le reste de notre conduite, et c'est encore un des beaux

1. Colloredo-Mannsfeld (François-Gundaccar, prince), né le 28 mai 1731, ambassadeur en Espagne de 1767 à 1770, premier commissaire près la Chambre impériale de Wetzlar, pourvu, en 1789, de la charge de vice-chancelier de l'Empire en remplacement de son père; mort le 27 octobre 1807. Sa maison, issue de la famille souabe des seigneurs de Walsee, s'était établie dans le Frioul dès le XIe siècle et avait bâti, au XIVe, le château de Colloredo (province d'Udine). Elle avait acquis le titre de baron en 1588 et celui de comte du Saint-Empire en 1724. François-Gundaccar, créé prince le 24 décembre 1764, avait obtenu, par son mariage, le 6 janvier 1771, avec Marie-Élisabeth, héritière des comtes de Mannsfeld, les biens allodiaux de cette dernière maison et en avait pris, en 1789, le nom et les armes.

2. Lettre publiée par Vivenot, *Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut*, t. II, p. 165.

3. C'était bien l'impression de Cobenzl, qui, de Saint-Pétersbourg, écrivait, le 17 mai, à Thugut : « Une estafette de Ratisbonne a apporté ce matin la fâcheuse nouvelle du malheur arrivé entre Rastatt et Strasbourg, où *nos* patrouilles aient attaqué les ministres français qui retournaient chez eux.... De cette manière, nous nous exposons à des reproches dont le Directoire pourra tirer parti contre nous pour animer la nation.... » (Id., p. 438).

coups de Fassbender [1]. Quoi qu'il en soit, il sera important que l'examen de ce qui s'y est passé soit traité avec publicité et d'une manière authentique, pour nous justifier aux yeux de toute l'Europe, par une punition éclatante de ceux qui seront jugés coupables. Il faudra donc prévenir S. A. R. qu'elle se borne à faire arrêter et emprisonner tous ceux sur lesquels pourrait tomber le moindre soupçon de fait ou de négligence, sans rien prononcer à leur égard, parce que leur procès doit être instruit dans toutes les formes et avec toute la publicité requise. Peut-être S. M. pourrait commettre cette affaire à Lehrbach.

305 *bis*. — D... AU CHEVALIER DE CONTYE [2]

Ansbach, le 9 mai 1799.

Vous aurez sûrement appris, pendant votre route, mon cher confrère, l'événement presque incroyable arrivé aux députés de la légation française à Rastatt. Il y a dix versions sur cette étrange aventure. En voici une que je ne crois pas plus vraie que les autres; mais toutes s'accor-

1. FASSBENDER (Mathias), conseiller aulique de l'électeur de Bavière, attaché au quartier général de l'archiduc Charles comme conseiller de guerre faisant fonctions de commissaire en chef de l'armée impériale et chargé de la correspondance militaire et politique. D'après Sybel (*Geschichte der Revolutionszeit von 1795 bis 1800*, t. II, p. 272 et s.), ce serait lui qui, de concert avec le lieutenant-colonel Mayer de Heldenfeld, aurait rédigé l'ordre de s'emparer des papiers. L'archiduc aurait signé cet ordre sans le lire.

2. CONTYE (Jean-Baptiste, chevalier de), né en 1750, gentilhomme du prince de Condé en 1775, sous-lieutenant au régiment de Bourbon en 1777, aide de camp du duc de Bourbon en 1782; émigré en 1792 et attaché comme secrétaire à la personne du prince de Condé. La lettre ci-dessus, tirée d'une collection particulière, offre un réel intérêt par sa date de très peu postérieure à l'attentat et par l'extrait qu'elle donne d'une autre lettre écrite de Rastatt même. L'auteur inconnu de ce document avait correspondu très fréquemment avec Contye depuis 1796 et signait le plus souvent D., quelquefois Arcas ou encore d'Arcas.

dent sur le fond. Celle-ci inculpe les Autrichiens, d'autres le Directoire, d'autres des factions françaises qui ont fait passer le Rhin à des paysans armés. Mais, dans tous les cas possibles, on peut croire que les meneurs de la France vont tirer un grand parti de cette catastrophe pour relever l'esprit public dont ils sont inquiets.... [suivent quinze lignes de réflexions sur le discrédit du Directoire]. Venons à la relation de l'affaire des députés à Rastatt que je vous ai annoncée plus haut. La voici, elle est écrite de Rastatt même :

« Après avoir longtemps causé avec M. de Dohm, « ministre prussien, je vois que l'affaire de Rastatt s'ag- « grave toujours davantage à mesure qu'on la connaît « plus authentiquement. Il est périodiquement et diplo- « matiquement constaté que ce sont les troupes envoyées « à Rastatt (les hussards de Szekler) qui ont commis le « délit. Il n'est plus question d'apparences : le colonel « lui-même en a donné acte par une lettre dont j'ai vu « l'original écrit de sa main. Tout le corps diplomatique « de Rastatt a pris fait et cause de la manière la plus « noble et la plus énergique; il a fait dresser les procès- « verbaux, et il a envoyé l'un des siens (M. d'Eyben), « secrétaire de la légation danoise, avec une ample rela- « tion accompagnée de toutes les pièces signées de tous « les membres, les trois commissaires prussiens à la tête, « à S. A. R. l'archiduc. Toutes les voitures, au nombre « de sept, arrêtées à moitié chemin du pont de Selz, ont « été pillées, tous les papiers saisis et envoyés au quar- « tier général. Les hussards vendaient publiquement à « Rastatt, dès le lendemain, les objets volés ; ils n'ont « pas éteint les flambeaux comme on l'avait d'abord dit, « ils en avouent eux-mêmes, pour mieux voir à leur beso- « gne ».

Voilà, mon cher ami, ce que j'ai lu et copié sur la lettre originale même écrite ici, mais que je me garde bien d'affirmer comme certain, quoique cela paraisse revêtu de formes authentiques, parce que j'ai vu aussi d'autres détails où il est dit qu'on n'a rien volé et où on ne parle que des victimes. Le nombre se réduit aux trois députés sur vingt-cinq ou trente personnes qui étaient dans les sept voitures. Eux seuls l'ont été, c'est-à-dire que Bonnier et Roberjot sont restés sur la place. Jean Debry, blessé sérieusement et cru mort, en a joué le rôle et s'est échappé. Il est aussi impossible de concevoir cet événement que d'en calculer les suites. J'abandonne ce soin à vos réflexions....

306. — L'Archiduc Charles a l'Empereur

Stockach, 18 mai 1799, 7 heures du soir.

Très cher frère,

Tu apprendras par ma lettre officielle les raisons pour lesquelles je t'envoie le feld-maréchal lieutenant comte Kolowrat [1]. Je ne saurais assez te dire combien la chose a été désagréable et inattendue; mais il ne me reste qu'à songer aux voies et moyens par lesquels on peut l'expliquer au public, d'une façon rassurante, sans qu'un soupçon d'y avoir pris une part quelconque retombe sur des personnes occupant un rang distingué à la cour ou dans l'armée.

A l'occasion de ces malheureux événements, je me vois obligé de te demander, comme frère, une grâce particulière en faveur du général Schmidt [2]. Celui-ci, entraîné

1. Il avait servi dans les Pays-Bas en 1793 et en Allemagne en 1796. Employé en 1805 à l'armée de Bavière, il réussit à échapper à la capitulation d'Ulm.

2. Schmidt (Henri-Sébastien), né en 1743, général-major le 6 septembre

par sa haine contre les Français et écrivant au lieutenant-colonel Mayer [1], de l'état-major (lequel est employé auprès du feld-maréchal lieutenant Kospoth [2], commandant le corps de la Forêt-Noire), lui a fourni dans une lettre privée une idée ou plutôt des impressions, ainsi qu'il résulte de la première annexe de ma dépêche officieuse [3]. Mayer a donné au contenu de cette lettre privée une signification toute particulière, et l'affaire s'est ainsi envenimée. Les rangs inférieurs y ajoutant du leur, il en est résulté finalement ce malheureux événement.

Le général Schmidt reconnaît avoir commis une faute en écrivant à Mayer et en exprimant à ce dernier ses sentiments personnels, sans m'en avoir informé ni fait d'ouverture à ce sujet. Il ne peut se consoler de ce que le lieutenant-colonel Mayer ait interprété d'une façon aussi malheureuse des sentiments qui lui étaient tout personnels, et ait fait prendre une semblable tournure aux événements.

Je considère la faute de Schmidt comme une étourderie et une manifestation inopportune de sa haine violente contre les Français. En agissant ainsi, il n'a pas réfléchi de sang-froid et ne s'est pas rendu compte des consé-

1796, chef d'état-major de l'archiduc Charles au commencement de 1799, feld-maréchal lieutenant le 1er mars 1800 ; retraité le 28 septembre suivant ; rappelé après la capitulation d'Ulm (28 octobre 1805), et tué le 11 novembre suivant, au combat de Dürnstein.

1. Mayer de Heldenfeld (Antoine), lieutenant-colonel faisant fonctions, en 1799, de chef d'état-major du feld-maréchal lieutenant de Kospoth ; quartier-maître général de l'armée en 1806 ; retraité en 1836 avec rang de feld-maréchal ; mort le 2 juin 1842.

2. Kospoth (Siegfried, baron de), nommé feld-maréchal lieutenant en 1796, reçut, en avril 1799, le commandement du corps d'armée de Sztáray, qui était tombé malade. Il mourut en 1810. A la fois audacieux et prudent, il avait une justesse de coup d'œil qui lui avait valu l'entière confiance de Wurmser.

3. Cette annexe, d'une importance capitale, n'a jamais été retrouvée.

quences de son acte. C'est pourquoi je te prie encore une fois instamment de vouloir bien pardonner à Schmidt cette malheureuse étourderie.

Si tu es disposé à m'accorder une faveur, je te prie d'accéder à cette demande, car je serais profondément désolé que Schmidt, qui s'est toujours conduit noblement, loyalement, et qui a servi avec beaucoup de distinction, fût victime d'une irréflexion passagère ou d'un sentiment passionné dont la manifestation serait louable et légitime en toute circonstance autre que la présente, où la prévoyance et la délicatesse étaient à observer.

[A raison de l'importance de cette lettre, il a paru utile d'en reproduire le texte original.]

Stockach, den 18 mai 1799, um 7 Uhr Abends,
durch dem F. M. L. Graf Kolowrat.

Bester Bruder! Aus meinem officiellen Schreiben wirst Du den Gegenstand der Absendung des F. M. L. Grafen Kolowrat entnehmen. Ich kann nicht genug ausdrücken, wie unangenehm und unerwartet die Sache schon einmal geschehen ist; so bleibt nichts anderes, als auf Mittel und Wege zu denken, wie man dieselbe auf eine für das Publicum befriedigende Weise ausmittle, ohne dass auf den Hof oder bei der Armee angestellte Individuen distinguirten Grades, ein Verdacht von einer Theilnahme zurückfalle.

Bei diesen unglücklichen Ereignissen muss ich mir von Dir als Bruder eine besondere Grade für den General Schmidt ausbitten. Dieser, hingerissen durch seinen Hass gegen die Franzosen, machte dem Oberstlieutenant Mayer vom Generalstab (welcher beim F. M. L. Kospoth, der das Corps im Schwarzwald commandirt, angestellt ist)

eine Idee oder vielmehr Empfindungen in einem Privatschreiben bekannt, wie aus der ersten Anlage des officiosen Bericht zu ersehen ist. Mayer gab dem Inhalt dieses Privatschreibens eine ganz eigene Deutung, und so wurde die Sache immer schlimmer, da sie in den untern Stufen mehrere Zustätze erhalten, wo dann endlich das unglückliche Ereigniss daraus folgte.

General Schmidt erkennt den Fehler, das er sich seinen persönlichen Empfindungen überlassen, einen Brief an Mayer geschrieben, ohne mir hier von eine Anzeige oder Eröffnung gemacht zu haben. Er ist ganz untröstlich, dass dem Oberstlieutenant Mayer zur weiteren Erwägung mitgetheillen Privatgedanken die unglückliche Richtung und Wendung gegeben worden ist. Weil ich den Fehler des Schmidt als eine Übereilung und unzeiligen Ansbruch seiner leidenschaftlichen Abneigungen gegen die Franzosen anschaue, wovon er, ohne kalter Bluts zu erwägen, sich die Folgen nicht vorstellte, so wiederhole ich die angelegentlichste Bitte, Du möchtest dem Schmidt diese unglückliche Uberheilung verzeihen.

Wenn du mir je eine Gnade zu erweisen geneigt bist, so bitte ich Dich um diese Gewährung, da ich unendlich bedauern würde, dass Schmidt, welcher sich immer so edel rechtschaffen benommen und vorzüglich gut gedient hat, das Opfer von einem übereilten Gedanken oder leidenschaftlichen Empfindung werden sollte, deren Aüsserung auf einem jeden anderen Fleck als der vorliegende ist, wo Vorsicht und Delicatesse zu beobachten [waren], billig und gerecht sein würde [1].

1. Hüffer, *Der Rastatter Gesandten-Mord*, Appendice, n° ix, p. 93-94.

307. — L'Archiduc Charles a l'Empereur [1]

Donaueschingen [2], 2 septembre 1799.

Je vois, par la résolution prise le 9 du mois dernier et relative aux événements qui se sont produits pendant la nuit, lors du départ de Rastatt des ministres plénipotentiaires de France au Congrès, que la diète de l'Empire a confié à Votre Majesté le soin de continuer et de terminer l'instruction commencée à ce propos [3].

Je crois donc indispensable de réfléchir aux moyens qui, sans porter atteinte à la dignité de la Cour impériale et au bien du service de Votre Majesté, permettront cependant de faire connaître ces faits au public. Il n'y a du reste, à mon sens, que deux façons d'en finir avec cette affaire : 1° présenter au public les faits tels qu'ils se sont réellement passés ; 2° ou bien s'efforcer de démontrer que ce ne sont pas les hussards de Szekler, mais des étrangers qui ont commis le crime.

Mais si l'on adopte le premier moyen, il convient de considérer que l'on sera obligé de lui donner la sanction qu'il comporte. On ne saurait, en effet, punir les hus-

1. Lettre tirée des Archives impériales et reproduite par Cristé, *op. cit.*, p. 381.

2. Ville du grand-duché de Bade, appartenant alors au prince de Fürstenberg, à 87 kilomètres est de Fribourg en Brisgau et à la source même du Danube. Ce fut longtemps le quartier général de l'archiduc. Il s'y trouvait encore, quand il fut remplacé pour raisons de santé, le 7 mars 1800, par le feld-maréchal lieutenant baron de Kray.

3. A la suite d'un décret de la chancellerie de cour, du 6 juin, invitant la diète « à nommer quelques députés tirés de son sein pour assister aux recherches ouvertes sur l'affaire, et à donner au plus tôt, dans sa prudence et sa sagesse, un avis dicté par une franchise noble et patriotique sur tout ce qu'exige l'importance d'un attentat aussi inouï et aussi abominable », la diète avait déclaré « confier à la sagesse de Sa Majesté Impériale le soin de continuer et de terminer l'instruction. »

sards qui n'ont fait qu'exécuter des ordres reçus. Il faudrait donc remonter jusqu'à ceux qui les ont donnés et atteindre la personne ou, pour mieux dire, les trois personnes entre les mains desquelles tout a passé, à savoir : le général Schmidt, le lieutenant-colonel Mayer, le général comte Merveldt [1] et peut-être, au besoin, le général Görger. Or, je dois franchement faire connaître à Votre Majesté qu'en choisissant cette voie, il me semble impossible d'éviter certaines communications de nature à compromettre la cour et le service de Votre Majesté.

En raison même de l'aspect général du fait, des considérations générales qui se rattachent par tant de points à l'ensemble de la situation, personne ne consentira à l'envisager complètement à part, à n'y voir qu'un acte isolé et privé. Il faut donc considérer la chose sous un autre aspect, envisager ses relations avec la situation politique et militaire, tenir compte de l'opinion et du jugement de l'Europe, enfin des conséquences qui intéressent le bien de l'État. Aussi, tout en s'efforçant de donner les preuves les plus éclatantes du désir de rendre la justice la plus rigoureuse, il y a cependant lieu de craindre qu'on n'arrivera pas à atteindre entièrement le but que l'on se propose, et qu'on n'en continuera pas moins à soupçonner le gouvernement impérial d'avoir été, sinon le complice, du moins l'instigateur, l'inspirateur du crime.

L'opinion publique s'est d'ailleurs prononcée sur ce

1. Merveldt avait écrit, le 18 avril (29 germinal), à Kospoth : « M. le général de Görger, se conformant à la lettre du lieutenant-colonel Mayer, reçue hier par courrier, a pris toutes les dispositions nécessaires pour que l'affaire ne manque pas, même si les hussards trouvent le nid vide » (Cristé, *op. cit.*, p. 50). L'exacte signification de ces lignes peut être discutée ; mais, rapprochées de l'attentat commis onze jours après, elles prouvent assez clairement qu'un acte de violence à exécuter *manu militari* se préparait contre les ministres français.

point d'une manière absolument surprenante. La majorité des Français a, dès le début, accueilli la nouvelle du crime avec une assez grande indifférence et a soupçonné les détenteurs du pouvoir. Cette manière de voir commence à prendre actuellement racine en Allemagne.

A Paris, les orateurs qui ont prononcé des discours en public ont clairement insisté, dans les espèces d'actes d'accusation qu'ils ont dressés contre le Directoire, sur la participation du Directoire à ce crime, sur le rôle considérable qu'il a joué dans ce drame. Le ministre de la guerre, Bernadotte, s'est même plaint tout récemment, dans un rapport adressé au Directoire, de la publication d'une foule d'écrits tendant tous à établir que le Directoire aurait provoqué et organisé l'attentat de Rastatt [1].

On perdrait d'un coup et bien inutilement tout le terrain qu'on a gagné dans l'opinion publique, si l'on se décidait à représenter les choses absolument telles qu'elles se sont passées. Ceux qui détiennent actuellement le pouvoir en France ne manqueraient pas, dans les circonstances présentes, de tirer parti de cet aveu et, de toute façon, on se trouverait forcément compromis.

En exposant et en retraçant complètement l'affaire dans tous ses détails, on peut s'attendre à ce que chacun se demande immédiatement à quel moment on a découvert l'existence de la lettre particulière adressée par le général Schmidt au lieutenant-colonel Mayer. Comme il serait, d'autre part, impossible de contester l'époque de cette découverte, on se demanderait ensuite pourquoi l'on n'a pas immédiatement publié cette lettre. C'est là un point qu'on aurait dû viser dans le décret adressé à la diète.

1. L'archiduc était assez exactement renseigné. Voir, sur tous ces propos de cafés, n° 324, note 1.

Plus je réfléchis sur toute l'affaire, plus je suis intimement convaincu qu'il convient plus que jamais de lui donner la tournure et l'aspect le plus favorable et de montrer que nos soldats ne sont pas les auteurs du crime. On a déjà longuement et mûrement songé aux moyens d'arriver à ce résultat. On pense, entre autres, qu'on pourra, en poussant plus loin l'enquête, lui faire prendre une tournure qui mettra complètement à l'abri et justifiera aux yeux du monde l'honneur et la dignité du gouvernement impérial et de l'armée impériale.

Il faut toutefois reconnaître que l'on n'y parviendra pas sans difficulté. Mais il est hors de doute que, pour y arriver, il importe, sans parler des efforts d'intelligence qu'il y aura lieu de faire, d'exiger de tous ceux qui savent quelque chose de l'affaire, qu'ils continuent à garder le silence qu'ils ont observé jusqu'ici.

Comme, en tous cas, j'ai besoin de connaître les décisions souveraines de Votre Majesté, je la prie de vouloir bien me les faire tenir dans le plus bref délai possible, afin de pouvoir régler ma conduite ultérieure d'après ses volontés [1].

1. De cette lettre et de celle du 18 mai découlent des présomptions tellement fortes qu'à moins de parti pris la conviction s'impose. L'archiduc, dès le principe, n'émettait pas de doute sur la culpabilité de Schmidt et de ses sous-ordres, et se bornait à plaider pour eux les circonstances atténuantes, étourderie, malentendu, etc. Vainement alléguera-t-on qu'il était alors insuffisamment renseigné. Si ses informations n'étaient pas complètes le 18 mai, elles l'étaient certainement le 2 septembre, après quatre mois d'investigations. A qui fera-t-on croire que le général en chef, le frère de l'Empereur, ne sût pas l'exacte vérité? Et qui pourrait imaginer que, s'il eût eu le moindre soupçon contre les émigrés, contre le Directoire ou tout autre, il n'eût pas disculpé hautement ses officiers et ses soldats? Proposer « de ne pas présenter au public les faits tels qu'ils se sont réellement passés » et, grâce à « des efforts d'intelligence », grâce au silence « exigé » des témoins, de « faire prendre à l'enquête la tournure la plus favorable », c'est un aveu assez clair.

PARTIE XIII

APRÈS L'ATTENTAT

Jean Debry, échappé au massacre, part, le 10 floréal, pour Strasbourg, et le 24 pour Paris. — Une dépêche du général Laroche annonce la catastrophe. — Deux lettres anonymes à Jean Debry. — Des félicitations, des témoignages de sympathie lui sont adressés par de Bray, Jacobi, Solms-Laubach, Merlin, Joseph Bonaparte, Treilhard, Masséna, François de Neufchâteau, Bacher, Dohm, Talleyrand, le Directoire, Laharpe, Sieyes, Steube, Reitzenstein, Barère, Benjamin Constant, La Revellière-Lépeaux, Marchal, le général Lefebvre, Görtz, le prince de Linange. — Réponses de Jean Debry à Merlin, à Görtz, à Dohm, à Rechberg, etc.

Lettre du Directoire aux filles de Bonnier; leur réponse. — L'indemnité allouée à la veuve de Roberjot; observations de Reitzenstein et d'Edelsheim. — État des pertes subies par Jean Debry; son indemnité. — La fête funèbre du 20 prairial; relation d'Arndt. — Quatre chansons sur l'attentat. — Lettre de Mme Roberjot, désavouant les accusations qu'un libelle lui imputait contre Jean Debry.

---

308. — Le général Laroche, commandant provisoire de la cinquième division militaire, au ministre de la guerre [1]

Strasbourg, 11 floréal (30 avril).

Citoyen ministre,

J'ai à vous rendre compte de l'événement le plus horrible et tel que l'histoire n'en offre point de semblable. Nos ministres plénipotentiaires au congrès de Rastatt ont été assassinés, le 9, par les Autrichiens avec une barba-

1. Arch. nat., AF III, 600, doss. 4152, n° 61. Sur le général Laroche, cf. n° 281, note 2.

rie atroce et combinée. Les citoyens Bonnier et Roberjot ont été hachés et mis en pièces, et le citoyen Jean Debry ne s'est sauvé que parce que, étendu sur le terrain, il ne présentait plus aucun signe de vie. Il est entré à une heure du matin à Strasbourg. J'ai volé à son secours et fait appeler de suite les hommes de l'art les plus habiles. J'espère que nous aurons le bonheur de le conserver.

Cet événement, digne d'être cité parmi les anthropophages, et qui va faire frémir d'horreur les nations civilisées, s'est passé à un quart de lieue de Rastatt, sur le chemin qu'avaient pris les ministres pour retourner en France. Il est accompagné de circonstances si noires que ma main se refuse à les décrire. J'en laisse le soin aux secrétaires de la légation qui, en ayant été les témoins, ne manqueront point de le transmettre au gouvernement avec plus de fidélité que je ne pourrais le faire moi-même. Il me suffit de dire pour le moment que ces monstres ont tout méconnu, tout outragé, puisqu'ils n'ont point respecté les êtres faibles qui étaient à leurs côtés, les épouses et les filles des ministres. La citoyenne Roberjot a reçu un coup de sabre sur la tête et a été témoin des horreurs commises sur la personne de son époux et de sa fin cruelle. La citoyenne Jean Debry, enceinte de sept mois, et ses intéressantes filles ont eu le même spectacle à supporter.

J'achève, citoyen ministre, car je n'ai pas le courage de continuer.... Je ne me sens que celui de tirer vengeance, avec tous mes camarades et tous les républicains, d'un attentat aussi féroce.... Oui, vertueux ministres, j'en prends l'engagement sacré, vos mânes seront vengés ; mais la France déplore et déplorera longtemps la perte qu'elle vient de faire.

Salut et respect.

309. — BULLETINS TÉLÉGRAPHIQUES ADRESSÉS AU DIRECTOIRE [1]

11 floréal an VII (30 avril 1799). — Jean Debry annonce l'assassinat. Il vient d'arriver à Strasbourg comme par miracle.

14 floréal (3 mai). — Roberjot et Bonnier ont été massacrés par des hussards autrichiens en sortant de Rastatt. Jean Debry a contrefait le mort et a été grièvement blessé.

19 floréal (8 mai). — Jean Debry n'a pas de fièvre aujourd'hui. Les plaies qu'il a à l'épaule et au bras sont en suppuration.

21 floréal (10 mai). — Jean Debry a eu une bonne nuit. Ses plaies se cicatrisent. L'inflammation diminue sensiblement. Le malade n'éprouve plus qu'une légère douleur à la tête.

22 floréal (11 mai). — Jean Debry est en pleine convalescence. Les douleurs de tête diminuent sensiblement.

24 floréal (13 mai). — La guérison de Jean Debry est tellement avancée qu'il peut partir aujourd'hui pour Paris.

Même jour. — Il vient de partir.

(Signé) CHAPPE.

310. — JEAN DEBRY A MERLIN

Strasbourg, 11 floréal an VII (30 avril 1799).

Ce n'est pas le moment, mon ami, de te dire combien le ton de ta lettre du 4 m'a peiné [2]. Je croyais, et que toi et

1. Arch. nat., AF III, 23.

2. C'est la lettre citée au *Discours préliminaire*, t. Ier, p. 160, note 2, dans laquelle Merlin, prescrivant à Jean Debry de rester à son poste, reconnaissait qu'avant peu les baïonnettes autrichiennes pourraient bien l'en déloger ; mais « alors comme alors ! »

le Directoire deviez mieux me connaître. Au surplus, je porte des preuves irrécusables que des considérations faites pour un temps tranquille ne sont point l'effet de la crainte des événements extraordinaires. D'ailleurs, aussitôt que l'apparence des choses a changé à Rastatt, je t'ai écrit sur-le champ. Je te prie de communiquer ce que je te mandais au Directoire.

Je me prépare pour dicter demain au ministre les horribles détails de l'affreuse catastrophe qui a terminé le Congrès. J'ai treize blessures, dont aucune n'est mortelle ; je suis même jusqu'à présent sans fièvre.

Je t'embrasse de tout mon cœur. Mille amitiés à Treilhard.

311. — Le chevalier de Bray a Jean Debry

Karlsruhe, 30 avril 1799.

Quels horribles adieux, citoyen ministre, et quel événement atroce a signalé notre seconde séparation ! Ah ! jamais cette épouvantable histoire ne s'effacera de mon imagination. Mes facultés en sont anéanties, et je suis vraiment le plus malheureux des hommes de devoir rencontrer encore, sur la terre étrangère où une loi trop rigoureuse me bannit, les assassins de mes compatriotes et les bourreaux de plusieurs de mes amis. Tout ce que j'ai vu me semble un rêve affreux ! Je ne crois pas encore que ce qui a été fait soit possible ! Les monstres ! Arracher des hommes sans défense des bras de leurs femmes et de leurs enfants ! Trier leurs victimes au sein des ténèbres, massacrer les ministres d'un grand peuple au moment où, partant au milieu de la nuit, sous la seule garantie de la parole de leurs bourreaux, ils leur donnaient par là la preuve la plus convaincante de confiance et de sécurité

dans leurs intentions. Oh ! l'univers retentira de cette atrocité ; de toutes les parties de la terre il s'élèvera des vengeurs ; un cri terrible jeté par tous les cœurs honnêtes demandera la mort de ces bourreaux.

Si du moins, dans ces affreuses circonstances, quelque chose peut adoucir l'amertume de vos peines, c'est la participation entière de tout ce qui vous a connu sans exception. La ville, le pays, tous les ministres, le pauvre margrave, toute sa famille, sont pénétrés de douleur et d'indignation. Le nom allemand ne doit point être souillé par cette horreur. Mon digne compagnon le comte de G[örtz] et moi, nous ne parlons que de vous, que de cette horrible catastrophe. Enfin, mon cher compatriote, vous voilà sur le sol de votre patrie ; vous y êtes avec votre famille ! Mais cette pauvre Mme Roberjot ! quelle perte ! quel homme on lui a ravi ! Ah ! mon cœur saignera toujours à ce funeste souvenir.

Je n'ai pu résister à la tentation de chercher quelque consolation en vous écrivant, mon cher compatriote. Donnez-moi de vos nouvelles, de celles de votre chère famille, à laquelle je présente mes hommages, de celles de l'honnête Rosenstiel, de Belin, enfin de tout ce qui nous intéresse. Puissé-je vous revoir bientôt et aller chercher au sein de ma patrie non l'oubli mais l'adoucissement de tous mes malheurs ! La Providence vous a réservé, citoyen ministre, pour faire entendre à la nation française la voix de la justice et de la vérité et diriger l'action de sa vengeance et de sa gratitude. Puisse le ciel couronner vos efforts et ses destinées ! Agréez l'hommage de mon tendre et immuable attachement [1].

1. Le chevalier de Bray avait toujours entretenu de cordiales relations avec la légation française, et sa lettre a tous les caractères d'une sincère et profonde sympathie. Dans le débat qui s'est élevé sur l'identité des

312. — Jean Debry a Talleyrand

Strasbourg, 12 floréal an VII (1er mai 1799).

Citoyen ministre,

Le colonel autrichien commandant à Gernsbach a écrit à la légation française, le 8 floréal, une lettre pour lui signifier de partir de Rastatt dans vingt-quatre heures. Vous en trouverez ci-joint la traduction [1]. J'ai cru devoir lui faire d'ici une réponse, dont je vous transmets copie.

Salut et respect.

[Suit cette réponse, en date du même jour 8 floréal.]

Je vous déclare, Monsieur le colonel, que je proteste formellement, au nom du gouvernement français, contre l'ordre de quitter Rastatt que vous vous êtes permis de faire signifier à la légation française, le 9 floréal, à sept heures et demie du soir. L'existence du Congrès et sa continuité ne dépendent point du caprice de votre maître. Au surplus, cet acte vexatoire et contraire au droit des gens sera à peine remarqué dans la nombreuse série

assassins, son appréciation pèse d'un grand poids. En rendant compte dans la *Revue historique* (mai 1903, p. 120) d'une publication partielle de ses mémoires, *Auf dem Leben eines Diplomaten der alten Schule*, Leipzig, 1903, M. Philippson s'exprime ainsi : « Étroitement lié aux événements, il décrit avec l'autorité d'un témoin l'assassinat des ministres français à Rastatt. Son témoignage prouve et que Debry n'eut aucune part au crime commis sur ses collègues, et qu'aucun des meurtriers ne parlait français. L'hypothèse que l'assassinat fut préparé par un parti politique et par de hauts personnages français est définitivement ruinée. »

1. Cette lettre, datée du 28 avril, au quartier général de Gernsbach, était ainsi conçue : « Ministres, les opérations militaires et la sûreté de l'armée ne permettent point de tolérer des citoyens de la République française dans l'enceinte occupée par l'armée impériale-royale. Vous ne trouverez donc pas mauvais que, forcé par les circonstances de la guerre, je vous signifie que vous ayez à quitter dans les vingt-quatre heures l'enceinte occupée par notre armée. (Signé) Barbaczy, colonel. »

des attentats dont vous et votre gouvernement vous êtes rendus coupables.

313. — Jean Debry au Directoire

Strasbourg, 13 floréal an VII (2 mai 1799).

Citoyens directeurs,

Ce ne peut être que le sentiment affreux de la perte qu'elle vient de faire qui empêche la veuve infortunée de mon collègue Roberjot de voir que le nom qu'elle porte est sa meilleure recommandation. Elle est plongée dans le désespoir ; elle a besoin d'appuis. Elle me demande une lettre pour vous ; je la lui donne plutôt pour la calmer que parce que je la lui crois nécessaire. Il n'est point de gouvernement auprès duquel sa situation ne parlât efficacement, à plus forte raison dans un État libre et auprès de vous, citoyens directeurs, à qui jamais un coup aussi affreux qu'imprévu ne saurait être étranger.

Salut et respect.

314. — Jean Debry a Noblet [1]

Strasbourg, 13 floréal an VII (2 mai 1799).

Maintenant, mon cher Noblet, que vous savez que j'ai miraculeusement échappé, quoique grièvement blessé, au massacre qui enveloppa mes collègues, je ne risque point d'alarmer votre sensibilité en mettant sous vos yeux les preuves matérielles de ce que j'ai essuyé. Nous sommes dans un temps où malheureusement il faut tout prévoir. C'est pour cela que je désire que vous vouliez bien recevoir et conserver chez vous jusqu'à mon retour les vêtements per-

1. Sur Noblet, voir t. II, p. 49, note 1.

cés et ensanglantés que je portais à l'instant de l'affreux événement. Faites-les voir, non pas à tous, mais seulement à quelques-uns de mes anciens collègues, mes amis et les vôtres. Surtout empêchez qu'on y fasse aucun changement ; conservez-les tels qu'ils sont, sanglants, déchirés, et tels que je veux les léguer à mes enfants avec ma haine pour l'Autriche [1]. Je vous demande en grâce de ne pas changer un seul mot à cette disposition. Je joins aussi à cette lettre la copie du procès-verbal que l'officier de santé a fait de mes plaies. Que votre amitié se tranquillise, elles vont bien, et il m'a promis que s'il n'arrivait aucun accident, dans vingt ou vingt-cinq jours je pourrais me mettre en route sans danger. Donnez-moi de vos nouvelles ainsi que de mes petits enfants. Mille amitiés à votre chère épouse. Ma famille se porte bien et vous embrasse.

A revoir, je suis fatigué, quoique ce ne soit que de dicter. Le paquet des vêtements vous sera remis par le ministre ligurien Boccardi, qui reconduit demain à Paris la malheureuse veuve Roberjot.

Tout à vous.

315. — Lettres anonymes a Jean Debry

Dans son *Discours préliminaire*, Jean Debry rapporte que, quatre jours après l'attentat, il a reçu à Strasbourg « des lettres d'injures où il était peint comme l'auteur du crime ». Depuis, ajoute-t-il, « les libelles et les imputations se sont succédé avec fureur et sans interruption ». La première des deux lettres qui suivent appartient à

1. Ce sont ces vêtements qui furent promenés solennellement lors de la fête funèbre et dont l'exhibition fut exploitée par les chansonniers royalistes. Voir ci-dessous, n° 352, III.

cette correspondance. On y lit en tête, de la main de Jean Debry : « Premier topique appliqué sur mes plaies par un *respectable anonyme* très digne d'être l'organe de sa faction ». Quant à la seconde, conçue dans un autre esprit, elle relate une assez curieuse anecdote.

I.

Vous permettrez sans doute à un ami de la vérité éloigné des intrigues directoriales de vous tracer quelques observations que les événements viennent de lui suggérer.

D'abord l'on ne saura jamais pourquoi vous et vos collègues ont été admis au Congrès de Rastatt. Enfin vous y avez figuré tous trois. Quelle a été votre mission ? Est-ce de faire des propositions de paix, ou bien n'est-ce pas plutôt d'en recevoir ? Quelles que soient les raisons qui ont déterminé ce gouvernement monstrueux qui régit notre pays, le fait est que depuis près d'un an vous séjourniez à Rastatt comme des potentats ou des ministres d'une grande nation. La trêve rompue, il a fallu reprendre les armes. Dès lors votre présence était inutile dans le lieu des séances ; vous ne deviez être considérés que comme espions. A Dieu ne plaise néanmoins que je veuille pallier le crime qui s'est consommé sur vos collègues, qui sont à regretter ! Mais vos commettants en sont la véritable cause ; leur mensonge infâme en présence de tous les peuples a été de soutenir qu'ils voulaient la paix, tandis qu'ils violaient les droits les plus sacrés de la société en portant le trouble et la désolation chez leurs voisins toujours par leurs émissaires soudoyés, c'est une preuve incontestable que ces républicains veulent bouleverser le monde entier. Et qui ne dira peut-être pas, non sans fondement, que ce sont eux qui vous ont fait assas-

siner pour fasciner les yeux des puissances neutres et les forcer à leur donner aide et assistance contre leurs ennemis ? Car jamais l'on ne pourra s'imaginer que l'Autriche, qui avait en son pouvoir des rebelles à leur souverain, il y a sept ans, sans leur causer la moindre peine, ait violé les droits des nations civilisées. Ce coup ne peut venir que de scélérats consommés dans le crime, que des gens qui demeurent à Paris, rue de Vaugirard [1], et de leurs créatures [2].

Je n'en dirai point davantage. Nous ne faisons pas grande attention à votre convalescence, par la raison que vous êtes membre de la Convention de triste mémoire. On ne peut prendre intérêt à votre santé que comme père de famille.

Réfléchissez à cette note et convenez que j'ai raison.

II.

Citoyen,

En vous écrivant la présente, je ne fais que suivre l'impulsion de ma conscience. Voici de quoi il s'agit.

Le 30 germinal dernier [3], j'étais encore à Paris, m'en tretenant d'affaires politiques avec trois amis. La conversation tomba naturellement sur le Congrès de Rastatt. Je ne fus pas peu surpris d'entendre l'un d'eux (il est à remarquer qu'il habite le palais directorial) nous dire avec un ton d'assurance : « Le Congrès sera dissous sous peu de jours; *mais souvenez-vous-en : aucun des trois*

1. C'est-à-dire au Luxembourg.

2. Cette accusation fut développée peu après dans une brochure anonyme : *Réflexions sur la catastrophe des ministres de la République française à Rastatt.* Cf. t. Ier, p. 92, note 1.

3. 19 avril, dix jours avant l'attentat.

plénipotentiaires ne remettra le pied en France. » Ce furent ses propres termes. Je voulus l'interroger sur le sens de ses paroles, mais inutilement ; sans doute, il s'était aperçu qu'il en avait trop dit.

A la nouvelle de l'affreux assassinat dont vous et vos malheureux collègues venez d'être les victimes, le rapprochement de la prophétie avec l'événement m'a frappé et me fait craindre de nouveaux malheurs. Vous connaissez l'état des choses mieux que moi ; ce renseignement pourra peut-être vous être de quelque utilité pour votre conduite ultérieure. Tel est du moins le motif qui m'a fait tracer ces lignes. Je suis prêt d'attester d'une manière authentique et de faire avouer à l'ami qui était avec moi la vérité de ce que je vous annonce. Si vous désirez donc connaître l'individu qui a fait cette malheureuse prophétie, faites-le-moi savoir par la voie des journaux. Bien entendu que vous me garantirez sur votre honneur que je n'aurai rien à redouter de la part des maîtres du susdit individu. En attendant, ne soyez pas surpris si je garde l'anonyme.

A. V... [1].

316. — Le baron de Jacobi-Klöst a Jean Debry

Karlsruhe, 2 mai 1799.

Citoyen ministre,

Ce serait peine perdue de vouloir vous peindre les sentiments d'amertume et d'indignation profonde dont mon cœur a été déchiré pendant l'horrible catastrophe. Il n'y a pas de termes qui puissent en exprimer toute l'hor-

1. Ne serait-ce pas A. Vatar, propriétaire du *Journal des hommes libres* et ennemi déclaré du Directoire, qui avait supprimé cinq ou six fois sa feuille ?

reur. D'ailleurs peut-on douter que tous les honnêtes gens ne partagent la douleur que doit inspirer un pareil forfait, indépendamment de la violation atroce du droit des gens? Puisse le sort, citoyen ministre, vous combler de satisfaction et de prospérité pour l'avenir! Tout ce qui vous intéresse et votre respectable famille aura toujours un droit, fondé sur ma sensibilité et les sentiments que je vous porte.

Oserais-je vous recommander une affaire à cette occasion? c'est la radiation définitive du duc de Looz-Corswarem [1]. Votre malheureux collègue, le ministre Roberjot, qui a emporté des regrets universels, avait commencé cette bonne œuvre. La non-émigration est évidente; pas une ombre de tort. Un certain citoyen Gösser a soigné l'affaire, surtout avec le directeur Merlin. Je suis sûr d'avance qu'il suffit de recommander à votre cœur les intérêts de ce prince honnête et loyal pour que vous lui accordiez vos bons offices.

Accordez-moi toujours votre souvenir bienveillant; il me sera précieux. C'est avec ces sentiments et ceux de la plus haute considération que j'ai l'honneur de vous présenter ici, citoyen ministre, l'hommage de mon respect.

P.-S. — Je me mets dans ce moment en voiture pour retourner à Berlin.

1. Ce prince souverain, possessionné dans les Pays-Bas autrichiens, avait été porté sur les listes d'émigrés de la Dyle et de Sambre-et-Meuse. Cf. t. Ier, p. 67.

317. — LE COMTE DE SOLMS-LAUBACH A JEAN DEBRY

Karlsruhe, 2 mai 1799.

Citoyen ministre,

La nouvelle de votre heureuse arrivée à Selz a été reçue par ceux qui s'intéressent à votre sort avec la joie la mieux sentie. Ce n'est qu'elle qui calmait un peu nos inquiétudes et qui nous inspirait la confiance que votre présence sur la rive gauche du Rhin empêcherait tous les excès auxquels l'idée de venger un affront terrible peut porter un soldat français. Le respect qu'on vous porta en tout temps est devenu au moment actuel un sentiment commun à tous ceux qui ont l'honneur de vous connaître. L'on vous estime tout autant qu'on méprise vos assassins.

Les restes du corps diplomatique de Rastatt se sont occupés aujourd'hui d'un récit qui décrit tous les détails de l'assassinat. Il a été rédigé, et d'aujourd'hui en quinze, ce même rapport sera rendu public par la voie de l'impression. C'est M. de Dohm qui s'est occupé de la rédaction, et son nom seul vous garantira, citoyen ministre, qu'il a rendu à la légation française la justice qu'elle mérite, et qu'on a exprimé avec énergie la haine et le mépris qu'on porte à ses assassins. Ce qui peut vous tranquilliser, autant que les circonstances le permettent, sur les suites de l'événement terrible que nous plaignons tous, est le témoignage que vous rendrez, citoyen ministre, en notre faveur. Vous direz au gouvernement français que la haine que nous portons à vos assassins a été égale à l'attachement que nous avons prouvé à la légation française ; il répugne à votre caractère, citoyen ministre, d'imputer aux Allemands ce que des Hongrois ont fait. Vous savez que nos compatriotes méprisent autant les auteurs de ce crime que les vôtres peuvent le faire.

On me charge, citoyen ministre, d'une quantité d'assurances de respect et de considération pour vous. L'unanimité avec laquelle on prononce ces sentiments me dispense de vous nommer les personnes ; tous s'accordent à vous admirer, tous comptent sur l'élévation de vos sentiments, qui saura bien distinguer un fait commis sur terre d'Empire, par des brigands étrangers, des sentiments invariables des habitants de l'Allemagne. Le capitaine autrichien qui commande à Rastatt a promis au major Harrant de lui rendre le portrait de.... et celui de mesdemoiselles vos filles. Il les enverra à moi à Laubach en Wettéravie [1], et je vous prie, citoyen ministre, de me faire parvenir l'adresse sous laquelle je pourrai les envoyer à vous. Rappelez-moi au souvenir de madame votre épouse et de mesdemoiselles Éléonore et Victoire, et pénétrez-vous de la vérité que je ne craindrais aucun sacrifice pour purger le sol allemand de l'infamie qui vient de s'y commettre.

J'attends, citoyen ministre, les ordres que vous pourriez me donner. Si vous demandez des éclaircissements, je me rendrai chez vous pour vous les donner. Acceptez-en l'assurance du respect le plus profond et du dévouement le plus sincère de votre très humble serviteur.

318. — Jean Debry a Merlin [2]

Strasbourg, 13 floréal an VII (2 mai 1799).

Je reçois, mon cher Merlin, votre bulletin télégraphique et, malgré les mouvements de fièvre que me donnent mes blessures, je quitte mon lit pour te faire les réflexions amères qu'il m'inspire. Est-il possible que, dans l'affreux

1. Petite ville de la Hesse supérieure, à vingt kilomètres sud-est de Giessen.

2. En marge de la minute de cette lettre, on lit : *Non envoyée.*

événement que j'ai essuyé, vous sembliez me séparer de mes malheureux collègues? Vous attendez, dites-vous, les détails de l'assassinat des ministres français Bonnier et Roberjot; et le ministre Jean Debry n'a-t-il donc pas été aussi assassiné? Lui reprochant de n'être pas mort, ne craint-on que ses blessures ne se guérissent? Il me semble que quatorze coups de sabre reçus à son poste valaient bien un léger témoignage d'intérêt, que des étrangers eux-mêmes n'ont pu lui refuser. J'avais mandé au ministre que j'étais couvert de plaies; il en aura le procès-verbal, quand tu auras reçu cette lettre; mais ai-je donc besoin d'un procès-verbal pour être cru? Tiens, Merlin, ce n'est point ainsi qu'on se fait des amis ou que l'on conserve ceux qu'on a. La peine que me cause l'indifférence du Directoire serait pour moi le plus cruel supplice, si ma conscience ne me vengeait de votre silence. Interroge les personnes qui étaient à cette affreuse catastrophe, les ministres liguriens, l'intéressante et malheureuse veuve Roberjot, ceux qui le lendemain m'ont vu revenir tout sanglant de ce bois où je me dérobai au dernier coup des assassins; ils te diront ce que j'ai souffert et que je n'ai dû la vie qu'à une réunion de circonstances telle que, si une seule m'eût manqué, ma femme enceinte et mes filles m'eussent vu expirer sous leurs yeux.

Mets-toi à ma place, Merlin, et tu sentiras combien je dois être susceptible et combien il est cruel pour moi d'avoir même l'apparence de faire mon apologie. Peut-être aussi la fièvre qui m'agite me forge-t-elle des chimères. Tu peux juger s'il me sera doux d'en être convaincu. Au reste, j'ai fait mon devoir en homme courageux et je te dis en homme libre. Je voudrais que mes blessures me permissent de souffrir le mouvement de la voiture; je partirais dès ce soir. En voyant mes plaies, mes vêtements

sanglants et percés de coups de sabre, vous jugeriez peut-être que, quoique je ne sois pas mort, je suis aussi un ministre assassiné. Encore une fois, excuse ce délire de sensibilité, s'il n'a pas de fondement. Je te crois assez mon ami pour le faire et trop juste pour apprécier la pureté du sentiment qui m'anime.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

319. — Merlin a Jean Debry

Paris, 15 floréal an VII (4 mai 1799).

Après la profonde douleur que m'a causée, ainsi qu'à mes collègues, l'horrible catastrophe que tu as éprouvée, mon cher ami, tout ce qui pouvait m'arriver de plus fâcheux, c'était que tu eusses été peiné de ma lettre du 4. Je ne m'en rappelle ni les expressions ni même la substance ; mais bien sûrement mon intention en t'écrivant n'a pas été de te faire le plus léger reproche. Nous avons pensé ici et nous pensons encore que le parti le plus politique et le plus sûr à tous égards pour la légation était de rester à Rastatt jusqu'à ce que le général autrichien l'en eût fait enlever de vive force pour la conduire en deçà du Rhin, ou, en cas d'entière dissolution préalable du Congrès, jusqu'à ce qu'il lui ait fourni lui-même une sauvegarde et une escorte pour rentrer en France. Il est impossible de croire qu'en agissant ainsi la légation eût couru le moindre risque.

Sans doute, des circonstances qui nous sont encore inconnues l'ont déterminée au parti qu'elle a pris ; mais il n'est plus temps et il est malheureusement inutile de se livrer à une pareille discussion, Toutes nos facultés doivent se réunir pour exciter contre l'exécrable maison d'Autriche l'indignation générale. Nous rédigeons en ce

moment un message pour annoncer aux deux conseils ce nouveau crime du successeur de l'assassin des ambassadeurs de François Ier (Charles-Quint) [1]. Il nous tarde bien de savoir les détails de cet affreux événement. Sans doute, ils nous parviendront aujourd'hui, puisque tu les as fait partir le 12.

N'oublie pas ta santé ; elle est aussi précieuse à la République qu'à tes amis. Je désire bien que ta guérison soit assez prompte pour que tu puisses arriver ici à la fin du mois. Mille amitiés.

320. — Joseph Bonaparte a Jean Debry

Paris, 15 floréal an VII (4 mai 1799).

Je ne puis rien ajouter sans doute, mon cher ami, à la sensation d'horreur et de regrets que vous devez avoir pressentie, lorsque vos amis et en général tous ceux de la patrie entendaient la lecture de votre lettre. Elle est fidèle et ne tire que des faits toute l'impression qu'elle a faite. Le corps législatif a frémi ; nous espérons que la République sera bientôt à même d'en tirer une vengeance éclatante. Je vous assure que nous avons bien partagé vos périls, et les moments plus affreux encore qui ont suivi votre assassinat, lorsque, cherchant vos enfants, un asile, vous avez été reporté sur le champ de massacre ; mais il est inutile de revenir sur de si horribles images.

1. Dans son manifeste du 18 floréal, le Directoire proclama effectivement que le forfait de Rastatt était « l'affreux complément de la suite d'atrocités dont l'Autriche a étonné l'Europe, depuis que Charles-Quint lui donna l'exemple de se mettre au-dessus des lois en faisant massacrer les ambassadeurs que François Ier envoyait à Venise et à Constantinople. » Il rappelait ainsi le meurtre de César Frégose et d'Antoine Rincon, qui, voyageant de conserve en mai 1540 et naviguant sur le Pô, furent assaillis et massacrés. L'attentat fut attribué au marquis de Guast, gouverneur du Milanais, qui aurait reçu de Charles-Quint l'ordre d'entraver les missions de ces envoyés et de s'emparer de leurs instructions.

J'ai éprouvé quelque consolation en apprenant que vos blessures vous font espérer une prompte guérison. Tous vos amis vous attendent avec impatience, je vous le répète en mon particulier. Je passerai le printemps à la campagne ; si vous ne passez pas votre convalescence chez vous, je vous offre l'hospitalité de l'amitié avec votre famille. La nature n'est nulle part plus belle qu'au lieu que j'ai choisi ; nulle part vous ne serez plus cordialement accueilli et ne trouverez des goûts et des mœurs plus simples. Ma femme se joint à moi pour faire agréer cette offre à votre épouse et à vos filles, Croyez à la vérité de mon affection.

J'espère que Sieyes sera porté au Directoire ; tous les patriotes vont se réunir pour le triomphe de leur cause.

Salut et amitié.

321. — Le Directoire a Jean Debry

Paris, 16 floréal an VII (5 mai 1799).

Le Directoire exécutif, citoyen, a lu en frémissant les détails affreux de l'attentat commis sur votre personne et celles de vos collègues Roberjot et Bonnier. Cet acte de férocité ne peut rester sans vengeance.

L'intérêt que le Directoire prend à votre situation vous est un garant sûr des vœux qu'il fait pour votre prompt rétablissement.

Des ordres sont donnés au ministre des finances pour pourvoir aux besoins que vous pourriez éprouver ainsi que la citoyenne Roberjot.

Le président du Directoire exécutif,
(Signé) Barras.

322. — TREILHARD A JEAN DEBRY

Paris, 16 floréal an VII (5 mai 1799).

Je n'ai pas besoin de te dire, mon cher ami, combien j'ai été accablé de l'attentat commis contre les ministres plénipotentiaires et contre toi en particulier. Rien n'égale l'atrocité de l'Autriche, si ce n'est l'horreur qu'elle inspire. Dis à ta femme et à tes enfants que ma femme et moi nous ressentons vivement leurs peines. Prends soin de ta santé et donne-moi de tes nouvelles le plus tôt que tu pourras. Je t'embrasse.

323. — MASSÉNA A JEAN DEBRY

Quartier général de Zurich [1], 16 floréal an VII (5 mai 1799).

Citoyen ministre,

J'ai reçu avec d'autant plus de plaisir votre lettre que j'ai lieu de croire que vous êtes hors de tout danger, et que vous pourrez de nouveau consacrer au service de notre patrie des jours conservés par une espèce de prodige.

Qui n'aurait pris, ainsi que moi, la part la plus vive à votre événement malheureux, et qui, en donnant des regrets au sort de vos collègues infortunés, ne sentira davantage encore le prix de votre conservation ? Vous serez, citoyen ministre, un objet d'intérêt pour vos contemporains, de même que votre existence sera le témoin irrécusable de la lâche et perfide cruauté de nos ennemis ; elle anticipera, si je puis m'exprimer ainsi, sur l'infamie que la postérité déversera sur la maison d'Autriche.

1. Masséna occupait alors des positions à l'ouest de la Limmat, entre Zurich et Brugg, attendant patiemment le moment favorable pour prendre l'offensive.

Recevez, citoyen ministre, l'assurance de mon sincère attachement et de ma haute considération.

324. — Merlin a Jean Debry

Paris, 17 floréal an VII (6 mai 1799).

La lettre du 12 au ministre des relations extérieures, mon cher ami, nous a fait frémir d'horreur et d'indignation. Il est impossible que l'imagination la plus cannibale devine de pareils crimes. Un message a transmis hier aux deux conseils ces horribles détails ; aujourd'hui ils seront annoncés à toute la France par une proclamation et à tout le peuple par un manifeste. Croirais-tu que les factions pussent s'emparer d'un événement de cette nature ? C'est cependant ce qui arrive ; on dit hautement dans les cafés de Paris que « le Directoire, n'ayant absolument pas voulu la paix, a fait assassiner les plénipotentiaires, afin d'ensevelir avec eux leur secret [1] ». Les factions ne seraient pas aussi impudentes si

1. Paris avait appris l'attentat par la publication, faite au *Moniteur* du 15 floréal, de la lettre affolée de Belin. Dès le lendemain, Barrot, député de la Lozère, signalait à Merlin, dans les termes mêmes rapportés par celui-ci, les propos qui se tenaient dans les cafés. « L'horreur, l'invraisemblance d'une pareille atrocité, ajoutait-il, frappera tous les bons esprits » (Arch. nat., F⁷ 6209, doss. 3399). Un rapport dressé, le 17 floréal, par le bureau de surveillance de l'état-major constate les mêmes bruits. « Le piége le plus dangereux est tendu par la désorganisation aux crédules Parisiens. On a fait circuler hier, dans plusieurs cafés du boulevard et porte Saint-Martin, des lettres timbrées de Rastatt, annonçant que les ministres français n'étaient chargés que de pouvoirs illusoires ou illégaux ; qu'avant leur arrivée, le Congrès était prévenu de ne pas traiter avec ces faux ordres ; que leur assassinat n'est que le fruit de la discorde qui règne dans notre gouvernement ; que ce que faisait un des directeurs, un autre le détruisait.... » (Id., doss. 6402). Le 25 floréal (14 mai), le ministre de la police envoya la note suivante au bureau central : « Des malveillants vont propageant dans le public les bruits les plus infâmes sur les membres du Directoire. Ils les accusent d'être les auteurs eux-mêmes de la mort de nos ambassadeurs à Rastatt, où ils ont fait gagner, disent-ils,

elles n'avaient pas de forts appuis dans les Conseils. Il me tarde de te voir à la tribune ; il n'y a que la tribune qui puisse réparer le mal qu'elle a fait et qu'elle fait encore.

Bailleul a, dit-on, prononcé hier sur le message un discours qui surpasse tout ce qu'il a fait jusqu'à présent de bon et d'énergique [1]. Eh bien! certains hommes enrageaient de ce que ce discours sortait d'une bouche qui ne leur est ni vendue ni asservie. L'égarement et la fureur des partis sont à leur comble.

Hâte, mon ami, ta guérison et ton retour ; j'aurai bien du plaisir à t'embrasser. Mille amitiés.

325. — François de Neufchateau a Jean Debry

Paris, 17 floréal an VII (6 mai 1799).

Mon cher et ancien collègue, nous avons longtemps douté de l'exécrable attentat commis sur vos collègues. Nous ne pouvions croire à tant d'atrocités, à tant de perfidie, à tant d'oubli des premiers principes du droit natu-

des troupes autrichiennes pour donner à la fois un prétexte plausible à la continuation de la guerre et faire disparaître une correspondance qui devait mettre au grand jour les preuves que le Directoire pouvait faire une paix honorable à l'époque du séjour de Malmesbury à Paris.... » (Id., doss. 3390.)

1. Jacques-Charles Bailleul, député de la Seine-Inférieure à la Convention, puis aux Cinq-Cents, avait donné des gages à tous les partis et conservé néanmoins une certaine indépendance. Son discours, dont Merlin vante l'énergie, valait mieux effectivement que les déclamations furibondes de certains de ses collègues. « Il est constant, dit-il, que le but de la coalition est l'envahissement du monde; qu'elle ne respecte rien de ce qui est sacré. Il y a peu de jours, le plus infâme de ces gouvernements coalisés célébrait par des réjouissances l'assassinat prétendu du héros de l'Égypte; aujourd'hui les mêmes poignards, plus sûrement dirigés, viennent de frapper trois des agents de la République. La coalition a voulu élever une barrière éternelle entre la République française et les autres peuples et nous ravir jusqu'à l'espoir de la paix. Que le monde entier se ligue contre elle ! etc., etc. » Et Bailleul conclut en réclamant des mesures qui furent votées par les Conseils, message et manifeste du Directoire, fête funéraire, adoption des femmes et enfants des plénipotentiaires, etc. (*Moniteur* du 19 floréal).

rel et du droit des gens, de la part d'une puissance qui certes n'avait pas à se plaindre de nous, surtout dans nos relations diplomatiques. Quand je compare ce qui vient de se passer avec les égards que je marquai, les honneurs que je fis rendre à Cobenzl, au moment même où tout espoir de conciliation s'était évanoui [1], il me semble que nous soyons en guerre avec la dernière des nations sauvages. L'indignation, le ressentiment sont au comble dans les deux premières autorités et dans tous ceux chez lesquels il coule encore quelque goutte de sang français. La soif de la vengeance brûle tous les cœurs. La mort de vos collègues, les dangers affreux que vous avez courus, seront expiés dans le sang de vos assassins. Vous ne pouvez pas en douter, et j'imagine qu'aucun peuple instruit du forfait ne peut en douter; mais vous et moi et tous les amis de la liberté pleureront toujours vos deux collègues. Roberjot m'était plus connu que Bonnier; je le pleure plus amèrement, ce malheureux Roberjot; il ne sort pas de ma pensée, et je partage vivement la douleur de sa respectable épouse.

Je ne suis pas moins occupé de vous et des vôtres, mon cher et ancien collègue, quoique, grâce au génie de la République, vous ayez échappé au fer des Autrichiens. Avec quel serrement de cœur je vous ai suivi dans ce bois où vous étiez caché, j'ai entendu les cris de votre épouse et de vos enfants! Vous vous êtes sauvé par un courage et une présence d'esprit admirables. Tous les Français s'en félicitent; mais croyez qu'il n'en est aucun qui ait saisi avec une satisfaction plus vraie cet adoucissement à la douleur publique [2].

1. C'est-à-dire à l'issue des conférences de Selz.

2. Le 4 prairial (23 mai), François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, recevait un rapport du bureau des bâtiments civils qui soumettait à son

Rappelez-moi, mon cher et ancien collègue, au souvenir de votre aimable famille, et comptez pour la vie sur mon sincère attachement.

326. — Bacher a Jean Debry

Karlsruhe, 17 floréal an VII (6 mai 1799).

Citoyen ministre,

Je viens d'apprendre les atrocités commises envers la légation française : elles font frémir d'horreur et révoltent la nature entière. On a intercepté le cours des postes, et ce n'est que par des voyageurs que nous avons appris les horribles détails d'un événement qui déshonore à jamais l'armée autrichienne et répand le deuil sur toute l'humanité.... En se livrant à tout ce qu'un sentiment aussi pénible a de déchirant, on ne peut assez admirer la présence d'esprit avec laquelle vous avez su, dans le moment le plus critique où un mortel puisse se trouver, sauver des jours précieux pour tous les vrais amis de la liberté.

Veuillez bien, citoyen ministre, agréer les vœux les plus

approbation le percement de deux rues sur les terrains de l'ancien monastère des Filles Saint-Thomas. L'une de ces rues devait prolonger la rue Vivienne jusqu'à la rue Feydeau, en attendant qu'on pût la continuer jusqu'au boulevard ; l'autre, conduire de la rue Vivienne à la rue Notre-Dame des Victoires. Le bureau proposait de les dénommer, la première, rue Vivienne, la seconde, rue Neuve. François de Neufchâteau écrivit au bas du rapport : « Approuvé, et les deux rues s'appelleront, l'une, rue Bonnier, l'autre, rue Roberjot. » Il manda en même temps à son collègue des finances : « J'ai décidé que la rue en prolongement de celle Vivienne serait appelée rue Roberjot, et que celle à ouvrir de la rue des Victoires à la première serait nommée rue Bonnier » (Arch. nat., F13 870). Mais cette décision resta à l'état de projet. La rue Vivienne ne fut prolongée qu'à partir de 1819 et la nouvelle voie reçut le nom de rue Neuve-Vivienne. Quant à l'autre, son tracé se fondit dans le plan de la place de la Bourse, commencée en 1808, à une époque où le silence s'était fait sur l'événement du 9 floréal.

ardents qu'un républicain que vous avez comblé de bienveillance pendant son séjour à Rastatt forme pour la prompte guérison des blessures que vous avez reçues dans la plus horrible des boucheries qui ait jamais existé. Je compte être dans huit à dix jours de retour à Francfort, d'où je pourrai vous écrire plus librement, le cours des postes n'étant dans ce moment pas sûr depuis Nuremberg.

Salut et fraternité.

327. — Dohm a Jean Debry

6 mai 1799 (17 floréal an VII).

Depuis le moment où je vous ai vu monter pour la dernière fois en voiture, votre image, homme respectable, et celle de votre épouse, de vos enfants, de l'infortunée Mme Roberjot, du citoyen Rosenstiel, de vous tous, n'est pas disparue de devant mes yeux. J'ai été occupé de vous jour et nuit. J'ai entendu avec la plus vive émotion de MM. de Harrant et de Jordan les détails intéressants de votre passage du Rhin, dont j'ai tant regretté de ne pouvoir être moi-même le témoin. Vous vous êtes montré digne de vous jusqu'au dernier moment. Votre noblesse d'âme m'a touché aux larmes et tous ceux auxquels j'ai pu en faire le récit.

Le comte de Solms-Laubach vous rendra compte de tout ce que nous avons pu faire dans l'état de notre propre captivité. Le plus grand service que nous avons pu rendre à l'humanité, à la France, et surtout à l'Allemagne, pour la laver de l'opprobre d'un crime inouï dans les annales du monde civilisé, commis sur son sol par des barbares étrangers, c'est d'avoir fixé l'idée du fait atroce tel qu'il est, qu'on s'occupe déjà de défigurer par des fausse-

tés manifestes, et en le racontant de mille manières différentes; mais la déposition des cochers qui vous ont menés [1] et le témoignage détaillé du corps diplomatique sont là. On ajoutera probablement en France la déposition de toutes les victimes sauvées, et il sera impossible d'altérer le fait dans ses circonstances essentielles. Cet exposé a été envoyé à toutes les cours et particulièrement à l'Autriche, à laquelle le margrave a également transmis tous les éclaircissements qu'il a eu les moyens de fournir. Vous recevrez cette pièce sitôt que possible par le comte de Solms-Laubach. En la lisant, vous sentirez tout ce qu'elle a fait sentir au cœur de l'auteur. Elle fera frémir un peu tous les cœurs qui existent encore en Europe [2].

Dites-moi, sitôt que possible, dans quel état vous vous trouvez et votre respectable famille ; si Mme Roberjot a été susceptible de quelque consolation par l'idée que sa perte

1. Les cochers, tous allemands et au service du margrave, avaient affirmé sans hésitation l'identité des assassins. Kasper (voiture de Jean Debry) : « Il fut arrêté par six hussards impériaux.... Des hussards en bien plus grand nombre tombèrent sur sa voiture, en arrachèrent le ministre Jean Debry.... » — Ohnweiler (voiture de Bonnier) : « Plusieurs hussards accoururent vers sa chaise.... s'approchèrent des portes.... arrachèrent le ministre et le massacrèrent.... » — Weiss (voiture de Rosenstiel) : « A vu distinctement des hussards impériaux arrêter les voitures, en arracher les ministres ... » — Glassner (voiture de Roberjot) : « Sa voiture fut attaquée par des hussards impériaux.... », et quand Roberjot en eut été arraché, « sur l'ordre d'un maréchal des logis ou officier qui s'exprimait en langue hongroise, ils le massacrèrent horriblement à coups de sabre. »

2. Le *Rapport authentique* de Dohm mérite d'autant plus de créance que son auteur avait une réelle indépendance de langage et ne se laissait pas détourner de la vérité par les considérations de prudence méticuleuse qui arrêtent souvent les diplomates de carrière. A cette liberté d'esprit, Dohm joignait un caractère affable, une franchise que reflétaient ses yeux clairs et, malgré les soucis d'une santé débile, une humeur toujours agréable. Chez lui, la bienveillance était innée. Ses lettres à Jean Debry ont un accent de sincérité qui ne saurait tromper. Il est à remarquer qu'en faisant la lumière sur l'attentat et en s'efforçant d'en démasquer les auteurs, il desservait plutôt ses propres intérêts. La cour de Berlin lui sut mauvais gré d'avoir précisé nettement les circonstances de l'affaire.

est commune non seulement à toute la France, mais à tous ceux qui ont connu son époux, à tous ceux qui ont la faculté de sentir en hommes? Que font Rosenstiel et votre secrétaire? Dites-moi des détails de tout, quels moments vous avez eus encore, vous et votre épouse, en embrassant vos petits enfants à Strasbourg? Ecrivez-moi ou faites-moi écrire quelques lignes sitôt que possible. Jusqu'à la fin du mois de mai il sera plus convenable de me faire parvenir vos lettres sous le couvert de M. le banquier Willermer [1], à Francfort, en recommandant l'expédition la plus sûre au bureau des postes à Mayence. Après cette époque, le chemin indiqué est le plus sûr et le plus prompt. Faites-moi parvenir toutes les pièces officielles du Directoire ou du corps législatif dans cette malheureuse affaire. Vous connaissez sans signature celui qui attend vos nouvelles avec la plus vive impatience.

328. — Le Directoire exécutif « aux citoyennes Bonnier, filles du citoyen Bonnier, plénipotentiaire a Rastatt [2] ».

19 floréal an VII (8 mai 1799).

L'événement malheureux, citoyennes, qui vient de vous priver d'un père estimable, a profondément affligé le Directoire. Vous pouvez compter sur le soin qu'il apportera à vous procurer tous les moyens de consolation qui pourront dépendre de lui et remplacer l'appui que vous avez perdu [3].

1. Sa banque, très importante, avait la clientèle des princes allemands, auxquels les circonstances imposaient des emprunts.

2. Arch. nat., AF III, 600, doss. 4152, n° 86.

3. Ces deux jeunes filles reçurent, en vertu d'un arrêté du 26 prairial (14 juin) et à titre d'indemnité, une somme de 62,323 fr., complétée, le 29 thermidor (16 août), par un supplément de 1,936 fr., au total 64,259 fr.

329. — TALLEYRAND A JEAN DEBRY

Paris, 19 floréal an VII (8 mai 1799).

Citoyen, le Directoire exécutif vous a déjà transmis au nom de la République entière, au nom du corps législatif et au sien, les expressions de la douleur et de l'indignation qu'a excitées de toute part l'attentat exécrable dont vos infortunés collègues ont été victimes et auquel vous n'avez échappé que par un prodige bien cher aux amis de la liberté. Il vous a fait connaître en même temps et l'approbation constante et l'admiration générale qu'avait obtenues la conduite de la légation française, autant dans le cours des négociations du Congrès que dans les circonstances qui ont précédé son horrible catastrophe.

Permettez que je joigne aux témoignages des regrets les plus déchirants, de l'intérêt le plus vif et de l'estime la mieux sentie, qui vous ont été donnés par la représenta-

(Arch. nat., AF III, id., nos 120 et 148). Ce secours leur vint à point, car Bonnier avait dissipé son patrimoine et les laissait sans argent. Restées à Montpellier, elles ne subsistaient que grâce au dévouement de leur gouvernante. Des lettres qu'elles adressaient à leur père, en décembre 1796, dénotent un véritable dénuement. Elles sont « sans feu, sans souliers, toutes nues, obligées de rester à la maison, faute d'une robe honnête. » Le 4 mars 1797, elles se voient menacées de poursuites par leur perruquier à qui il est dû « 42 livres en argent pour quatre mois d'accommodage. » Leur gouvernante a vendu tout ce qu'elle avait et même emprunté pour subvenir à leurs besoins. « Après un si grand trait de tendresse, ajoutent-elles, vous refuserez-vous de nourrir vos enfants ? » (Id., 606, doss. 4228, nos 83, 88 et 89). Quelques mois auparavant, Bonnier invoquait « son état de misère et sa qualité de père de famille » pour demander au Directoire à bénéficier d'une livraison de drap que le gouvernement faisait aux députés pour mille livres en assignats, alors que ce drap valait pour tous autres sept à huit mille livres. Il l'avait déjà réclamée, mais il avait été éconduit « assez durement, remarque-t-il, peut-être sur ma triste figure de non-réélu. » Revenant à la charge : « Je la sollicite comme ex-député, comme employé, comme pauvre » (Id., no 100, pétition du 10 vendémiaire an V-1er octobre 1796).

tion nationale et par le Directoire exécutif, l'expression particulière des sentiments de celui qui, ayant suivi de près vos honorables travaux, a su les apprécier davantage et prendre une part plus sensible à l'événement fâcheux qui les a terminés.

Permettez aussi que votre intéressante famille, le citoyen Rosenstiel et tous ceux qui ont partagé vos travaux et vos périls, trouvent ici l'assurance que je mettrai un soin assidu à appeler sur eux la bienveillante attention du gouvernement, qui sera non moins empressé à donner lui-même des preuves du vif intérêt que leur conduite et leur sort ont inspiré.

Je vous envoie plusieurs exemplaires du message du Directoire exécutif au corps législatif, de sa proclamation au peuple français, de son appel à tous les peuples et à tous les gouvernements. Vous trouverez partout dans ces pièces la répétition et l'effet de ce que vous m'aviez écrit dans une lettre vraiment mémorable, dont j'ai sollicité la publicité, parce qu'aucun écrit ne pouvait rendre comme elle toutes les circonstances d'un forfait qui passe tout ce qu'on connaît des nations et des siècles les plus barbares.

Recevez, citoyen, tous mes vœux pour que, rendu bientôt à la République et à vos amis, vous veniez recueillir ici les intarissables regrets prodigués par la douleur la plus profonde au sort de vos collègues, et les serments qui leur promettent une vengeance éclatante, et les témoignages de la consolation que nous avons tous éprouvée du moins en apprenant que vous aviez échappé aux assassins de l'Autriche et que la liberté conservait en vous un de ses plus ardents défenseurs.

330. — « Le frère du malheureux Roberjot aux citoyens Directeurs »

Mâcon, 20 floréal an VII (9 mai 1799).

Citoyens directeurs,

Ne sachant pas où l'épouse de mon frère peut se trouver dans ce moment, je vous prie de me permettre que je lui adresse une lettre qui contient l'expression des sentiments d'intérêt que la famille prend à son sort, et que j'aie recours à vous pour la lui faire remettre. C'est un hommage que nous devons au malheur que nous venons d'éprouver et à l'attachement qu'elle inspire. Je vous prie d'excuser la démarche que je fais dans ce moment et d'en considérer le motif.

Salut et respect.

(Signé) Roberjot [1].

1. Né à Mâcon le 22 juin 1753 et frère puîné du plénipotentiaire, Jean-Baptiste Roberjot, d'abord homme de loi, puis militaire, était, en 1794, adjudant général dans l'armée de l'Ouest. Dénoncé pour n'avoir pas approvisionné le château de Saumur dont il était commandant temporaire, il fut destitué, arrêté et traduit devant une commission militaire, qui le déchargea de cette accusation, le 4 juillet, en proclamant « que le civisme, l'honneur, la probité, la vigilance et le courage du citoyen Roberjot lui étaient connus. » Réintégré le 2 septembre et ramené ensuite au grade de chef de bataillon, il servit en Suisse, en Hollande et en Allemagne. Il était attaché à la 110e demi-brigade et demandait un emploi d'adjudant commandant en chef de brigade, quand, à la suite d'une nouvelle dénonciation, il fut réformé le 4 juin 1802. Il protesta contre cette mesure et publia sous ce titre : *Appel à l'examen du Premier Consul*, une brochure qui présentait l'arrêté de réforme comme un acte d'injustice et d'ingratitude. On le signalait alors comme un ennemi du gouvernement. Cependant, en juin 1812, il sollicita une place de sous-préfet et, le 18 avril 1815, un emploi au ministère de la police, « comme ancien chef de bataillon, frère d'une victime de Rastatt et vétéran de la Révolution. » Ses descendants sont les seuls qui portent aujourd'hui le nom de Roberjot.

331. — Merlin a Jean Debry

Paris, 20 floréal an VII (9 mai 1799).

J'apprends chaque jour, mon cher ami, avec un nouveau plaisir que tu vas de mieux en mieux, mais je crains bien que tu ne sois pas ici aussitôt qu'il serait à désirer. Ne te hâte pas trop cependant; le pire de tout serait que tu compromisses ta santé.

C'est sur Reubell que le sort est tombé pour sortir du Directoire [1]. Le Directoire perd et le conseil des Anciens acquiert une forte tête.

Mille et mille amitiés.

332. — Laharpe a Jean Debry

Lucerne, 10 mai 1799.

Citoyen ambassadeur,

Enfin vous avez échappé à ces barbares. Il m'est impossible de vous exprimer assez fortement et la joie que nous avons éprouvée en vous voyant sauvé et l'horreur que nous inspire l'attentat commis sur votre personne et sur celle de vos infortunés collègues. Tous ces sentiments ne peuvent être rendus par des termes qui les caractérisent suffisamment. J'ai su bien vite que vous étiez sauvé avec tous les vôtres. Ma femme se trouva mal au récit que je lui fis de ce que Mme votre épouse avait enduré en cette circonstance, et ce tableau déchirant l'a poursuivie plusieurs jours de suite. J'apprends que vos blessures lais-

1. Peut-être le sort fut-il aidé. Merlin avait hâte de se débarrasser d'un collègue dont la rudesse et la fâcheuse politique avaient créé beaucoup d'ennemis au Directoire. Reubell se retira sans bruit, mais se fit allouer 100,000 fr. sur les fonds secrets.

sent espérer votre prompte guérison. Il serait indiscret de ma part de vous demander de vouloir me le faire écrire ; mais je puis bien vous assurer que nul ne vous en aurait plus d'obligation. Que je sache au moins que vous avancez dans votre guérison, et que la liberté a conservé un de ses plus sincères et plus purs défenseurs.

333. — Jean Debry a Merlin

Strasbourg, 21 floréal an VII (10 mai 1799).

Si le Directoire, mon cher ami, faisait connaître les pièces de sa correspondance et de la nôtre, qui prouveraient que nous n'avons jamais désespéré de la paix, il fermerait la bouche à ceux qui l'accusent de ne l'avoir pas voulue. Quant à l'idée de nous faire assassiner pour ensevelir avec nous notre secret, il faut avouer que c'est une rare conception. Comment peut-on, dans un événement aussi cruel, aussi affreux, aussi fait pour rallier tous les cœurs, se mettre l'imagination à la torture pour trouver de semblables absurdités ? Ces bruits tomberont d'eux-mêmes ; les relever ou les combattre, ce serait y donner de la consistance.

C'est une bien douce consolation pour moi, lorsque les souvenirs du forfait et les images déchirantes viennent m'assaillir, de lire votre message et les discours qui ont été prononcés dans les deux Conseils. La réunion de vos volontés électrisera la volonté nationale ; c'est dans une pareille circonstance que la vengeance est un véritable besoin. Je ne te dicte qu'un billet ; ma lettre du 12 et le mémoire additionnel que j'ai dicté le 17 et envoyé au ministre le 19 m'ont tellement épuisé que le chirurgien m'a défendu toute espèce d'application. Du reste, il est aussi étonné de la promptitude de ma guérison que du prodige

qui m'a sauvé sans avoir aucun membre d'abattu ni de fracturé.

Sans les mauvais chemins de Strasbourg à Nancy et la crainte que cette route ne fît rouvrir mes plaies, je pourrais partir le 25. Je verrai d'ici à ce temps ; mais je ne pense pas pouvoir me hasarder sans imprudence.

Je tâche de soutenir mon courage ; j'en ai besoin pour ma famille, que les terreurs viennent ressaisir de temps en temps. A te revoir ; je t'embrasse de tout mon cœur ; je voudrais déjà être à Paris.

334. — Sieyes a Jean Debry

Berlin, 21 floréal an VII (10 mai 1799).

Je t'embrasse, mon ami, en te baignant de mes larmes. L'horrible nouvelle de cet événement (il n'y a pas d'expression pour le caractériser) n'est parvenue à Berlin que le 18. L'indignation a été générale ; elle existe encore chez le grand nombre ; mais déjà on cherche à égarer l'opinion. Pourquoi suis-je hors d'âge et de santé ? Je joindrais nos frères d'armes. Il n'y a pas d'autre place pour un Français qui a du cœur, jusqu'au jour de la justice [1].

Que fait-on à Paris ? Écris-moi un mot pour me dire que tu es hors de danger. Je n'ai rien reçu de toi depuis le 25 germinal, n° 12. L'infortuné Roberjot m'a écrit encore le 3 et le 6 floréal. Que de sentiments pressent mon cœur !

Adieu, mon ami, je t'embrasse une seconde fois avec

1. Il y en eut une autre pour Sieyes, qui, six jours après (16 mai), fut élu directeur en remplacement de Reubell. Arrivé le 19 prairial (7 juin) à Paris, il fut installé le lendemain dans ses nouvelles fonctions et prit, le 1er messidor (19 juin), la présidence du Directoire, que la démission de Merlin avait rendue vacante.

tendresse et vénération, comme martyr de la liberté et de la patrie.

Après avoir partagé la douleur de la citoyenne Debry, qu'il m'est doux de la féliciter, ainsi que toute ta famille !

335. — Bacher a Rosenstiel

Francfort [1], 22 floréal an VII (11 mai 1799).

J'ai été douloureusement affecté de l'horrible attentat dont vous avez failli être les malheureuses victimes. Ce n'est que par un prodige incroyable que vous êtes parvenu à échapper aux mains des assassins. Il est remarquable que toute l'Allemagne attribue l'exécution de cet exécrable forfait au plus scélérat des ministres autrichiens [2], dont feu le citoyen Bonnier n'a jamais voulu assez se méfier. Le cabinet de Saint-James avait juré la dissolution du Congrès, et tout le monde a concouru, sans le vouloir et sans s'en apercevoir, à ce triste résultat. Pitt vient de faire passer des sommes immenses sur le continent pour diriger à sa volonté le ministère de Vienne et celui de Pétersbourg. Son plan est d'affaiblir toutes les puissances du continent en les armant les unes contre les autres, en révolutionnant même leur intérieur, afin de pouvoir étendre partout son influence et sa domination.

Les États neutres et nos amis naturels se trouvent entre la terreur de la propagation des principes démocratiques et celle de devenir la proie de la Russie et de l'Angleterre, qui s'attachent particulièrement à ruiner leur commerce. Une nouvelle armée s'approche des frontières

1. Bacher y était alors chargé de l'échange des prisonniers de guerre.
2. Le comte de Lehrbach.

de la Moravie pour occuper la Bavière et le cours du Mein. Nous devons nous attendre sous peu de mois à une invasion du territoire français par ces hordes de barbares. Voici donc le moment où la France entière doit manifester aux yeux de l'Europe si elle est digne de la liberté que nous avons conquise. Si elle ne se réveille pas de sa léthargie, il faudra s'attendre aux plus grands désastres.

Je vous prie, mon cher ami, de vouloir bien me rappeler au souvenir du citoyen Jean Debry et de lui témoigner l'intérêt le plus vif que je prends au rétablissement de la santé de cet excellent républicain et respectable père de famille, que la Providence a conservé si miraculeusement pour qu'il puisse encore rendre des services importants à notre patrie.

336. — Le baron de Steube a Jean Debry [1]

12 mai 1799 (23 floréal an VII).

Citoyen ministre,

Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai reçu à ma campagne en Saxe, où je suis en congé, la confirmation de la catastrophe qui vous est arrivée et la nouvelle déplorable de l'assassinat de vos dignes collègues. La part que j'en prends est si vive et ma douleur est si profonde que je ne saurais me refuser la consolation de vous la témoigner. C'est peut-être une indiscrétion de vous rappeler des horreurs qui font frémir l'humanité, mais votre indulgence pardonnera l'expression de ce sentiment douloureux de mon cœur, qui n'a jamais senti davantage l'attachement qu'il vous porte par reconnaissance et par respect. Toute âme

1. Steube, alors en Saxe, allait reprendre son poste de ministre de Hesse-Cassel à Paris.

sensible doit être indignée de ces forfaits qui flétrissent à jamais le nom allemand, et bientôt on doit avoir honte d'appartenir à une nation où on peut se permettre des infamies qui feraient rougir les cannibales. Non, jamais on n'a eu l'exemple chez une nation policée d'un attentat pareil, qui foule aux pieds tout ce qu'il y avait eu de plus sacré jusqu'ici. Quelle sensation ne doit donc pas avoir celui qui a eu l'honneur d'être particulièrement en liaison avec vous, citoyen ministre, et avec les citoyens Bonnier et Roberjot, celui qui si souvent a été témoin de vos peines et de vos désirs de ramener la paix et de rendre le bonheur à toutes les nations! Il ne saurait qu'être plongé dans la plus profonde tristesse. Voilà les sentiments que je partage du fond du cœur, en formant les vœux les plus ardents pour votre prompt et entier rétablissement.

Je vous prie d'accepter les assurances de ma plus haute considération pour vous.

337. — Le baron de Reitzenstein [1] a Jean Debry

Paris, 13 mai 1799 (24 floréal an VII).

Citoyen ministre,

Si j'ai tardé jusqu'ici de vous présenter l'expression de tous les sentiments qui m'ont agité à la nouvelle de l'hor-

1. Reitzenstein (Sigismond-Charles-Jean, baron de), né le 3 février 1766, d'abord secrétaire du baron de Seckendorf, ministre de Brandebourg à Baireuth, puis employé à Karlsruhe par le baron d'Edelsheim, entra en 1789 au service du margrave de Bade. Nommé en 1792 grand bailli de Lörrach, sur la frontière suisse, il reçut en juillet 1796 la mission de débattre avec Barthélemy les préliminaires de la paix. Il alla signer le traité à Paris le 22 août et, de la fin de 1797 à 1803, il y remplit les fonctions de ministre plénipotentiaire. Ce fut lui qui, en 1806, négocia le mariage du grand-duc héréditaire avec Stéphanie de Beauharnais et l'adhésion de la cour de Bade à la Confédération du Rhin. Ministre d'État et du cabinet en 1813, président du conseil des ministres en 1832, il mourut le 5 mars 1847.

rible assassinat exercé contre vous et vos infortunés collègues, et ensuite à celle de votre heureuse arrivée à Rastatt, ce sont deux raisons qui m'ont retenu : l'une, la crainte de vous importuner dans les premiers jours de votre maladie, en vous affligeant par le souvenir renouvelé d'un aussi affreux attentat ; l'autre, le mauvais état de ma santé, sur laquelle un aussi terrible événement ne pouvait manquer d'influer d'une manière sensible.

Maintenant que votre convalescence, sur laquelle vous me permettrez de vous adresser mes plus vives félicitations, me fait espérer que je serai moins à charge, je ne puis différer plus longtemps l'effusion de mes sentiments retenue jusqu'à présent malgré moi ; mais qui mieux que vous-même, citoyen ministre, pourra juger de l'effroi, de l'horreur dont j'ai dû être saisi au récit d'un aussi exécrable forfait, moi surtout comblé de vos bontés, honoré de votre confiance, témoin pendant longtemps des soins généreux et constants que vous et vos dignes collègues avez employés pour procurer la paix à l'Allemagne, de l'empressement que vous mettiez à remédier aux maux de la guerre, de tant de preuves enfin de loyauté et de zèle que vous aviez données pendant votre mission aussi pénible que glorieuse ! Hélas ! l'Allemagne tout entière s'attendait à un bien autre résultat de ce congrès dissous d'une manière aussi tragique et par un crime dont les annales de tous les peuples n'offrent aucun exemple.

Vous croirez sans peine, citoyen ministre, que, depuis ce malheureux moment, je n'ai point goûté de repos, et jamais l'impression terrible qu'il m'a faite et les images sinistres qui se présentent sans cesse à moi ne seront effacées. Sans doute, tel aura été le sentiment général dans toute l'Allemagne, que dis-je ? dans toute l'Europe ; personne ne voudra s'associer au crime commis en n'ex-

primant pas énergiquement l'indignation qu'il a dû faire naître dans tous les cœurs. Mais c'est surtout dans ma patrie, dans ce pays où l'on a connu de plus près vos vertus, que les regrets et l'affliction auront été le plus forts ; c'est mon gouvernement, c'est ce prince, dont le respectable caractère moral est suffisamment connu, qui sera au comble de la douleur, désolé de l'inouïe violation de son territoire et inconsolable d'avoir été réservé à voir se commettre presque sous ses yeux un assassinat épouvantable, sans avoir pu ni prévoir le crime, ni prévenir son exécution, ni presque empêcher son entière consommation. Oui, citoyen ministre, de tous les malheurs qui ont assailli le margrave depuis huit ans, celui-là lui paraîtra avec raison le plus grave, et son cœur en saignera éternellement.

Je ne doute pas que tous les Français ne soient convaincus de la sincérité de ses sentiments; mais l'appui de votre témoignage fortifiera cette conviction, et j'ose en conséquence vous le demander auprès de l'armée, afin de détourner du margraviat les malheurs terribles que la soif de la vengeance ou l'égarement du zèle dans les uns, et, dans une poignée d'autres personnes, l'immoralité ou l'espoir de cacher sous ce voile les excès les plus condamnables, pourraient faire subir à un territoire dont ni le gouvernement, fidèle observateur des traités qui le lient, ni les paisibles habitants ne pourraient, sans la plus criante injustice, être rendus responsables d'un fait qui leur est absolument étranger. Vous voyez à quel point je compte sur votre générosité et votre grandeur d'âme. Oui, citoyen ministre, au milieu de vos souffrances, vous vous occuperez d'un pays qui a eu le malheur de vous y voir cruellement attaqué, mais dont vous emporterez les bénédictions et les regrets universels.

J'espère que je pourrai bientôt vous réitérer ici de bouche mes sincères félicitations, ainsi que l'expression de ma considération la plus distinguée et de mon inviolable attachement.

338. — Le comte de Solms-Laubach a Jean Debry

Rödelheim [1], 14 mai 1799 (25 floréal an VII).

Vous avez reçu, citoyen, la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser. De retour chez moi, depuis peu, je n'ai cessé de m'occuper de vous, qu'un sort barbare a tant fait souffrir sur le territoire allemand. Je n'ai désiré que d'avoir le plaisir de vous voir, de vous témoigner encore une fois combien je vous suis attaché, combien je déteste vos assassins. Les circonstances et nos affaires m'ont malheureusement forcé de renoncer à ce vœu, et je me flatte que toutefois vous serez convaincu de la sincérité de mes sentiments. Le porteur de celle-ci, M. Lang [2], vous remettra une copie du mémoire que les ministres et députés rassemblés à Karlsruhe ont adressé à l'archiduc et au margrave de Bade. En vous le faisant traduire, citoyen ministre, vous trouverez que le fait a été constaté par nous autant que les circonstances l'ont permis. L'on voit que celui qui l'a rédigé, M. de Dohm, a été pénétré d'horreur sur tout ce qui s'est passé sous ses yeux. Il l'a couché sur le papier, les larmes aux yeux, et nous tous nous ne saurions nous rappeler votre sort sans éprouver le plus pénible sentiment.

1. Ville de Hesse-Darmstadt, située à sept kilomètres ouest de Francfort et alors capitale d'un État souverain appartenant à la branche de Solms-Rödelheim.

2. Probablement le directeur de régence Lang, qui assistait à Rastatt, comme plénipotentiaire, le prince de Linange.

L'oppression dans laquelle nous vivons et les espions qui entourent ce qu'on appelle le parti français me prescrivent la précaution de vous prier, citoyen ministre, de ne dire à qui que ce soit que vous tenez cette pièce de moi. S'il transpirait quelque chose de la manière dont vous l'avez reçue, cela m'attirerait immanquablement de nouvelles persécutions. Vous me connaissez trop, citoyen, pour soupçonner que tout ce que nous éprouvons pourrait ébranler mon système. Ce ne sont pas vos succès, c'est la conviction de l'intérêt de ma patrie qui m'attache à la France, et j'espère toujours que la paix prochaine assurera à l'Empire son indépendance, si fortement menacée par la coalition que vous avez à combattre.

[Il sollicite ensuite Jean Debry de certifier l'attachement des populations de Solms et de Nassau à la cause de la paix et de leur procurer ainsi des ménagements, voire même une exemption de toute réquisition. M. Lang lui remettra un mémoire à ce sujet.]

Vous êtes, citoyen, l'unique appui qui reste au pays désolé dont j'ai été si souvent l'organe. Nous nous flattons que vous remplacerez ceux que les coups des assassins nous ont enlevés. Des larmes de compassion et de reconnaissance ont coulé, lorsqu'on a appris dans ce pays la mort de ceux qui se sont si vivement intéressés à son sort. « Qui parlera donc à cette heure pour nous ? » tel a été le cri général du désespoir des hommes qui connaissaient le zèle que la légation française a mis à nous protéger. Ils seraient désolés au moment actuel, s'ils n'osaient espérer en vous.

Le citoyen Bray [1] m'a remis le billet ci-joint. Vous et vos infortunés collègues ont été l'objet de notre conver-

1. Le chevalier de Bray, conseiller de la légation de Malte.

sation depuis Karlsruhe jusqu'à Stuttgart. Vous pleurer, faire vos éloges, nous rappeler les moments que nous avions passés chez vous, c'était là notre occupation. Je présente mes hommages à Madame votre épouse et à Mesdemoiselles vos filles. J'espère qu'elles se porteront bien, ainsi que vous. Je n'oublierai jamais l'effet de la première impression qu'une lueur d'espérance par rapport à votre sort produisit dans votre famille. [C'est] grâce à la Providence que cet espoir ne fut pas illusoire. Mille amitiés au citoyen Belin. Gardez votre amitié, citoyen ministre, à un homme qui vous est attaché à jamais, qui ne cessera de vous respecter et qui croira le moment le plus heureux de sa vie celui qui lui procurera le plaisir de vous voir.

Je suis toujours votre tout dévoué serviteur et ami.

339. — L'indemnité de Mme Roberjot

Un arrêté du 4 prairial (23 mai), pris en exécution de la loi du 22 floréal, avait alloué à Mme Roberjot un capital en biens-fonds produisant un revenu net de 3,000 livres. La bénéficiaire porta son choix sur un hôtel situé rue du Bac, n° 264, qui avait été acquis, le 3 juin 1740, par la marquise de Valbelle-Meyrargues, et transmis par héritage à Joseph-Marie-Gaspard-André, comte de Castellane. Ce dernier avait émigré dès le mois d'août 1789. Son hôtel, devenu bien national, servit à payer la dette de la nation. Il comprenait un grand corps de logis à trois étages, une cour avec des dépendances et un jardin à la française qu'ombrageaient une cinquantaine de tilleuls, le tout d'une superficie de 1,791 mètres carrés [1]. Deux architectes, Bourla, expert de la Régie, et Gilbert, désigné par Mme Roberjot,

1. Arch. nat., T 216 [1-2].

procédèrent contradictoirement à l'estimation et l'arrêtèrent à 53,000 fr., plus 15,502 fr. pour les glaces. Le 8 vendémiaire an VIII (29 septembre 1799), conformément à une résolution des Anciens du 9 fructidor précédent, le Directoire transmit la propriété de l'immeuble à Mme Roberjot, qui en prit aussitôt possession [1].

Elle ne le garda pas longtemps. Par acte du 30 fructidor an X (17 septembre 1802) et moyennant un prix de 85,000 fr., elle le vendit à Fouché. Celui-ci avait quitté, trois jours auparavant, le ministère de la police et, pendant ses vingt et un mois d'inactivité, il partagea sa résidence entre sa terre de Pont-Carré et la rue du Bac. Disgracié de nouveau en juin 1810, et éloigné de Paris, il revendit l'hôtel, le 17 août 1812, moyennant un prix de 106,000 fr., au comte Lanjuinais. Plus tard cet hôtel fut démoli et, quand les descendants de Lanjuinais aliénèrent l'immeuble en 1843 et 1845, trois maisons de rapport élevées sur l'emplacement avaient modifié complètement l'aspect des lieux [2].

Il avait été attribué, en outre, à Mme Roberjot, le 26 prairial (14 juin), un supplément de 1,290 fr., pour qu'elle pût dédommager son maître d'hôtel, Pierre Rozier, à qui les Szeklers avaient volé pareille somme. Une autre faveur fut accordée à la famille Roberjot. Appuyé par sa belle-sœur, par Jean Debry et la députation de Saône et-Loire, François Roberjot, frère puîné du plénipotentiaire, obtint du Directoire, le 19 prairial (7 juin), l'admission au Prytanée français (collège Louis le Grand), comme boursiers de l'État, de trois neveux du défunt [3]. Mettant à profit les

1. Arch. de la Seine, 434, doss. 4407.

2. Cet emplacement était celui des maisons portant actuellement les numéros 32, 34 et 36 de la rue du Bac.

3. Joseph Dupasquier, né en 1787, de Claude, épicier, et de Marie-Louise

circonstances, il avait même sollicité pour son propre compte, le 12 prairial (31 mai), une place dans l'ordre judiciaire [1].

Mme Roberjot avait trouvé assez médiocre la générosité du Directoire, ainsi que l'établit la lettre suivante :

Reitzenstein a Edelsheim

Paris, 15 mai 1799.

.... Mme Roberjot est, comme on se l'imagine, bien plongée dans une profonde tristesse. Je sais d'ailleurs qu'elle est très mécontente de la rente de 3,000 fr. en biens-fonds qu'une loi du corps législatif lui assigne. Elle s'en est expliquée envers plusieurs personnes, disant qu'à Rastatt elle avait donné autant à son maître d'hôtel, qu'elle ne pourrait pas sans ingratitude renvoyer le fidèle domestique qui lui avait sauvé la vie..., enfin qu'elle était sûre que, si elle voulait s'adresser aux puissances neutres ou accepter leurs offres, chacune d'elles lui assignerait au moins une pension pareille....

Une lettre ultérieure portait : « Mme Roberjot accepterait une pension de cent louis.... »

A quoi il fut répondu :

Edelsheim a Reitzenstein

« .... Quant à ce que vous avez insinué touchant une pension pour Mme Roberjot, je vous avoue ingénument

Roberjot. — Nicolas Defranc, né le 3 mai 1784, à Mâcon, de Louis, apothicaire, et de Marie-Marguerite Roberjot; avocat, maire de Mâcon (1831-1841), puis conseiller de préfecture ; mort le 7 décembre 1842. — Claude Defranc, né en 1785, frère du précédent (Arch. nat., AF III 600, doss. 4152).

1. Id., AF IIIe 102, n° 1944.

que, la chose ne nous ayant pas du tout paru proposable, j'ai préféré de n'en pas faire non plus mention envers Mgr le margrave [1].... »

Ce qui prouve que Mme Roberjot n'était pas satisfaite, c'est qu'elle réclama un supplément d'indemnité le 6 pluviôse an XI (26 janvier 1803), tout juste au moment où elle touchait le prix de l'hôtel vendu à Fouché. Le Premier Consul renvoya sa demande au ministre des relations extérieures, en l'invitant à faire connaître « de quelle manière Mme Roberjot a été traitée et s'il y a de nouvelles dispositions à prendre pour qu'une existence convenable lui soit assurée. » Aucun document n'indique ce qu'il en advint ; mais l'enregistrement de la correspondance officielle fait foi de la requête et du renvoi au ministre [2].

340. — Barère a Jean Debry

Des Pyrénées[3], le 26 floréal an VII (15 mai 1799).

Cher et ancien collègue,

C'est du fond d'une triste retraite que je t'écris pour partager tes douleurs. Il n'y a dans la République qu'un

1. Obser, *op. cit.*, t. III, p. 242, 246, 250.
2. Arch. nat., AF IVe 204, n° 4674.
3. Barère traînait alors une existence assez misérable. Condamné à la déportation le 1er avril 1795, enfermé le 9 à l'île d'Oléron, puis, quinze jours après, dans la prison de Saintes, il s'évada le 27 octobre et fut se cacher à Bordeaux chez un ami, Jacques Fonade, négociant, rue Sainte-Croix. Il y resta quatre ans et huit mois. A deux reprises, il dut quitter cet asile et se réfugier, pendant quelques jours, dans la banlieue. Les Pyrénées, d'où il date sa lettre, ne sont qu'une vague et fausse indication, destinée, en cas de besoin, à dépister la police. En avril et mai 1799, on le recherchait plus activement qu'auparavant. Le *Moniteur* du 22 avril (3 floréal an VII) insérait cette correspondance de Bordeaux, 24 germinal (13 avril) : « Un courrier expédié par le Directoire avait apporté l'ordre d'arrêter Bertrand Barère, qui avait su trouver un asile dans notre commune. Le lieu de sa retraite, l'heure à laquelle on devait le trouver, étaient désignés ; il a été

cri unanime d'indignation et d'horreur contre les féroces Autrichiens, qui viennent d'ajouter un crime nouveau à tous les forfaits de leur politique. J'ai versé des larmes en voyant l'effrayant tableau des maux que tu souffres et des grands dangers que tu as courus, et j'ai gémi en même temps de mon impuissance à servir la vengeance nationale contre les barbares assassins des ministres de la paix.

Le génie de la liberté t'a conservé; je lui adresse des vœux de reconnaissance; il te réserve pour de plus grandes choses. Il fut un temps où nous partageâmes les mêmes dangers, les mêmes haines de la part des royalistes; mais que peut-on comparer aux événements atroces auxquels tu as échappé par miracle? Un jour, je l'espère, tu te souviendras de moi, et je te prouverai dans tous les temps qu'il y a une constante amitié entre des républicains voués aux mêmes périls et aux mêmes proscriptions de la part des rois et de leurs lâches satellites.

L'énorme distance où je suis de Strasbourg m'empêche de savoir facilement des nouvelles de ta santé; mais je lirai avec un avide intérêt le bulletin de l'état de tes blessures, demandé au Directoire par le corps législatif. Puisses-tu bientôt, recouvrant ta santé, rassurer tes amis et ceux de la République, consoler ton épouse et tes filles alarmées et répondre à l'appel nouveau que la patrie fait de ta valeur et de tes vertus civiques!

Reçois les vœux d'un infortuné. Les larmes que le

manqué, dit-on, d'un quart d'heure. » En fait, on avait perquisitionné dans l'hôtel d'un ancien président au Parlement, où on le croyait caché, alors qu'il s'était retiré dans les bois, puis à Bordeaux même, chez la femme d'un domestique de la famille Fonade. Il s'échappa de cette ville le 25 juin, gagna Paris et ensuite Saint-Ouen, où il trouva un nouvel asile chez son amie la comtesse de Guibert. L'événement du 18 brumaire mit fin à sa proscription. Cf. *Mémoires de Barère*, 1842, t. III, p. 49 à 83.

malheur verse sur tes blessures sont un baume qui peut les adoucir. Non, le cœur de Jean Debry ne rejettera pas les vœux que l'amitié affligée lui adresse [1]. Salut et souvenir.

341. — Le baron de Dohm a Bacher

Hömberg [2], 20 mai 1799.

C'est en partant d'ici, où je n'ai qu'un moment pour vous témoigner ma plus vive reconnaissance des marques de votre souvenir que vous avez voulu me donner, que j'ai reçu des mains de M. Loh.... [votre lettre]. J'ai été charmé d'apprendre votre arrivée heureuse au lieu de votre destination.

Je le crois bien que vous souffrez des horribles souvenirs que j'ai dû renouveler et peut-être détailler plus que vous les aviez dans votre âme sensible. Mais aussi j'ai toute la peine possible pour me soustraire à ces images funestes, qui me persécutent toujours.

C'est un bonheur pour moi que le voyage, qui me distrait, quoique je me voie aussi obligé de renouveler souvent mes douleurs en rectifiant les fausses notions qu'on se plaît à répandre de toutes les manières. Pour les détruire une fois pour toutes, je souhaite que l'exposé du fait soit rendu public bientôt. C'est à la vérité un bien

1. L'amitié ne dura pas toujours. A Mons, où les deux anciens conventionnels se trouvèrent ensemble de 1816 à 1822, ils se firent d'abord assez bonne mine; mais ce n'était qu'apparent, si l'on se réfère au portrait que Jean Debry, dans des notes inédites, a tracé de son ex-collègue : « Barère est un des hommes les plus méprisables que j'ai connus. Il s'est montré plus vil et plus lâche encore en proscription qu'il ne l'était pendant sa vie publique, quoiqu'il le fût extrêmement alors. Il s'est fait par peur valet d'espion, comme à une autre époque le même sentiment l'avait fait valet de bourreau, etc., etc. » (L. Pingaud, *Jean Debry*, p. 375).

2. Village de Prusse, province de Hesse-Nassau, à quatre kilomètres nord-ouest de Nassau.

rendu à l'humanité que le corps dipl[omatique] à R[astatt] ait eu l'idée sur-le-champ de fixer l'authenticité de ce fait atroce ; sans cela, il serait altéré d'une manière qui pourrait tromper les contemporains et la postérité [1]. Malgré tout ce que j'ai souffert en composant cette pièce, je m'estime heureux d'avoir été l'organe de tous ceux qui ont justifié leur qualité d' « hommes » dans cette affreuse nuit.

L'archiduc nous a répondu en témoignant sa grande sensibilité et en promettant la recherche la plus scrupuleuse [2]. On dit qu'il a eu une récidive de la fièvre en apprenant cette horrible nouvelle. Le général Görger, le colonel Barbaczy et le capitaine qui commandait à R[astatt] doivent être arrêtés, mais je ne sais pour sûr que le fait qu'ils ont été mandés à Villingen, où la commission est établie [3]. On a dit dans des gazettes que deux ministres

1. L'indignation des diplomates réunis à Rastatt fut, en effet, de courte durée. Desmarets, chef de la police secrète à Paris, résume ainsi l'évolution qui se produisit dans leurs esprits : « Quand on sut à Rastatt l'assassinat de nos plénipotentiaires, exécuté la nuit même, il y eut parmi les membres du Congrès un cri d'horreur et d'indignation. C'était un attentat inouï dont ils signalaient les auteurs à l'exécration. Le soir, on en parlait comme d'une maladresse qui allait donner au Directoire une levée de 200,000 hommes ; le second jour, le meurtre prémédité devint douteux, et le lendemain on allait le dénier, quand on trouva plus simple de l'imputer au Directoire. Puis on n'en parla plus. Le crime venait de se commettre aux portes de la ville où siégeaient les graves personnages qui en jugeaient ainsi. O vérité de l'histoire ! » (*Témoignages historiques*, Paris, 1833, p. 67).

2. « Je ne saurais assez dire à Votre Excellence la tristesse que me cause un pareil événement et vous prie d'être convaincu à l'avance que la répression donnera pleine et entière satisfaction à toutes les exigences du droit des gens » (Lettre aux ministres étrangers, datée du quartier général de Stockach, 4 mai 1799).

3. Cette commission, composée de sept officiers et présidée par le feldmaréchal lieutenant comte de Spork, siégea du 7 au 30 mai et recueillit, sous le titre de Protocole de Villingen, les dépositions de Barbaczy, de Burkhard, de trois autres officiers et de dix-huit hussards de Szekler. Par ordre supérieur, elle devait « avant tout chercher à faire ressortir tout ce qui serait de nature à permettre d'attribuer le fait à des négligences, à

impartiaux témoins de l'événement devaient y assister, et on a nommé M. de Rosenkrantz et moi, que l'archiduc avait demandés ; mais je n'en sais rien du tout.

J'ai lu avec la plus grande émotion le rapport de Jean Debry et les différentes proclamations du Dir[ectoire], les discours dans les Conseils législatifs. Je vous prie de me faire parvenir tous les détails que vous apprendrez sur Debry et sa famille, la très malheureuse veuve Roberjot, Rosenstiel, etc., et faites-leur parvenir le témoignage de mon souvenir.

Vous avez bien voulu vous charger de l'information, au bureau des postes à Mayence, sur l'expédition de ma lettre à Jean Debry. Vous n'en faites pas mention. J'espère cependant qu'elle est arrivée, à l'heure véritable, [à celui] auquel elle était destinée [1].

un concours de circonstances fortuites qui auraient provoqué une lutte, une mêlée, ou bien encore à des imprudences commises par les ministres français. » Comme on pouvait s'y attendre, l'enquête fut tout entière à la décharge des Autrichiens. Plusieurs de ces étonnants témoins avaient entendu du bruit et vu « des hommes en habits gris et blancs courir et s'agiter autour des voitures, » puis s'enfuir. D'autres n'avaient rien vu du tout ou, apercevant « quelque chose de blanc sur le sol » (les cadavres de Bonnier et de Roberjot), ils avaient cru « que c'était du papier. » Conclusion : « Il n'y a qu'une chose certaine, c'est que les ministres Bonnier et Roberjot ont été assassinés, que Jean Debry a été blessé ; mais on ignorait et l'on ignore encore qui a commis le crime. » Le parti pris de ne rien savoir est ici d'une telle évidence qu'il justifie tous les soupçons. Extrait des Archives impériales de Vienne, le Protocole a été publié pour la première fois par le capitaine Cristé (*op. cit.*, p. 224, 241 à 350), qui paraît s'en être exagéré l'importance.

1. Le 29 prairial (17 juin), Jean Debry donna lecture de cette lettre aux Cinq-Cents, sans en nommer l'auteur ni le destinataire. Le Conseil en vota l'impression (*Moniteur* du 3 messidor).

342. — Benjamin Constant [1] a Jean Debry

2 prairial an VII (21 mai 1799).

J'ai reçu, mon ami, votre excellente lettre de Strasbourg. Je suis bien fâché qu'une indisposition, qui m'empêche de sortir depuis plusieurs jours, me prive du plaisir de vous embrasser. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai lu avec un bien grand plaisir votre discours à la tribune, et que j'ai bien partagé le sentiment qui le termine. Cet affreux événement aura servi du moins à rallier tous les patriotes, et votre nom sera pour eux le cri de la vengeance et de la victoire. Je suis impatient de vous revoir et de causer avec vous. Je vous embrasse.

343. — La Revellière-Lépeaux a Jean Debry

2 prairial an VII (21 mai 1799).

Citoyen,

J'ai un véritable regret de ne m'être pas trouvé chez moi ce matin pour vous y recevoir, mais j'étais au Directoire [2]. Dans cette circonstance, j'ai pris le parti de vous écrire. Je ne puis tarder à vous témoigner combien est grand l'intérêt que je prends à la santé de l'une des honorables victimes que l'Autriche a si atrocement immolées à son inoubliable orgueil, et combien a été vive et sincère

1. Benjamin Constant, alors âgé de trente et un ans, s'était fait connaître en 1796 par sa brochure : *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier.* Avant le 18 fructidor, il était un des membres les plus marquants du Cercle constitutionnel, fondé pour contrebalancer le club de Clichy et dont Jean Debry faisait partie.

2. Élu directeur le 9 brumaire an IV (31 octobre 1795), La Revellière-Lépeaux dut se démettre le 30 prairial an VII (18 juin 1799).

la joie que j'ai ressentie de ce qu'elle était si miraculeusement échappée à ses bourreaux.

Salut et sincère attachement.

344. — Bacher a Jean Debry

S. d.

Citoyen président [1],

Vous ne pouviez me faire une faveur plus marquée qu'en m'annonçant la guérison de vos blessures. Je vous en ai une obligation d'autant plus grande que je me trouve maintenant en état de faire part de cette bonne nouvelle à tous nos amis. Les Germains vraiment attachés à l'honneur national flétri par les atrocités commises à Rastatt regardent votre conservation miraculeuse comme pouvant seule leur promettre encore quelque espoir de consolation. Vous en jugerez, citoyen président, par le billet ci-joint de M. de Dohm [2], dont le zèle pour la bonne cause et l'attachement personnel qu'il vous a voué vous sont connus.

J'ai fait successivement passer, citoyen président, au citoyen Rosenstiel pour vous les transmettre les détails ultérieurs qui ont rapport au terrible événement de Rastatt. L'Autriche continue à persécuter à outrance tous les ministres qui ont différé leur départ de Rastatt et qui ont ensuite signé le procès-verbal rédigé par M. Dohm. Ce dernier ne vivra plus longtemps ; son nom est inscrit sur le livre rouge de la coalition.

Vous aurez déjà appris, citoyen président, que M. Thugut n'a pas jugé à propos de rendre public le résultat des informations que l'archiduc a fait faire sur les horreurs

1. Jean Debry, rentré au conseil des Cinq-Cents le 1er prairial (20 mai), en avait été élu président par acclamation le jour même.

2. Cf. ci-dessus, n° 341.

commises près de Rastatt. Ce ministre fait travailler dans ce moment à une espèce de manifeste ou Précis historique et apologétique de la conduite de l'Autriche depuis la signature des préliminaires de paix à Leoben jusqu'à la dissolution du congrès de Rastatt.

Salut et respect.

P.-S. — Le citoyen Schwebel [1], pénétré de la bonté que vous avez de vous souvenir de lui, vous présente les assurances de son respect. Veuillez bien, citoyen président, y joindre les miennes pour vos dames et mille amitiés de ma part et de celle du citoyen Schwebel pour le citoyen Belin.

345. — « État approximatif de ce que j'ai perdu le 9 floréal an VII »

Il m'a été pris dans ma voiture en argent environ.	9,000 fr.
Sur moi 250 louis en or.	6,000
Excepté les deux vaches de la malle, auxquelles on n'a point touché, on m'a pris, tant dans ma voiture que dans celle de mon secrétaire, tout ce qui s'y trouvait d'effets à moi et à ma famille, robes, pièces d'étoffe, emballées précipitamment, entre autres une boîte contenant les bijoux de ma femme, de	
A reporter . . .	15,000 fr.

1. Schwebel, né en 1773, était secrétaire de Bacher et Alsacien comme lui. Le 28 août 1800, ce dernier le recommandait à Talleyrand : « Il est instruit, laborieux, plein de zèle, possède deux langues, et joint à un extérieur avantageux des manières douces et prévenantes » (*Allemagne*, vol. 680, fol. 351).

Report. . . . . 15,000 fr.

mes filles et les miens, savoir une bague de brillants à entourages, anneaux, cachets, boucles d'oreille, colliers de lave, or et perles achetés à Karlsruhe, boîtes de labrador, de lapis-lazuli et d'agate, portraits, montres d'or et chaînes, épingles enrichies et autres objets. J'évalue le tout, en y comprenant 600 fr. volés à mon secrétaire et sept louis et demi à mon valet de chambre, de 10 à 11,000 fr. 11,000

Je désirerais aussi qu'on voulût bien me remplacer mes armes. Il m'a été pris deux paires de pistolets, l'une de Versailles, l'autre de combat et de calibre, un fort beau sabre avec le ceinturon brodé et une belle espingole de cuivre 1,800

27,800 fr.

Paris, 2 prairial an VII (21 mai 1799).

(Signé) Jean Debry [1].

1. La loi du 22 floréal (11 mai) avait statué qu'il serait accordé à Jean Debry et à Rosenstiel une indemnité « proportionnée à la valeur des effets qui leur avaient été volés et à la somme qui était dans la caisse de la légation au moment où elle avait été pillée. » Le même jour, le Directoire avisa Jean Debry qu'un acompte de 10,000 fr., destiné « à pourvoir à ses premiers besoins et à ceux de la veuve Roberjot », avait été expédié la veille à Strasbourg, mais que, Mme Roberjot étant rentrée à Paris, il pourrait disposer d'une partie des fonds en faveur de Rosenstiel. Un arrêté du 4 prairial (23 mai) fixa les indemnités pour Jean Debry à 27,800 fr. et pour Rosenstiel à 6,450 fr., montant de leurs déclarations respectives. Le 6 messidor (24 juin), Jean Debry obtint, sur sa demande, un supplément de 2,400 fr. pour aller faire une saison aux eaux de Saint-Amand (Nord); mais, en lui en donnant avis le 7, le ministre lui fit savoir qu'il ne pouvait lui verser immédiatement cette somme, « n'ayant pas reçu depuis un mois de distribution décadaire. » (Arch. nat., AF III 600, doss. 4152, nos 105 et 109). Enfin, dès le 13 prairial (1er juin), le Directoire avait arrêté qu'il

346. — La Baronne de Reden a Victoire Debry

Hanovre, 22 mai 1799 (3 prairial an VII).

Mademoiselle,

Je vous reconnais à vos procédés touchants, à ces traits échappés de votre plume qui portent l'empreinte de cette sensibilité, de cette élévation d'âme que tous ceux qui ont joui du bonheur de vous approcher plus souvent que moi ont si justement admirées. J'ai pleuré de joie et de reconnaissance en parcourant cette lettre intéressante que vous venez de m'adresser, qni me prouve d'une ma nière si touchante l'intérêt amical que vous voulez bien me vouer. C'est ce souvenir et les moments précieux que j'ai passés avec votre aimable et intéressante famille [1], ces moments délicieux où j'ai été témoin de la réunion à un père chéri que vous deviez croire perdu, qui seuls peuvent diminuer, mais non altérer les sensations douloureuses que les scènes cruelles qui se sont presque passées sous vos yeux ont gravées profondément dans mon âme. Le souvenir déchirant de tant d'horreurs ne s'effacera jamais de ma mémoire, et ce ne sera qu'avec la certitude de vous savoir heureuse, et Mme Roberjot rendue à la sérénité de l'âme, que je pourrai regagner le calme que les dernières scènes de mon séjour à Rastatt m'ont fait perdre.

lui serait délivré deux paires de pistolets, un sabre avec ceinturon et une espingole ou carabine. Ces armes, artistement décorées, remplacèrent avantageusement celles qui lui avaient été enlevées. Une résolution du 6 brumaire an VIII (28 octobre) régla définitivement son indemnité à 30,200 fr.

1. On a vu ci-dessus, nos 301 et 305, que Mme de Reden, née de Wurmb, femme du ministre de l'électeur de Brunswick-Lunebourg, avait recueilli chez elle Mmes Debry et ses deux belles-filles.

Vous rendez justice à mes sentiments, Mademoiselle, en me parlant de M. votre père et de son intéressante épouse. Je fais mille vœux pour le bonheur de tout ce qui vous intéresse, Puissiez-vous jouir d'une tranquillité parfaite, le seul bien pour alléger les maux qui ont été votre partage ! Nommez-moi, je vous prie, à cette malheureuse Mme Roberjot : mon souvenir, ma plus sincère compassion ne la quittent point. Puissiez-vous réussir à calmer son désespoir ! Le temps, cet ami consolateur, fera le reste. Continuez-moi, je vous en prie, le souvenir amical que vous m'avez témoigné, et persuadez-vous de la considération la plus distinguée que je vous ai vouée à jamais.

347. — « Les citoyennes Bonnier au Directoire [1] »

Montpellier, 3 prairial an VII (22 mai 1799).

Citoyens directeurs,

Nous venons de recevoir la lettre paternelle dont vous nous avez honorées par l'organe de votre président. En perdant un père chéri, le seul appui qui nous restait au monde, et au moment que nous nous flattions de le posséder, nous avons tout perdu.

Toujours fidèle à sa patrie, qu'il préférait à tout, il est mort en la servant de tout son zèle, de toutes ses lumières, de tout son amour; mais quelle mort, grand Dieu ! Ah ! combien le souvenir en est pénible ! Il déchire à chaque instant du jour nos cœurs à jamais inconsolables.

Agréez les sentiments de notre reconnaissance pour l'intérêt que vous prenez à notre malheureux sort. La

1. Arch. nat., AF III, 600, doss. 4152, n° 87. On trouve aussi, sous le n° 89, une lettre de la mère de Bonnier, née Plantier, conçue à peu près dans les mêmes termes.

douleur profonde qui nous accable nous empêche de donner plus de développement à leur expression.

Salut et respect.

(Signé) Eulalie Bonnier.
Joséphine Bonnier.

348. — Marchal, chirurgien a Strasbourg [1] a Jean Debry

Strasbourg, 8 prairial an VII (27 mai 1799).

Citoyen président,

Autant que m'a flatté la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, autant j'ai ressenti de plaisir d'apprendre que votre voyage s'est effectué heureusement. Quoique j'étais persuadé que l'état de vos blessures permît que vous vous missiez en voyage, il m'est néanmoins venu des inquiétudes après votre départ. Je craignais que par suite de l'horrible catastrophe et de l'indignation qu'elle a produite sur vous, il ne vous arrivât quelques accidents en chemin, dont je me serais cru responsable envers tous les vrais républicains. L'attachement inviolable que j'ai pour vous, et que je partage sans doute avec tous les hommes qui ont eu le bonheur de vous connaître, ne pouvait que les augmenter.

Recevez, citoyen président, mon compliment sincère sur la justice que vous ont rendue les représentants de la grande nation, en vous élevant à la haute dignité républicaine. Tous les individus qui en sont membres y doi-

1. Arrivé à Strasbourg le 10 floréal, à minuit, Debry avait mandé immédiatement Marchal, pour qu'il examinât et décrivît ses blessures. Cf. *Examen des blessures fait à Strasbourg, le 11 floréal, à une heure du matin, par Marchal, officier de santé en chef de l'hôpital civil* (Arch. nat., AF III, 600, doss. 4012).

vent applaudir. Cette nomination apprendra à nos féroces ennemis que nous savons mieux apprécier et la vertu de l'homme et son mérite.

Le citoyen Rosenstiel vient de me charger de faire la traduction du procès-verbal de la levée des cadavres de vos malheureux collègues. Je m'en suis acquitté; mais l'impression que ce travail a laissée dans mon âme ne pourra s'effacer qu'avec ma vie.

Je félicite la citoyenne votre épouse et les citoyennes vos filles du fond de mon cœur sur leur heureuse arrivée à Paris, et leur présente mes respectueux hommages.

Recevez, citoyen président, les assurances de mon très respectueux attachement.

349. — Le général Lefebvre a Jean Debry

Quartier général de Limeil [1], 14 prairial an VII (3 juin 1799).

Avec quelle joie, mon cher représentant, n'ai-je pas appris que vous aviez échappé aux poignards des sicaires de l'exécrable maison d'Autriche ! Si je ne vous l'ai pas témoigné plus tôt, n'en accusez que les suites de ma blessure qui, seules, m'ont empêché de vous donner cette preuve de ma sincère amitié. J'ai applaudi, avec la France entière, à votre promotion à la présidence ; elle est le prix de votre républicanisme, elle l'est de vos vertus. Je ne doute pas que de cette époque dateront les mesures de sûreté les plus énergiques que le corps législatif doit à la conservation de la République. Convenez qu'elles sont urgentes et qu'il est temps d'user de toutes nos ressources.

1. Limeil-Brévannes, canton de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise), à dix-sept kilomètres sud-est de Paris. Lefebvre commandait alors la 17e division.

Donnez-moi, mon cher président, des nouvelles de votre santé ; j'irai vous embrasser dès que la mienne me le permettra.

Estime et amitié sincères.

Mille choses honnêtes à votre intéressante famille.

350. — Extraits de la correspondance de la légation prussienne a Paris

Les accusations dirigées contre Jean Debry ne pouvaient manquer d'être acceptées et propagées par les Allemands. Les informations des trois dépêches qui suivent, émanées de Roux, conseiller de la légation prussienne à Paris, ne méritent aucune créance. Elles traduisent néanmoins les bruits qui avaient cours dans les chancelleries et que celles-ci accueillaient avec plus ou moins de bonne foi.

2 juin 1799. — Il est échappé à Jean Debry de dire que le Directoire pouvait se féliciter d'avoir été délivré de Bonnier et de Roberjot ; que ces deux plénipotentiaires étaient ses plus grands ennemis ; que le premier surtout ne cachait plus, vers la fin du Congrès, l'indignation qu'il ressentait de la conduite du Directoire ; qu'ils paraissaient convaincus l'un et l'autre qu'il ne voulait pas la paix, et prétendaient que sa mauvaise volonté à cet égard avait seule pu les empêcher de signer ; qu'ils auraient apporté ces sentiments à Paris, et que Bonnier était décidé à se porter l'accusateur du Directoire. Un mois environ avant sa mort, le sieur Bonnier a dit au ministre de Gênes à Rastatt [Boccardi], son intime ami, qu'il avait acquis la presque certitude que la catastrophe

de Bernadotte à Vienne [1] était l'ouvrage du Directoire, qui, à tout prix, voulait la guerre ; qu'il n'osait confier cet horrible soupçon à personne qu'à lui, mais qu'il avait de trop fortes données pour se défendre d'y croire....

7 juin. — Le discours de Jean Debry que j'ai rapporté dernièrement a été adressé à Joseph Bonaparte. Le choix d'un tel confident pour un tel mystère est étrange. Ce Bonaparte est l'ennemi déclaré du Directoire et un ennemi redoutable. C'est lui qui, lors du départ de son frère pour l'Égypte, le mit en garde contre les secrètes trames du gouvernement à l'égard de sa personne et l'avertit de ne pas se fier aux perfides caresses de Talleyrand et à l'apparente bonne foi de Merlin, qui lui confiait son fils....

12 juin. — Mme Roberjot a rejeté avec indignation l'invitation que le Directoire lui avait adressée, qu'elle assis tât à la pompe funèbre célébrée le 20 prairial (8 juin). Elle ne veut pas voir Jean Debry, qu'elle accuse d'avoir servi d'instrument à l'exécution du complot tramé contre son mari et Bonnier. Elle parle si haut et avec si peu de ménagement de la haine des directeurs contre les deux plénipotentiaires assassinés que ses amis en sont dans une peine extrême. Le parti directorial voudrait la faire passer pour folle, mais il convaincra difficilement le public de cette prétendue folie. Je n'ai rien aperçu dans Jean Debry qui annonçât l'homme aux quarante blessures. Il porte à la vérité, mais avec beaucoup de grâce, son bras en écharpe. Une légère égratignure au nez,

1. Il s'agit de l'émeute provoquée, le 14 avril 1798, par la maladresse de Bernadotte. En qualifiant cet événement de « catastrophe », le rédacteur de la dépêche ignorait sans doute la valeur du mot.

voilà le seul échec qu'il ait souffert ou qu'il a consenti d'essuyer [1]....

351. — Fête funèbre en l'honneur des ministres français assassinés près de Rastatt

Un jeune Allemand, qui allait devenir un poète et un publiciste célèbre et travailler plus que personne à soulever son pays contre l'hégémonie de la France, Ernest-Maurice Arndt [2], était à Paris lors de la fête funèbre décrétée par les Conseils. Il y assista et en consigna les détails, sous le titre ci-dessus, dans son ouvrage intitulé : *Voyages à travers une partie de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Italie et de la France*, t. III, p. 209. Si plusieurs de ces détails, concernant la pompe extérieure de la cérémonie, ne diffèrent pas sensiblement de ceux qu'enregistra le *Moniteur*, l'écrivain a exprimé en termes assez caustiques l'impression personnelle que lui firent le discours de Jean Debry et la manifestation populaire.

Tous les préparatifs se poursuivaient depuis quelques semaines. L'attentat contre les ministres était devenu un

1. P. Bailleu, *Preussen und Frankreich von 1796 bis 1807. Diplomatische Correspondenzen.* Leipzig, 1881-1887, t. I, p. 323. Le 9 juin, Reitzenstein faisait part à Edelsheim des bruits en circulation : « Mme Roberjot n'était point présente à la cérémonie d'hier, ce qui ne m'étonne pas. Je l'ai vue deux fois.... On assure qu'à ses amis intimes elle a fait, sur la source de l'assassinat de son mari et de Bonnier, des semi-confidences et presque des révélations qui feraient dresser les cheveux d'horreur, parce qu'elles conduiraient directement à une complicité effroyable et inouïe.... La chose est aussi incroyable qu'horrible. » Reitzenstein était assez avisé pour n'y pas ajouter foi. « On dit tant de choses contre le Directoire, conclut-il ; il est donc permis de croire que les discours mêmes sur lesquels on fonde ce bruit n'ont jamais existé, et que le tout est un de ces mensonges enfantés par l'oisiveté et la méchanceté » (Obser, *op. cit.*, t. III, p. 250).

2. Il était né le 23 décembre 1769 et il professait l'histoire à Greifswald, quand il publia, en 1806, l'*Esprit du temps*, qui irrita Napoléon. Il dut s'enfuir en Suède, y rester quatre ans, et peu de temps après se retirer en Russie, jusqu'à la retraite de la Grande Armée. Ce sont surtout ses *Chants de guerre* (*Wehrlieder*) qui ont fait sa réputation. Nommé recteur de l'Université de Bonn en 1840 et membre du parlement de Francfort en 1848, il mourut le 29 janvier 1860.

prétexte pour exciter les sentiments qu'au fond on redoutait le plus, la haine et la vengeance populaires. Ce n'est pas le lieu de disserter sur ce mystérieux forfait ; d'autres pourront chercher à l'expliquer ; il suffit de raconter comment on le mit à profit. Au début, ce n'avait été qu'un cri : il faut se venger, vouer à l'exécration les auteurs du crime. Le gouvernement et les journaux favorisaient ces sentiments. Ce meurtre allait fournir un aliment au patriotisme et une nouvelle occasion de gloire aux armes françaises. Des paroles emphatiques se firent entendre : « On effacera l'Autriche de la terre pour venger le sang versé de nos ambassadeurs... Le dernier soldat deviendra un tigre et ne fera aucun quartier [1].... », et autres exagérations semblables. Ces sentiments, éveillés sous le coup de la colère, durèrent quelques semaines. Peu à peu on les vit se modifier chez bon nombre de gens. Divers bruits, peut-être tous faux, se répandirent et s'accréditèrent ; certains allèrent jusqu'à mêler le gouvernement à cette sombre histoire de meurtre. C'était donc pour plus d'un motif qu'au nom même de ce gouvernement et au milieu de la plus grande pompe on allait conduire aux Champs-Elysées les ombres des victimes ; ce spectacle devait en même temps servir de dérivatif à la haine générale.

La cérémonie eut lieu le 1er juin. Jean Debry, un des ministres, qui était alors justement président du conseil des Cinq-Cents, annonça la fête dans un discours pathétique, que j'ai entendu, assaisonné d'imprécations, de prières et de larmes. Il présenta ensuite d'une façon assez amusante *(belustigend genug)* pour ses auditeurs les

1. Man wird die Oesterreich von der Erde vertilgen, um das Blut unserer Gesandten zu rächen.... Jeder gemeinste Soldat wird nun ein Tiger werden, und keinen Quartier geben....

péripéties de cette sombre nuit du 9 floréal dans laquelle le crime avait été commis. Au début, on écouta attentivement ce récit plein de contradictions, qui me rappelait celui des exploits nocturnes de Falstaff ; mais lorsqu'il en vint à parler de lui et de ses propres aventures, la plaisanterie dépassa les bornes. « Transpercé de vingt-quatre blessures, je me jetai dans un fossé hérissé de broussailles, et là je pensai que ma pauvre vie allait s'échapper de tous côtés avec mon sang, lorsque quelques paysans me trouvèrent et me ramenèrent à demi mort à Rastatt. » A ces mots, prononcés avec le plus grand sérieux, la plupart de ses collègues se mirent à rire et à le regarder d'un air significatif, comme pour lui dire : « Montre-nous donc quelque trace des blessures dangereuses que tu as reçues, il y a un mois [1]. »

Pour donner plus d'éclat à la manifestation projetée, on l'avait ajournée jusqu'au moment où Sieyes serait revenu de Berlin. Le nom du nouveau directeur était très populaire, et le gouvernement, par ses publicistes

1. Als er aber auf sich selbst und seine Abenteuer kam, ward die Sache zu scherzhaft. « Von 24 Wunden durchbohrt, kroch ich in einem Graben voll Getrüpp und meinte mein elendes Leben an meinen Wunden ausbluten zu müssen, als ein Paar Bauern mich fanden und mich halbtodt nach Rastatt brachten. » Als er diese Wörte mit dem grössten Ernste sagte, da lachten die meisten seiner Kollegen, und sahen ihn bedeutend an, als wollten sie sagen : « Zeige denn eine Spur des geführichen Wunden, die du vor vier Wochen erhalten hast. » Les électeurs de Jean Debry s'étaient montrés moins sceptiques. Dans une adresse aux Anciens, signée par un certain nombre d'habitants de Laon, à qui « leur attachement à leur compatriote Jean Debry fait un devoir plus particulier de crier vengeance », on lit : « Bientôt, nous l'espérons, ce collègue intéressant va reparaître au milieu de vous ; il vous découvrira, vous verrez, vous toucherez en frémissant d'horreur les plaies encore saignantes dont l'ont couvert les poignards autrichiens. Au nom de l'humanité entière, au nom de la République, au nom des mânes sanglants de Bonnier et de Roberjot massacrés à ses côtés, il vous demandera vengeance. Tous les Français répètent avec lui : Vengeance ! Vengeance ! etc., etc. » (Arch. nat., C 568).

et ses écrivains, travaillait à accroître cette popularité.

Sur le Champ de Mars, où la fête devait déployer sa magnificence, tout était combiné pour captiver les yeux et séduire les cœurs. L'autel de la Patrie avait été transformé en un verdoyant Elysée (ainsi parle le programme), planté d'ormes, de peupliers et d'acacias. Dans un massif de chênes s'élevait la statue de la Liberté ; des parfums brûlaient à ses pieds sur un autel de marbre. Des adolescents vêtus à la manière des prêtres antiques attisaient la flamme sur l'autel et dans des cassolettes placées çà et là. Au milieu du Champ de Mars, le centre de la fête était formé par une pyramide, dont les inscriptions sont trop curieuses et caractéristiques pour ne pas être citées ici : I. Le 9 floréal an VII de la République, à neuf heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les ministres français envoyés à Rastatt pour y négocier la paix. Vengeance ! — II. La France dit que ce ne sont pas les Allemands, que ce sont les Autrichiens qui ont trempé leurs mains dans notre sang (ainsi parlaient à Jean Debry les autres ministres au Congrès de Rastatt). — III. L'homicide Autriche (*das Meuchelmörderische Oesterreich)* appelle les bandits, les assassins, les empoisonneurs, pour ramener à la barbarie la civilisation européenne. — IV. Un gouvernement assassin, un gouvernement qui viole le droit des gens, se met de lui-même hors de la loi des nations.

La forêt d'arbres qui s'élevait tout autour avait été transportée là en partie à grands frais. Sur le Champ de Mars même, on ne voit, en effet, que de rares peupliers plantés là depuis peu d'années [1]. Devant la pyramide se

1. « Quatre rangées d'arbres plantés sur les côtés, tant en dedans qu'en

dressaient deux urnes de porphyre ombragées de cyprès et de saules pleureurs, avec cette inscription : Aux ministres français assassinés....

Dès le matin, le canon, tonnant de quart d'heure en quart d'heure, annonça la cérémonie funèbre. A tous les coins de rue, sur toutes les places, on colportait des programmes de la solennité et des protestations de vengeance, des chansons, des pasquilles [1], des images et des placards montrant la redingote de Debry tailladée et teinte du sang de ses vingt-quatre blessures, les corps de Bonnier et de Roberjot déchirés et gisant à terre. Parmi ces vendeurs qui criaient leur marchandise, quelques-uns déclamaient bruyamment, mais avec esprit et d'une manière fort piquante, contre la cérémonie du jour, qu'ils persiflaient d'un bout à l'autre, au grand amusement de la plupart des citoyens [2].

Les administrations municipales se réunirent en premier lieu, chacune dans le temple [décadaire] de son arrondissement, et firent assaut d'efforts pour éveiller le point d'honneur chez les conscrits. Devant chaque temple se dressaient deux colonnes, l'une blanche et l'autre noire. Le président de l'assemblée releva les noms des conscrits de l'arrondissement et inscrivit sur la colonne blanche les noms de ceux qui s'étaient déjà rangés sous les drapeaux de la patrie; il y ajouta les noms de ceux qui s'étaient présentés librement pour défendre la République et venger l'injure faite à toutes les nations dans la per-

dehors des fossés, y forment de magnifiques allées; cinq grilles de fer en ouvrent les entrées » (*Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, par Thiéry, 1787, t. II, p. 626).

1. Vieux mot dérivé de pasquin, écrit satirique.

2. Unter diesen waren einige witzige Schreier, die ganz fein gegen die Ordnung des Tages anbellten und das ganze Ding persiflirten zum grossen Ergötzen der meisten Bürger.

sonne des ministres français. Des chants guerriers furent exécutés en leur honneur et à la gloire de la République; puis l'on afficha sur la colonne noire les noms de ceux qui n'avaient pas voulu partir, en spécifiant qu'ils ne seraient effacés de ce tableau qu'après avoir rempli leur devoir envers leur pays.

Vers midi, les autres administrations du département de la Seine, l'Institut national, le tribunal de cassation, etc., se réunirent au Louvre, puis se dirigèrent lentement vers l'édifice du Champ de Mars [1], entourées de troupes qui s'avançaient les armes renversées et au son d'une marche funèbre. Les tambours et les fifres étaient garnis de crêpes, de même les bras de tous les citoyens faisant partie du cortège. De tous côtés débouchèrent les bataillons de la garnison, et le Champ de Mars se remplit d'armes. Les ambassadeurs étrangers, les familles des victimes, le Directoire avec sa garde, arrivèrent à destination vers deux heures. Cependant les plus empressés — et incontestablement ils retirèrent de cette journée le plus grand profit, — ce furent les citoyens patriotes. La commémoration des morts ne leur faisait pas oublier les intérêts des vivants. Dès onze heures, ils occupaient leurs places.

Des deux côtés du Champ de Mars, au dedans des talus, entre les allées, une foule de tentes dressées offrait l'image d'un camp immense. Des tables, des bancs, des chaises attendaient les spectateurs affamés ou fatigués, au milieu de grands tonneaux de bière et de vin empilés les uns sur les autres, de jambons aux manches élégamment parés, d'andouilles enguirlandées, de viandes rôties fumant sur des charbons. Une armée de marchandes de fruits à l'éta-

1. C'est-à-dire la pyramide élevée pour la circonstance.

lage, de porteuses d'eau, de colporteurs, de débitants de limonade, formait, depuis la place de la Révolution jusqu'au Champ de Mars, une haie ininterrompue et pouvait ainsi montrer le chemin à ceux qui l'ignoraient.

L'homme est friand du spectacle ou du récit de gens décapités ou assassinés, même ici où, pendant un certain temps, on pouvait en voir tous les jours. Comme on s'attendait aujourd'hui à regarder ou à entendre quelque chose de semblable, une foule énorme se trouvait rassemblée. L'affluence était particulièrement grande autour de l'édifice du Champ de Mars. Toutes les colonnes étaient chargées de monde; il y en avait sur tous les chapiteaux et sur toutes les corniches de fenêtres. A toutes les portes, grandes et petites, de l'enceinte, on se laissait presque maltraiter et écraser par les soldats en faction plutôt que de lâcher pied. La curiosité se portait d'abord sur le nouveau directeur [Sieyes], dont on disait merveilles et en qui on espérait beaucoup, puis sur l'homme qui avait reçu vingt-quatre blessures et qui pouvait déjà se montrer sans cicatrices [1]; mais, en sa qualité de membre des Cinq-Cents, il ne figurait pas ici (gardiens et dépositaires de la majesté et de la loi nationale, les Cinq-Cents se contentent de décréter et d'ordonner; ils envoient leurs serviteurs pour exécuter et obéir). On voulait voir enfin les femmes et les enfants de ceux qu'une aventure meurtrière avait rendus les plus nobles et les premiers citoyens de la patrie. La masse la plus compacte s'était portée sur les talus, au pied desquels l'armée opposait une barrière impénétrable à tous ces gens avides de voir et d'entendre.

Après une longue attente sous le soleil brûlant, dans

1. Der 24 Wunden erhalten hatte und sobald wieder im heiler Haut erscheinen konnte.

la poussière soulevée par 400,000 pieds, on vit enfin s'ouvrir, vers trois heures de l'après-midi, les grandes portes du palais et s'avancer le cortège conduit et fermé par une imposante colonne de soldats et encadré par la magnifique garde du Directoire. Au milieu de la première colonne apparurent les familles des quatre victimes, Roberjot, Bonnier, Debry et Rosenstiel. Devant elles on portait deux drapeaux noirs et la statue de la Justice tenant d'une main un glaive et de l'autre les habits ensanglantés dont était revêtu Jean Debry quand il fut assailli [1]. Ensuite marchaient les directeurs dans leurs costumes d'arlequins tout bariolés et les ministres, grotesques avec leurs culottes et leurs bas rouges [2]. A côté d'eux se déployaient les oriflammes destinées à être envoyées aux armées et à flotter devant elles comme les ailes mêmes de la vengeance. Suivaient les municipalités, l'Institut national, le tribunal de cassation, l'état-major général et celui des divisions militaires. Les Invalides, des jeunes gens et

1. Ce sont les termes mêmes du programme de la fête, où on lisait en outre : « Ces vêtements seront ornés de branches d'olivier. Sur les draperies qui couvriront le brancard, on lira l'inscription que Jean Debry a faite pour ses enfants en leur léguant ses habits ensanglantés : *Bénissez la Providence et maudissez l'Autriche.* » La première idée de cette exhibition émanait d'un citoyen Babbet, ancien oratorien, qui avait mis sa plume vénale au service de Reubell et qui avait été chargé de la rédaction du *Bulletin décadaire*, institué en fructidor an VI. Dans le numéro du 19 floréal an VII, il engageait fortement le Directoire à imputer l'assassinat aux émigrés et à s'assurer ainsi un regain de popularité : « Exposez aux yeux du peuple les cadavres de Roberjot et de Bonnier.... Faites flotter à la tribune de la législature leur tunique ensanglantée.... Promenez-la dans tous les départements, afin qu'elle serve à nos conscrits d'étendards militaires.... » Et il réclamait un message proposant une fête funèbre « où les âmes se retrempent dans leur haine contre la royauté » (Cf. *Revue historique*, janvier 1903, p. 75).

2. Ce costume avait déjà paru « très laid » à Clément de Metternich, qui le décrit ainsi : « Un habit noir avec un énorme collet rond en gros de Tours nacarat, veste de même étoffe et couleur, brodée en noir, culotte de même et des petites bottines, un grand sabre et un chapeau à la Henri IV, avec des plumes énormes » (*Mémoires*, t. I, p. 371).

des enfants porteurs d'attributs symboliques divers fermaient le long cortège.

Des places leur avaient été préparées autour de l'autel de la Patrie. Là, les élèves du Conservatoire de musique les accueillirent par un chœur funèbre d'un caractère émouvant et solennel, qui fit tomber pour un instant l'agitation et les bavardages de la foule. Puis, d'un point où il dominait l'auditoire, Chénier, un rameau de cyprès à la main, prononça un panégyrique doublé d'une oraison funèbre, œuvre absolument indigne d'une telle assemblée, où l'emphase et la pompe remplaçaient le sentiment, où abondaient les imprécations barbares, les injures, les malédictions contre les Russes et les Autrichiens. Cette série de discours, de chants et d'hymnes fut close par un *Vive la République!* dont le retentissement sonore alla s'éteignant et se perdant dans la foule. A l'endroit où je me trouvais, une scène bouffonne eut lieu, qui peint bien le recueillement de cette journée comme le caractère du peuple. Une vieille femme, son cylindre d'eau sur le dos, criait sans discontinuer : *Qui veut boire, Messieurs?* d'une voix si claire et si perçante qu'elle couvrait les paroles de l'orateur, sans qu'il fût possible de la faire taire. Un citoyen indigné eut beau crier : *Jetez-la à la porte!* Les rires redoublèrent, l'orateur dut s'interrompre; en deux minutes, l'incident eut fait le tour du cirque, et l'orateur put alors reprendre sa harangue.

La musique et les salves d'artillerie servirent de péroraison au discours officiel. Les autorités pontifièrent ensuite devant la statue de la Liberté et l'autel de la Patrie. Le président[1] voua en style imprécatoire la mémoire des assassins à la vengeance des peuples et à l'exécration de

1. Merlin, président du Directoire.

la postérité. Ceux qui l'accompagnaient déposèrent au pied de l'autel le rameau de chêne qu'ils tenaient à la main. Les divisions de l'armée, dispersées jusque-là, se groupèrent autour de la pyramide et de l'autel. Le président consacra les oriflammes au milieu des flots d'encens montant vers le ciel. L'hymne des Marseillais et le tonnerre des canons marquèrent la fin de la parade. Le cortège s'éloigna dans l'ordre où il était venu. La foule se répandit dans le Champ de Mars devenu libre. La poussière soulevée sous ses pas se confondit avec les vapeurs expirantes de l'encens, avec l'écho des discours autour de l'autel de la Patrie. Bientôt cette multitude grouillante se réduisit à un petit groupe qui se dispersa promptement, l'un se dirigeant vers les théâtres, l'autre vers les jardins, un troisième vers le bois de Boulogne, un quatrième, fatigué et affamé, vers sa table frugale et sa petite maison. Ceux qui étaient venus les premiers restèrent les derniers et procédèrent lentement à l'enlèvement de leurs tentes, de leurs tables, de leurs chaises et de leurs tonneaux vides. L'Élysée que tant de forêts avaient contribué à former fut en peu d'instants sans un arbre ; les autels disparurent; l'encens s'évapora ; l'herbe foulée et quelques arbres poudreux demeurèrent seuls pour attester qu'un quart de la ville venait de passer là.

Je m'en allai mélancolique, comme on l'est si facilement au milieu d'une pareille foule, avec la dernière partie du cortège, et le soir, je passai encore quelques heures sur l'emplacement de l'Elysée. Quel sentiment profond, quelle impression de beauté n'eût pas dû produire cette cérémonie, si le gouvernement qui l'a ordonnée eût été sincèrement honnête, si le peuple qui y a participé eût été vraiment et joyeusement uni dans ses affections et ses espérances! Mais combien il en est autrement! Cela est

clair, si l'on veut bien oublier les récits pompeux qui ont suivi. Tout cela n'a été qu'une fantasmagorie destinée à préparer la domination d'un parti et enflammer la nation, qui ne pouvait aimer le gouvernement, dans la haine contre l'étranger au profit d'intérêts particuliers [1]....

352. — Quatre chansons

L'attentat de Rastatt avait excité pendant quelques semaines l'imagination des auteurs dramatiques, et plusieurs théâtres avaient représenté des pièces où l'Autriche était naturellement fort malmenée. Sans parler de couplets de circonstance ajustés à d'autres pièces en cours de représentation, ni d'une scène « patriotique » intercalée par l'Opéra dans son spectacle du 27 prairial (15 juin), les journaux du temps mentionnent : à la Gaîté, *les Plénipotentiaires français à Rastatt*, mélodrame ; au théâtre Montansier (Palais-Royal), *le Cri de vengeance ;* au théâtre des Jeunes-Artistes, *l'Apothéose des martyrs de Rastatt;* au théâtre de la Cité, *le Crime de Rastatt*, fait historique en un acte. L'assassinat des ministres servit aussi de thème à des déclamations dans les temples décadaires, et à des essais de versification d'une lamentable médiocrité. Vainement, dès le 2 prairial, François de Neufchâteau, alors ministre de l'intérieur, avait-il fait appel aux poètes : « Bardes de la liberté, saisissez la lyre ; nouveaux Tyrtées, évoquez ces ombres magnanimes, montrez-les debout au milieu de nos soldats, marchant devant nos drapeaux et les conduisant à la victoire. Oui,

1. Man hatte aus dem ganzen Gaukelspiel gemacht, wollte es gern zu einem Instrumente der Herrschaft machen und die Nation, welche die Regierung nicht lieben konnte, durch Hass gegen Fremde für ihr Interesse, entflammen.

qu'au son de votre lyre se mêle le bruit des armes agitées, et que des phalanges nombreuses et pressées semblent sortir de la terre en fureur... »

Les bardes n'avaient pas répondu [1], les Tyrtées s'étaient abstenus, les lyres n'avaient pas vibré, sauf celle de Boisjolin qui, avec le concours musical de Gossec, avait confectionné sur commande une cantate chantée devant les Anciens, le 20 prairial, par les chœurs du Conservatoire [2]. Des amateurs trouvèrent là cependant l'occasion d'aligner quelques rimes. L'enregistrement de la correspondance du Directoire mentionne ainsi un certain nombre de pièces envoyées de divers points de la France [3]. La chanson s'empara aussi de l'événement. S'il n'avait rien de comique, certains détails, comme les vingt-quatre blessures dont Jean Debry faisait beaucoup de bruit et qui se réduisaient peut-être à trois, l'exhibition un peu grotesque de sa défroque à la fête funéraire, comme aussi l'emphatique message du Directoire, pouvaient prêter le flanc à de malicieuses interprétations. Le parti royaliste ne manqua pas

1. Sauf pourtant Mercier, qui, sous l'anagramme de Reicrem, avait publié au *Moniteur* du 26 floréal une ridicule élucubration, dans laquelle, comme l'explique le journal, « empruntant la plume d'Ossian, il provoque le courroux du ciel et de la terre contre les auteurs de cet horrible attentat. »

2. Un vers de la deuxième strophe faisait allusion à Jean Debry :

Frémis, aigle d'Autriche, en contemplant ta proie ;
La voix de ces tombeaux ne se taira jamais ;
Un seul, hélas ! manque à ta joie,
Mais rien ne manque à tes forfaits.

3. Arch. nat., AF III* 254, 273, etc. La seule pièce qu'inséra le *Moniteur* (numéro du 18 floréal) fut ce naïf quatrain, signé : Gauthier, président de l'administration municipale du XI* arrondissement de Paris :

Sur la mort de mon ami Roberjot

Bon, doux et vertueux, il aimait sa patrie ;
Tout en lui présageait le plus illustre sort ;
Les assassins royaux l'ont privé de la vie.
A Pitt comme à François faisons pleurer sa mort.

cette occasion d'insinuer en couplets que c'était Jean Debry qui, d'accord avec le Directoire, avait fait le coup. Si les chansons qui suivent ne brillent ni par la forme ni par le bon goût, elles ont, au moins, la valeur d'un document. Elles sont l'expression familière, goguenarde, d'une fraction de l'esprit public et caractérisent l'opinion plus ou moins sincère des ennemis du Directoire au lendemain du drame.

I.

Pot-pourri sur l'assassinat de Rastatt

A Rastad, 1799 (s. l.), in-8 (16 p.)

Air : *Or, écoutez, petits et grands.*

Ecoutez, gens de chaque état,
L'histoire d'un grand attentat
Arrivé la nuit sur la route.
Personne encore n'y voit goutte.
Jean de Bry du fond d'un fossé
A vu comme tout s'est passé.

Air : *Une petite fillette.*

Fatigués de la tournure
Des pacifiques débats,
Nos ministres en voiture
Prennent de tendres ébats,
Et aye et hue et cætera.
Lors Jean de Bri, d'un air sournois,
Leur dit pour la dernière fois
Ramonez ci, etc.

Air du *Menuet* d'Exaudet.

Alte là !
Qui va là ?
Qu'on s'arrête,

Dit aux ministres soudain,
Du milieu du chemin,
Une voix de tempête.
Vite à bas.
Que mon bras
Vous assomme.
Messieurs, nous suivons vos lois
Et nous usons des droits
De l'homme.
Aussitôt à la portière
Un plénipotentiaire
Se montra,
Leur cria :
Troupe immonde,
Nous revenons du Congrès
Où nous faisions la paix
Au monde.
C'est assez ;
Descendez
Sans réplique ;
Recommandez-vous à Dieu
Pour mourir; c'est le vœu
De votre république.
Jean de Bri
Tient ici
Dans sa poche
Le secret des directeurs.
Vous aurez les honneurs
De Hoche.

Air : *Le petit mot pour rire.*

Lors on appelle Jean de Bri,
Bien vite il répond : Me voici ;
Gardez-vous de rien dire,
Frappez, mais ne vous trompez pas,
Sur mon grand chapeau, sur mon bras,
De petits coups (*bis*) pour rire.

Air : *Ton humeur est Catherine.*

Pour les autres intraitable,
La troupe fait aussitôt
Un massacre épouvantable
De Bonnier, de Roberjot ;
L'on épargne tout le reste ;
Jean de Bri seul est blessé,
Mais il s'en va d'un pas leste
Se cacher dans un fossé.

Air : *Laire la laire lan laire.*

Puis il fait un ligament
D'un linge trempé dans le sang
Versé par ses deux confrères.
Laire la laire, etc.

Air : *La Béquille.*

En ce piteux état
(Aurait-on pu le croire ?)
Il retourne à Rastat
Pour conter son histoire
Et chercher un asile
Aux maux qu'il ne craint pas,
Porté sur la béquille
Du père Barrabas.

Air : *Ah ! mon Dieu ! que je l'échappe belle !*

Eh ! Messieurs, je demande vengeance,
Cria Jean de Bri
Blessé, meurtri
En apparence.
C'en était fait, si la Providence,
Pour parer le choc,
N'eût fait mon chef plus dur qu'un roc.
Un dragon à me fendre s'apprête ;

En touchant mon front,
L'acier se rompt
Dessus ma tête.
Il redouble d'un air malhonnête,
Je tombe blessé
Et je feins d'être trépassé.
Sur Bonnier, sur Roberjot l'on s'avance ;
Ils cèdent au sort,
Sont mis à mort
Sans résistance.
Les femmes gardèrent le silence
Et firent fort bien,
Car personne ne leur dit rien.

Air : *Lise dormait.*

J'ai reçu quarante blessures
Et sur la tête et sur les bras ;
On les traitera d'impostures
En voyant que je n'en meurs pas.
J'ôterais bien ces ligatures,
Mais ce serait un embarras ;
N'y touchez pas (*bis*),
Vous redoubleriez mes tortures,
N'y touchez pas (*bis*),
J'en aurai des certificats.

Je sens que c'est une imprudence
D'être revenu près de vous ;
Car je dois publier en France
Que de Rastatt partent les coups.
Voyez avec quelle assurance
Il retourne au milieu des loups,
Diront-ils tous (*bis*).
C'était un coup monté d'avance,
Diront-ils tous (*bis*),
Pour les croire, il faut être fous.

Sur ma périlleuse parole
Je vais accuser l'empereur ;
Les journaux de la métropole

Feront grand bruit de cette horreur.
On prépare un message drôle,
Mais quelqu'un dira, j'en ai peur :
C'est un menteur (*bis*) ;
Il a fait une carmagnole,
C'est un menteur (*bis*) ;
Jean de Bri seul en est l'auteur.

Air : *A Paris, loin de sa mère.*

Un courrier vint en diligence
M'en apporter l'ordre très clair ;
Un tailleur plein d'intelligence
Me fit des habits de Sekler.
Je pris des gens de confiance
Qni me promirent le secret.
Ah ! collègues, en conscience,
Dites-moi, dites-moi, n'ai-je pas bien fait ?

Air : *La bonne aventure, ô gué.*

UN MINISTRE

Mais que peut donc espérer
Notre Directoire
En vous faisant préparer
Une trahison si noire ?

JEAN DE BRIE

Les rois ligués lui font peur,
On veut nous donner du cœur.

LE MINISTRE

Peut-on la faire, ô gué (*bis*),
Accuser un empereur
Tout couvert de gloire,
Et ce récit plein d'horreur,
Qui pourra vous croire ?
L'enfer seul peut l'inspirer.
Ceci peut vous attirer
Fort mauvaise histoire, ô gué (*bis*).

Air : *Le curé de Pomponne.*

Craignez aussi que l'empereur
A son tour ne se pique,
Qu'il ne découvre la noirceur
De cette fraude inique.
Ah ! il se souviendra, larira,
De votre république.

L'empereur veut rendre à Louis
Son sceptre et sa couronne ;
Il sait vaincre ses ennemis
Sans massacrer personne.
Il le rétablira, larira,
Malgré vous sur son trône.

II.

Message au Conseil des Cinq-Cents

Air : *De l'Amiral de Grasse.*

Que partout le même cri
Soit poussé dans la France !
Nos ministres ont péri ;
L'on a sauvé Jean de Bri,

TOUT LE CONSEIL

Vengeance (*ter*) !
Dénonçons de tels forfaits
A toutes les puissances ;
Nos manifestes sont prêts
A porter aux cabinets
D'aisances (*ter*).

Air : *A la façon de Barbari.*

Une veuve, la larme à l'œil,
Présente une requête

Et vient demander pour son deuil
Quelques secours honnêtes.
Il faut accorder quelque don,
La faridondaine, la faridondon,
A femme qui perd son mari
A la façon de Jean de Bri,
Notre ami.

Donnons soixante mille francs
Sur nos tristes finances;
Une rente de quinze cents francs
Pour ses autres dépenses.
Que de femmes trouveront bon,
La faridondaine, la faridondon,
De perdre à ce prix un mari
A la façon de Jean de Bri !
Notre ami.

Pour faire à Jean de Bri l'accueil
Que l'on croit le plus juste,
Un décret le porte au fauteuil
De ce sénat auguste,
Pour avoir aussi l'oraison,
La faridondaine, la faridondon,
De chaque ministre péri
A la façon de Jean de Bri !
Notre ami.

III.

Inauguration au Champ de Mars de la culotte de Jean de Brie

Air : *Le Chant du départ.*

Partez, jeunes conscrits, volez à la frontière;
Que vengeance soit notre cri !
Marchez avec ardeur sous cette autre bannière;
C'est la culotte à Jean de Bri.
Culotte bien chère à la France,
Culotte qui fait des décrets,

Culotte de sa présidence,
Culotte, culotte de paix.
Baisez cette sainte culotte ;
Méritez par elle aujourd'hui
De rapporter votre culotte
Un jour s'il se peut comme lui.

Sur elle sont fondés les destins de la France
Tant par levé que par assis.
D'une chaste moitié la superbe espérance
En font les jolis petits Bris,
Honneur de la race future,
Et le plus beau des ornements
En soi de la législature
Repose dans ses fondements.
Baisez, etc. [1].

Romances et chansons

IV.

Première complainte nationale

Air : *Des pendus.*

Or écoutez, jeunes et vieux,
L'événement très fâcheux
Dont Jean Debry nous fit l'histoire,
Et qu'on ne voudra jamais croire,
Quoiqu'on soit sûr que Jean Debry
N'ait jamais trompé ni menti.

1. *La Thiérache*, Bulletin de la Société archéologique de Vervins, a signalé (t. IX (1883), p. 115) une caricature anglaise, datée du 18 novembre 1799, avec cette légende : « Un tailleur français essayant à John Bull un Jean-Debry. » Ce Jean-Debry est un habit d'une ampleur exagérée, avec des manches bouffantes qui paraissent fortement rembourrées et un grand collet de fourrure relevé de manière à garantir presque entièrement la tête.

Nos cinq bons sires tout exprès
Envoient trois anges de paix
A Rastadt, ville d'Allemagne,
Bien avant d'entrer en campagne.
A leur retour les Autrichiens
Les ont traités comme des chiens.

Le grand Jean Debry, bien blessé,
Fut se cacher dans un fossé,
Où, sans taffetas d'Angleterre,
Il fit le mort la nuit entière ;
Puis, au point du jour, à Rastadt,
On le vit en piteux état.

Après avoir son sang perdu,
A Strasbourg s'en est revenu
Pour dicter à son secrétaire
La belle épître mortuaire
Qui tira des larmes des yeux
De ses amis les factieux.

O Jean Debry, grand Jean Debry,
Puisque tu n'es mort qu'à demi,
Toi seul tu vaux bien les deux autres,
Qui n'étaient que de plats apôtres.
Pour te venger, toi seul tu dois
Tyrannicider tous les rois.

Hélas ! Ils sont morts à jamais,
Ces deux chers ministres de paix !
En vérité, c'est bien dommage
D'être envoyé dans son bel âge
En enfer ou en paradis ;
Disons-leur un *De profundis*.

De tout ceci l'on conclura
Que tôt ou tard Dieu punira
Les assassins de Louis Seize,
Et chacun en sera fort aise.
Quand nous verrons ce beau jour-là,
Nous chanterons *Alleluia* [1].

1. Ces chansons satiriques n'eurent guère de contre-partie. Debry

353. — Le comte de Solms-Laubach a Jean Debry

Laubach, 9 juin 1799 (21 prairial an VII).

Citoyen président,

Je compte sur votre indulgence en vous adressant ces lignes. Je sais que ni les occupations de votre poste, ni le soin que vous devez au rétablissement de votre santé, [ne] vous permettent d'entendre des réclamations semblables à celles que je vais vous faire ; mais je connais votre cœur noble et généreux, le mépris que vous portez aux employés qui déshonorent le nom français, et le zèle qui vous caractérise quand il s'agit d'être utile à quelqu'un.

[Suit une plainte contre les vexations et les mesures de rigueur ordonnées par les commissaires des guerres. On abat les forêts, on lève des contributions abusives pour l'entretien de la garnison d'Ehrenbreitstein, on frappe les comtés de Solms et de Nassau de réquisitions en nature qui excèdent leurs ressources. Les paysans irrités se préparent à la résistance. « Laisser le champ libre aux déprédations des commissaires, ce serait provoquer des horreurs, comme l'histoire n'en offre pas. »]

Ce n'est pas tant l'intérêt qui vous parle, citoyen prési-

paraît n'avoir inspiré qu'une strophe d'un hymne composé par le général réformé Dehaye et adressé par lui, le 14 prairial, à François de Neufchâteau. La voici :

Vertueux Jean Debry, innocente victime
De nos barbares ennemis,
Reçois notre tribut d'amour et d'estime.
Tous les Français sont tes amis ;
Vis pour le bonheur de la France ;
Bientôt des milliers de héros
Porteront avec la vengeance
La terreur parmi les bourreaux.

Le ministre remercia l'auteur et l'assura, avec une sincérité douteuse, qu'il ne pouvait pas faire un meilleur emploi de son temps (Arch. nat., F^le 1 24).

dent, que le cri du désespoir que je porte à la connaissance d'un citoyen français auquel ses malheurs et ses mérites donnent le droit le plus fondé de dire à son gouvernement ce qu'il doit à soi-même et à la gloire de sa nation. Je vous prie de me nommer à Madame et à toute votre famille. Tâchez qu'on ne m'oublie pas chez vous. Je salue très amicalement les citoyens Belin et Boccardi et, s'il reste à la veuve Roberjot encore une autre idée que celle de sa perte irréparable, je vous prie de l'assurer de la part bien vive que je ne cesserai de prendre à son malheureux sort. Je suis pour la vie votre tout dévoué serviteur et ami.

354. — Le baron de Dohm a Jean Debry

Halberstadt [1], 29 juin 1799 (11 messidor an VII).

J'ai reçu de vous, digne et respectable ami, deux lettres en date du 21 floréal et du 6 prairial. La première m'est parvenue bien tardive ; elle a passé à Rastatt et avait été visiblement ouverte. Je rends grâces à l'indiscrète curiosité de n'avoir pas au moins supprimé entièrement cette lettre, qui m'était et me sera toujours précieuse. J'ai lu avec le plus grand détail tout ce que vous avez bien voulu me dire. La nouvelle la plus consolante, ç'a été que vous et votre respectable famille commencez à vous relever. Je comprends que vous vous trouviez toujours très affaibli; vous devez absolument vous ménager et vous interdire toute application trop soutenue encore pour quelque temps. Alors, je n'en doute pas, les importantes fonctions auxquelles votre auguste poste vous appelle rendront

1. Ville de Prusse, chef-lieu de cercle, à quarante-cinq kilomètres sud-ouest de Magdbourg.

une nouvelle énergie à votre âme et soutiendront même le physique.

Je ne puis pas assez vous l'exprimer, combien vos deux récits, surtout le dernier [1], nous ont été touchants ! Je dis « nous », car je les ai lus avec ma femme, et même mes enfants ont pris part, autant que leur âge l'a permis. Nous nous sommes mis entièrement à votre place, nous avons passé cette nuit horrible avec vous. Que je vous aime de n'avoir pas omis cette circonstance de l'impression que le chant du rossignol a faite sur votre âme !

Vous devez avoir reçu, peu de jours après votre seconde lettre, le récit que j'ai fait au nom du corps diplomatique ; je n'aurais pas manqué de vous l'envoyer moi-même plus tôt, si le comte S. [Solms-Laubach] n'était pas chargé de vous le faire parvenir. Dès que j'ai eu la publication que M. d'Eggers en a faite, je vous ai envoyé un exemplaire par le canal du citoyen Rosenstiel [2], ayant trouvé à Weimar une occasion sûre pour lui écrire. J'espère que vous aurez reçu cet imprimé. Les additions de M. d'Eggers renferment plusieurs circonstances très importantes, dont la plupart sont aussi parvenues à ma connaissance, après que l'Exposé était déjà fait et expédié.

1. Le *Narré fidèle*, etc.

2. En écrivant à Rosenstiel, de Weimar, le 10 juin, Dohm lui faisait remarquer l'importance de ces additions. « Vous verrez, disait-il, que les Allemands ont fait tout le possible pour dégager la responsabilité de leur nation. Je suis convaincu d'avoir rendu un service à l'humanité.... Sans cette précaution, cet événement serait déjà tellement défiguré que l'homme le plus impartial ne saurait plus ce qu'il devrait croire. Vous avez remarqué dans plusieurs papiers allemands les efforts qu'on se donne pour déguiser les choses. Cette rédaction m'a été infiniment pénible ; je l'ai faite dans mon lit ; j'ai comprimé les sensations qui déchiraient mon cœur pour examiner consciencieusement, et avec la tranquillité qui convenait à un témoin, cette série d'horreurs. » La publication d'Eggers, qui d'ailleurs ne porte pas son nom, concourait à charger les Autrichiens et fut vue d'un mauvais œil à Vienne.

La circonstance qui mérite le plus d'être éclaircie et constatée juridiquement est celle de l'aveu d'un hussard même, que le meurtre a été commandé avec menaces par le capitaine commandant à Rastatt [1].

Je souhaite de savoir quelle impression mon Exposé a faite sur vous et dans le public. J'ai vu avec grand plaisir que votre récit et le mien sont parfaitement d'accord sur tous les points qui sont communs à l'un et à l'autre, même dans les petites circonstances. Ce travail a été le plus pénible dont j'aie jamais été chargé. J'ai dû me retracer dans le détail ces horreurs sans y succomber, combattre à tout moment l'explosion de mes sentiments intérieurs et ne pas laisser échapper le moindre mot qui ne se trouverait pas exactement conforme à la conviction parfaite de tous ceux au nom desquels j'écrivais. Mais après avoir vaincu toutes ces difficultés, je suis très content de cette scrupulosité, car ce récit, tel qu'il est, a fait beaucoup d'effet en Allemagne. Jusqu'ici personne n'ose en attaquer la véracité et les objections qu'on a faites et

1. Dohm fait allusion à un fait qui se serait produit à l'auberge de l'*Ange*, lors des obsèques des deux plénipotentiaires, et que relate la pièce justificative n° XVIII annexée aux *Pièces officielles*. Un hussard, assis à une table et désigné par un consommateur comme étant le meurtrier de Roberjot, non seulement « ne nia pas son crime, mais, ému par la vue du convoi qui passait, il l'avoua en se tordant les mains et en versant beaucoup de larmes. Ce hussard, d'un certain âge, et ayant fait plusieurs campagnes, ajouta qu'il avait des regrets cuisants d'avoir commis ce meurtre que son officier l'avait forcé d'exécuter; que non seulement il le lui a ordonné itérativement en l'injuriant beaucoup, lorsqu'il avait témoigné de l'aversion, mais aussi qu'il l'a menacé de la manière la plus horrible, même dans le moment où il devait porter le coup, et que son bras lui refusait, pour ainsi dire, le service. Cet officier, qui était derrière lui, l'a menacé de lui fendre la tête s'il hésitait un instant, et qu'ainsi poussé, il a sabré en aveugle et comme hors de lui-même la malheureuse victime. »

Il est à regretter que ce hussard n'ait pas été retrouvé et interrogé, et que le fait résulte seulement de la déclaration d'un « homme digne de foi » qui n'est pas nommé. C'est insuffisant pour mériter créance.

qui ont été publiées avec une apparence d'autorité montrent l'impossibilité à tous les sophistes de trouver quelque contradiction dans ce simple exposé de faits. Je suis sûr qu'on l'aurait aimé rédigé avec plus de passion.

Vous connaîtrez avant celle-ci le décret de l'Empereur à la diète de l'Empire, sur lequel on s'est enfin expliqué d'une manière conforme à l'atrocité du crime et à la propre dignité de la cour de Vienne. On s'est permis cependant l'expression si déplacée (dont M. d'Albini s'est servi de même, à ma grande surprise) que l'assassinat fut commis par des gens *habillés en uniformes de Szeklers*. Dans un autre écrit anonyme, mais répandu à Ratisbonne par le commissaire impérial même, on a osé dire que les hussards, loin d'avoir commis ce meurtre, étaient *au contraire accourus pour l'empêcher* et sauver les restes de la légation française ! ! !

Le décret de l'Empereur ayant demandé une députation de l'Empire pour assister à l'inquisition [1] et lui donner un caractère d'impartialité, les ministres à Ratisbonne ont examiné les modifications sous lesquelles l'Empire devait se rendre à cette invitation. Il me paraît que le résultat de ces délibérations (auquel le comte G. [Görtz] a contribué le plus) et qui vous est déjà connu, est très adapté aux circonstances, et j'espère que les commettants approuveront les propositions à faire en conséquence à l'Empereur. La plus importante est de demander des députés de la France même, pour assister à cette inquisition. Il est vrai que votre gouvernement, après cette violation atroce du droit des gens dont le sol d'Allemagne a été souillé, répugnera peut-être à un tel envoi et qu'on aura de la peine pour trouver des personnes qui voudront

1. C'est-à-dire à l'enquête ou instruction.

s'en charger; mais peut-être serait-il possible de vaincre cet obstacle par des arrangements à prendre, et au moins l'Allemagne devrait tout faire, selon moi, pour obtenir cette participation de votre nation à l'examen du crime.

J'ai lu avec l'intérêt le plus vif les pièces que vous m'avez envoyées. Dans tous les temps les âmes sensibles partageront les sentiments qui y règnent et reconnaîtront les droits de l'humanité outragée à s'exprimer sans ménagement. Cependant je souhaite que les orateurs publics et rédacteurs de pièces officielles puissent être assez maîtres de leur juste indignation pour ne pas se permettre des généralisations injustes et des accusations des innocents. J'ai vu avec peine dans le discours de Decomberousse l'expression qu'il suffit que les ennemis soient rois pour commettre un forfait si noir; et sur l'archiduc Charles je désirerais que tous au moins ne s'expliquassent pas comme Garat l'a fait [1], car, selon tout ce qui me revient,

1. Aux Anciens, la colère avait fait explosion le 16 floréal (6 mai). Decomberousse, député de l'Isère, ouvrit le feu par un discours violent où il demandait compte du sang versé « aux tyrans qui oppriment le monde »; mais on ne retrouve pas au *Moniteur* la phrase qui offusquait Dohm. Garat, qui lui succéda à la tribune, ne se borna pas à crier vengeance contre la maison d'Autriche, il prit à partie l'archiduc Charles et, l'apostrophant : « Je ne t'accuse point, s'écria-t-il, d'avoir conçu le dessein et d'avoir donné l'ordre de ce forfait, ô toi que les courtisans et les esclaves honorent sous le nom de prince et dans lequel les héros républicains et Bonaparte même voyaient autrefois un héros naissant, digne d'être combattu et vaincu par eux; mais, puisque, dans une armée qui est sous tes ordres, un assassinat si infâme a été conçu et exécuté, puisque tu n'as pas su répandre, parmi les soldats que tu commandes, une horreur invincible de tout ce qui est vil et lâche, sans doute tu peux être intrépide comme tant d'hommes qui savent bien qu'au milieu de tous les dangers il n'y a jamais que la mort à craindre; mais dans ton âme et dans ton génie il n'y a rien de grand : tu peux être un guerrier, tu n'es pas un grand homme.... » (*Moniteur* du 21 floréal). Cette rhétorique fit l'admiration de Bernadotte, qui, le 14 mai, écrivait à Ney : « Vous avez, sans doute, lu le discours de Garat sur l'assassinat de nos plénipotentiaires. Il m'a rappelé les beaux jours de Lacédémone et de l'ancienne Rome. Tout homme qui est Français et surtout républicain pense comme lui.... » (général Bonnal, *Vie militaire du maréchal Ney*, t. I, p. 158).

ce prince a donné des preuves d'une douleur et d'une indignation qu'on ne peut que regarder comme sincères ; l'affreuse nouvelle l'a rendu malade pendant plusieurs jours, et il est sûr qu'il a voulu donner sa démission et n'a été retenu que par les plus vives remontrances. Il est consolant de voir que le sentiment de l'humanité surmonte encore dans le cœur de la plupart des hommes toutes les autres passions ; c'est ainsi que j'ai observé que différentes gazettes ministérielles anglaises se sont expliquées comme il faut sur le crime de Rastatt. Le *Courrier de Londres* fait une exception : cette feuille a osé même publier une traduction ouvertement falsifiée de la lettre de Barbaczy que toutes les autres ont copiée [1].

On a répandu dans l'étranger que le crime horrible n'avait pas fait en France la sensation à laquelle on avait droit de s'attendre. J'ai regardé ce bruit comme invention de la malveillance ; mais depuis j'ai trouvé dans vos papiers et même dans les débats de vos conseils des indices qui le rendent presque probable, que le sentiment de la situation actuelle de votre pays a pu absorber ou au moins diminuer tout autre. Je serais bien aise d'être instruit par vous sur ce point qui m'est intéressant à beaucoup d'égards [2].

1. Voir ci-dessous, n° 371.

2. Dohm ne se trompait pas. Le 22 prairial (10 juin), en combattant, aux Cinq-Cents, un projet sur la liberté de la presse, Michel Carret, député du Rhône, avait signalé cette indifférence : « Le plus grand de nos maux, avait-il dit, c'est l'anéantissement total de l'esprit public, de cet esprit dont le mouvement est au corps social ce que la circulation du sang est au corps humain. Qui le croirait ? Cet attiédissement est tel que la nouvelle de l'affreux attentat commis à Rastatt n'a excité chez la plupart des Français qu'un mouvement de pure curiosité ou le sentiment d'une vaine et stérile pitié.... (*Des murmures s'élèvent de toutes parts.*) Je désire vivement me tromper, citoyens; je souhaite que vous ayez plus justement observé que moi ; mais le sang-froid avec lequel j'entends dans nos cercles, dans les lieux publics, parler des revers que nous avons éprouvés,

Mais par quelles crises avez-vous dû passer de nouveau ! Je viens de lire en ce moment le récit de la révolution qui a eu lieu dans votre gouvernement ; je m'abstiens de tout jugement [1]. Je ne vous demande pas aussi des éclaircissements, quoique vous puissiez être sûr que tout ce que vous voudrez me dire sur l'état actuel des choses et des dispositions chez vous ne serait confié qu'à l'ami et à l'homme qui prend l'intérêt le plus vif à tout ce qui regarde la grande crise où l'Europe se trouve avec votre patrie et que le sort de cette dernière décidera.

Je suis dispensé pendant six mois de toutes les affaires, et je les emploierai uniquement au rétablissement de ma santé très délabrée. Je me promets beaucoup du repos et des bains de Nenndorf [2]. Je vous fais parvenir cette lettre par M. de Sandoz, et je ne doute pas que ce ministre voudra bien se charger de joindre ce que vous voudrez bien lui confier pour moi à son paquet jusqu'à Wesel. Le bureau des postes de ce lieu est toujours instruit du lieu où je suis. Si vous préférez donc de m'écrire directement, veuillez mettre la lettre à moi dans un couvert

vient à l'appui de mon observation et justifie mon assertion » (*Moniteur* du 26 prairial). Cette constatation, trop franchement exprimée, déchaîna un véritable tumulte. Lucien Bonaparte protesta vivement, et la séance s'acheva aux cris répétés de *Vengeance ! Vengeance !* Carret, cependant, avait vu juste, ainsi que l'établissent les rapports de police où on lit : « La catastrophe a excité dans bien peu d'âmes cet enthousiasme qui aurait dû électriser tous les esprits.... Le funeste événement de Rastatt n'allume pas aussi généralement qu'il le devrait le feu de l'indignation dans les cœurs.... L'impression de l'assassinat s'est affaiblie. L'esprit public, revenu de ce choc, paraît être retombé dans sa première apathie.... » (Arch. nat., BB³ 90 ; F⁷ 3843 ; Fᵢᵉ III, *Seine*, 20).

1. Il s'agit du changement de personnel que Barras et Sieyes venaient d'opérer dans la composition du Directoire, et qui eut pour résultat le remplacement de Merlin et La Revellière-Lépeaux par Moulin et Roger-Ducos.

2. Station thermale de Hesse-Cassel (actuellement Prusse), à trente et un kilomètres sud-ouest de Hanovre.

adressé au bureau des postes à Wesel, qui me la fera parvenir promptement.

J'ai envoyé copie de votre première lettre au comte Görtz, auquel elle était destinée en partie. Lui et M. de Rechberg sont à Ratisbonne. Le canal le plus sûr et direct pour votre correspondance dans le sud de l'Allemagne serait, à ce qu'il me semble, celui du citoyen Bacher. Si vous avez des commissions dans le Nord, j'espère que vous voudrez n'en charger aucun autre que moi.

Je dois encore vous dire qu'il est bon de ne pas nommer publiquement M. d'Eggers comme éditeur de l'imprimé que je vous ai envoyé par le citoyen Rosenstiel. On est très mécontent à Vienne des additions qu'il a ajoutées à l'Exposé du fait et, pendant le voyage qu'il fait dans le sud de l'Allemagne, il pourrait lui être désagréable d'être connu comme l'auteur.

Si peut-être une nouvelle édition de mon Exposé serait encore faite, je souhaite que le citoyen Rosenstiel ou tel autre connaisseur des deux langues veuille corriger plusieurs inexactitudes qui se sont glissées dans la traduction publiée par les papiers publics de Paris.

Excusez la longueur de ma lettre. Ma femme est infiniment sensible à l'honneur de votre souvenir ; veuillez nous rappeler à celui de toute votre excellente famille, des citoyens Rosenstiel, Belin, Boccardi. Si l'assurance que d'autres partagent nos souffrances est une consolation, veuillez la réitérer de ma part à l'infortunée Roberjot.

Soyez assuré pour vous-même de l'inviolabilité des sentiments que vous m'avez inspirés.

355. — La veuve Roberjot a Jean Debry

Paris, 30 messidor an VII (18 juillet 1799).

Citoyen,

J'étais loin de penser que l'événement déplorable qui, en enlevant à la République deux citoyens recommandables, m'a privé de mon vertueux époux, peut donner lieu à l'affreuse calomnie qui se répand sur votre compte [1] et qui se trouve dans un écrit qui circule sous le titre d'*Adresse de la veuve Roberjot au Directoire exécutif* [2].

Je désavoue formellement cet infâme libelle. Je déclare que la conscience de tous les témoins de l'assassinat commis sur la personne des plénipotentiaires français à leur départ de Rastatt repousse jusqu'à l'ombre de l'horrible

1. « L'assassinat commis sur les ministres plénipotentiaires français à Rastatt est imputé au citoyen Jean Debry. Ce bruit s'accrédite et le public semble y croire. Cette opinion se manifeste généralement dans les cafés et lieux publics. On ajoute que la citoyenne Roberjot accuse le citoyen Jean Debry d'avoir fait commettre cet assassinat » (Arch. nat., AF III, 47, Rapport de la police secrète du 4 messidor an VII-22 juin 1799).

2. On trouve, en effet, une lettre de la veuve Roberjot au Directoire, imprimée sans date ni nom d'imprimeur, formant une brochure in-8 de 20 pages. Ce ne fut pas la seule pièce de ce genre. On lit dans la *Clef du cabinet des souverains*, numéro du 26 messidor (14 juillet) : « Le délire de la passion n'est-il pas allé jusqu'à attribuer à la veuve Roberjot une dénonciation contre Jean Debry, dont il résulterait que c'est le Directoire français qui a fait assassiner nos plénipotentiaires, et que Jean Debry lui-même, déguisé en hussard, était un des assassins ? Cette dénonciation, qui porte : *De l'imprimerie de Junior, rue Saint-André, n° 12*, a été répandue, dit-on, dans le département avec beaucoup de profusion. La plupart des hommes sont si crédules, le vertige des partis les rend si inconsidérés, qu'il ne serait pas surprenant que des hypocrites déliés leur persuadassent une absurdité aussi monstrueuse. Tout ce que nous pouvons et devons dire, c'est qu'au moment où l'on publiait à Paris que la veuve Roberjot attaquait le plénipotentiaire échappé au massacre, ce plénipotentiaire voyait souvent chez elle la veuve Roberjot. »

soupçon que l'on cherche à faire planer sur vous, et que les récits officiels que vous avez adressés à ce sujet au Directoire contiennent la plus exacte vérité.

Vous, citoyen, l'assassin de mon mari ! Non, vous êtes une victime heureusement échappée aux bourreaux qui l'ont immolé. C'est ce que je voudrais publier partout, autant par devoir que par les sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués.

Je vous salue cordialement.

356. — Jean Debry au baron de Dohm

30 messidor an VII (18 juillet 1799).

Votre lettre d'Halberstadt du 29 juin, cher et respectable ami, m'a été envoyée aux eaux de Saint-Amand [1], d'où je suis revenu il y a trois jours. Vous me connaissez assez pour être assuré de l'émotion délicieuse qu'elle m'a fait éprouver à moi et à ma famille. Dans les moments d'un choc presque général où tous les aspects présentent à l'ami des hommes des sujets de douleur, il est bien doux de pouvoir s'isoler un instant des objets environnants et de se placer dans une situation que le cœur et la raison avouent. C'est ainsi que, lorsque les horreurs de la guerre viennent attrister mon âme, je me reporte en idée à ces heures affreuses où le droit des gens fut haché à coups de sabre, heures suivies des plus beaux instants qu'il soit donné à l'homme sensible de goûter. O matinée du

1. Jean Debry s'était rendu, vers le 20 juin, à Saint-Amand (Nord). A ce propos, un rapport du bureau central de police, du 24 messidor (12 juillet), releva les termes équivoques dans lesquels un journal avait annoncé son départ : « L'*Observateur* n'a-t-il qu'un vice de rédaction à se reprocher, quand il dit que Jean Debry est dans les boues de Saint-Amand pour se rétablir de ses blessures ? On dit communément : aller aux boues de Saint-Amand ou prendre les boues » (Arch. nat., BB 90).

10 floréal! Tendres soins, attentions touchantes, démonstrations de bienveillance et d'hospitalité, larmes précieuses que j'ai recueillies et déposées sur le tombeau de mes malheureux collègues, je mourrai avant que ce tableau sublime de magnanimité, d'idées libérales et généreuses, s'efface de ma mémoire. Mes habits sanglants et déchirés, ô mon ami, sont enveloppés par les vôtres ; ainsi l'amitié me dérobe le front audacieux du crime. Pardon, je vous afflige ; mais puis-je vous écrire sans vous parler de cette exécrable catastrophe, et puis-je vous en parler sans m'abandonner entièrement à mes souvenirs ?

Je suis bien aise que vous ayez goûté mes deux écrits. Ah ! le ton de vérité ne se feint pas, et je pourrais défier ceux qui poursuivent en France avec les stylets de la calomnie la victime échappée aux Szeklers, je pourrais les défier d'écrire une phrase d'un pareil ton. Si je n'eusse pas craint de choquer la fausse délicatesse de mes compatriotes, il est beaucoup de sensations semblables à celles qu'a produites sur moi le chant du rossignol que j'aurais mentionnées, car je me souviens de tout, et chacune de mes idées a été alors empreinte, comme avec un fer brûlant, dans mon cerveau.

Croiriez-vous bien que les valets français de l'Autriche non seulement ont essayé de travestir cet événement, mais encore que c'est à moi, à moi blessé, mutilé, à moi à qui jusqu'ici on n'a pas même osé reprocher un soupçon d'immoralité, à moi enfin qui ai des droits à votre estime et à votre amitié, qu'on a osé l'attribuer ! O déplorable interversion de tous principes, atonie effrayante de la morale et de la confiance publique ! Jugez donc, mon ami, quel service cet impartial protocole du corps diplomatique m'a rendu, et combien nous avons béni la main juste et bienfaisante

qui l'a écrit! On a voulu deux choses, ou me paralyser par la calomnie — on n'y réussira pas, je n'estime la vie qu'à sa valeur — ou me faire descendre à une justification — on y réussira encore moins. Je ne prouverai point mes blessures et je ne paraîtrai point devant l'Autriche, ayant l'Angleterre pour accusateur et pour témoin.

Je forme actuellement deux vœux, mon cher ami. Le premier est celui de vous voir, c'est de vous recevoir au sein d'une famille qui vous doit et l'honneur et la vie. Le second, c'est d'être un jour envoyé en Allemagne pour y conclure la paix. J'irai, j'irai seul avec transport, et je ne demanderai d'autre garantie que celle qui a été si horriblement violée le 9 floréal. Ce n'est que par de grands exemples que l'on peut ramener les hommes aux vertus sociales, et ces exemples, c'est à ceux dont la vie est intègre à les donner. De toutes les illusions que j'ai perdues, celle-là, mon cher et respectable ami, me quittera la dernière. Puissé-je signer la paix et mourir s'il le faut!

L'ouvrage de M. Eggers m'est très précieux. Comptez sur toute ma circonspection. Je me garderai bien de le compromettre. Il est très vrai que la crise dont nous sortons a absorbé une partie de l'intérêt que l'événement a excité en France; mais dois-je dire une chose qui est cependant bien dans la nature humaine ? L'intérêt eût été complet si je fusse mort. On se fait difficilement à voir avec un respect soutenu l'homme qui vit encore. Timoléon mérita longtemps les suffrages unanimes de ses compatriotes; mais il était vieux et aveugle; l'amour-propre des autres ne le craignait plus.

Quant à la dernière révolution qui s'est passée sous ma présidence [1], vous en trouverez les motifs dans la série

1. Celle du 30 prairial.

des faits qui l'ont préludée soit au dedans, soit au dehors. Pesez seulement la partie diplomatique et vous jugerez à l'égard de ses résultats, ce qui peut être l'affaire d'un moment que de les apprécier; mais, je vous le dis, jusqu'ici ils vont au but. *Énergie et sagesse*, voilà ce qu'ils présentent à l'observateur impartial. Puissent-ils ne pas changer! J'y contribuerai de tout mon pouvoir, non seulement comme ami de mon pays et de la liberté, mais aussi comme ami de la paix, des lumières et du perfectionnement des sociétés humaines.

Nos papiers prophètes de malheur annoncent que nous allons entrer en guerre. Je n'en crois rien. Ce serait une calamité de plus pour les deux nations. Heureusement que les prétendues trompettes des nations en sont fort peu respectées, et je vous prie à cette occasion de juger ainsi tout ce que l'extravagance et le machiavélisme anglais et autrichien font insérer dans nos feuilles. On les lit peu et on les estime moins encore, surtout quand elles semblent prendre à tâche d'attiser le feu de la discorde. Je vous salue, mon ami, je vous embrasse. Croyez que mon attachement comme mon estime sont indépendants des lieux et des circonstances. Ma famille, pénétrée de sensibilité, présente à la vôtre tous les souvenirs de la reconnaissance. Je marie dans huit jours ma fille aînée. Conservez-moi votre amitié et comptez à jamais sur l'inviolabilité de la mienne.

357. — Jean Debry au comte de Görtz

30 messidor an VII (18 juillet 1799).

Monsieur le comte,

C'est un besoin pour mon cœur comblé de vos attentions généreuses que de vous exprimer les sentiments qui ne finiront qu'avec moi. Je l'eusse fait plus tôt si j'eusse

su où vous adresser ma lettre. J'oublierai aussi peu l'affreuse catastrophe du 9 floréal, la nuit horrible que j'ai passée dans le bois, le retour périlleux de Rastatt, le spectacle épouvantable que j'ai eu devant les yeux, que les soins hospitaliers, l'affection paternelle dont vous m'avez donné et à ma famille de si touchants témoignages. Oh ! puissé-je un jour, puissions-nous vous en prouver toute notre gratitude, à vous, monsieur le comte, et à tous les hommes loyaux et remplis d'honneur qui, dans ces terribles circonstances, n'ont écouté que la voix de l'humanité, dont ils ont ensuite parlé si énergiquement le langage. Si les affaires ou le hasard vous font rencontrer avec quelqu'un d'entre eux, veuillez leur dire que tous les vœux de la reconnaissance les accompagnent. Sans manquer au devoir de son pays, je sens que cette douce émotion peut franchir la barrière que l'intérêt des hommes élève souvent entre les nations.

Je suis rendu à la santé, ma famille l'est au calme. J'embrasse mes enfants, je vais établir ma fille aînée. Ces jouissances, je vous les dois, à vous et à vos dignes collègues ; vous êtes fait pour apprécier ce qu'elles m'inspirent. Le citoyen Rosenstiel va bien. Mme Roberjot est toujours fort souffrante ; souvent nous nous réunissons, et involontairement toujours la conversation se ramène sur Rastatt. Après avoir gémi de tant d'horreurs, nous nous reposons sur les actes de courage du corps diplomatique, et le voile de la bienveillance nous dérobe la vue des Szeklers assassins.

Agréez, monsieur le comte, tous mes souhaits pour votre prospérité. Que la Providence, qui m'a protégé, vous rende le bien que vous m'avez fait ! Elle en a le pouvoir. Je vous présente l'assurance de mes civilités et de l'amitié la mieux sentie.

358. — Jean Debry au comte de Rechberg

30 messidor an VII (18 juillet 1799).

Nous ne sommes pas fort éloignés d'âge, mon cher Rechberg; ainsi vous [me] permettrez de vous traiter en ami; d'ailleurs les 9 et 10 floréal ont effacé entre nous les différences que les conventions humaines seules établissent. Si le souvenir de l'affreux tombeau dont je suis sorti me rend indifférent sur beaucoup de choses qui se passent ici-bas, il n'a pas affaibli, je vous jure, ce que je dois aux mains généreuses qui m'en ont tiré et m'ont rendu à ma famille.

Nous parlons souvent de vous ; il m'est doux d'être votre obligé. Cet habit que vous m'avez donné, lorsqu'en présence du corps diplomatique on coupa les miens sur mon corps mutilé, cet habit couvre mes sanglantes dépouilles, comme votre tendre attachement me cache l'image de mes assassins. Que Dieu donne à votre sensibilité le prix qui lui est dû, et qu'il complète son présent à mon égard en nous accordant à tous deux de nous revoir et de concourir tous deux simultanément à l'établissement de cette paix, bienfait des dieux arraché de nos mains par la ruse et la violence !

Pensez quelquefois, mon cher Rechberg, à un homme qui vous aime autant qu'il vous estime, à une famille où vous avez des droits et qui compterait au nombre de ses plus beaux jours celui où elle pourrait vous témoigner tout ce qu'elle sent pour vous. Je vous embrasse comme je vous aime et du meilleur de mon cœur.

359. — Le comte de Solms-Laubach a Jean Debry

Laubach, 20 juillet 1799 (2 thermidor an VII).

J'ai reçu par le porteur de celle-ci la recommandation que je dois à votre amitié ; recevez-en mes remerciements. Il m'a informé en même temps que vous m'avez adressé deux lettres que je n'ai pas reçues. M. Lang fera quelque séjour à Paris, relativement aux affaires qui vous sont connues par ma lettre du 9 juin. Permettez que je vous l'adresse ; sa conduite réglée par vous ne manquera pas de le mener au but. Je vous détaillerai l'embarras de notre position et les précautions que le voisinage autrichien commande. Nous devons être circonspects, mais nous ne cesserons jamais de désirer la paix. La diète de Ratisbonne s'occupe actuellement du crime de Rastatt ; la délibération ira bon train, si tous les votes égalent en énergie celui de l'électeur de Hanovre. L'Empire ne prendra probablement d'autre part à l'inquisition que de la surveiller. Rappelez-moi au souvenir de votre aimable famille, et croyez-moi à jamais votre tout dévoué serviteur et ami.

360. — Le prince de Linange [1] a Jean Debry

Laubach, 3 août 1799 (16 thermidor an VII).

[Il a su que plusieurs lettres que lui adressait Jean Debry avaient été perdues ou interceptées.]

Je vous prie de croire, citoyen, que je n'aurais certai-

1. Emich-Charles, fils de Charles-Frédéric, prince de Linange-Dachsbourg-Hardenbourg et de Christiane de Solms-Rödelheim. Il succéda à son père en 1807 et mourut le 4 juillet 1814 (cf. t. I, p. 71, 72 et note 1). Sa principauté était située entre le bas Palatinat et l'évêché de Spire, c'est-à-dire

nement pas manqué de faire réponse à vos lettres, si elles m'étaient parvenues. Je suis trop flatté de votre souvenir, de votre amitié, pour tarder un moment à faire réponse. Je vous prie de croire, citoyen, que rien ne pourra altérer ma considération, mon estime pour votre personne. Ne me croyez pas capable de suspendre une correspondance aussi chère à mon cœur pour raison politique. Ni le knout russe, ni la sévérité autrichienne ne me forcent à nier ce que mon cœur ressent, et entre un régiment de cosaques et de Szeklers, j'avouerai mon attachement pour votre personne et votre famille. Je vous dois, citoyen, une grande reconnaissance. Vous m'avez toujours accueilli chez vous et dans votre famille avec bonté et avec cette manière confiante qui attache les cœurs qui savent apprécier le prix de l'amitié.

Le comte Solms, mon ami, qui m'a reçu amicalement chez lui et qui me donne asile, vous offre ses hommages. Il a eu le même sort que moi ; aucune de vos lettres ne lui est parvenue. Je vous prie de me rappeler au souvenir de Mme Debry ; j'espère qu'elle vous aura donné, à l'heure qu'il est, un fils. J'embrasse le cher Fleurus et le petit bijou [1], si toutefois le papa le permet. Que Mlles Victoire et Éléonore trouvent ici mes civilités.

J'espère que les eaux de Saint-Amand auront enlevé le reste de vos douleurs et que votre contentement personnel égale votre santé. Recevez, je vous prie, citoyen, les assurances de tout mon dévouement.

assez près de la frontière française pour qu'il eût tout intérêt à se ménager les bonnes grâces du gouvernement de la République. Actuellement, les possessions médiatisées de cette maison sont partagées entre la Bavière rhénane et le grand-duché de Bade.

1. Benjamin-Louis-Constant-Fortuné Debry, né le 9 thermidor an VII (27 juillet 1799), mort le 19 pluviôse an VIII (8 février 1800).

PARTIE XIV

LA DÉFENSE DE JEAN DEBRY

Lettre de Jean Debry au Premier Consul pour se plaindre d'avoir été exclu de la députation du Tribunat. — Seconde lettre du même au même, protestant contre les bruits calomnieux répandus à son sujet; sa réponse à une communication de Bonaparte. — Son mémoire au Premier Consul. — Lettres de Victoire Debry, signalant à son père les bruits en circulation. — Joseph Bonaparte informe Jean Debry de la signature du traité de Lunéville.

Lettre de Jean Debry à Masson. — Sa lettre à Dulaure, suivie d'un mémoire destiné à réfuter un passage des *Mémoires écrits à Sainte-Hélène* par le général de Montholon. — Lettre et mémoire du même à Thiers; nouvelle protestation contre les imputations qui se dégagent implicitement du même ouvrage. — Lettre du même à l'éditeur du *Courrier français* avec une « Notice sur la catastrophe du congrès de Rastatt ». — Dernière opinion des publicistes allemands.

---

361. — Jean Debry au Premier Consul

Paris, 19 ventôse an VIII (10 mars 1800 [1]).

Citoyen consul,

En me faisant présenter par le ministre de l'intérieur [2] la considération d'une paix particulière avec l'Autriche comme un motif qui vous faisait désirer que je ne parusse pas aujourd'hui dans la députation envoyée par le Tri-

1. Lettre extraite de la bibliothèque privée de S. M. le roi d'Italie, à Turin. Au-dessous de la date, on lit ces mots ajoutés après coup : « Jean Debry vous représente avec amertume, et il vous en demande pardon, que la démarche que vous avez exigée de lui le déshonore. »

2. Lucien Bonaparte.

bunat [1], vous étiez bien sûr que j'y accéderais; je connais trop le prix de la paix pour qu'on me reproche ni me reprocher à moi-même que j'aie pu la suspendre un instant. Permettez-moi cependant de vous dire qu'il me semble que vous vous êtes exagéré votre juste sollicitude, car si l'Autriche était ombrageuse au point qu'elle prît pour une insulte la seule apparition d'une de ses victimes, elle devrait, pour ne plus avoir à rougir, exiger mon anéantissement, mon déshonneur; or la patrie entière n'a certes pas le droit de me dire : *j'ai besoin de ton honneur et il faut que tu me le sacrifies.*

Je crains, citoyen consul, que ce que vous avez exigé de moi ne donne lieu aux plus calomnieuses interprétations. Je ne dis pas un mot dont l'imposture ne se serve pour me persécuter. Que sera-ce d'un pareil acte ? Elle publiera que vous avez refusé de voir un meurtrier, un assassin et, pour avoir voulu concourir à vos vues pacificatrices, je me trouve accablé par les valets du crime. Pardonnez, si je vous présente avec quelque amertume cette considération. Votre âme sensible l'appréciera. Je désire beaucoup que vous en détourniez l'effet. J'ose penser que la justice dont vous faites profession y est intéressée.

Salut et respect.

1. Jean Debry avait été nommé membre du Tribunat le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799). Le 18 ventôse (9 mars 1800), ce corps arrêta « que trois orateurs pris dans son sein porteraient aux consuls le vœu que le peuple français, pénétré des sentiments de ses intérêts les plus chers, réunisse autour de son gouvernement tous les moyens qui peuvent les lui garantir; que le Premier Consul de la République revienne vainqueur et pacificateur. » Il désigna pour orateurs Jean Debry, Chauvelin et Bérenger. Le choix du premier déplut à Bonaparte, qui le fit inviter à s'abstenir. Le 19, la députation, ainsi amputée du membre le plus en vue, remplit sa mission. Ce fut Chauvelin qui porta la parole. Le *Moniteur* n'en mentionna pas moins, le 20 ventôse, la présence de Jean Debry à l'audience des consuls.

362. — Le Premier Consul a Jean Debry

Paris, 27 ventôse an VIII (18 mars 1800).

Je reçois, citoyen tribun, votre lettre du 19.

Je crois qu'il n'était pas convenable que vous portassiez le vœu du Tribunat ; vous devez le sentir par la réponse que j'ai faite.

Comment effectivement annoncer l'espoir de la paix, vous présent, sans au préalable témoigner un désir de vengeance de l'affront qui a été fait à la nation dans votre personne ?

Vous ne seriez pas juste si vous doutiez de l'empressement que je mettrai à saisir la première occasion de vous donner une preuve de l'estime toute particulière que j'ai pour vous.

Je vous salue [1].

363. — Jean Debry au Premier Consul [2]

Paris, 4 thermidor an VIII (23 juillet 1800).

Citoyen Premier Consul,

C'est avec bien du regret que je vous interromps pour un objet qui m'est personnel. J'aurais attendu le 6 sans les embarras d'une séance publique.

Depuis huit jours, les hommes qui m'ont vu avec tant de peine échapper à l'assassinat redoublent de calomnies et, malgré toute ma circonspection, je ne peux faire un pas sans les entendre. Depuis huit jours, chaque matin, ils publient mon arrestation [3]. Mon arrestation ! Et pourquoi ? Pour le crime commis à Rastatt *contre moi.*

1. *Correspondance de Napoléon.*
2. *Allemagne*, vol. 701, fol. 305.
3. En rapportant les bruits en circulation, le bulletin du ministère de la

Je mépriserais ces clameurs d'une infernale méchanceté, si elles n'arrivaient que jusqu'à moi ; mais j'ai une femme enceinte ; j'ai deux filles, dont l'une est mère ; j'ai une mère âgée ; l'inquiétude peut les tuer. Au loin les craintes grossissent, et le souvenir des injustices d'autrefois n'est point encore effacé.

Ces bruits répandus avec affectation ont un objet. La police peut le découvrir et faire taire ses coupables auteurs.

Voilà tout ce que je demande, citoyen consul, à votre justice. Elle m'est due comme citoyen. A l'amitié que vous m'avez quelquefois témoignée, je n'ai jamais été indigne,

Je ne désire que l'obscurité. J'ai renfermé mes souvenirs avec mes vêtements sanglants. Je sacrifie de plein cœur tout ressentiment à cette paix que nous vous devrons. Enfin j'oublie le forfait : que les meurtriers oublient leurs victimes !

Pardonnez, citoyen consul, à ma sensibilité et daignez agréer l'assurance de mon profond respect.

364. — Jean Debry au Premier Consul [1]

Paris, 8 thermidor an VIII (27 juillet 1800).

Citoyen consul,

Je ne mériterais point ce que vous avez bien voulu me faire dire d'obligeant par le général Clarke [2], si je ne me

police du 5 thermidor ajoutait : « Les auteurs de cette calomnie répandent que déjà Jean Debry a été arrêté à la réquisition de M. de Saint-Julien » (Arch. nat., F⁷ 3701).

1. *Allemagne*, vol. 701, fol. 313.

2. Clarke était alors secrétaire intime du Premier Consul. On sait que c'est lui qui, comme deuxième plénipotentiaire, avait engagé, le 1er juillet 1797, en l'absence de Bonaparte, les conférences d'Udine. Il avait été rappelé par un arrêté du 4 septembre (18 fructidor an V), qui confiait à Bonaparte seul le soin de poursuivre les négociations.

hâtais de vous en remercier. Croyez que moi et les miens en conserverons un vif souvenir. Sous un gouvernement juste et grand, les efforts des méchants tournent toujours contre eux, car ils ne servent qu'à faire sortir la justice.

Je répondrai à l'offre infiniment précieuse qui m'a été faite de votre part, que ce que je désire le plus, c'est la continuation de votre estime. Si l'occasion se présente, le poste où vous me croirez le plus utile, je l'accepterai sans balancer et avec reconnaissance. Permettez-moi seulement d'ajouter que si un général ennemi [1] a compté comme une des jouissances de la paix la faculté de venir vous voir à Paris, et moi aussi j'attache tout son prix à cet avantage.

Agréez, citoyen consul, les assurances de ma gratitude et de mon profond respect.

365. — « Mémoire que présente au Premier Consul de la République le citoyen Jean Debry, ci-devant ministre plénipotentiaire au congrès de Rastatt. »

S. d.

Citoyen consul,

La paix ne peut tarder à couronner vos efforts : vous aurez protégé votre pays, vous l'aurez constitué, vous l'aurez sauvé.

A d'aussi glorieuses et d'aussi douces espérances je ne me permettrais pas de mêler rien qui me fût personnel, si l'objet de ma réclamation ne me paraissait intimement lié à l'intérêt et à l'honneur national.

Le Congrès de Rastatt a été dissous par un lâche assassinat exécuté par les Szeklers autrichiens sur la légation française ; mes deux collègues ont été massacrés. Taillé

1. Le général de Saint-Julien. Cf. ci-dessous, n° 370, note 4.

de coups de sabre, je ne dois mon existence qu'à une série de prodiges et surtout à la généreuse bienveillance des membres du corps diplomatique.

Témoins impartiaux de l'événement, ces ministres l'ont constaté dans un procès-verbal ; il confirme d'une manière écrasante pour les auteurs du crime toutes les dépositions des personnes intéressées ou victimes. Ces dépositions, je les ai recueillies, je les ai fait imprimer, vous les avez entre les mains, citoyen consul. Si une vérité palpable pouvait acquérir un nouveau degré d'évidence, elle le tirerait dans cette affaire de son intérêt lui-même et, j'ai l'orgueil de le dire, de mes mœurs, de mon attachement non démenti à toutes les vertus sociales.

Cependant, citoyen consul, et quoique tout ce qui porte le nom français ait dû se regarder comme solidairement outragé avec tous les ministres de la République, c'est en France que l'on a repoussé toutes les lumières, exagéré les doutes et stipulé pour l'Autriche plus qu'elle n'a osé faire elle-même, puisqu'on n'a pas craint, par la plus atroce démence, de m'imputer à moi l'exécution d'un crime dont j'avais failli être la victime. Tant il est vrai que souvent l'obligation d'estimer un homme vivant est un poids insupportable pour les contemporains !

Tant qu'un gouvernement faible et inconsidéré fut à la tête de la République, j'ai senti que lui demander son autorisation pour détruire ces imputations, c'eût été les accréditer ; mais aujourd'hui qu'un acte de Bonaparte peut dissiper pour la génération actuelle et pour l'histoire le prestige inconcevable de la calomnie, je me dois, je dois à ma famille, je dois à celle de mes malheureux collègues de le réclamer [1]. Quand je pouvais me flatter de

1. On dira peut-être que nous avons été indemnisés. L'expression n'est

signer la paix, j'avais trop bien su l'apprécier pour n'être pas disposé à lui faire aujourd'hui tous les sacrifices, hormis celui de l'honneur et de la réputation.

Il n'en est pas de même, ce me semble, de la République ; son gouvernement ne peut en aucun temps passer sous silence les catastrophes de Rastatt; et cependant il se pourrait alors que la seule mention de ce qui sera l'éternelle honte du cabinet de Vienne révoltât son orgueil et reculât l'époque que je voudrais avancer au prix de tout mon sang.

C'est à vous, citoyen consul, qu'il appartient de trancher cette difficulté. Vous avez trop profondément le sentiment de ce qui est grand et juste pour que je me permette même de rechercher comment vous pouvez venger noblement la République de l'Autriche sans que cette dernière puissance ait le droit de s'offenser.

D'ailleurs et sous un autre rapport, vous penserez peut-être qu'il importe à votre gloire de ne pas laisser croire à l'étranger qu'à la moindre oscillation intérieure ou à la plus légère inconstance de la fortune, on peut impunément maltraiter, assassiner les envoyés de la République. Quel qu'ait été son gouvernement, il est inhérent à la constitution de celui qu'elle s'est donné d'établir qu'en aucun temps on n'a pu l'outrager sans risques.

Je pourrais étendre, citoyen consul, ces considérations, car vous sentirez facilement qu'elles ne sont pas exclusivement personnelles; elles se rattachent à la mémoire de mes collègues massacrés et, j'ose le dire, à la dignité nationale avilie. J'invoque pour les examiner

pas juste. L'on a remboursé à ma femme, à mes filles, à mon secrétaire, par une somme de 27,800 fr., le prix de ce qu'on nous avait enlevé, et l'on nous avait tout pris, à 3,000 fr. près que Mme Debry portait sur elle. (*Note de l'auteur.*)

non pas l'amitié que vous m'avez plusieurs fois témoignée, mais votre justice et votre magnanimité. Quelle que soit votre détermination, elle deviendra pour moi dans la retraite la plus modeste un autre drapeau d'Arcole et, en songeant avec quel dévouement je m'étais livré au travail qui devait mettre le sceau à vos triomphes, je pourrais me dire que je ne l'ai point démérité.

Salut et respect [1].

366. — Victoire Debry [2] a son père

Mons, 8 thermidor an VIII (27 juillet 1800).

.... Est-il possible qu'on va s'appliquer avec cette cruelle persévérance à te calomnier, à vouloir te priver d'un instant de repos ? On ne craint point tes ressentiments, on te connaît assez généreux pour en faire le sacrifice ; mais on veut éloigner du Premier Consul les hommes capables de lui dire la vérité. Si on lui a recommandé comme républicains ceux qui composent les tribunaux de ce département, on l'a bien trompé ; à l'exception de trois ou quatre, tous les juges sont ennemis de la France, ineptes ou avides d'argent. Il faut espérer que, la paix conclue, le gouvernement, pouvant porter toute son attention sur les nombreux abus qui existent, s'empressera de les détruire. Ce bruit aussi atroce que ridicule, inventé pour te punir d'être probe et d'avoir fondé la république, n'est point parvenu jusqu'ici....

1. *Allemagne*, vol. 701, fol. 314-315, et *France*, vol. 1875, fol. 69 et sq. (copie).

2. Marie-Anne-Ferdinande-Victoire, née le 23 octobre 1781, du premier mariage de Jean Debry, et mariée, le 28 juillet 1799, avec Charles-Joseph-Antoine Gillenghien, propriétaire à Mons.

10 thermidor (29 juillet).

.... C'est ton rapport qui a réveillé la jalousie des gens que la vertu effraye et dont l'âme est incapable de renfermer un sentiment généreux. On a voulu te dérober la gloire d'avoir fait décréter la patrie en danger ; peut-être un jour te dira-t-on que le projet de prononcer l'éloge des guerriers morts au champ d'honneur ne fut point proposé par toi [1] ; mais toutes ces assertions ne passeront point à la postérité....

19 thermidor (7 août).

.... L'alternative dans laquelle tu te trouves m'occupe sans cesse ; il ne peut exister une situation plus embarrassante et plus désagréable que la tienne. Je désire la paix, mais je désire aussi que tu n'en sois point la victime. Le sacrifice de la réputation n'est point au nombre de ceux que l'on doit à sa patrie. Ta prétendue arrestation était le sujet de toutes les conversations que mon mari a entendues, pendant son voyage, dans les voitures publiques et dans les hôtelleries. On parlait beaucoup aussi de l'événement de Rastatt, mais avec la justice et l'estime qui te sont dues. Il n'a rencontré qu'un vieux vétéran qui répétait avec la meilleure foi du monde toutes les calomnies dont on t'accable depuis quinze mois. Charles lui prouva par le récit de la vérité combien ce qu'il disait était faux et atroce. Ce pauvre homme écoutait, les yeux remplis de larmes, le détail de ton assassinat et s'écriait

1. Jean Debry avait, en effet, développé, le 30 juin 1792, au nom de la commission, les motifs du projet de décret qui, « en cas de périls imminents », investissait le corps législatif du droit de déclarer la patrie en danger. Aux Cinq-Cents, le 26 septembre 1797, il avait fait voter une pompe funèbre à l'occasion de la mort de Hoche. Enfin, en juin 1800, il avait prononcé l'éloge de Desaix et, en juillet, celui de La Tour d'Auvergne.

à chaque instant : « Comme on m'a trompé! Peut-on calomnier un homme comme cela [1] ! »

1. Aux dates de ces trois lettres, les accusations dirigées contre Debry avaient repris de plus belle, ainsi que l'établissent les rapports de police suivants :

« *24 messidor an VIII* (13 juillet 1800) : On renouvelle avec affectation le souvenir du meurtre des plénipotentiaires de Rastatt. L'Empereur exige, dit-on, que l'affaire soit éclaircie et que les coupables soient punis. On accuse le directeur Barras ; on dit qu'il a été prévenu de cette réclamation de l'Empereur et que, pour se soustraire aux poursuites, il a fui en pays étranger.... »

« *6 thermidor* (25 juillet) : Plusieurs groupes formés hier au jardin des Tuileries se sont occupés de nouveau de l'assassinat des ministres Roberjot et Bonnier. On a dit que deux directeurs, d'accord avec ces deux ministres, voulaient conclure la paix sur les bases convenues avec l'Empereur; que les trois autres, d'accord avec le troisième ministre, s'y opposaient et voulaient la continuation de la guerre, quelles que pussent être les dispositions de l'Autriche; qu'ils l'avaient emporté et que le Congrès avait été rompu ; mais que, craignant que Roberjot et Bonnier ne fissent connaître leur intrigue à la France entière, ils avaient chargé Jean Debry de les faire périr et avaient mis à sa disposition une forte somme pour l'exécution. On ajoutait que le général Saint-Julien avait apporté au gouvernement la preuve de ces faits et que très certainement le crime ne resterait pas impuni. On ne connaît pas encore la véritable source de cette intrigue ; elle tend à laver l'Autriche de l'odieux de cet attentat; elle se suit avec activité. »

« *9 thermidor* (28 juillet) : Les groupes ont été nombreux hier. L'affaire de Rastatt n'est point encore arrangée. Le public croit que le Directoire et Jean Debry doivent être mis en jugement et que l'Espagne sera requise de livrer Barras, s'il est vrai qu'elle lui donne asile.... »

Ces calomnies persistèrent. On lit dans un rapport de la préfecture de police, du 22 frimaire an IX (13 décembre 1800) : « Le bruit se répand que les amis et la femme de Roberjot vont mettre au jour les menées atroces de l'ancien Directoire et de Jean Debry, qu'ils accusent de s'être entendus pour faire assassiner Bonnier et Roberjot. Ils veulent aussi, dit-on, attaquer le ministre actuel des relations extérieures [Talleyrand], qu'ils accusent d'avoir facilité les moyens de commettre cet attentat. Ils assurent que le citoyen Desrenaudes [Martial Borie des Renaudes, ancien grand vicaire de Talleyrand à Autun et son confident au ministère] donnera de grands éclaircissements sur cette affaire et qui étonneront toute l'Europe.... » (Arch. nat., AF IV, 1329).

367. — Bacher a Talleyrand

Francfort, 30 fructidor an VIII (17 septembre 1800 [1]).

.... Il est de mon devoir, citoyen ministre, de vous prévenir que, dans l'espérance d'une plus grande récompense, la personne qui m'a procuré ces pièces [2] m'a fait la proposition de remettre entre les mains du gouvernement français tous les procès-verbaux des enquêtes juridiques et secrètes que la commission militaire nommée par l'archiduc Charles et présidée par le général Spork a faites pour découvrir les auteurs de l'horrible assassinat des plénipotentiaires au congrès de Rastatt. Elle m'a assuré que la cour de Vienne a essayé de faire substituer à cette procédure légale une suite de dépositions controuvées pour induire le public en erreur par ce résultat mensonger. L'archiduc Charles ni le général Spork n'ont jamais voulu se prêter à cette indignité. Cette anecdote explique pourquoi la cour de Vienne a si souvent fait annoncer par les papiers publics qu'elle dévoilerait incessamment tout ce qui a rapport à cet attentat en faisant imprimer les dépositions des témoins, sans que cependant elles aient été jusqu'ici rendues publiques.

Je n'ai pu refuser, citoyen ministre, à la personne dont il s'agit, de vous faire connaître ses offres; mais, comme elle met un trop haut prix à ce service, je lui ai laissé en même temps entrevoir que je ne savais pas si le gouvernement français jugerait dans les circonstances actuelles

1. *Allemagne*, vol. 701, fol. 376.

2. Il s'agit ici de la correspondance originale de l'espion [autrichien] Nau, que le citoyen Bacher a fait arrêter à Mayence, où il dirigeait un bureau de contre-police, auquel on livrait toutes les dépêches officielles, de même que les lettres intéressantes qui passaient par le bureau de poste de cette ville. (*Note du ministère des Affaires étrangères.*)

devoir employer une somme considérable à acquérir les preuves matérielles d'un assassinat atroce, qui a déjà été caractérisé dans l'instant même à Rastatt et dont les auteurs ont été suffisamment désignés par le Précis historique rédigé par la légation de Prusse et signé par tous les ministres plénipotentiaires qui se trouvaient encore à cette époque à Rastatt....

368. — Le comte de Görtz a Jean Debry

Ratisbonne [1], le 13 janvier 1801 (22 nivôse an IX).

Citoyen tribun,

Je puis enfin soulager mon cœur, acquitter une dette sacrée qu'il vous devait, que j'ai dû transporter d'un siècle écoulé dans celui où nous sommes entrés. J'avais toujours votre lettre du 30 messidor an VII devant moi, citoyen tribun, je la lisais et contemplais avec l'émotion de la reconnaissance pour les témoignages de souvenir, d'estime et de sensibilité qu'elle contient pour moi et pour mes dignes et loyaux collègues de Rastatt. Il me pesait infiniment de manquer d'occasion à franchir les difficultés pour vous exprimer le retour, la réciprocité de ces mêmes sentiments que vous m'aviez déjà individuellement inspirés, pendant le cours de ce fameux et trop funeste congrès, et que l'affreuse catastrophe qui a souillé les fastes de l'histoire n'a fait qu'affirmer par les sentiments mutuels que nos cœurs y ont éprouvés. Si le souvenir de ce jour affreux ne sortira pas de ma mémoire, si, pendant le cours des années qui me restent encore, je ne me le rappellerai qu'avec l'effroi de l'indignation d'avoir

1. Görtz avait repris ses fonctions de ministre de Prusse près la diète. Il les conserva jusqu'à la dissolution de cette assemblée en 1806.

eu le malheur d'en être témoin, j'y mêlerai toujours le sentiment de la plus profonde reconnaissance de ce que cette divine Providence, qui a conservé vos jours, un époux et un père à sa famille, a daigné m'assister, me donner les moyens de remplir les devoirs que l'humanité, l'honneur et ma patrie m'imposaient. Je dois, et mon cœur le reconnaît, le tribut d'hommages à mes dignes collègues de m'avoir assisté dans ce pénible moment pour le plus auguste exercice de mon ministère public.

Je passe maintenant, citoyen tribun, aux intéressantes personnes qui avec vous ont échappé à ce détestable crime. Veuillez me nommer à tous, à votre vertueuse, aimable épouse, à Madame et Mesdemoiselles vos filles, leur exprimer les hommages de mon dévouement, mes vœux pour le bonheur de l'union de l'aînée, embrasser vos chers fils, pour lesquels vous étiez un si tendre père, parler de moi à l'intéressante, respectable Madame Roberjot, de l'intérêt le plus vif que je prends à elle, du souvenir que je conserverai toute ma vie à son digne époux mon ami. Veuillez ne pas m'oublier auprès de l'aimable citoyen Rosenstiel et tous ceux qui étaient avec vous ; apprenez-leur, apprenez-le vous-même, estimable ancien collègue, que je vis, que je suis heureux au sein de ma famille, autant qu'on le peut être au milieu des calamités publiques, des malheurs de l'Allemagne ma patrie.

Agréez encore, avec les vœux les plus fervents que la Providence veuille enfin accorder la paix à nos deux nations, les assurances de toute mon estime et de mon inviolable attachement.

369. — Joseph Bonaparte a Jean Debry

Lunéville, 20 pluviôse an IX (9 février 1801).

J'ai prié, mon cher Jean Debry, le général Bellavène [1], qui porte à Paris le traité de paix [2], de vouloir bien vous remettre cette lettre. Vous apprendrez avec plaisir cette nouvelle un peu plus tôt, quoique je n'aie pas besoin de vous prier de ne pas en parler avant qu'elle ait été rendue publique par le gouvernement. C'est par un sentiment de convenance et d'intérêt amical que je suis mû à vous en écrire. La paix signée est commune à l'Empire. Nous n'avions plus voulu nous exposer à des congrès et surtout à des congrès en Allemagne et, quels qu'aient été les résistances et les obstacles qui ont été opposés, il a fallu donner à la France cette réparation indirecte des événements affreux dont vous avez été la victime, et dont les Allemands n'ont sans doute été que les malheureux témoins, car il est difficile de ne pas penser que cette atrocité-là n'ait pas été conçue au delà des mers. Cependant, comme c'est au moins un grand malheur pour les peuples et les gouvernements chez lesquels se passent de semblables scènes, il était juste qu'elle fût arrangée de la sorte et que la France se refusât à traiter en Allemagne. Le traité sera, je l'espère, approuvé par les amis de la gloire nationale et des sentiments de modération qui caractérisent le gouvernement, et de ceux que la nation

1. Bellavène (Jacques-Nicolas), né le 20 octobre 1770, engagé en 1791, général de brigade en 1796; chargé, pendant la négociation du traité de Lunéville, du commandement de la 4e division; commandant de l'École spéciale militaire de 1803 à 1815.

2. Le traité de Lunéville avait été signé ce même jour, 9 février 1801, par Joseph Bonaparte et Cobenzl.

témoigne si évidemment pour la paix, le repos de l'Europe et l'équilibre entre les différentes puissances.

Je vous écris à la hâte. Je désire que ma lettre vous soit agréable, comme celle d'un négociateur plus heureux que vous, d'un ancien collègue et d'un ami passé, présent et futur.

370. — JEAN DEBRY A MASSON [1]

29 nivôse an X (19 janvier 1802).

Je viens de lire, citoyen, la note que vous avez insérée dans le troisième volume des *Mémoires secrets de la Russie* sur l'horrible catastrophe du 9 floréal an VII. Je suis d'autant plus sensible à l'intérêt que vous inspire cet affreux événement, aux sentiments d'indignation qu'il excite en vous, que les écrivains français ne m'ont point gâté à cet égard ; les uns se sont tus et les autres, dignes valets de mes assassins, ont poursuivi de leurs infâmes calomnies la proie sanglante qui leur était échappée, comme jadis les lois féodales donnaient droit de suite sur l'animal qu'on avait blessé. Vous observez avec étonnement que j'ai gardé le silence lors du traité de Lunéville ;

1. MASSON (Charles-François-Philibert), né en 1762 à Blamont (Doubs), mort le 5 juin 1807 à Coblenz, où il était, depuis 1804, secrétaire général de la préfecture de Rhin-et-Moselle. Il avait vécu pendant dix ans en Russie et y avait obtenu l'emploi de major en premier, celui aussi de secrétaire des commandements du grand-duc Alexandre ; mais, disgracié à l'avènement de Paul Ier, il avait dû quitter le pays. Ses Mémoires secrets sur la Russie parurent en quatre volumes de 1800 à 1803. Au tome III, p. 205-206, il qualifie l'attentat de Rastatt, signale la répugnance qu'on a à l'attribuer à l'Autriche, l'absurdité des accusations portées contre le Directoire, et paraît inculper l'Angleterre, « le génie d'Albion qui, depuis dix ans, a tramé tous les complots. » Dans une note, il ajoute : « Les victimes échappées, accusées d'avoir été complices, se taisent ! Jean Debry s'est tu au Tribunat ! ! !.... J'admire et bénis plus que personne le traité de Lunéville ; mais le meurtre de Rastatt y laisse une lacune dont la postérité demandera la raison. »

non, je ne me suis pas tu, je me suis résigné. Envoyé par le Tribunat pour présenter le traité à l'adoption du Corps législatif, j'ai prononcé un discours sur les avantages de cet acte mémorable, précurseur de la paix européenne, et j'ai fait taire mon ressentiment : je devais à mon pays de ne pas m'interposer entre la paix et lui [1].

Quant à ce qui était dû à l'honneur national, je pense que mon intérêt se trouvait tellement lié à toute réclamation de ce genre que ce n'était point à moi à le faire et qu'il fallait peut-être que l'opinion commune l'indiquât au chef du gouvernement pour qu'il pût y songer. Vous avez pu juger à quelle distance elle était de cette élévation : voyez comme elle m'a traité. Si Zach [2] ou Saint-Julien [3] m'eussent demandé, elle m'eût livré pieds et mains liés pour me faire achever, et peut-être leur eût épargné la honte ou l'embarras du sacrifice.

1. « Législateurs, avait-il dit le 19 mars 1801, je remplirai ma mission en son entier ; que les bons citoyens ne craignent pas de me voir jamais interposer le plus juste ressentiment entre la paix et mon pays.... Que ceux qui en souffrent et ont souffert pour la liberté jouissent de son triomphe et de son bonheur, et que ce sentiment absorbe tous leurs regrets ; elle ne doit rien aux autres. »

2. Zach (Antoine, baron), né le 14 juin 1747, général major en juin 1799 et chef d'état-major de l'armée d'Italie ; envoyé à Paris en juillet 1800 avec Saint-Julien (voir ci-après) ; employé dans les campagnes de 1805 et 1809 comme feld-maréchal lieutenant ; retraité le 1er mars 1825 ; mort le 22 novembre 1826.

3. Saint-Julien Wallsee (Jean-François-Séraphin, comte de), né le 2 décembre 1756, général major en 1797 ; fait prisonnier à Marengo (14 juin 1800) et envoyé à Vienne par Bonaparte avec mission de parler de la paix ; renvoyé à Paris, où il arriva le 21 juillet, pour débattre des conventions préliminaires, qu'il signa le 28 et que la reprise des hostilités, à l'instigation de l'Angleterre, rendit vaines ; gouverneur de la Silésie autrichienne de 1806 à 1809, puis ambassadeur en Russie jusqu'en 1812 ; mort le 16 janvier 1836. Sa famille, originaire du comtat Venaissin, était connue, dès le XIIe siècle, sous le nom de Guyard. Le premier qui porta le titre de seigneur de Saint-Julien fut Pierre de Guyard, vers 1600. Suivant lettres du 20 mars 1628, Henri, son fils, fut créé baron de Saint-Julien par l'empereur d'Allemagne, en récompense de ses services militaires et, suivant autres lettres du 29 septembre 1638, comte de Wallsee.

Je ne dois que mon profond mépris à de pareils contemporains; quant aux autres et à la postérité, plusieurs actes irrécusables et indestructibles l'éclaireront sur ce point de l'histoire. Je mets en tête le procès-verbal des ministres étrangers demeurés à Rastatt et rédigé à Karlsruhe par le respectable M. de Dohm, mon ami, signé de tous les ministres et spécialement du baron de Reden, ministre du roi d'Angleterre comme électeur de Hanovre, et du baron de Rosenkrantz, dont l'opposition à la France et l'attachement à la cour de Russie étaient également connus au Congrès. Les prétendues informations, les libelles, les suppositions viendront éternellement échouer contre cette pièce authentique qui marque d'un fer brûlant le front des coupables.

Mes joyeux concitoyens, qui ne lisent rien, ne s'en embarrasseront guère; mais la postérité la lira et si elle rapproche de son contexte les nobles histoires (V. *Histoire de la Révolution*, par Fantin des Odoards, ci-devant vicaire général de je ne sais quel évêché [1]), commandées par telle ou telle bande, j'espère qu'elle paiera à leurs dévots auteurs le tribut d'opprobre qu'ils

1. Fantin-Désodoarts (Antoine-Étienne-Nicolas), littérateur et historien, né en 1738, était en 1789 vicaire général du diocèse d'Embrun. Il y a quelque exagération à le classer, comme le fait Jean Debry, dans la catégorie des « dévots auteurs », car ce prêtre, ayant embrassé avec ardeur la cause de la Révolution, avait renoncé au culte et s'était marié. Dans son *Histoire philosophique de la Révolution de France*, il expliquait ainsi l'attentat de Rastatt : « .... Les blessures de Jean Debry étaient si légères qu'on pouvait douter s'il avait été frappé par les hussards. Jean Debry passait pour avoir seul le secret du Directoire. Le Directoire voulait recommencer la guerre et l'avait, en effet, recommencée en Allemagne et en Italie. On parlait d'une négociation dans laquelle il s'agissait de supprimer le Directoire français et de porter Louis XVIII sur le trône de France. Roberjot et Bonnier étaient-ils les agents de cette négociation ? Jean Debry fut-il chargé par le Directoire de faire assassiner ses collègues pour détruire les suites des propositions faites à ce sujet et empêcher d'en faire de nouvelles ? On le disait assez publiquement à Paris. »

eussent dû recevoir de leur vivant. Peut-être aussi dira-t-elle, et l'espoir que j'en ai me console de toute injustice, qu'un homme couvert du plus exécrable des crimes n'eût pas fixé le choix du Sénat, et qu'un premier consul tel que Bonaparte n'eût pas, après la paix de Lunéville, honoré de sa considération et récompensé d'un emploi de confiance un vil assassin. Je devais cette explication à votre courageuse franchise. Je sais de quoi se compose le public du moment; je n'ai rien à lui dire; mais je me fais toujours un devoir de faire connaître aux personnes que j'estime, que je ne suis pas indigne d'être estimé d'elles.

Agréez les assurances de mes civilités et mes souhaits fraternels.

371. — Jean Debry a Dulaure [1]

Mons, 23 octobre 1825.

Mon cher et ancien collègue,

En me rappelant à votre bon souvenir, je vous adresse

1. Jean Debry avait trouvé un défenseur dans l'auteur des *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française*, publiées en 1824. « Quelle absurdité, écrivait Dulaure, de supposer que Jean Debry, d'accord avec le Directoire, ait consenti à se faire assassiner jusqu'à un certain point, afin qu'on assassinât complètement ses deux collègues! Quel intérêt assez puissant aurait pu déterminer ce ministre à jouer un rôle si pénible, si dangereux, si atroce, si contraire à ses principes connus, à sa conduite constamment morale et régulière? On n'en découvre aucun. » Et après avoir disculpé les émigrés, l'Angleterre, il semble s'arrêter à la version qui tend à faire de la reine Caroline de Naples l'instigatrice du crime. « La résolution impolitique, irréfléchie de l'attentat de Rastatt, ajoute-t-il, décèle assez bien une vengeance féminine » (t. IV, p. 525-526). Ce fut le seul historien qui prit alors nettement parti pour Debry. Le 19 février 1828, ce dernier écrivait à Thibaudeau : « Depuis trente ans bientôt, je n'ai recueilli pour fiche de consolation sur cette exécrable catastrophe qu'une ou deux pages de vérité dans Dulaure, faisant contrepoids à cent kilogrammes de calomnie ; aussi je suis bronzé à cet égard, et j'attends ou plutôt je n'attends rien... »

par M. Sévelle [1], mon gendre, un document qui, je crois, pourrait vous servir et, dans le cas d'une nouvelle édition des *Esquisses*, compléter ceux si intéressants d'après lesquels vous avez établi votre jugement sur la catastrophe du congrès de Rastatt. Je vous garantis son authenticité. Le duc de Bassano (qui toutefois ne doit pas être nommé) ne l'a point ignoré, et sa place de ministre des relations extérieures le mettait à portée d'être parfaitement instruit. Vous y trouverez clairement le véritable motif de l'attentat du 9 floréal [2].

1. Marie-André-Firmin Sévelle, capitaine du génie, avait épousé en 1807 Victoire Debry, veuve de Ch.-J.-A. Ghillenghien. Il l'avait perdue le 22 février 1816.

2. Ce document, dont le titre est de la main de Jean Debry, est ainsi conçu : « Note importante sur l'auteur de l'assassinat de Rastatt, transmise, le 23 septembre 1825, par le comte Thibaudeau, qui la tenait du duc de Bassano, ancien ministre des relations extérieures, alors à Bruxelles, lequel me l'a confirmée positivement à Paris (août 1832).

« Le baron de Gravenreuth [Charles-Frédéric], employé auprès d'un agent diplomatique de la Bavière au congrès de Rastatt, avait été envoyé en mission à Munich. Il y logea à l'auberge du *Cercle d'or* avec un secrétaire. Ils entendirent arriver une voiture; c'était le comte de Lehrbach et son secrétaire. Ils logèrent dans un appartement où il y avait une porte de communication avec la chambre occupée par Gravenreuth. Celui-ci entendit, le soir, Lehrbach s'impatienter de ne pas recevoir le courrier de Rastatt et recueillit, de la conversation du comte avec son secrétaire [Hoppé], ce qui suit :

« Le baron de Thugut avait donné ordre à Lehrbach de faire saisir les papiers des plénipotentiaires français, lorsque le congrès serait dissous, afin de connaître jusqu'à quel point les princes de l'Empire s'étaient engagés avec la France. Lehrbach avait demandé à l'archiduc Charles un détachement de troupes pour faire cette expédition. L'archiduc avait d'abord refusé ; mais il avait fini par céder sur la représentation de l'ordre formel de Thugut ou de la cour. A cause de cette hésitation, Lehrbach traitait l'archiduc de « jacobin ». Lehrbach était parti avant le coup pour qu'on ne pût pas le lui imputer, et en attendait la nouvelle.

« Gravenreuth alla rendre compte de ce qu'il avait entendu à M. de Montgelas, qui expédia quelqu'un à Rastatt pour prévenir, s'il en était temps encore, les plénipotentiaires français.

« Le lendemain soir, même impatience de Lehrbach. Dans la nuit, un cor se fit entendre à la porte de l'auberge; c'était enfin le courrier. Gravenreuth se mit aux écoutes : c'était la nouvelle de l'assassinat. Lehrbach éclata en transports de joie de ce que l'ordre avait été exécuté. Cependant

Si vous prenez la peine de lire dans le sixième volume des *Mémoires de Napoléon*, écrits à Sainte-Hélène par le comte Montholon, l'article aussi faux qu'absurde qui concerne cet événement, vous verrez qu'il appartient à votre impartialité d'empêcher qu'une ignoble paraphrase de la prétendue lettre de Barbaczy, c'est-à-dire du chef des meurtriers, se glisse dans l'histoire de notre temps avec l'autorité du nom de celui qui l'a dictée [1].

Cette lettre, ouvrage d'un ignorant libelliste français, lequel donne des portes à Rastatt, où il n'y en a jamais

elle fut tempérée par l'embarras où parut le mettre l'assassinat de deux des ministres. « On devait, disait-il, les houspiller et non les tuer. Passe encore pour Bonnier, mais ce pauvre Roberjot ! » En s'attendrissant sur lui, il regrettait que Jean Debry n'y eût pas passé. Son agitation fut longue, bruyante et extrême.

« Gravenreuth en rendit compte à M. de Montgelas. »

On retrouve à peu près le même récit dans les *Souvenirs d'un sexagénaire*, 1833, t. IV, p. 417. Arnault déclare l'avoir recueilli « de la bouche d'un homme d'État que ses rapports officiels ont mis dans le cas de pénétrer plus d'un secret. » Thibaudeau rapporte également le fait, mais plus brièvement (*Mémoires de tous ; collection de souvenirs contemporains*, 1834, t. II, p. 133).

1. La *Gazette d'Augsbourg* et le *Times* avaient publié deux prétendus rapports de Barbaczy à l'archiduc Charles, composés en janvier 1801 et antidatés. C'était tout un acte d'accusation contre Jean Debry. Au dire de l'auteur, il était de connivence avec Rosenstiel, qui avait recommandé aux assassins les troisième et cinquième voitures, celles de Bonnier et de Roberjot. Il avait refusé une escorte sous prétexte « que des ambassadeurs de la liberté n'étaient pas faits pour être protégés par des soldats du despotisme. » Il s'était « plastronné d'habits et de gilets » et, après l'événement, « n'ayant qu'une légère égratignure au poignet, » il avait refusé de se laisser visiter par un homme de l'art. Deux Français mis en arrestation avaient d'ailleurs avoué faire partie d'un groupe de vingt-sept individus envoyés de Strasbourg pour faire le coup. Quant à la présence des Szeklers sur les lieux, elle s'expliquait ainsi : « Environ une demi-heure après le départ, un détachement de mes hussards, stationné près de la ville, entendit des cris lamentables qui semblaient partir des bords de la Murg, à un quart de lieue de distance. Ils y accoururent et trouvèrent les cinq voitures arrêtées à cinquante pas du canal, les cadavres de deux ministres français étendus sur le grand chemin et horriblement mutilés.... » On trouvera ces deux pièces apocryphes à la Bibliothèque nationale (Lb ^{42} 676) et aux Archives nationales (F^{7} 6335).

eu plus qu'à Vaugirard [1], n'est qu'un tissu d'impostures maladroites et d'inepties [2]. On n'y suppose même pas l'existence de ce procès-verbal inséré dans tous les journaux, trois jours après notre retour en France, par les membres du corps diplomatique, procès-verbal inséré dans tous les journaux et spécialement dans le *Moniteur* de prairial an VII, procès-verbal que Napoléon cite avec éloge. Ce manifeste, dit-il, fait honneur à la loyauté germanique. Il en mentionne les signatures, et certes les noms portent avec eux une garantie de moralité et d'honneur que nul n'oserait contester; et cependant, par une contradiction, une inconséquence qu'il est impossible d'expliquer, il n'en extrait pas une seule phrase pour s'opposer au roman insensé dont le paragraphe en question semble être un commentaire.

Je ne devine pas par quel motif ou plutôt par quelle aberration de politique Napoléon, dégradant son propre choix, a voulu présenter sous de pareilles couleurs celui qui, pendant les quinze années de son règne, a exercé d'une manière irréprochable et non sans quelque mérite les fonctions de confiance auxquelles lui-même l'avait appelé. Mais ce qui me paraît clair, c'est qu'en dictant froidement ces calomnies, le gendre de l'empereur d'Au-

1. Le rapport énonçait qu'à l'heure du départ, les portes étaient fermées. Debry veut dire ici que les baies de ces portes étaient dépourvues de vantaux.

2. Telle avait été aussi l'impression de Cobenzl, qui écrivait de Lunéville, le 30 janvier 1801, à Colloredo-Mannsfeld : « Quoique ce rapport soit à notre avantage, comme il s'y trouve des erreurs de fait évidentes, telles que l'arrivée de Jean Debry à Rastatt, antérieure à celle de Roberjot, et plusieurs autres circonstances concernant Jean Debry et Rosenstiel, que ceux-ci peuvent aisément démentir, que d'ailleurs l'animosité des Français contre nous les fait revenir depuis quelque temps sur cet objet qui avait été enseveli dans l'oubli, j'avoue que je ne puis m'empêcher d'imputer à quelque nouvelle machination cette publication.... » (VIVENOT, *Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut*, t. II, p. 387).

triche songeait beaucoup plus au cabinet de Vienne qu'à la vérité et à la postérité.

Au moins devait-on s'attendre, et l'objet en valait la peine, à trouver le « loyal manifeste » dans les pièces justificatives des *Mémoires* de Montholon ; mais il n'en est rien. Sans doute, on craignait la confrontation d'une pièce avec l'autre, et ce n'était pas moi qu'on voulait disculper.

Combien je vous saurais gré, mon cher Dulaure, si, *autant que vous jugeriez la chose possible*, après avoir inséré dans votre ouvrage le document historique que je vous envoie, vous vouliez bien y placer aussi, au bas des pages et en note, le procès-verbal textuellement, en le faisant précéder en équivalent de ces mots : « Voulant suppléer à l'omission que l'on a remarquée dans les *Mémoires de Sainte-Hélène*, nous rétablissons ici dans son entier un témoignage dont Napoléon a reconnu le poids et l'authenticité, lorsqu'il le qualifie de « manifeste faisant honneur à la loyauté germanique ».

Je subordonne, au surplus, tout ceci à votre propre opinion. Si vous y trouvez quelque inconvénient, ne dites que ce qui vous paraîtra convenable.

Je saisis cette occasion, etc.

372. — « Note de Jean Debry envoyée a Dulaure pour la deuxième édition de ses « Esquisses [1] »

Depuis la première édition de cet ouvrage, nous avons lu avec attention les différents écrits dictés par Napoléon à Sainte-Hélène et publiés en Europe par ceux qui l'ont

1. A la suite de ce titre, Debry, en prévision d'une publication ultérieure, avait ajouté : « Comme il n'en a pas fait usage, on peut, si on le juge convenable, la fondre dans la Réfutation. »

accompagné. Beaucoup nous ont paru susceptibles de critiques et d'observations. Le despotisme a aussi sa naïveté ; elle consiste à se persuader que rien ne lui est impossible et qu'il est le maître de dénaturer les faits, de changer les événements, d'en imposer quand il lui plaît même aux contemporains et d'ordonner aux peuples de ne voir que par ses yeux. Ce temps est heureusement passé.

En général, on a remarqué quelle part exubérante l'ex-empereur, dont la richesse en ce genre ne pouvait s'accroître que par la modestie, se faisait dans les événements de la Révolution, en s'attribuant sans façon une multitude d'actes et d'institutions, ou nés avant son apparition sur la scène, ou auxquels il n'avait pu coopérer, tels que la création de l'Institut national, celle de l'École polytechnique, celle des Écoles normales, la cession de la rive gauche du Rhin, etc. C'est se rendre volontairement la dupe de son amour-propre que calculer ainsi ; car rien aujourd'hui ne peut rester sous le voile ; il n'y a plus d'imposture sacrée, et en fait de réputation le puissant qui veut usurper ce qui n'est pas à lui court le risque de se voir contester même ce qui lui convient. Plus un nom a de crédit parmi les hommes, plus il perd si l'on vient à reconnaître qu'on a voulu s'en servir pour étayer un mensonge et que le rang lui-même a été compté comme moyen de séduction. Ce genre de tyrannie est celui que les contemporains combattent avec le plus d'opiniâtreté et qu'ils pardonnent le moins, parce qu'il suppose toujours ce que les faibles ne pardonnent guère, le mépris.

Nous ne prétendons pas nous constituer l'apologiste du Directoire, mais ce qu'en dit Napoléon et les soupçons d'assassinat et d'empoisonnement qu'il cherche à déverser sur ses membres sont autant de calomnies ou au

moins de suppositions, auxquelles il faudrait autre chose que les assertions de la haine pour donner même une apparence de vraisemblance.

Quant au paragraphe étrange qui concerne la catastrophe du congrès de Rastatt, il est évident qu'en dictant ce morceau qui semble sorti des bureaux du baron de Thugut, son auteur se jouait de la crédulité des lecteurs et insultait à la conscience des témoins existants tant en Allemagne qu'en France, et songeait beaucoup plus à se rendre agréable à l'empereur d'Autriche son beau-père qu'à remplir le devoir d'un historien envers la postérité. On ne conçoit pas qu'un homme de ce nom, ayant sous ses yeux le procès-verbal des ministres étrangers qu'il qualifie justement de manifeste faisant honneur à la loyauté germanique, rapporte ensuite complaisamment, sans les pulvériser, une foule d'allégations mensongères et contradictoires, extraites pour la plupart d'un libelle pseudonyme signé Barbaczy [1], comme si le nom du chef des meurtriers formait une autorité capable d'infirmer en rien le témoignage de onze ministres ajoutant à la considération de leurs fonctions celle de leur caractère personnel.

Est-ce l'acte, nous ne dirons pas d'un juge, mais même d'un narrateur impartial, de ne donner place qu'à l'accusation et ne pas même mentionner la défense, d'omettre toutes les dépositions qui peuvent éclairer un fait et de ne leur substituer que des assertions tranchantes, dénuées de preuves? Et dans quelles vues? Pour rejeter sur le gouvernement de son propre pays la responsabilité des malheurs et des excès accumulés par l'implacable croisade des ennemis de la liberté, pour disculper aux

1. Cf. n° 371, note 1.

dépens de la victime échappée aux assassins les ordonnateurs et les exécuteurs de l'attentat le plus horrible qui ait souillé les fastes de la civilisation. Ni le rang ni même l'infortune ne dispensent d'être juste.

Les assassins, dit Napoléon, parlaient français ; c'étaient évidemment des Français déguisés en hussards autrichiens. Évidemment ! Eh quoi ! De quelques phrases usuelles que probablement quelques-uns avaient retenues par le contact des armées belligérantes ou peut-être même apprises pour cette *noble* expédition, vous en concluez *ex cathedra* et sans appel contre la parfaite concordance de toutes les déclarations, contre le témoignage des personnes présentes, qui toutes ont reconnu tant à l'uniforme qu'au langage de véritables Szeklers ! Ne croirait-on pas à une affirmation aussi positive, à ce ton d'assurance, que l'auteur était lui-même assistant et planait sur l'épouvantable scène ? Et que deviennent dans cette hypothèse les dépositions des cochers allemands du margrave de Bade qui conduisaient nos ministres, dépositions reçues judiciairement par le sieur Posselt [1], magistrat allemand de la ville de Rastatt? Aucun d'eux ne parlait ni n'entendait le français, et cependant tous ont compris les colloques allemands des Szeklers ; ils les rapportent. Celui qui conduisait la voiture de Roberjot, Jacques Glassner, cite même l'ordre du massacre de cet infortuné, donné, lui présent, par un maréchal des logis ou officier qui s'exprimait « en langue hongroise » ; cet homme était-il Français ?

Ensuite, de trois ministres qui composaient la légation, deux sont tués sur place, le troisième a le bonheur d'échapper. Eh bien ! on l'achèvera par le moyen de la

1. Cf. t. Ier, p. 52.

calomnie. Il n'a été que blessé : donc il était complice du forfait, il en était même le directeur, et la sensibilité courageuse que des membres du corps diplomatique lui témoignent ne lui servira de rien ; et cette circonstance, que le dernier des bandits Szeklers inculpés n'invoquerait pas en vain, cette présence d'une femme enceinte de six mois, de deux jeunes filles, sous les yeux, entre les bras desquelles leur père est taillé de coups de sabre, cette circonstance qui repousse jusqu'à l'ombre du soupçon, c'est en vain qu'il voudra s'en prévaloir ; pour n'en être pas importuné, on la passera sous silence. Quelle logique à la Torquemada ! L'auteur qui tire de semblables conséquences des pièces qu'il a lues a dû y voir qu'au commencement de l'affaire Roberjot et sa femme s'étaient sauvés et avaient repris le chemin de Rastatt. Si, trompés par le silence qui succéda au tumulte, ils n'eussent pas été ramenés par une sorte de fatalité et qu'ils se fussent réfugiés dans la ville comme ils en avaient l'intention, il est probable que le lendemain ils seraient rentrés en France sans avoir essuyé aucune violence personnelle. Eh quoi ! Avec ce beau raisonnement, l'imputation du crime serait donc tombée sur lui ! Mais, lorsque le général Duphot fut assassiné à Rome dans une émeute préparée à cet effet, Joseph Bonaparte était près de lui et ne reçut ni blessure ni meurtrissure [1]. Est-il tombé dans l'esprit

1. Les causes réelles de cette émeute sont assez louches. Ce qui est certain, c'est que les démocrates des États de l'Église préparaient un mouvement pour renverser le gouvernement du pape. Ils étaient bien vus de l'ambassade française et, le 6 nivôse an VI (26 décembre 1797), ils avertirent de leurs projets Joseph Bonaparte, qui essaya, paraît-il, de les en détourner. Le 8, l'émeute éclata. Un conflit s'engagea, près du palais de l'ambassade, entre les révoltés et les troupes pontificales. Joseph Bonaparte et Duphot voulurent s'interposer; mais les troupes firent feu et Duphot fut tué. Berthier, qui commandait en Italie, reçut l'ordre de marcher sur Rome. Il y entra le 22 pluviôse (10 février 1798), et, le même jour,

de qui que ce soit d'inférer de cet heureux hasard que l'ambassadeur de la République fût de complicité avec ses assassins? Pourquoi dans deux cas semblables cette différence de poids et de mesures ?

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen, nous ne rechercherons pas pourquoi le Premier Consul n'a exigé aucune satisfaction de ce sanglant outrage lors du traité de Lunéville, ni si, en le présentant sous les fausses couleurs qu'il lui a données à Sainte-Hélène, il n'a pas suivi un de ces principes commodes que la politique tient en réserve pour les cas désespérés. Nous dirons seulement qu'il s'est étrangement abusé et que, si sa perspicacité naturelle ne l'eût pas abandonné, elle lui aurait dit qu'il est des services dont l'orgueil s'irrite même en les recevant, parce qu'ils l'humilient, et que, lorsqu'un grand homme prétend à la palme de grand historien, c'est uniquement la vérité qu'il doit écouter, et César et Thucydide qu'il doit prendre pour modèles.

373. — Appendice au mémoire qui précède

J'ai écrit cette notice historique de mémoire, et sans aucuns matériaux, mais je suis sûr de n'être inexact sur aucun fait, et ceci peut prouver que je m'étais attaché à l'objet de ma mission. Si quelque jour il est possible de rendre cet écrit public, mon projet est d'y joindre, avec le recueil des pièces officielles de la légation, celles imprimées sur l'événement du 9 floréal et toutes les parties de ma correspondance, soit avec les directeurs, soit avec les citoyens Sieyes et Alquier, ministres à Berlin et à

la République romaine fut proclamée. Le but visé par le Directoire se trouvait ainsi atteint.

Munich, ainsi que les lettres particulières que j'ai reçues des différents ministres du Congrès.

Parcourant de nouveau cet écrit, je crains de paraître ramener trop souvent à l'attentat qui termina le Congrès et aux affreuses imputations qu'il a fait peser sur moi. Cependant je prie qu'on examine ce que j'étais et dans quelle position on a voulu me placer ; je pense qu'on trouvera mon indignation aussi naturelle que légitime. Que les choses aient changé depuis dans la République, nous n'en étions pas moins ses ministres et nous avons été assassinés ! Depuis dix ans d'existence publique, jamais l'on n'a fait un reproche ni à ma conduite ni à mes mœurs privées, et c'est moi que la calomnie veut flétrir du soupçon d'un crime horrible !

Quelques personnes ont pensé que j'aurais dû repousser ces injures atroces et multipliées ; je n'ai point partagé cette opinion. En effet, que pouvais-je dire de plus que ce que j'ai mandé aussitôt après l'événement ? Et quelle pièce plus authentique pouvais-je opposer à des écrivains sciemment imposteurs que le procès-verbal des membres du corps diplomatique ? Vouloir détruire les absurdités palpables entassées à dessein contre moi, n'était-ce pas m'engager dans une lutte interminable ? Et devais-je m'abaisser jusqu'à entrer dans une pareille lice ? On peut éclaircir des doutes, quand une question en est susceptible ; mais ici quel doute pouvait avoir un homme de bonne foi qui aurait lu ? Et, si l'on n'a pas lu ce qui a été publié, eût-on donné plus d'attention à ce que j'ai dit pour ma défense ? Non, non, la vérité dans cette affaire est assez claire pour ceux qui veulent la voir ; quant à ceux qui d'avance ont pris le parti de fermer les yeux à la lumière, j'accumulerais en vain les preuves et les raisonnements : tout mon travail serait sans fruit pour

moi et, les encourageant à me harceler de nouveau, il ne me resterait que le regret et la honte de m'être un instant mesuré avec eux. Cependant, puisque des personnes pour lesquelles je professe respect et considération insistent à cet égard, je relèverai rapidement et pour la première et dernière fois celles de ces impostures que l'on a le plus répandues.

L'on a dit : 1° que les assassins étaient des hommes aux gages du Directoire et « déguisés en Szeklers ». — Comment se fait-il que leur chef commandait le lendemain publiquement à Rastatt, qu'il eût des conférences avec les ministres pour mon retour, des correspondances avec Barbaczy, colonel des Szeklers, qu'il fût détenteur de mes effets, que mes deux voitures fussent en sa possession, et qu'il ne les rendît que sur les instances réitérées des ministres, alléguant qu'elles étaient son butin? A-t-on jamais pensé à nier que l'ordre n'ait été donné à un détachement de Szeklers d'entrer le 9 floréal à Rastatt, qu'il n'y soit effectivement entré? Et comment aurait-il pu se faire que le lendemain ces Szeklers, au lieu de se laver d'un crime horrible, eussent reconnu pour leur chef l'étranger qui l'avait commis en se couvrant de leur uniforme?

2° Que j'étais si bien instruit du complot que, pour me garantir, j'avais mis *huit* habits, ce qui s'inférait de ma lettre même où j'annonçais que des coups de sabre que j'avais reçus avaient coupé *huit* doubles de draps. — Je portais un habit et une redingote, suivant mon usage journalier. Le montant de tout collet d'habit et le revers ont chacun deux morceaux de drap; il en est de même de ma redingote, ce qui fait bien huit. Mais il fallait un mensonge, et l'on sait bien qu'on n'est pas plus difficile pour les recevoir que scrupuleux pour les trouver.

3° Que j'avais envoyé à l'avance mes enfants à Stras-

bourg. — J'annonce effectivement dans ma lettre du 12 que j'ai fait partir dès le 3 mes deux jeunes enfants ; mais, comme encore sur ce point il fallait une imposture, on a sciemment passé sous silence que mes deux filles aînées étaient restées avec moi, ainsi que ma femme enceinte de six mois ; j'avais donc voulu sauver les uns et sacrifier les autres, ou peut-être ces deux enfants, l'un de seize, l'autre de dix-sept ans, et leur belle-mère étaient mes complices !

4° Que, pour me défaire d'un témoin incommode, j'avais fait jeter à l'eau mon valet de chambre. — Le citoyen Desmonts, mon valet de chambre, fut effectivement jeté dans le canal de la Murg par les monstres qui nous assassinaient ; mais heureusement le canal n'était pas très profond à cet endroit et, comme je l'ai fait imprimer dans le temps, il parvint à se sauver en le remontant l'espace de cinquante pas. Je le trouvai, le 10, chez le comte de Görtz ; il est resté à mon service jusqu'au printemps de l'an VIII et demeure encore à Paris aujourd'hui.

5° Que je refusai de me faire panser à Rastatt. — Il est constaté dans le *Narré* que j'ai fait imprimer, que, le 10 au matin, je fus pansé à Rastatt chez M. le comte de Görtz, en sa présence et devant tous les ministres, par M. le docteur Häug. Mes habits furent coupés sur mon corps. J'ai encore et je conserve, comme de précieux gages d'hospitalité et d'humanité, les vêtements que MM. de Dohm, de Görtz et Rechberg me donnèrent pour remplacer les miens.

En voilà assez sur ce pénible sujet. Le morceau que je viens d'écrire, on le croira facilement, est, de tout ce qui tient à cette aventure odieuse, celui qui a le plus coûté à ma sensibilité et à mon orgueil ; je n'y reviendrai plus.

374. — Jean Debry a Thiers [1]

Je charge M. Sévelle, mon gendre, de se rendre près de vous et de vous remettre, avec quelques pièces authentiques qui peuvent éclairer votre opinion, une notice que, malgré toute ma répugnance à reparaître en scène, j'ai dû rédiger sur la catastrophe qui termina le congrès de Rastatt.

Je me suis dévoué, avec la crédule simplicité d'un homme sans expérience, à l'œuvre de la paix. Pour prix de mes efforts, j'ai été assassiné dans le lieu même du Congrès et, comme la Providence a voulu que je ne restasse pas, ainsi que mes deux collègues, mort sur le champ du massacre, à mon retour en France, j'ai reçu en calomnies le complément de ce qui me manquait en coups de sabre.

Tant que le plan de ma diffamation n'a été travaillé que par des hommes du métier, des hommes dont les noms et la réputation se trouvaient en parfait accord avec le rôle infâme qui leur était imposé, vous pouvez croire que rien au monde ne m'aurait fait descendre dans cette

1. En 1826, à l'époque où l'*Histoire de la Révolution française* était en cours de publication, Jean Debry adressa à Thiers la lettre et le mémoire qui suivent, en vue de l'engager à faire justice, une fois pour toutes, des accusations portées contre le signataire. Thiers s'abstint de juger une cause qui, suivant lui, ne comportait aucune discussion. Il n'avait pas de doute sur les auteurs de l'attentat. « A peine, dit-il, nos ministres étaient-ils à cinquante pas de Rastatt, qu'une troupe de hussards de Szekler fondit sur eux, le sabre à la main, et arrêta les voitures. Celle de Jean Debry était la première. Les hussards ouvrirent violemment la portière, etc.... Le croyant mort, ils passèrent aux autres voitures et égorgèrent Roberjot et Bonnier.... » Si ce récit succinct du massacre ne fait pas la moindre allusion aux différentes explications qui en furent données, on n'y trouve pas non plus un seul mot dont ait pu s'offenser Jean Debry.

arène de boue pour me mesurer avec eux. Aujourd'hui la situation est différente. Veuillez, Monsieur, lire le paragraphe relatif à cet événement contenu dans le sixième volume des *Mémoires* de Montholon, et vous verrez que Napoléon, exhumant en quelque sorte les absurdes et contradictoires imputations dont j'ai été si longtemps l'objet, et leur prêtant dès lors l'autorité de son nom, m'oblige de lui répondre [1]. Rien, je l'avoue, ne m'a été plus pénible que de rencontrer dans une semblable route et en pareille compagnie le prince pour qui j'ai professé jusqu'à ce jour attachement, reconnaissance et presque un culte d'admiration. Il me semble que j'abjure quand je me défends contre lui ; mais non, fidèle aux principes qui, malgré la gravité des fautes que la funeste coupe du pouvoir absolu lui a fait commettre, ont constamment dirigé mon affection, j'admire ses talents et son génie, j'idolâtre la gloire dont ce fils ingrat de la République nous a dotés, je plains de toute la puissance de mon âme son infortune dont nous sommes les victimes, et à Dieu ne plaise que je veuille jamais parler le langage de ceux qui dans Napoléon ne haïssent que la phalange des hommes libres du sein desquels il est sorti !

Ce n'est point devant le public, c'est devant vous que je plaide, et votre opinion, motivée d'après votre conviction, n'en aura que mieux le caractère d'un jugement, si elle porte exclusivement sur le fait en lui-même et nullement sur les personnes.

1. Le 3 septembre 1825, Jean Debry avait écrit de même à Thibaudeau, alors à Bruxelles : « J'ai toujours sur le cœur l'article du sixième volume des Mémoires écrits par le comte Montholon, concernant l'attentat de Rastatt. Il faut toute ma répugnance à descendre dans une arène polémique et à donner tort à l'homme que j'ai tant vénéré, pour m'empêcher de réfuter ces absurdités palpables. Etait-ce devant Napoléon et à Sainte-Hélène qu'une abominable violation du droit des gens devait être excusée et les calomnies des valets des Szeklers autrichiens autorisées ? »

Recevez, Monsieur, l'expression de la reconnaissance que je devrai à votre justice et celle de la haute considération que votre talent commande [1].

375. — Mémoire adressé a Thiers

[1826].

S'il est une situation pénible pour l'homme de bien en paix avec sa conscience et qui, désabusé de beaucoup d'illusions, n'accorde plus à la mobile tyrannie de l'opinion le droit de disposer de sa tranquillité et de verser à volonté le trouble ou le calme sur les derniers instants de sa vie, c'est celle où je viens d'être placé.

J'ai supporté pendant vingt-sept ans, sans me plaindre, les calomnies à la fois infâmes et absurdes sous lesquelles on a voulu me faire expier le tort énorme d'avoir survécu au massacre qui termina le congrès de Rastatt, et d'être resté debout, accusateur du ministère autrichien et témoin irrécusable de la plus atroce violation du droit des gens dont ce cabinet chrétien, quoique habitué dès longtemps à de pareils actes, se soit rendu coupable. J'éprouvais une répugnance invincible à reparaître en scène, à entretenir de moi un public indifférent et qui, souvent avide d'accusations, n'a plus d'oreilles pour la défense. Tout mon cœur se soulevait à la pensée de descendre dans l'arène

1. En marge de la première page, Debry ajouta plus tard la note suivante :

« Ce mémoire, appuyé de la copie des lettres et pièces justificatives dont les originaux lui ont été présentés, a été remis par mon fils à M. Thiers, pour servir à éclairer son opinion en traitant ce sujet dans son *Histoire de la Révolution*. Il n'en a pas extrait une seule ligne et m'a laissé soigneusement sous le poids de préventions dont la réfutation était sous ses yeux. J'ai fait réclamer mon mémoire ; je n'ai pu l'obtenir. Je désire que mes enfants le fassent imprimer un jour avec les lettres.

« Mons, le 10 janvier 1829. »

avilie où s'agitaient les libellistes, de me mesurer avec eux et d'être obligé de prouver qu'un père de famille qui, soit dans sa vie publique, soit dans sa vie privée, n'est resté étranger à aucune affection douce, à aucun sentiment honorable, n'était pas un assassin abominable ; et voilà que malgré moi, arraché à ma solitude, à mes études chéries, à la paix dont je jouis sous le gouvernement le plus hospitalier de l'Europe, je me trouve dans l'obligation de combattre, de réfuter des assertions mensongères dénuées de preuves et des inductions que le plus simple bon sens pulvérise, uniquement parce que celui qui, dans sa politique et pour des vues dont il a le secret, a cru devoir employer un pareil moyen, prête aux absurdités qu'il avance ou qu'il copie l'autorité de son nom et, s'efforçant de justifier les meurtriers aux dépens de la victime, semble étendre jusque sur ce paradoxe insensé le voile de respect qui couvre une grande infortune. Je dois répondre enfin, si je ne veux pas que du haut des rochers de Sainte-Hélène, associée aux calomniateurs français, l'ombre de Napoléon vienne apposer sur ma tombe la plus injuste flétrissure et forcer mes enfants à courber le front au seul nom de leur père [1].

1. Jean Debry avait exprimé le désir qu'en regard de ce mémoire apologétique, on publiât le texte des appréciations de Napoléon. Voici les passages qui excitèrent ses susceptibilités : « Jean Debry, qui était dans la première voiture, en fut arraché ; on le fouilla, on prit ses papiers ; il reçut de légers coups de sabre, tomba dans un fossé ; on le crut mort.... Les assassins parlaient français ; c'étaient évidemment des Français déguisés en hussards autrichiens.... Cet attentat donna lieu à bien des conjectures. La mort imprévue et récente du général Hoche, l'insurrection de Rome, dirigée contre le palais de l'ambassade de la République, l'invasion de la Suisse, reparurent comme autant d'accusations contre le Directoire, à qui un crime de plus pouvait être imputé. On disait qu'il avait voulu par ces horribles moyens rendre la guerre nationale et réveiller dans l'armée l'énergie qui commençait à s'affaiblir.... L'archiduc Charles crut devoir aller au-devant des imprécations du Directoire ; il écrivit, le 2 mai, au général en chef Masséna. L'Europe et la France rendirent justice à l'hon-

Heureusement cette tâche n'est pas difficile à remplir. Il m'en coûte infiniment sans doute d'avoir à lutter contre un homme à l'égard duquel j'ai professé et je professe encore les sentiments d'admiration que lui ont voués tous les hommes impartiaux et amis de la gloire nationale et qu'ils conservent à sa mémoire ; mais, comme la réfutation est presque entièrement dans le texte même de l'accusation, je me contenterai d'en faire ressortir le plus brièvement qu'il me sera possible les contradictions ; j'en déduirai les conséquences incontestables et, faisant suivre cet examen de toutes les pièces authentiques et particulières qui peuvent jeter un jour complet sur cette affaire, j'aurai, je l'espère, satisfait à ce que je dois à mon hon-

neur de l'archiduc ; mais les Conseils retentirent d'une indignation unanime et dénoncèrent l'assassinat des plénipotentiaires comme étant le crime de la maison d'Autriche.... On essaya, à Paris, de jeter l'odieux de cet assassinat sur le cabinet de Saint-James ; mais l'opinion publique l'en justifia ; la moindre réflexion lui prouvait qu'il était inutile aux intérêts de l'Angleterre. Quelques hommes qui voulaient aller au fond de cette affaire prétendaient que Bonnier et Roberjot, indignés de la duplicité et de l'exigence du Directoire dans les nouvelles instructions qu'ils avaient reçues, se proposaient, à leur retour, de le dénoncer aux Conseils. Jean Debry, disaient-ils, à qui ces intentions étaient bien connues, était loin de les partager et rendit compte au Directoire des dispositions de ses collègues. Ceux-ci avaient été laissés morts sur le terrain, tués par des hommes qui parlaient français, et lui, il en avait été quitte pour quelques meurtrissures, quoiqu'il eût été attaqué le premier. A Rastatt, cette opinion sembla prévaloir, car on eut l'air de reprocher à Jean Debry de n'avoir été que légèrement blessé et d'avoir passé la nuit sur un arbre. Mais alors l'opinion était en guerre avec le Directoire » (*Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé sa captivité*. Paris, 1825, t. VI *écrit par le général comte de Montholon*, p. 37). Jean Debry paraît avoir attaché trop d'importance aux récits de Montholon. Ces propos de Napoléon ne sauraient être acceptés que sous beaucoup de réserves. Rien ne prouve qu'il les ait tenus ou au moins qu'ils aient été exactement compris. En pareil cas, l'omission d'une phrase, la substitution d'un mot à un autre, peut-être aussi le penchant du traducteur à exprimer son propre sentiment, suffisent largement à dénaturer la pensée. On remarquera d'ailleurs que l'Empereur rapportait des bruits qui avaient effectivement couru, sans formuler de jugement personnel sur l'événement.

neur offensé sans manquer à la persévérance de mes affections, sans abjurer ma religion politique ni parler la langue d'aucun parti.

Le paragraphe relatif à la catastrophe qui termina le Congrès de Rastatt, et qui se trouve dans le sixième volume des Mémoires dictés à Sainte-Hélène attribués à Napoléon, est, dans sa partie accusatrice, un tissu d'incohérences, de calomnies absurdes et de contradictions tirées pour la plupart de ces diatribes qu'à l'époque même de l'événement on vit surgir en France, conformément à l'ordre prescrit dès l'origine de la Révolution de ne laisser aucun motif d'intérêt ou d'éloge reposer sur la tête de ses amis ou des propagateurs de la liberté. Je déclare formellement, et j'offre de le soutenir, de le *prouver*, au péril de ma vie, devant tel jury composé d'hommes de bonne foi qu'on voudra désigner soit en France, soit en Allemagne, que tout ce qui, dans les circonstances *essentielles* du fait de l'assassinat des trois ministres plénipotentiaires de la République, s'écarte et du procès-verbal rédigé et signé à Karlsruhe, le 29 avril 1799, par les membres restants du corps diplomatique, et des deux rapports adressés par moi au ministre des relations extérieures, insérés au *Moniteur*, et des déclarations individuelles des personnes présentes, procès-verbal, rapports et déclarations que j'ai fait imprimer dans le temps, que tout ce qui s'en écarte, dis-je, ne peut être que le produit ou d'une ignorance absolue des faits et des lieux ou d'une atroce imposture et, lorsque je prends ici pour base de ce que j'avance ce procès-verbal, remarquez, je vous prie, qu'il est qualifié par Napoléon de « manifeste faisant honneur à la loyauté germanique ».

Je commence par établir un point de fait qui renverse l'échafaudage sur lequel, longtemps avant Napoléon, les

libellistes ont placé leurs calomnies : « La négociation de Rastatt, ont-ils osé dire, s'avançait avec succès, conduite par Bonnier et Roberjot, lorsque Jean Debry, nommé troisième ministre plénipotentiaire et dépositaire des intentions du Directoire, vint troubler l'union qui existait entre ses deux collègues. »

Il n'y a là qu'une petite difficulté, c'est que, nommé en remplacement de Treilhard le 29 floréal an VI et entré en fonctions à Rastatt le 25 prairial suivant, je n'ai pu troubler cette union prétendue, puisque Roberjot, nommé après moi en messidor, ne parut un instant à Rastatt qu'à la fin de ce même mois, qu'il repartit de suite pour Paris à l'effet de prendre ses instructions, et qu'il n'en revint et ne fit réellement partie de la légation qu'à la fin de thermidor [1], c'est-à-dire lorsque, depuis plus de deux mois, la négociation se suivait entre Bonnier et moi.

Une insinuation contenue dans le paragraphe dicté par Napoléon se lie très bien à cette supposition et semble même lui servir de commentaire. J'interromps l'ordre des faits pour y répondre de suite. La voici : « Quelques personnes qui voulaient aller au fond de cette affaire (le massacre des ministres) prétendaient que Bonnier et Roberjot, indignés de la duplicité et de l'exigence du Directoire dans les nouvelles instructions qu'ils avaient reçues, se proposaient à leur retour de les dénoncer aux Conseils. Jean Debry, disaient-ils, à qui ces instructions étaient bien connues, était loin de les partager et rendit compte au Directoire des intentions de ses collègues. »

Roberjot et moi n'avons jamais différé d'opinion avec Bonnier qu'une seule fois, et j'en rendrai compte plus

1. Nommé le 22 prairial (10 juin), et arrivé à Rastatt le 22 messidor (10 juillet), Roberjot était parti pour Paris le 10 thermidor (29 juillet) et rentré à Rastatt avant le 6 fructidor (23 août).

bas. Les notes, les réponses et généralement tout le travail avaient lieu entre nous, et le plus souvent dans le logement que j'occupais au château, étant plus rapproché de celui de Bonnier que celui de Roberjot. Bonnier, comme plus ancien, rédigeait d'après les points arrêtés entre nous et, quand la rédaction, soumise à une deuxième délibération, avait été adoptée, on la signait, et le secrétaire la portait sur le registre. Lorsque des points en discussion ou des demandes imprévues nous paraissaient exiger explication ou autorisation, nous en référions avec notre avis au ministre, qui nous donnait ou sa propre direction ou nous transmettait la décision du Directoire. Jamais je n'ai entendu mes collègues se récrier ni sur la duplicité ni sur l'exigence du gouvernement de la République. Puisqu'on n'appuie l'allégation d'aucune preuve, j'ai le droit d'affirmer qu'ils ne l'ont pas fait. Quant au noble rôle qu'on me prête entre eux et le Directoire, je ne connais qu'une seule expression pour repousser une telle inculpation, et certes je ne m'en servirai pas ici. Il me convient moins encore d'opposer à cette brutale injure les marques de confiance et d'estime que m'accorda Napoléon pendant tout le cours de son règne et même à son retour de l'île d'Elbe [1]. Je ne pourrais me prévaloir d'un pareil rapprochement sans le taxer ou de faiblesse ou de duplicité. Je me contenterai de dire que le Premier Consul et l'Empereur ont réfuté le prisonnier de Sainte-Hélène.

Heureusement le temps n'est plus où la réputation d'un homme irréprochable était à la merci des passions et des calculs de l'autorité ; on ne croit plus sur parole. Tout se pénètre, tout se discute, et l'injustice ne dégrade

1. Le 22 mars 1815, Jean Debry avait été nommé préfet du Bas-Rhin.

que celui qui la commet. Je suis de ceux qui étaient de la Légion d'honneur avant qu'elle fût formée et, Dieu merci, les personnes qui me connaissent savent parfaitement qu'en aucun temps et pour quelque motif que ce fût, ni Directoire, ni Consul, ni Majesté ne m'eussent fait impunément une proposition avilissante. Nommé pour la troisième fois en l'an VI au corps législatif par mon département, qui est celui de l'Aisne, j'ai été honoré une quatrième fois de son suffrage en l'an VII, quoique alors je fusse hors de France. Sans doute mes concitoyens ont jugé qu'en me dévouant à l'œuvre de la paix, c'était de mes fonctions législatives adopter la première et la plus utile sans doute. Ils ont voulu récompenser, non pas, certes, mes faibles talents, mais le caractère franc et national que personne ne m'a refusé, mais cet attachement, porté souvent jusqu'à l'enthousiasme, à ces principes de philanthropie qui jamais, pour l'honneur de l'homme et à aucune époque de l'histoire, ne descendirent dans le cœur d'un vil espion ou d'un infâme assassin. Je jure que je n'ai point trompé leur opinion, et c'est celle-là que j'oppose avec fierté aux diatribes calculées de l'esprit de parti et aux calomnies insensées de l'immoralité politique, de quelque point du corps social qu'elles soient lancées.

La légation française au congrès de Rastatt avait pour mission d'établir la paix avec l'Empire germanique sur ces deux bases : la cession de la rive gauche du Rhin et l'indemnisation par voie de sécularisation des biens ecclésiastiques sur la rive droite en faveur des seigneurs allemands et princes dépossédés. La seconde base fut admise en principe par la Députation d'Empire à la fin de germinal. La première l'avait été le 25 ventôse précédent, mais embarrassée de tant de conditions et de restrictions qu'au vrai la cession n'était qu'apparente, et qu'en fait la

possession de fait de la rive gauche se trouvait beaucoup moins légitimée que remise en litige par les clauses insérées au *conclusum* de la Députation. Je précise les dates de ces deux actes importants, parce qu'elles constatent une erreur échappée à la mémoire du général Bonaparte, qui prétend avoir personnellement obtenu pendant son séjour à Rastatt la réunion de la rive gauche au territoire de la République. *Suum cuique.*

Le mérite de ce succès ne lui appartient pas ; il n'a pu même y entrer pour rien. Il n'est pas resté quinze jours au Congrès [1] et, lorsqu'il le quitta pour n'y plus reparaître, les pouvoirs illimités nécessaires pour traiter n'étaient point envoyés et la négociation n'était point encore ouverte. J'ai su seulement, lorsque j'y arrivai, qu'accueilli avec l'admiration et les profonds égards dus au jeune conquérant qui, à Campo-Formio, venait d'arrêter l'effusion du sang humain sur le continent, il usa nettement de l'ascendant de sa position pour dire aux représentants ecclésiastiques de la droite du Rhin, assemblés en sa présence, que c'était à eux à fournir les indemnités qui pouvaient consolider la paix en cicatrisant les plaies inévitables de la guerre, que la raison d'état le commandait, et que la prudence, d'accord avec la justice, leur en faisait un devoir. S'il est vrai que l'on se soit plaint en Allemagne des termes peu mesurés employés dans la négociation, ce ne peut être qu'à l'allocution un peu *acerbe* dont je parle que le reproche était applicable, puisque les droits honorifiques de la souveraineté sont partout les mêmes et ne se graduent pas d'après l'étendue du revenu et du territoire.

1. Plus exactement sept jours. Arrivé le 25 novembre à Rastatt, Bonaparte en partit dans la soirée du 1er décembre, huit jours avant l'ouverture du Congrès.

Mais avancer positivement, en thèse générale, comme l'a fait Napoléon dans ses Mémoires, que « la hauteur des plénipotentiaires français a rallumé la guerre en Europe », outre que la cause assignée est sans aucune proportion avec l'effet, c'est de plus une étrange opinion produite par l'habitude de l'autorité, que s'imaginer pouvoir ainsi imposer, en forme d'axiomes, à la crédulité respectueuse des lecteurs, des assertions tranchantes et sur parole, sans les appuyer ni d'un acte, ni d'un procédé, ni d'une seule ligne qui les confirme. Il est probable que si l'Empereur eût dicté ses Mémoires ailleurs qu'à Sainte-Hélène, et, s'il ne se fût pas cru engagé par le devoir filial à écarter de sa famille adoptive la responsabilité morale de la reprise des hostilités et surtout de l'attentat qui en avait signalé l'horrible intention [1], il eût pris moins de peine à se faire contre toute vérité l'apologiste du ministre Thugut en rejetant l'odieux de la guerre sur des Français, et que, se rappelant tant de faits antérieurs dont les contemporains n'ont pas perdu le souvenir, il eût reconnu qu'en toute occasion ou son intérêt a parlé, ou surtout la haine d'opinions l'a guidé. Le cabinet de Vienne n'a jamais eu besoin ni de motifs ni de prétextes et ne s'est pas plus montré scrupuleux sur le choix que sur l'emploi des moyens. Seul existant aujourd'hui des trois ministres qui composaient la légation française à Rastatt, je déclare que, loin d'avoir offensé les amours-propres ni les droits de qui que ce soit, chacun de nous n'a apporté et manifesté dans cette mission que des vues et des formes concilia-

1. L'hypothèse fera sourire plus d'un lecteur. Napoléon ne réglait pas sa conduite sur des considérations de sentiment. Si un mariage politique l'avait allié à la maison de Habsbourg, cette maison n'était nullement « sa famille adoptive ». Quant au « devoir filial » dont il se serait cru tenu, les circonstances l'avaient assez relâché pour qu'il ne s'en souvînt guère à Sainte-Hélène.

trices, et que, sous ce dernier rapport, il n'est point de sacrifices, compatibles avec la dignité du caractère qui nous était confié, que nous n'eussions été disposés à faire pour arriver à l'œuvre de la pacification, seul et unique but de nos efforts comme de nos espérances.

Je poursuis. Ceux qui connaissent ce qu'on nomme improprement en France la lenteur des Allemands, qui n'est autre chose que l'attention scrupuleuse avec laquelle on examine sous toutes ses faces l'objet en question, ceux-là, dis-je, ne seront point étonnés que les difficultés sans nombre multipliées à dessein pour entraver la cession définitive de la rive gauche aient conduit la négociation depuis le mois de prairial an VI au 16 frimaire de l'an VII, époque à laquelle Roberjot et moi nous résolûmes d'en finir et de donner notre ultimatum. Bonnier fut d'avis contraire, en alléguant pour motif qu'en cas de rejet nous assumions sur nos têtes la responsabilité de la guerre, ce qui était vrai; mais nous n'en persistâmes pas moins dans notre opinion. C'est la seule fois que nous avons été en dissentiment. Je rédigeai la résolution, l'ultimatum fut remis, et le succès confirma pleinement notre attente. Le *conclusum* de la Députation d'Empire, le comte Metternich joint, accorda purement et simplement à la République, le 21 frimaire, la rive gauche du Rhin sans aucune condition. La lettre de satisfaction que nous écrivit à cette occasion le ministre Talleyrand, et que je conserve, prouve que nous avions jugé sainement l'époque et l'esprit de notre mission [1]. J'ajoute seulement cette observation en réponse à ceux qui veulent trouver dans ce qu'ils appellent l'exigence du Directoire en raison de la reprise des hostilités ; c'est que, peu avant la reprise de l'ultimatum,

1. Cf. t. II, p. 258.

le général Joubert, dans une lettre que j'ai gardée, insistait fortement près de nous pour que, profitant de notre position, nous demandassions sur la rive droite des points fortifiés qui pussent couvrir et défendre au besoin la partie ouverte de la rive gauche [1] : ce à quoi nous nous refusâmes.

Les mois de nivôse et de pluviôse se passèrent en échanges de notes et contre-notes relatives à des objets d'un intérêt secondaire. Dans les intervalles, nous nous occupâmes de la seconde base, l'indemnité par voie de sécularisation. Roberjot fut chargé d'établir les bases de ce travail, sur lequel, avant d'arrêter une opinion, je demandai des renseignements statistiques à mon ancien collègue Koch, professeur de droit public à Strasbourg. Nul doute que l'Autriche, inquiète pour les intérêts de sa souveraineté, jalouse de l'influence que la République allait prendre dans cette opération et de l'espèce de patronage qu'elle lui assurait sur les princes et les seigneurs allemands dépossédés, ne se disposât à la hérisser de difficultés ; mais déjà avant cette époque, fidèle à la politique qu'elle suivit jusqu'à Waterloo, elle ne regardait la paix que comme une trêve et les négociations comme un leurre pour gagner du temps et renouveler ses moyens d'agression. Déjà elle avait ouvert l'Allemagne aux Russes, et ses armées étaient en mouvement. Le 11 ventôse, l'armée passa le Rhin, et la négociation, sans être décidément rompue avec l'Empire, se traîna sans résultat, sans action et presque sans espérance jusqu'au 6 floréal, jour auquel, d'accord avec mes collègues, je rédigeai et remis la note qui déclarait que dans trois jours, attendu le défaut de sûreté, nous la continuerions à Strasbourg.

1. Cf. t. Ier, p. 281.

C'est ce même jour 6 floréal au soir que commença contre la légation française, ou plutôt contre le droit des gens, l'attentat aussi audacieux qu'infâme qui reçut son complément le 9, en quelque façon sous les yeux du corps diplomatique assemblé. Notre courrier, muni de sa plaque et d'un passeport, voulant passer le Rhin pour se rendre à Selz, fut fait prisonnier par des hussards impériaux entre Rastatt et Plittersdorf, spolié des dépêches dont il était porteur, et conduit à Gernsbach, quartier général de Barbaczy, colonel de Szeklers. C'est au début même du procès-verbal qu'il faut lire le récit de ce premier acte de violence et celui des démarches faites inutilement au nom de la Députation d'Empire par le baron d'Albini, de la légation royale électorale de Brandebourg et du margrave de Bade, souverain territorial, par le comte de Bernstorff, conseiller de légation, et le baron d'Edelsheim, ministre d'État du margrave, tant pour obtenir la libération du courrier arrêté et la remise des dépêches que pour recevoir la garantie que la sûreté des ministres français à leur départ ne serait point compromise. On y verra que les allées et venues près de Barbaczy ne donnèrent aucun résultat, que ses réponses verbales ne furent rien moins que tranquillisantes, et qu'enfin, au lieu d'une réponse catégorique aux demandes qui lui avaient été faites, il envoya, à sept heures et demie du soir, un officier, à la tête de cinquante hussards de Szekler, occuper Rastatt et nous signifier l'ordre d'en partir dans les vingt-quatre heures.

Cette pièce courageuse qui, suivant l'expression de Napoléon, fait honneur à la loyauté germanique, porte un tel caractère de vérité qu'elle suffirait, aux yeux de tout homme du bon sens le plus simple, pour lui faire repousser avec indignation des imputations absurdes, que les

auteurs de l'attentat eux-mêmes ont rougi d'avouer et plus encore d'adopter.

Les assassins, est-il dit dans le paragraphe des Mémoires Montholon, les assassins parlaient français : « c'étaient évidemment des Français déguisés en hussards autrichiens ». Où l'auteur a-t-il pris, je ne dirai pas la preuve, mais même le soupçon qui puisse donner l'ombre de vraisemblance à une pareille assertion ? Le brigand à cheval (probablement le chef de l'exécution) qui, pour s'assurer de l'identité de ma personne, me cria avant de me porter le premier coup de sabre : *Ministre Chen Desprix*, et qui sans doute fit dans le même patois la même demande à Bonnier et à Roberjot, était-il un Français ? Trois ou quatre paroles, apprises pour la circonstance et prononcées avec un accent qui ne laisse aucun doute sur le pays originaire de celui qui s'en sert, autorisent-elles un homme qui se respecte un peu à en conclure contre les dépositions unanimes de témoins oculaires, comme si lui-même eût été là présent, jugeant ce qui se passait et en appréciant froidement le plus ou moins de probabilité ? Et c'est parce que j'étais profondément pénétré de cette opinion que, dans le Conseil des Cinq-Cents, quittant le fauteuil, je me présentai à la tribune pour en écarter l'imputation du corps des émigrés, à qui le ministère autrichien voulait l'attribuer [1]. Ne sent-on pas d'ailleurs que, si un gouvernement de Français eût été capable d'une si horrible conception, la première précaution qu'il eût prise aurait

1. Séance du 1er prairial an VII (20 mai 1799). Après un hommage à la généreuse hospitalité des ministres étrangers : « Je les entends me dire, les joues baignées de larmes : « Ah ! dites à la France que ce ne sont pas des Allemands, que ce sont des Autrichiens qui ont trempé leurs mains dans votre sang. » Oui, l'assassinat, l'outrage, le pillage, tout appartient à l'Autriche. Il n'y avait ni émigrés, ni prêtres, ni paysans fanatisés.... » (*Moniteur* du 3 prairial).

été d'employer des hommes qui pussent parler une autre langue que celle qui les aurait fait reconnaître ? Était-il si difficile de trouver des hommes qui, pendant nos longues guerres, eussent retenu quelques mots usuels d'allemand, de hongrois ou d'italien et, quand même il eût fallu la leur faire apprendre exprès, assurément les ordonnateurs du forfait n'auraient pas hésité, et c'eût été précisément l'emploi de l'idiome français qu'ils leur eussent interdit.

Autre difficulté. Si, comme les libellistes l'ont faussement avancé, les assassins parlaient français, comment les cochers allemands du margrave de Bade qui nous conduisaient, appelés en témoignage devant le sieur Posselt, conseiller aulique et secrétaire privé de la délégation à Rastatt, eussent-ils pu rapporter, comme ils l'ont fait, des discours qu'ils n'eussent pas compris, et distinguer même (Déposition de Jacques Glassner) l'ordre de massacre de Roberjot donné par un maréchal des logis ou officier qui s'exprimait « en langue hongroise » ? Mais tout est absurde et contradictoire dans le roman des valets des Szeklers et, même en admettant un instant leur odieuse supposition, les difficultés augmentent ; car alors il devient évident que ces prétendus Français déguisés en hussards de Szekler étaient de connivence avec le détachement qui occupa Rastatt, le 9 floréal, à sept heures et demie du soir, et en parfait accord avec le capitaine Burkhard, son commandant. En effet, sans cela, d'où auraient-ils appris, pour en prendre l'uniforme, que ce seraient des hommes de ce corps, plutôt, par exemple, que des dragons de Latour ou des hussards de Barco, qu'on emploierait pour cette *noble* expédition ? Qui les aurait prévenus, pour qu'ils se tinssent prêts à commettre le crime, que nous nous déterminions à partir de suite et non à l'expi-

ration du délai de vingt-quatre heures que Barbaczy nous avait assigné? Qui leur a appris que nous demanderions une escorte et qu'elle nous serait refusée, afin qu'ils n'eussent pas à redouter avec elle les chances d'un combat de nuit?

L'attentat consommé, lorsqu'ils ont fait rétrograder lentement et ramené dans Rastatt, à une heure du matin, la file des voitures pillées et sanglantes, dans Rastatt, où la nouvelle du massacre, portée par le secrétaire de légation Rosenstiel et le ministre ligurien Boccardi, avait ému tous les esprits, épouvanté d'horreur les membres du Congrès, qui, presque tous, se rendirent chez le commandant Burkhard pour lui demander des secours, qu'il refusa, et des explications, auxquelles il fit les étranges réponses consignées dans le manifeste, comment le commandant osa-t-il recevoir et placer sous la surveillance de sa propre garde nos voitures, que les assassins conduisirent à son logement près la porte d'Ettlingen, et pour lesquelles on commanda des chevaux du prince, afin de les conduire le lendemain à Gernsbach, au quartier général de Barbaczy? Comment ne suivit-il pas le moyen sûr de se disculper aux yeux de son gouvernement, aux yeux de l'Europe, aux yeux de la France surtout, en faisant arrêter et signalant publiquement aux ministres allemands les monstres qui osaient déshonorer l'uniforme de son corps? Et comment, au contraire, leur a-t-il, le lendemain 10, « laissé vendre de son aveu nos effets dans Rastatt sans en faire secret? » (Addition de l'éditeur allemand.) Enfin, que l'on explique cette particularité remarquable, que le major de Harrant, envoyé à ma recherche à quatre heures du matin, a recueillie du prévôt de Rheinau et consignée dans le manifeste : « Le major de Harrant apprit du prévôt de Rheinau que les hussards impériaux

avaient déjà fait des perquisitions relativement à un Français fuyant et blessé et dont la découverte leur importait infiniment; qu'après avoir donné son signalement, ils recommandèrent fortement que ce Français, si on venait à le découvrir, ne fût pas emmené à Rastatt, mais conduit en dehors de la ville, par un chemin qu'ils désignèrent, à leur quartier de Muggensturm, ou bien de le garder soigneusement et de leur en donner avis afin qu'ils puissent venir le prendre. » (Procès-verbal des ministres.)

Dira-t-on que ces hussards impériaux, qui probablement parlaient allemand pour que le prévôt de Rheinau pût les comprendre, étaient aussi des Français déguisés? Mais alors les faux et les véritables Szeklers avaient donc un seul et même quartier à Muggensturm? Les uns et les autres agissaient donc de concert, et le Directoire de la République donnait des ordres aux avant-postes de l'archiduc Charles? Je me hâte d'arriver.

« Les collègues de J. Debry avaient été laissés pour morts sur le terrain, tués par des hommes qui parlaient français. » On vient de voir si cette qualification répétée ici avec assurance peut soutenir le moindre examen et de quel poids elle pourrait être dans la question, fût-elle aussi prouvée qu'elle l'est peu.

« Et lui en avait été quitte pour quelques meurtrissures, quoique attaqué le premier. » Un peu plus haut, l'auteur du Mémoire dit qu'on prit mes papiers et que je reçus de légers coups de sabre; maintenant ce ne sont que quelques meurtrissures.

On prit, suivant l'ordre positif qui avait été donné aux meurtriers, les papiers de la légation, lesquels étaient à la garde et dans la voiture du secrétaire Rosenstiel. On ne put prendre les miens; ils n'étaient pas avec moi. Je présentai le passeport allemand dont nous nous étions munis

près du ministre directorial baron d'Albini. Les prétendus Français, en criant *Heraus* et m'arrachant de force de ma voiture, le mirent en pièces.

Quant aux légers coups de sabre qui se changent ensuite en simples meurtrissures, le procès-verbal imprimé qu'en a dressé à Strasbourg, le 11, M. Marchal, chirurgien en chef à l'hospice civil, lequel m'a donné ses soins, est là pour réfuter ces charitables insinuations, et d'ailleurs, c'est précisément parce que j'ai été attaqué le premier, que l'attentat en ce qui me concernait est demeuré incomplet. Dans la crainte que les cris et le tumulte ne fissent prendre la fuite aux deux autres victimes désignées, il est probable que les exécuteurs, croyant m'avoir au moins mis hors d'état de me sauver, se hâtèrent de courir sur leur proie. Je portais, comme l'époque peu avancée de la saison et l'heure de nuit l'exigeaient, une redingote par-dessus mon habit. Cette circonstance et surtout leur précipitation firent mon salut plus encore que la présence d'esprit, qui cependant ne m'abandonna pas.

Ce qui paraît justifier pleinement ma conjecture, c'est le fait suivant, rapporté à la suite des pièces justificatives du rapport officiel des ministres allemands (Addition imprimée, n° 4, pièces officielles) :

« L'assassinat du ministre Roberjot, d'après le récit de son valet de chambre et les déclarations de son épouse, eut lieu à l'instant où le ministre, croyant qu'il ne courait plus aucun danger, retournait à sa voiture. Sur le bruit qu'il avait entendu en avant de lui, en voyant sa voiture arrêtée, il avait mis pied à terre en même temps que son épouse, et ils s'étaient sauvés dans les champs et dans la même direction qu'avait suivie le secrétaire de légation Rosenstiel; ils étaient donc en sûreté, quand le ministre, observant qu'on n'entendait plus rien, dit à son épouse :

« Ce n'est rien ; rapprochons-nous de ma voiture, elle sera respectée, etc., etc. »

Ainsi donc, sans la fatalité qui ramena le malheureux Roberjot à sa voiture entourée de Szeklers, ses jours auraient été garantis ; mais vraisemblablement même, les abominables imputations qu'on tente de faire peser sur moi seraient aujourd'hui pour lui, puisqu'il n'aurait pu se prévaloir ni de légers coups de sabre ni même d'une seule meurtrissure. Dans cette situation, il n'eût été préservé du sabre des Szeklers que pour retomber en France, en France seulement, sous les stylets de la calomnie. Je m'étonne qu'elle ait épargné ce pauvre Rosenstiel. Mais ce qui me surprend réellement, c'est qu'en dictant ces lignes et en tirant toutes ces inductions forcées, Napoléon ait tout d'un coup oublié les détails accessoires d'un attentat que pourtant il cite à l'effet d'en charger le Directoire ; je parle du meurtre de Duphot. Comment ce nom seul ne lui a-t-il pas rappelé que son frère Joseph, ambassadeur de la République à Rome, était à côté du général Duphot lorsque Duphot fut assassiné dans une émeute préparée ? Joseph Bonaparte, qui était à ses côtés, ne reçut ni blessure ni meurtrissure aucune, et cependant il n'est entré dans l'esprit de personne de le supposer un instant complice d'un pareil crime. On dira, sans doute, que la vie de Joseph Bonaparte et sa moralité connue auraient suffi pour repousser une pareille présomption. Eh bien ! c'est au même titre que j'ai la fierté de prétendre au même genre de défense, et je porte le défi à tout homme juste, quelle que soit son opinion, d'oser me la contester.

« A Rastatt, cette opinion (de complicité) sembla prévaloir, car on eut l'air de reprocher à Jean Debry de n'avoir été que légèrement blessé et d'avoir passé la nuit sur un arbre. »

Rentré dans Rastatt le 10 floréal au matin, lendemain de la catastrophe, je me réfugiai dans l'hôtel du comte de Görtz, premier ministre de la légation prussienne, chez lequel les autres membres du corps diplomatique étaient assemblés et avaient passé la nuit. J'y entrai en courant, couvert de sang et de boue, sans chapeau, sans cravate, vêtu des mêmes habits sous lesquels j'avais reçu leurs adieux la veille, quand nous montâmes en voiture. C'est en présence d'eux tous que le docteur Häug coupa sur mon corps mes habits sanglants et taillés de coups de sabre, et posa le premier appareil sur mes plaies. Que, dans ce premier moment de trouble et de douleur commune, ou je me sois mal exprimé, ou l'on ait mal entendu les détails donnés par moi sur l'horrible nuit que je venais de passer dans le bois, cela se conçoit; mais lorsqu'on veut tirer d'une circonstance à peu près indifférente en soi un appui pour une fausse accusation, il est de mon devoir de rétablir le fait tel que je l'ai publié quatre jours après l'événement, fait que nul n'est en droit de démentir puisqu'assurément personne n'était près de moi dans le bois pour savoir comment j'y avais passé la nuit.

« Dès l'entrée du bois, je tombai sous le premier arbre. Les cris que j'entendais encore, le flambeau dont j'apercevais la lueur vacillante, et des aboiements peu éloignés me firent juger que je ne pouvais rester là sans danger. Je retrouvai des forces et m'enfonçai dans le bois. Il est probable que je me suis évanoui par la quantité de sang qui coulait de mes blessures. Je crus m'être endormi et je me réveillai pénétré de froid et de pluie et surtout affecté d'une douleur insupportable dans mon bras gauche, dont le froid avait refermé les blessures. Je marchai quelque temps pour me réchauffer au risque de tomber dans quelque mare ou quelque fondrière dont ce bois était plein.

La pluie qui tombait abondamment m'empêchait d'entendre si j'étais poursuivi.... Le jour commençait à poindre; j'aperçus à quelque distance de moi un arbre creux. Je parvins à y monter après des efforts infinis. Il me fallut en descendre aussitôt parce que j'étais plus en vue, etc. » (*Narré fidèle*, etc.)

Assurément, souffrant et blessé fortement au poignet, se hisser au point du jour après des efforts infinis sur un arbre creux, d'où l'on est forcé de descendre aussitôt parce qu'on y est plus en vue, et passer tranquillement la nuit sur un arbre n'est pas la même chose, et cette manière de présenter un fait pour en tirer une conséquence accusatrice rappelle un peu trop celle d'un sieur Beaulieu [1] qui, dans la *Biographie universelle*, semble avoir l'entreprise de la diffamation des amis de la liberté. J'avais dit dans la même lettre quelques lignes avant le passage que je viens de citer : « Rapporterai-je un fait qui pourra paraître à quelques-uns une puérilité, mais que d'autres jugeront avec plus d'indulgence? Ce fut vers les trois heures du matin que, pour la première fois du printemps, j'entendis dans ce bois le chant du rossignol. Je ne crois pas que

1. Beaulieu (Claude-François), né en 1754, journaliste à Paris depuis 1782, emprisonné sous la Terreur, auteur de nombreuses notices pour la *Biographie universelle* de Michaud; mort en septembre 1826. Il est à remarquer qu'en rapportant l'événement de Rastatt, les divers rédacteurs de cette publication ne se sont pas mis d'accord sur l'identité des agresseurs. La notice Debry, dressée par Ch. Weiss, dit formellement : « Un détachement des hussards de Szekler, embusqué sur le canal de la Murg, fondit sur les ministres.... » Celle de Bonnier, œuvre de Ch. Durozoir, est moins affirmative : « Sur la route, des hommes armés, portant l'uniforme des hussards de Szekler, attaquèrent les voitures.... » Avec Beaulieu et la notice Roberjot, le doute s'accentue : « Soixante individus, portant, dit-on, l'uniforme des hussards Szeklers, arrêtèrent les voitures.... » Enfin, la *Biographie moderne* dite de Leipzig (1807) et la *Biographie des hommes vivants* (1817), rédigées également sous la direction de Michaud, attribuent l'assassinat des ministres à « des brigands sous l'uniforme du régiment des hussards de Szekler qui devaient les escorter. »

jamais ses accents aient ému mon âme comme ils la déchirèrent alors. J'aimais au contraire ces rafales de pluie, cette nuit sombre et orageuse que j'aurais désiré ne point voir finir. Quand l'homme souffre, il croit que toute la nature doit souffrir avec lui.... » Eh bien ! le *véridique* biographe, abrégeant ces insipides détails, dont, remarquez bien, il n'a pu parler qu'en ayant ma lettre sous les yeux, les traduit ainsi (t. XXXVIII, art. *Roberjot*) : « Jean Debry ajoute que, se voyant seul, il était monté sur un arbre et que le chant délicieux d'un rossignol voisin avait apporté un peu de distraction à ses douleurs. »

Quant à l'opinion que l'on dit avoir alors prévalu à Rastatt, « prévalu » n'est pas le terme ; l'opinion ci-après a été unanime ; je l'ai mandé dans le temps, les 12 et 17 floréal, au ministre Talleyrand : « L'opinion générale à Rastatt ne fut point équivoque sur ce forfait ; elle le couvrit de pleurs, elle l'exécra, elle l'attribua publiquement à Thugut et, si j'en dois croire ce que j'ai entendu à cet égard, le commissaire civil près l'armée de l'archiduc, ce même Lehrbach, à qui nous avions donné tous les passeports qu'il nous demanda, ne fut point étranger au plan de faire assassiner les trois ministres, d'enlever les papiers de la légation et de donner le pillage aux bandits pour récompense. S'il a effectivement trempé dans ce complot, puissent les remords dès à présent commencer son supplice [1] ! »

1. Suivant Lavallette (*Mémoires*, p. 263), Lehrbach avait éventé les relations secrètes des envoyés des princes allemands avec la légation française, « et on ne doute pas que ce ne soit lui qui ait fait décider par le gouvernement autrichien l'arrestation des ministres de France.... Je suis bien persuadé, ajoute-t-il, que l'ordre de les tuer n'a pas été donné par le gouvernement autrichien ; mais le but de se rendre maître de leurs papiers a été atteint et, comme ils avaient beaucoup d'argent sur eux, les soldats, excités par la cupidité et enivrés avant l'action, trouvèrent commode de prévenir les plaintes en assassinant. » C'est aussi Lehrbach

Je ne sais si, effrayé de cette apostrophe, le comte de Lehrbach, dans l'épouvante de son crime, m'a cru plus instruit que je ne l'étais effectivement; mais, quoique mes deux lettres susdatées aient été imprimées dans le temps et insérées dans les journaux, il garda, à mon grand étonnement, un silence que je puis qualifier aujourd'hui silence de remords et de conviction, aujourd'hui, dis-je, qu'un document positif qui m'a été remis, il y a quatre mois, m'a prouvé que, vingt-sept ans auparavant, et les membres du Congrès et les habitants de Rastatt et moi nous avions deviné juste.

Non, l'opinion générale non seulement à Rastatt, mais dans toute l'Allemagne, n'a dans aucun temps eu rien de commun avec celle que des libellistes stipendiés ont vai-

que dénonce, dans ses curieux Mémoires, le chevalier de Lang (cf. t. I, p. 63). Son opinion n'est pas à dédaigner, car il était secrétaire de la légation prussienne à Rastatt, et ses impressions personnelles, presque celles d'un témoin, offrent plus de garanties que les déductions d'historiens opérant cent ans après sur des documents contradictoires. « Il est indubitable, dit-il, que l'attentat a été commis par des militaires autrichiens. On peut même affirmer, sans crainte de démenti, qu'il l'a été par l'escadron du capitaine Burkhard. En revanche, j'ai l'intime conviction que ce dernier n'avait reçu d'ordre dans ce sens ni de ses chefs directs, ni de la cour impériale. Si l'on me demandait mon avis sur ce point, je répondrais en toute franchise que ce guet-apens a été organisé par le comte de Lehrbach, à l'instigation des Anglais, qui avaient le plus grand intérêt à semer la discorde entre l'Allemagne et la France. Vu ses accointances avec les commissaires anglais, vu aussi le rôle qu'il a joué dans les sanglants excès du Tyrol, rôle dont il m'avait entretenu avec la plus grande complaisance, je suis persuadé que c'est lui qui a machiné cet attentat contre des gens qu'il considérait comme ses ennemis, et qu'en agissant ainsi, il a cru faire un acte des plus méritoires. Ce qui me fait croire, en outre, à sa culpabilité, c'est que, seul, un homme investi d'une haute autorité pouvait donner un tel ordre aux militaires autrichiens ; c'est que, seul, un de leurs nationaux avait qualité pour se faire obéir d'eux.... » Si la lettre de l'archiduc Charles fait peser une certaine responsabilité sur le général Schmidt, il paraît dès lors très vraisemblable que celui-ci avait reçu de Lehrbach des instructions, et que ses sous-ordres les ont exécutées, sinon comme elles leur avaient été données, au moins comme ils les avaient comprises.

nement tenté d'établir. Étrangère aux turpitudes de l'esprit de parti, comme aux mensonges adoptés par les calculs de l'ambition, elle n'a suivi que l'impulsion des faits et de l'évidence et ne s'est point laissé égarer par la calomnie. Qui pouvait mieux, au reste, la représenter, cette opinion, que celle des membres du corps diplomatique, témoins presque oculaires de l'attentat et à portée d'en recueillir comme ils l'ont fait, dans l'horrible à-propos de l'exécution, toutes les particularités accusatrices? Qui l'a exprimée, cette opinion, avec plus de « loyauté » (je me sers du terme employé par Napoléon lui-même), c'est-à-dire avec cette fermeté qui, lorsque l'honneur l'exige, sacrifie sans hésiter les ménagements et les craintes au devoir de dire la vérité? Eh bien! qu'on lise leur courageux procès-verbal, rédigé à Karlsruhe trois jours après le massacre, rédigé à l'abri de toute influence française; qu'on lise, parmi les lettres dont je suis porteur, celle que m'adressa, non pas un mois, mais plus d'un an après l'événement, l'un des hommes les plus estimés de l'Allemagne et le plus à même d'éclairer le jugement qu'il avait porté [1], et l'on verra si le laps de temps avait affaibli et l'horreur que le forfait lui inspirait à l'instant de son exécution, et l'intérêt si noble et si puissant dont lui et ses intrépides collègues ont couvert notre douleur et nos regrets, quand mes plaies saignantes ont été pansées sous leurs yeux. C'est alors que, tout entiers à la dignité de leurs fonctions, les calculs personnels et les dissentiments d'opinion firent silence, et qu'à l'aspect du droit des gens horriblement violé, on n'entendit plus que la sainte voix de l'humanité. Telle fut l'opinion générale. Oui, j'aime à le proclamer, et tout homme à sentiments élevés l'avouera avec moi, il

1. Le comte de Görtz. Cf. n° 368.

n'est sur la terre aucune autorité ni de rang ni de nom qui, dans cette épouvantable affaire, puisse l'emporter sur celle-là !

Je crois avoir suffisamment démontré le vide et l'odieux des inculpations qu'on a osé me faire. Il est cependant encore une dernière considération, une considération morale que je ne dois pas taire, parce que, *fût-elle seule*, elle suppléerait à toutes les preuves qui me manqueraient. J'y insiste surtout, parce que précisément, dans la conscience de son importance, les libellistes, ne pouvant en altérer l'authenticité ni les conséquences qui en découlent naturellement, l'ont écartée avec soin et n'en ont pas dit un mot dans ces misérables diatribes où la vérité de faits aussi clairs que le jour a été si effrontément défigurée. Qu'une aussi étrange omission entache le paragraphe dicté par Napoléon, de qui j'étais connu, c'est ce qui me paraît encore plus inexplicable que le reste. Cette considération, la voici : j'avais avec moi dans la même voiture, à l'instant où s'ouvrit la scène sanglante, ma femme enceinte de six mois et mes deux filles du premier lit, âgées l'une de dix-sept ans et l'autre de quinze. C'est de leurs bras que les Szeklers m'ont arraché, c'est sous leurs yeux qu'ils m'ont taillé de coups de sabre, et j'entendais leurs cris lorsqu'ils m'assassinaient. Or, je le demande, j'en appelle à tout ce qui porte un cœur d'homme, chez quelle nation sauvage, je me trompe, dans quelle troupe de bandits va-t-on au crime avec un pareil cortège? Certes, si en combinant froidement ces monstrueuses impostures, parce qu'elles peuvent lui être utiles, la politique autorise à croire qu'elle serait capable de les réaliser, cette partie de la civilisation en est la honte, comme elle est digne de l'éternelle exécration des peuples.

Profondément blessé dans ce qui me reste encore de cher en ce monde, blessé en quelque sorte par les derniers accents d'un homme dont les paroles ont été longtemps des décrets en Europe et peuvent l'être pour la postérité, j'ai dû me défendre, et comme, entre un accusateur quel que soit son rang et un accusé, les droits deviennent égaux, j'ai usé du mien en faisant en sorte de ne point me laisser emporter par mon propre intérêt et de me garantir de toute prévention, mais aussi bien convaincu que mes enfants, eux, m'accuseraient avec justice, si je consentais à acquitter ma reconnaissance par le sacrifice de ma réputation d'homme de bien. Non ; et ce serait payer trop chèrement ce bienfait, même de la vie, que l'acheter au prix de l'honneur. Il ne s'agit point ici d'une discussion que l'on peut traiter avec un avantage à peu près égal d'une et d'autre part, ni de conjectures plus ou moins plausibles à former sur un événement incertain et obscur. Tout est en faits, en faits clairs, évidents, signalés par les témoignages les plus respectables. Aurais-je jamais imaginé que je devais craindre qu'un jour et les faits seraient travestis sans scrupule, et les témoignages rejetés sans même avoir été ni pesés ni discutés?

A ce silence affecté ne croirait-on pas que ni moi ni personne, nous n'avons écrit une seule ligne ni publié la moindre relation sur cet affreux événement? Que nous sommes rentrés en France, muets de confusion, la rougeur sur le front, humiliés et tremblants devant notre propre conscience ? Et que dire du conseil des Cinq-Cents qui, à l'ouverture de sa séance de l'an VII, voulant manifester son respect pour le droit des gens en accordant une indemnité d'honneur à la seule victime échappée à sa violation, me porta unanimement à la présidence?

Sans doute que lui aussi était mon complice, et qu'en croyant m'honorer il n'a fait en cela que s'associer à l'opprobre d'un criminel.

En vérité, plus j'avance et moins je me persuade que ce soit à Napoléon que je réponds ; il me semble que je parcours les feuilles éhontées de ces pamphlétaires que le mépris protège et qui, certains de ne pouvoir être flétris qu'en masse par l'histoire et les contemporains, ont le privilège, même en se nommant, de calomnier incognito. Et cependant c'est bien au général Bonaparte qu'à son retour de l'Égypte et avant le 18 brumaire, je remis moi-même entre ses mains un exemplaire de toutes les pièces imprimées sur cette affaire et notamment les déclarations individuelles et dépositions des personnes présentes, pièces et déclarations sur lesquelles il avait si bien arrêté son opinion que, dans une lettre de lui qui m'est adressée et que j'ai encore, il me dit à moi : « Comment parler de la paix, vous présent, sans témoigner au préalable le désir de venger l'affront qui a été fait à la nation entière dans votre personne ? » Est-ce donc que, dans cette accusation aussi atroce qu'insensée, la confrontation des pièces respectives n'était pas le premier devoir de celui qui s'établissait juge ? Elle ne peut effrayer que les calomniateurs. Comment n'a-t-il pas repoussé avec mépris des détails qui se contredisent, détails exhumés de la lettre d'un faussaire pseudonyme, lequel se cache sous le nom de Barbaczy, comme si le nom du chef des meurtriers pouvait donner quelque poids à d'impudents mensonges, où l'on ne sait ce qui doit étonner le plus, l'excès de sottise ou celui de méchanceté ? Qu'il n'ait pas adopté nos déclarations sur parole, soit ; mais qu'il ne les discute aucunement, et qu'en passant absolument sous silence et leur contenu et leur parfait accord, il semble regarder et

ces pièces et les personnes qui les ont souscrites comme au-dessous de toute attention, cette prédilection d'un côté et cette réprobation de l'autre me paraissent porter une rude atteinte au caractère d'impartialité, qui cependant est d'étroite obligation pour le sage comme pour l'historien. *Audi alteram partem.* Était-ce donc à Sainte-Hélène et devant Napoléon captif que la défense d'un accusé, victime comme lui d'une violation du droit des gens, pouvait n'être même pas mentionnée ?

Je sais bien qu'alors on se fût trouvé dans un embarras inextricable, car, après avoir lu les pièces dont je parle et en se convainquant que les déclarations de Mme Roberjot et du ministre ligurien Boccardi et de son frère, du secrétaire de légation Rosenstiel, de Belin mon secrétaire, tous présents à l'assassinat, de deux domestiques de Bonnier, assis sur le siège de la voiture de leur maître au moment où il fut égorgé devant eux, de deux domestiques de Roberjot, de trois des miens, de ma femme et de mes deux filles, enfin des cochers allemands du margrave de Bade, lesquels nous conduisaient, en voyant, dis-je, que toutes ces déclarations s'accordaient parfaitement avec la mienne sur les faits essentiels et d'après ce que la position respective de chacun d'eux leur avait permis de connaître, il eût fallu nécessairement en conclure ou qu'elles avaient été toutes concertées avec moi, supposition absurde et monstrueuse, puisqu'elle rendait les personnes présentes, même les membres du corps diplomatique, et jusqu'à Mme Roberjot elle-même, complices de l'assassinat, ou qu'elles étaient, comme elles le sont en effet, l'expression naïve et fidèle de l'horrible scène exécutée sous nos yeux.

Quand un homme à qui l'on ne peut nier d'être doué de lumières et de prévoyance prend sciemment un mauvais

parti ou soutient une opinion évidemment fausse, ce n'est pas seulement son jugement qu'il compromet, c'est sa réputation de probité qu'il ébranle et, de ces deux torts, le dernier est le plus grave, car plus un nom a de crédit parmi les hommes, plus il perd si l'on vient à reconnaître qu'on a voulu s'en servir pour étayer un mensonge, et que le rang lui-même a été compté comme un moyen de séduction. Ce genre de tyrannie est de ceux que les contemporains repoussent avec le plus de succès et qu'ils pardonnent le moins, parce qu'il suppose toujours ce que les faibles eux-mêmes ne pardonnent guère, je veux dire le mépris.

« Cet attentat, dit l'Empereur, donna lieu à bien des conjectures. La mort imprévue et récente du général Hoche [1], l'insurrection de Rome dirigée contre le palais de l'ambassadeur de la République [2], l'invasion de la Suisse [3], reparurent comme autant d'accusations contre le Directoire, à qui un crime de plus pouvait être imputé. »

Sans vouloir me constituer l'apologiste du Directoire, je dirai cependant qu'il faut autre chose que des conjectures, même dans la bouche et sous la plume de Napoléon, pour appliquer avec quelque vraisemblance à qui que ce soit le soupçon de crimes aussi horribles que l'assassinat et l'empoisonnement. Si l'esprit de parti, en faisant un faisceau de ces diverses accusations, les a liées à l'événement de Rastatt, ce n'a pu être évidemment que pour donner, à défaut de toutes preuves, quelque consistance à l'opinion qu'il voulait propager sur ce dernier attentat. Et ici, on ne demandera pas quel était son objet, son intérêt. Napoléon qui, général, consul, empereur, captif, a tant

1. 15 septembre 1797.
2. 28 décembre 1798.
3. Février 1798.

de fois éprouvé la haine implacable de cet esprit toujours vivant chez nous et toujours accueilli, aurait dû se le rappeler. Il n'eût point dit avec une inconcevable légèreté, comme s'il s'agissait de quelques écus de plus ou de moins, qu'un crime de plus pouvait être imputé au Directoire. Au reste, par une inconséquence remarquable, lui-même fait à l'instant justice de sa propre irréflexion, lorsque, quelques lignes plus bas, traçant le portrait des directeurs, il convient que jamais gouvernement ne fut moins ambitieux ; que le personnel de chacun de ses membres était très rassurant à cet égard ; « que l'un d'eux, Merlin, menait une vie de cabinet, et que les autres ne cherchaient qu'à vivre de leurs revenus dans le Capitole du Luxembourg. »

C'est à l'ambitieux, en effet, que tous les moyens paraissent bons ; c'est lui qui se met à l'aise avec la morale, grâce aux noms mystérieux de nécessité et de raison d'état ; c'est lui qui ne condamne comme irrémissibles que les fautes qui font perdre son but à la passion qu'il caresse. Le manque d'ambition est une prise de moins pour le crime. Cette considération, s'il s'y fût arrêté, aurait rectifié le jugement que porte Napoléon ; mais un genre de victoire supérieur à celles d'Austerlitz et de la Moskowa, c'est d'être assez maître de soi pour rendre justice à ses ennemis, je veux dire à ceux que l'on hait.

A la vérité, le paragraphe diffamatoire est terminé par cette ligne : « Mais l'opinion était alors en guerre avec le Directoire. » Eh bien ! devant quel tribunal a-t-on vu une opinion hostile être comptée comme une preuve ? Pourquoi donc, contre sa propre conviction, s'efforce-t-il de lui en donner ici le caractère ? Je suppose qu'un homme se fût constitué l'historien des seize années de la vie politique de Napoléon, et qu'après avoir énuméré et adopté

complaisamment dans ses pages injurieuses les bruits qu'à différentes époques la malveillance s'était plu à répandre sur lui, il se fût borné en finissant à ce froid et laconique correctif, je le demande, l'aurait-il reçu, lui, comme une réparation suffisante? Ne l'eût-il pas plutôt regardé comme une amère dérision? Ce qu'il en eût pensé alors, je le pense aujourd'hui. La justice et la vérité n'ont qu'un poids et une mesure, aussi bien pour les princes que pour les simples citoyens.

J'ai pu, dans les premiers instants d'une irritation trop bien justifiée par les attentats et les calomnies dont j'ai été l'objet, étendre mon ressentiment sur des personnes que leurs principes et leur rang mettaient au-dessus de toute participation à cette œuvre de scélératesse. Peut-être a-t-elle été concertée entre Thugut et Lehrbach et leur docile instrument, Barbaczy. Le document que j'ai reçu, il y a trois mois [1], me le fait croire à tel point que, s'il le fallait, je ne balancerais pas à m'en remettre sur la vérité du fait en lui-même et le bien fondé de ma défense au jugement de l'archiduc Charles. Il n'entre pas dans mes idées qu'un homme qui se respecte puisse mettre un intérêt, quel qu'il soit, au-dessus de l'intérêt de la vérité. Que ne puis-je aussi penser — j'en recevrais l'assurance comme un bienfait — que la plupart de ces écrits attribués à Napoléon ont été sinon falsifiés en totalité, au moins travestis en partie et suggérés? De quel poids je serais soulagé, si je pouvais renvoyer à leurs véritables auteurs la honte de ces combinaisons machiavéliques beaucoup plus à l'usage des cours de Tibère et de Borgia qu'en rapport avec la physionomie de César et d'Alexandre! Peut-être d'imprudents amis lui ont-ils persuadé

1. Le témoignage de Gravenreuth. Voir la lettre à Dulaure, n° 371.

qu'en donnant cet aspect trompeur à des événements fâcheux pour les ministres autrichiens de l'époque et les absolvant aux yeux de la postérité de violences qu'une masse de preuves et la conviction des contemporains impartiaux faisaient peser sur eux, un service de ce genre, joint aux relations intimes de beau-père et de gendre, déterminerait l'empereur d'Autriche à interposer sa médiation en faveur du père de son petit-fils, et qu'une fois ou rentré en Europe ou même transféré en Amérique, ses amis et l'éclat de sa gloire le ramèneraient inévitablement sur le théâtre des affaires, soit en Italie, soit en Grèce, soit dans la vaste Amérique méridionale [1]. Ce plan n'offrait rien de trop invraisemblable à un homme qui avait vu et dans les temps anciens et dans la Révolution, et dans sa propre histoire surtout, tant de grands résultats amenés par de moindres causes. Ne savait-il pas d'ailleurs que pour gouverner le vulgaire l'intérêt des puissants admet sans scrupule tout ce qu'il croit utile, et qu'une déception qui rit à la malignité publique est toujours mieux accueillie qu'une froide apologie? Si cette présomption à laquelle mon attention s'arrête est juste, alors tout se conçoit et, bien qu'ici, comme en beaucoup d'autres points, le but soit loin de justifier les moyens, on sait à quels desseins l'on s'est péniblement étudié à entasser les contradictions, les disparates et les omissions combinées pour obscurcir et rendre problématique un fait aussi clair que la lumière en plein midi. L'on voit aussi comment, en quittant la route du vrai et s'égarant dans ces tournures cauteleuses contre lesquelles on sent que sa propre conviction réclame, l'esprit le plus exercé semble perdre jusqu'au talent d'écrire.

1. Le Mémoire à Thiers contenait déjà une insinuation de ce genre. Cf. n° 375, p. 349.

L'admission de l'hypothèse que je présente ici, en la reportant à la première année du gouvernement consulaire, pourrait également expliquer pourquoi, lors du traité de Lunéville, les deux parties contractantes ont cru devoir garder le silence le plus absolu sur l'attentat du 9 floréal. Assurément, il n'eût pas été difficile au vainqueur de Marengo d'obtenir ce qu'avant son départ pour cette campagne il regardait comme la condition *sine qua non* de tout traité de la nation française avec l'Autriche, et, d'un autre côté, si les suppositions absurdes qu'il a voulu ressusciter à Sainte-Hélène avaient eu le moindre fondement, l'influence du gouvernement enseveli au 18 brumaire n'était pas telle sur l'esprit du Premier Consul Bonaparte qu'elle dût empêcher le comte de Cobenzl de demander au moins le désaveu des imputations officielles et des provocations violentes adressées dans l'Europe entière par le Directoire et les conseils contre le ministère autrichien. Affamé du besoin de donner pour sauvegarde à son pouvoir naissant l'auréole de la paix, le général pacificateur n'aurait pas admis qu'une difficulté quelconque ni que le ressentiment même le plus juste vinssent s'interposer entre l'olivier et ses lauriers. C'est ainsi qu'à Sainte-Hélène l'idée de sacrifier un homme irréprochable, qu'il avait honoré lui-même, soit avant, soit après le traité de Lunéville, et dont le désintéressement non contesté et l'attachement à sa personne méritaient un autre prix, lui aura paru trop faible pour l'emporter sur ce qu'il se plaisait à regarder comme une chance possible de salut pour lui et d'intérêt général pour le maintien des gouvernements monarchiques.

Mais je m'arrête et je ne pousserai pas plus loin cette défense étendue. Je me suis déterminé, malgré ma propre répugnance, à la rédiger, non pas pour la rendre publi-

que, mais uniquement pour que sa lecture serve à fixer sur le fait en question l'opinion du jeune historien à qui nous devons les six premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution*. Qu'il me juge en connaissance de cause, je ne demande rien de plus. Je m'abstiens de dire un seul mot relatif à cet ouvrage remarquable, et je le prie de considérer cette réserve de ma part comme un hommage que je rends à son impartialité ; c'est elle que j'invoque, et j'en ai le droit. Peut-être trouvera-t-il que, dans cet examen, je me suis exagéré l'importance historique du fait que je discute et qui m'est personnel ; en effet, lorsqu'ils ne sont pas absolument hors de pair, il en est des événements comme des objets : ils se rapetissent par la distance ; mais l'intérêt immense qui lie mon existence morale à cette déplorable affaire pourra, j'espère, me servir d'excuse, et l'écrivain de sang-froid, en pesant mes motifs, saura bien réduire ce sentiment à sa juste mesure. Quant aux expressions d'amertume qui involontairement ont pu s'échapper d'un cœur ulcéré, quel homme ayant à traîner dans l'infortune et les peines de l'exil les restes d'une vie précaire pourrait encore se résoudre à supporter stoïquement le poids d'une honte imméritée et à ne léguer à ses enfants qu'une mémoire entachée ? En est-il un qui, à ma place, n'eût répété vingt fois avec Rousseau : « Plus vous avez de crédit parmi les hommes, moins il m'est permis de me taire quand vous voulez me déshonorer. »

376. — Jean Debry a l'éditeur du « Courrier français » [1]

Mons, 17 février 1829.

Monsieur,

Il est probable que, lorsque la notice suivante vous sera adressée par mes enfants, j'aurai cessé d'exister. Je crois rendre hommage au caractère d'indépendance et de franchise énergique qui préside à la rédaction de votre feuille, en vous priant de l'y insérer. Écrite par moi en face de la mort [2] et loin de tout misérable intérêt, la profonde conviction où je suis et de sa vérité et de l'utilité dont elle peut être pour mon pays, seule, m'a déterminé à la rendre publique par la voie de votre journal [3].

Agréez, Monsieur, l'assurance du sentiment de parfaite estime avec lequel j'ai l'honneur de vous saluer.

(Signé) Jean Debry.

1. Fondé le 21 juin 1819 pour servir d'organe aux « doctrinaires », dont Royer-Collard, Guizot, Rémusat, Beugnot, Salvandy étaient les plus marquants, le *Courrier* avait suivi d'abord une ligne de conduite aussi éloignée du royalisme intransigeant que des exagérations révolutionnaires. Il n'y trouva pas le succès. A partir du 1er février 1820, il fusionna avec une autre feuille, *la Renommée*, et prit le titre de *Courrier français* Aux rédacteurs doctrinaires succédèrent, animés d'un esprit différent, Benjamin Constant, Isambert, Cormenin, Kératry, Dupont de l'Eure, etc. A l'époque où Jean Debry lui envoya sa note, ce journal exerçait une influence considérable sur l'opinion publique. Elle diminua après 1830, et le *Courrier français* s'éteignit sans bruit à la date du 14 mars 1851.

2. Simple formule de langage. Jean Debry ne mourut que cinq ans après.

3. Elle ne fut pas insérée. Absorbé par la politique du jour, l'éditeur estima, sans doute, que cette note, relative à un événement vieux de trente ans, manquait d'actualité.

NOTICE

SUR LA CATASTROPHE DU CONGRÈS DE RASTATT

Si l'assassinat prémédité des ministres plénipotentiaires de la République française au congrès de Rastatt, exécuté par les Szeklers autrichiens, avait été considéré dès l'origine comme il aurait dû l'être, c'est-à-dire non pas, comme on s'est hâté de le faire, sous le rapport particulier et restreint de l'autorité exécutive existant alors, ou de l'individu échappé au massacre, mais bien en tant qu'ayant audacieusement violé les droits des nations et ceux de l'humanité entière, toute opinion se serait aussitôt fixée à cet égard, et nul écrivain n'aurait été tenté de la heurter, sous peine d'entrer évidemment en solidarité de réprobation avec les auteurs de l'attentat et d'en porter l'infâme livrée. Mais quand l'astucieuse et perfide Autriche vit que, d'une part, la haine envenimée et la rage envieuse des partis, s'emparant de l'événement, niaient effrontément ou falsifiaient les documents authentiques qui le rendaient aussi clair que le jour ; que, de l'autre, l'égoïsme et l'indifférence, évitant de prendre couleur dans la question, laissaient le champ libre aux calomniateurs, et qu'il ne restait dans l'arène qu'un individu isolé, sans prôneurs, sans coterie, dont la défense fatiguerait ou paraîtrait suspecte comme entachée d'intérêt personnel, l'Autriche se tint à l'écart, en silence, laissa faire au caractère français et aux passions dénigrantes du moment qui toujours le tournent à leur gré, s'attendant bien qu'en peu de temps l'insupportable obligation d'accorder quelque estime à un homme de la Révolution la servirait mieux que ne le feraient ses efforts pour écarter d'elle l'explosion de haine et d'horreur qu'au premier éclat du

forfait l'exécration universelle lui appliquait. Elle ne se trompa point, et le succès de sa politique infernale surpassa tellement ses espérances que la flétrissure d'opinion fut presque arrachée de son front, pour être burinée sur celui de la victime, et que le ministre de paix échappé sanglant aux bandits de la cour aulique, repris en sous-œuvre par les lâches écrivains qui se firent leurs valets en France, reçut de leur part en calomnies atroces le complément de ce que la Providence lui avait épargné en coups de sabre.

Un jour viendra, je le crois, et cet espoir me console de trente années d'injures et d'absurdités qu'il m'a fallu dévorer, un jour viendra où cette épouvantable violation qui, de représailles en représailles, pouvait faire reculer la civilisation, devra à des ressentiments, non plus justes mais plus profonds, amenés par de graves et *prochains* événements, d'être présentée avec les développements d'accusation que réclame la vérité de l'histoire. Alors une tardive rétribution s'assoiera sur ma tombe et portera quelque soulagement aux amis dont la fidélité a partagé nos peines. Peut-être aussi trouvera-t-on que ce n'est pas sans un vrai sentiment de patriotisme et de respect pour la raison publique que, dès ce moment, j'en conçois la ferme espérance.

Étrange abnégation, si ce n'est coupable insouciance! Nous laissons nos rivaux s'attribuer le mérite de nos propres découvertes, de nos plus utiles inventions, et nous souffrons que nos ennemis nous imposent l'odieux des crimes qui les déshonorent et qui leur appartiennent!

Mon âge et ma situation m'avertissent que le terme de mon pèlerinage ici-bas n'est plus éloigné. Eh bien! j'atteste devant ce Dieu de tous les mondes, de qui la conso-

lante idée n'est jamais sortie de mon cœur, que tous les détails donnés et publiés par moi sur l'attentat commis à Rastatt, le 9 floréal an VII, et ordonné par l'Autriche, sont de la plus exacte vérité. J'en réitère ici l'entière expression sous la foi du serment. Je déclare que le rapport officiel rédigé sur cet horrible événement à Karlsruhe par M. le baron de Dohm, l'un des ministres plénipotentiaires du roi de Prusse, et signé de onze ambassadeurs membres du congrès dissous, lesquels se trouvaient alors à Rastatt, confirme dans toutes ses parties essentielles mes deux lettres au ministre des relations extérieures Talleyrand, lettres insérées au *Moniteur* de l'époque, comme l'est aussi ledit rapport, annoté d'un préliminaire remarquable. J'atteste de plus que les additions et faits particuliers recueillis sur les lieux même par M. Eggers, éditeur allemand, conseiller de la légation danoise au Congrès, additions et faits imprimés par mes soins et distribués aux deux Conseils, sont également conformes, en ce qui tient à l'essentiel de la catastrophe, au procès-verbal des ministres, à mes propres déclarations et à l'opinion, non seulement de la ville de Rastatt, comme témoin oculaire, mais encore de toute l'Allemagne éclairée. « D'après le choix du corps diplomatique, dit M. de Dohm dans son ouvrage intitulé *Événements mémorables de mon temps* et d'après une consultation générale, je fus chargé de faire un rapport authentique sur cette action horrible. Le rapport fut présenté au chef de l'Empire et à tous les membres de la Diète générale ; mais le crime est resté *sans examen* et *sans punition*. Les ambassadeurs qui ont rendu sur cette affaire des témoignages véridiques et tels que le prescrivaient l'honneur et le devoir ont été abreuvés de propos insultants ; mais aucune partie de mon rapport, aucun fait allégué n'a pu

être taxé d'inexactitude [1]. » Il faut renoncer à croire à l'empire de la raison et de la vertu, si ce passage de l'écrit d'un homme dont le nom seul est une autorité, et qui a pour ainsi dire saisi les meurtriers sur le fait, n'est pas suffisant pour pulvériser les orgueilleuses dénégations de l'Autriche et les calomnies des libellistes à ses gages.

Oui et mille fois oui, le cabinet de Vienne a fait assassiner en guet-apens et en violation de tout ce qu'il y a de sacré chez les peuples même les plus barbares les trois ministres français au congrès de Rastatt, Bonnier, Jean Debry et Roberjot, avec lesquels cette puissance traitait de la paix de l'Empire. Le guet-apens a eu lieu le 9 floréal an VII au soir, presque aux portes du Congrès constamment respecté par nos troupes. Un détachement à pied du régiment de hussards Szeklers, détachement commandé par un officier à cheval, a exécuté le crime. Il n'y avait avec les Szeklers assassins, quoiqu'on ait eu la bassesse de le publier à Vienne, il n'y avait ni paysans fanatisés, ni prêtres déportés, ni émigrés français. C'est une abominable calomnie de plus ajoutée à tant d'autres.

L'erreur et les faiblesses sont l'apanage de la fragilité humaine. Je leur ai payé mon tribut, je puis l'avouer sans honte, car le souffle même du crime n'a jamais souillé mon âme. Je compte sur la clémence du Père de toute miséricorde, mais je ne crains pas sa justice, j'en invoque

1. En copiant à Mons, le 21 février 1828, ce passage de l'ouvrage du baron de Dohm, Debry y avait ajouté cette note : « Un témoignage aussi positif, rendu, ou plutôt renouvelé plusieurs années après l'événement par un témoin oculaire dont le nom seul est une autorité, ne peut être infirmé ni par les dégoûtantes injures d'un prêtre ivre [Fantin des Odoards], ni par les sophismes intéressés d'une politique qui se dégrade lorsqu'elle appuie le mensonge. De quelque manteau qu'elle se couvre, la calomnie est toujours calomnie. Espérons que le jour viendra où l'on empêchera qu'elle ne règne dans l'histoire. »

au contraire la sévérité si, et spécialement sur l'objet de cet écrit, si une seule ligne, un seul mot, une seule intention de fausseté est en aucun temps sortie de ma plume et de ma bouche.

J'exige de mes enfants que toutes les pièces relatives au massacre des ministres français soient imprimées ou publiées de nouveau, avec les documents inédits et lettres à l'appui. On y joindra surtout le mémoire écrit sous ma dictée par mon excellent fils et ami Fortuné, en réfutation des insinuations plus qu'irréfléchies contenues dans le sixième volume des *Mémoires de Sainte-Hélène*. J'ai dû vaincre mon extrême répugnance à l'effet d'empêcher que la magie du nom de l'auteur n'accréditât les impostures semées à cet égard par l'Autriche et si complaisamment recueillies par des écrivains qui semblent avoir l'entreprise de diffamer tout ce qui a servi la liberté. Je l'ai fait, et je l'ai fait *sans abjurer*. Je devais croire qu'arrivé à ce point de l'histoire de la Révolution, l'historien Thiers, à qui j'avais adressé ma défense, en ferait usage dans son livre; il a pensé différemment. Quant aux nombreuses attaques qui m'ont été portées, je le répète, je ne veux en repousser directement aucune; non pas que je sois retenu par le sentiment d'un orgueil qui, assurément, ne serait que trop légitime, mais parce qu'il est évident qu'en ceci, c'est l'homme de la Révolution que sciemment on a voué aux outrages; et que, si l'on veut supposer un instant à ma place le citoyen le plus obscur paraissant devant l'opinion avec les témoignages et les pièces irrécusables que j'ai présentées, il ne tombera dans l'idée de qui que ce soit d'élever l'ombre d'un doute sur le fait, ni la moindre objection sur les détails trop bien avérés dont l'attentat, vu dans son ensemble, se compose.

Lorsque dans l'émeute ourdie à Rome contre les Fran-

çais [1], le général Duphot fut désigné pour victime, c'est aux côtés de l'ambassadeur de la République qu'il fut frappé, sans que celui-ci reçût même une égratignure; s'est-on avisé alors d'accuser Joseph Bonaparte de connivence avec les assassins? Sa moralité, dira-t-on, aurait repoussé l'absurdité de l'imputation. Certes, la mienne offrait la même garantie; pourquoi s'est-on montré moins juste à mon égard? Mais je m'interdis tout autre rapprochement. Il ne peut me convenir de ramener aux étroites dimensions d'une question de parti ou d'individualité une affaire toute nationale et qui importe sérieusement à chacun des membres de l'association.

377. — L'opinion actuelle en Allemagne au sujet de l'assassinat des ministres français

Au terme de cette longue justification de Jean Debry, il paraît intéressant, sinon comme conclusion, au moins comme renseignement de la dernière heure, de faire connaître l'état actuel de l'opinion en Allemagne sur le drame du 9 floréal. Des versions très différentes et parfois paradoxales ont rencontré chacune des partisans. Selon Karl Mendelssohn-Bartholdy (*Der Rastatter Gesandtenmord*, Heidelberg, 1869), « le coup fut fait par des émigrés glissés dans les rangs des Szeklers », et le professeur de Fribourg, convaincu « qu'il a projeté la lumière du soleil sur ce qui s'est passé dans l'obscurité de cette nuit sanglante », émet *in fine* le vœu « que l'Allemagne ne soit plus jamais le champ de bataille où s'entrechoquent les passions de l'étranger ». Quand on en est réduit, pour expliquer un

1. Jean Debry reproduit ici un argument déjà présenté dans sa note à Dulaure et dans son mémoire à Thiers. Cf. nos 372, p. 334, et 375, p. 358.

événement, à formuler une hypothèse, encore est-il bon qu'elle présente quelque vraisemblance. Or il faudrait une foi robuste pour admettre la présence d'émigrés parmi les Szeklers, d'émigrés organisant un guet-apens aux portes mêmes de la ville, sur une route sillonnée de patrouilles, et perpétrant leur attentat sous les yeux des hussards, spectateurs inertes et passifs de cette tuerie. La conjecture n'a pas plus de fondement que celle de Koch et de Gohier, portant l'affaire au compte de la reine Marie-Caroline de Naples.

On peut en dire autant de celle de Böhtlingk, qui attribue l'attentat à l'instigation de Bonaparte (*Napoleon Bonaparte und der Rastatter Gesandtenmord*, Leipzig, 1883, et *Der Rastatter Gesandtenmord von dem Karlsruher Schoffengericht*, Karlsruhe, 1895). Voit-on celui-ci, alors occupé au siège de Saint-Jean-d'Acre et sans aucune nouvelle de ce qui se passait en France, le voit-on, au milieu de ces insurmontables difficultés, concertant avec de lointains complices une pareille machination ? Un des derniers publicistes qui ont traité le sujet, le capitaine autrichien Cristé (*Rastatt. L'assassinat des ministres français*, 1900), ne se contente pas d'innocenter — du moins il le croit — les hussards autrichiens. Sans accuser formellement le ministre survivant, il affirme qu'en définitive « les officiers des Szeklers ont été bien moins intimement mêlés à l'affaire que Jean Debry, dont la conduite, tant pendant la nuit du 28 avril que dans la suite, est aussi singulière que l'attitude des gens de l'ambassade française » (p. 426). Et ce soupçon, il le renforce par d'autres sur les domestiques des ministres, dont il juge « la conduite sur le théâtre du crime absolument incompréhensible et les déclarations pleines de contradictions et en grande partie mensongères ». Ce n'était pas la peine d'écrire quatre cent cin-

quante pages bourrées de documents pour aboutir à ces vagues insinuations. Il faut pourtant en retenir ceci : le capitaine Cristé admet que le général Schmidt avait émis le vœu « qu'il serait bon de s'approprier les papiers de la légation française ». Est-ce que, cette prémisse posée, la suite ne s'en déduit pas d'elle-même?

Si ces hypothèses incohérentes dénotent de l'imagination chez leurs auteurs, elles ont contre elles une imposante majorité d'historiens et de publicistes allemands [1], qui, depuis plus d'un demi-siècle, accusent nettement les hussards de Barbaczy. Sans doute, ils diffèrent dans leurs appréciations sur le degré de responsabilité incombant au gouvernement autrichien et en particulier à Lehrbach. Est-ce ce dernier qui, soit par des instructions formelles, soit par voie d'insinuation, a fait agir le général Schmidt? Ou celui-ci a-t-il cru faire merveille en engageant l'affaire *proprio motu*, comme la lettre de l'archiduc Charles le laisse apercevoir entre les lignes? A-t-on joint, ainsi que le pense Sybel, à l'ordre de prendre les papiers celui de houspiller et de dévaliser par-dessus le marché les ministres français (*sie obendrein zu raufen und auszuplündern*)? Faut-il accuser, avec Hüffer, une suite de malentendus, de consignes équivoques transmises par des subalternes inintelligents ou fanatisés, exécutées et outre-

1. Entre autres : Hormayr (*Lebensbilder aus den Befreiungskriegen*, Iena, 1841). — Häusser (*Deutsche Geschichte seit dem Todte Friedrichs des Grossen*, Berlin, 1862, t. II, p. 218). — Menzel (*Zehn Jahre preussischer Geschichte*, 1849). — Vivenot (*Zur Geschichte der Rastatter Congress*, Vienne, 1871). — Helfert (*Der Rastatter Congress und die zweite Coalition*, Bonn, 1879). — Sybel (*Geschichte der Revolutionszeit von 1795 bis 1800*, Stuttgart, 1879, t. II, p. 272 et s.). — Oncken (*Zeitalter der Revolution, des Kaiserreichs und der Befreiungskriege*, 1883). — Holzwart (*Weltgeschichte*, Mayence, 1887, t. VII). — Weber (*Allgemeine Weltgeschichte*, Leipzig, 1888). — Obser (*Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden*, Heidelberg, 1893). — Hüffer (*Der Rastatter Gesandtenmord*, Bonn, 1896).

passées par des soldats sous l'empire de l'ivresse, de la cupidité, de la haine des Français ? Si la preuve n'est pas complètement faite, ces dernières hypothèses paraissent confiner de si près à la vérité historique qu'il est permis de s'y arrêter. Le dernier mot pourrait être dit par l'Autriche ; mais elle ne le dira pas.

La note la plus récente que la tragédie du 9 floréal ait provoquée de l'autre côté du Rhin émane de M. Adalbert Wahl, professeur à l'Université de Tübingen. Au cours d'un ouvrage portant en préface la date du 28 janvier 1912 et intitulé *Geschichte des Europäischen Staatensystem im Zeitalter der Französischen Revolution und der Freiheitkriege* (1789-1815), l'auteur passe en revue les différentes versions de l'attentat et, sans rien affirmer, admet cependant « l'intervention de hussards authentiques » et la responsabilité d'un « militaire autrichien ». Voici la traduction de cette note :

« Dans les innombrables écrits où il est question de l'assassinat des ministres français, les hypothèses les plus variées ont été émises, notamment sur les auteurs et le but de cet attentat. On se bornera à indiquer ici ce qui est essentiel.

« On a voulu d'abord pénétrer ce mystère : quels étaient les coupables? Ils portaient l'uniforme du régiment des Szeklers, cela est incontestable ; mais étaient-ils vraiment des hussards, dûment parés de cet uniforme ? Rien que dans ce dernier cas, plusieurs hypothèses se présentent. La première en date en fait des brigands de la région souabe ; elle s'appuie sur cette considération qu'on enleva aux plénipotentiaires non seulement leurs papiers, mais leur argent et divers objets précieux. Une hypothèse plus vraisemblable — toujours si l'on admet la version du déguisement — met en scène des émigrés français, leur

présence ayant été constatée dans les environs. Ces hommes, comme maintes fois auparavant en France, auraient vengé par le meurtre de fonctionnaires républicains leurs parents maltraités, dépouillés et exécutés. Si l'on revient à dire que les coupables étaient de véritables hussards, on peut admettre ou bien que le cabinet de Vienne a été plus ou moins responsable de leur méfait, ou bien qu'une autorité moins haute — un commandant de brigade, de régiment ou d'escadron — a ordonné soit le meurtre, soit simplement le vol des papiers.

« A cette hypothèse capitale beaucoup d'autres s'ajoutent, la plupart hasardées. La reine Marie-Caroline de Naples a été dénoncée comme le véritable coupable. Böhtlingk a lancé cette singulière affirmation : Bonaparte, absent de France depuis près d'un an et privé de toutes communications avec son pays, aurait été le premier instigateur du crime. De nos jours, même en France où l'on a attribué des attentats de toute sorte au gouvernement mal famé d'alors, l'opinion a prévalu que le Directoire, en commandant cet assassinat, avait voulu créer au milieu d'une population assoiffée de paix un état d'esprit favorable à la guerre. Ceci admis, il faudrait dire : ou bien le Directoire a poussé directement au crime, ou bien, prévoyant un acte de violence de la part des Autrichiens contre des hommes brutaux et détestés, il a maintenu jusqu'au dernier moment à Rastatt ses représentants.

« A moins que de nouveaux documents ne surgissent à l'improviste, on n'obtiendra jamais une certitude complète sur les circonstances de cet événement. Cependant on peut regarder comme certain ce qui suit :

« En relevant exactement, d'après les sources, ce qui s'est passé, on est amené à croire l'intervention de hussards authentiques plus vraisemblable que celle d'hom-

mes déguisés en hussards. Toutefois, ceci admis, il ne faudrait pas supposer que le gouvernement autrichien a du commencement à la fin préparé l'attentat. On n'a aucune raison de lui imputer un acte aussi criminel ; à le perpétrer, il aurait joué trop gros jeu. Néanmoins diverses raisons donnent lieu de penser qu'il désirait s'emparer des papiers de la légation. En effet, trois jours auparavant, un courrier français avait été dépouillé de ses papiers. De plus, la manière dont l'enquête officielle fut conduite trahit les intentions de l'Autriche sur ce point. Enfin on peut attribuer exclusivement aux hussards le meurtre, en excluant le vol. Comment supposer que le meurtre soit entré dans le plan d'une entreprise de pillage ? Il faut donc l'attribuer à l'initiative de quelque officier.

« Ceci nous conduit à voir les choses de plus haut, en dépit des témoignages défavorables au cabinet de Vienne dont nous avons parlé plus haut. Il est parfaitement possible que l'Autriche ne soit pour rien dans l'affaire. Sous les réserves faites précédemment, la responsabilité retomberait tout entière sur un militaire autrichien. Celui-ci aurait agi sous l'influence d'un milieu très hostile aux ministres français, par esprit de vengeance ou bien par calcul. Il s'est dit qu'il se rendait ainsi agréable à son gouvernement ; il a cru à tort, mais en toute simplicité, que les trois ministres pouvaient être considérés comme espions, le Congrès étant terminé et la guerre déclarée. »

Cette note, assez confuse malgré son apparente clarté, paraîtra à quelques uns un aveu calculé d'impuissance à résoudre la question. M. Wahl, en déroulant la série de ses hypothèses, ne nomme pas ceux qui les ont présentées. Il cite uniquement M. Böhtlingk, c'est-à-dire l'auteur de la

plus invraisemblable de toutes, et laisse de côté, bien qu'il les connaisse sûrement, Hüffer et Vivenot; Hüffer, qui jusqu'à présent passe pour avoir donné la meilleure solution de ce problème historique, Vivenot, qui a mis au jour l'aveu de Thugut : « Après tout, il paraît que ce sont nos hussards, etc. » Son résumé, malgré une adhésion discrète à l'opinion de Hüffer, laisse planer les ténèbres sur un événement fâcheux pour le bon renom tant de l'armée autrichienne que de l'Allemagne. Dans le texte qui a donné lieu à sa note, M. Wahl, plus explicite, en revient, en définitive, aux conclusions dubitatives de Cristé. Son récit très bref de l'attentat met en relief l'obstination des ministres français à ne quitter Rastatt qu'au dernier moment, leur départ seulement après une sommation réitérée, et enfin affirme qu'ils ont péri « von Männern in der Uniform der Szeklers » (p. 90).

ADDITIONS

TOME Ier

Page 42. — Pour l'intelligence de la représentation des États au Congrès et à la diète, il est utile de rappeler, comme il suit, la constitution de l'Empire germanique.

1° *Collège des princes électeurs.*

Ils étaient au nombre de 8, savoir : archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves ; roi de Bohême (archiduc d'Autriche) ; comte palatin du Rhin (duc de Bavière) ; duc de Saxe ; margrave de Brandebourg (roi de Prusse) ; prince de Brunswick-Lunebourg (roi d'Angleterre).

2° *Collège des princes de l'Empire.*

a. Banc ecclésiastique.

Princes ecclésiastiques : 69.

Prélats de l'Empire (abbés et abbesses) : 39.

b. Banc laïque.

Princes laïques : 57, dont quatre faisaient, en même temps et à un autre titre, partie du collège des princes électeurs.

Comtes de l'Empire : 104, divisés en quatre bancs, savoir : Wettéravie : 28; Souabe : 26; Franconie : 16; Westphalie : 34.

3° *Collège des villes impériales.*

a. Banc du Rhin : 37 (Cologne, Aix-la-Chapelle, Lübeck, etc.).

b. Banc de Souabe : 14 (Augsbourg, Ratisbonne, Nuremberg, etc.).

Depuis 1512, l'Empire était divisé en dix cercles : Bavière, Bourgogne, Franconie, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Basse-Saxe, Haute-Saxe, Autriche, Souabe, Westphalie.

TOME II

Page 239, lignes 1-8 et note 1. — Le valet de chambre de Bonnier n'avait pas été assassiné, comme on l'avait cru d'abord. Il tenait des propos démagogiques dans un cabaret et voulait faire baiser aux autres consommateurs la cocarde de son chapeau. Ceux-ci, agacés, le mirent à la porte avec quelques horions. Furieux et probablement aviné, il alla se jeter dans la Murg. Bonnier lui fit faire des obsèques religieuses, ainsi que l'établit l'acte suivant extrait du registre des décès de l'église catholique de Rastatt :

Anno Dei millesimo septingentesimo nonagesimo octavo, die undecima X^bris^, *in flumine Murco submersus obiit Ludovicus Fionvielle Parisiis, cubicularius* D^ni^ *Bonnier, ministri gallici in comitiis Rastadii celebratis, et tertia die sequenti in cœmeterio Ecclesiæ proprio sepultus est.*

Cette cérémonie, en contradiction avec les principes affichés par le plénipotentiaire, lui valut une dénonciation. Un de ces mouchards que le Directoire entretenait à l'étranger pour surveiller ses agents passa à Dijon le 20 décembre, dix jours après l'événement, et en fit part au général Parein [1], commandant du département de la Côte-d'Or. Celui-ci était un jacobin forcené qui avait présidé les commissions sangui-

1. Parein (Pierre-Mathieu), né le 13 décembre 1755, au Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise), d'abord avocat, puis, en septembre 1789, officier dans la compagnie des Volontaires de la Bastille; commissaire des guerres le 29 juillet 1793; général de brigade le 2 octobre; président de la commission révolutionnaire de Lyon, du 26 novembre suivant au 6 avril 1794; général de division le 3 mars 1794; destitué le 18 octobre; réintégré le 25 octobre 1795; impliqué dans l'affaire Babeuf et acquitté le 26 mai 1797; remis en activité le 9 septembre; nommé commandant du département de Saône-et-Loire, puis, à la suite d'actes de pression en faveur du parti jacobin lors des élections de 1798, envoyé dans la Côte-d'Or; admis au traitement de réforme le 29 mars 1801 et à la retraite le 6 juin 1811; mort au Mesnil-Aubry le 24 mai 1831.

naires de l'Abbaye, de Saumur, de Lyon enfin où il avait envoyé, en quatre mois, 1,669 victimes à la mort. La cérémonie de Rastatt l'exaspéra ; tout de suite il dénonça la conduite de Bonnier à La Revellière-Lépeaux en un factum où éclate une exaltation portée au paroxysme. Ce document, curieux échantillon de l'esprit jacobin, tomba entre les mains de sir Arthur Paget, ministre d'Angleterre à Munich lors du congrès de Rastatt. Il a été publié par sa belle-fille, lady Walburga Paget, une première fois, en juillet 1907, dans la revue *Nineteenth Century*, n° 365, une deuxième fois, en 1912, dans un de ses ouvrages, *Scenes and Memores*, et sous ce titre : *A Model Republican*. C'est à une obligeante communication de M. le comte Serge Fleury, ami de lady Paget, que nous en devons la connaissance.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

Dénonciation au peuple français et au Directeur Revellière-Lépeaux contre le citoyen Bonnier, ministre plénipotentiaire de la République française à Rastatt.

Un citoyen vraiment zélé pour le bonheur et la prospérité de la grande nation croirait manquer à ce que l'honneur et les serments lui prescrivent, s'il ne mettait au jour la conduite que vient de tenir à Rastatt le citoyen Bonnier. Guidé par l'amour de la patrie et la vérité, le dénonciateur exposera les faits purement et simplement ; il abandonne aux républicains probes et sévères le droit de se prononcer sur le compte d'un des premiers fonctionnaires de la République.

Un patriote de 89, agent du Directoire et chargé spécialement de surveiller les agents diplomatiques à l'extérieur, est passé hier à Dijon, revenant de Rastatt, où il a été témoin du scandale occasionné par le citoyen Bonnier. Le récit qu'il m'a fait de cet acte vraiment incivique m'a paru d'une telle

importance que j'ai jugé à propos d'y donner la plus grande publicité.

Faits

Le citoyen Bonnier avait un valet de chambre, vrai républicain, et qui, depuis le commencement de la Révolution, a donné des preuves d'un civisme aussi ardent qu'éclairé. Habitant un pays où le peuple n'est pas encore à la hauteur des principes, il s'occupait, dans les moments de loisir, à propager ceux de la liberté. Tantôt il haranguait avec chaleur ses confrères domestiques de différents aristocrates ; tantôt, se mêlant parmi le peuple, il lui démontrait combien la révolution est avantageuse à l'humanité en général et au peuple français en particulier. Il relançait avec une audace étonnante ces imbéciles imbus de préjugés et vils flagorneurs des despotes. En vain le citoyen Bonnier cherchait, sous différents prétextes, à diminuer le zèle patriotique dont son serviteur était enflammé : injonctions, menaces, prières, rien ne pouvait l'empêcher de dire hautement des vérités utiles. Aucun danger ne l'intimidait ; c'est ce qu'il vient de prouver en périssant froidement pour la liberté et l'égalité.

Depuis qu'il est mort, les infâmes suppôts de l'aristocratie entassent sur son compte calomnies sur calomnies. Suivant eux, cette victime intéressante ne fut autre chose qu'un taquin, un insolent, un jacobin forcené ; mais j'oppose à leurs déclamations qu'il fut patriote pur et, à ce titre sacré, ennemi juré des abus de l'ancien régime.

Le hasard l'ayant conduit dernièrement dans un cabaret où étaient réunis quelques vils esclaves, il s'approcha d'eux avec douceur et chercha à les amener par degrés à une conversation toute patriotique. Ces brutaux, échauffés par le vin, firent à peine attention aux discours du républicain. Cependant rien ne le découragea et, multipliant les bons arguments, il parvint à se faire entendre. Les yeux rayonnant de joie, il croyait avoir opéré dans ses auditeurs un changement salutaire, lorsque, profitant d'une circonstance locale, il ôta son chapeau et

présenta au baiser fraternel le signe sacré de la liberté, la cocarde nationale.

Mais, ô crime ! ô vengeance ! Les scélérats, loin de se rendre à son invitation, l'insultent, le frappent, et le chassent du cabaret. Transporté de fureur, hors de lui, le malheureux jeune homme ne voit de ressources que la mort. Il vécut républicain, il veut mourir digne de ce beau titre. En vain, le citoyen Ribail, cuisinier du citoyen Jean Debry, veut le détourner de ses projets sinistres, il s'échappe de ses mains, court et se précipite dans la rivière.... A l'instant même il est englouti sous l'épaisseur des glaces !! Jetons quelques fleurs sur sa tombe et venons aux torts que la postérité, toujours juste, imputera au citoyen Bonnier.

En vain tu te flattes, ministre hypocrite, d'en imposer au public par des regrets simulés ; la conduite que tu viens de tenir prouve invinciblement combien tu étais indigne d'avoir dans ta maison un aussi vertueux républicain. Ton cagotisme et ta bigoterie ont outragé la mémoire de ce martyr de la liberté, que tu devais chérir sous le double rapport d'ami fidèle et de beau-frère. Que répondras-tu à sa sœur, l'objet de tes affections les plus tendres, lorsqu'elle te reprochera d'avoir assimilé son frère à un capucin décédé ?

Monstre, lis ton acte d'accusation.

Le cadavre de ton malheureux serviteur ayant été retrouvé, les patriotes de la légation française se flattaient que tu ordonnerais en son honneur une cérémonie simple, touchante et républicaine. Mais non, au lieu de te conformer à nos lois et nos usages, tu as livré les restes inanimés d'un républicain à un clergé réfractaire et fanatique. Aux hymnes patriotiques, au drapeau tricolore qui devait couvrir le cercueil de ton concitoyen, tu as fait substituer un drap mortuaire et les psaumes d'une secte que nous exterminons depuis dix ans. Quoi donc ! Le peuple français te paye-t-il pour faire revivre cette superstition dont les effets ont été si funestes à une foule de bons patriotes ? Et ces cloches que tu as fait sonner avec tant de fracas ne rappellent-elles pas les déclamations

ridicules de ce Camille Jordan qui étourdissait le conseil des Cinq-Cents avec la religion de ses pères [1]? Ton procédé anticivique insulte à la République, à la morale et à la philosophie.

As-tu donc oublié les beaux jours de septembre 1792, ce moment régénérateur où le peuple purgea la France de plus de dix mille prêtres séditieux et fanatiques? Je présidais alors le tribunal établi dans la prison de l'Abbaye, et je fus juste. Les fondateurs de la République, respectables membres de la Convention nationale, firent égorger cette secte de perturbateurs et, six ans après, toi, plénipotentiaire de notre République, tu as l'effronterie et la bassesse de te servir du ministère des prêtres catholiques!

J'étais membre de la commission militaire de Saumur à l'époque où la Convention nationale, toujours grande et toujours juste, fit noyer, à Nantes et à Angers, prêtres, moines, religieuses, ainsi que tous leurs partisans. Tu siégeais au Sénat et tu approuvas ces mesures salutaires. Par quel inconcevable travers d'esprit as-tu donc fait célébrer un service funèbre par des prêtres réfractaires aux lois de la République?

O temps! ô mœurs! ô patrie! C'est donc inutilement que lorsque je dirigeais la commission temporaire de Lyon, je faisais foudroyer les ministres d'une religion proscrite, puisque Bonnier, au milieu de nos ennemis, fait par sa conduite la satire de nos institutions sages et républicaines? Puisqu'il fallait un curé au citoyen Bonnier, que ne s'adressait-il à son collègue Roberjot? Ce dernier n'avait-il pas toutes les qualités requises? Il fut jadis curé de Mâcon, jura, prêta dix serments civiques pour un et secoua gaiement tous les préjugés dans lesquels nos ancêtres étaient encroûtés.

O vertueux ami du peuple, bon Marat! ô incorruptible Robespierre! ô brave Carrier, vrais et sincères républicains,

1. Allusion au rapport présenté, le 17 juillet 1797, par Camille Jordan, sur la liberté des cultes et l'usage des cloches dans les campagnes.

qui accélérâtes au prix de votre sang la régénération du peuple français, braves Montagnards qui fîtes noyer, fusiller et déporter les prêtres, aux grandes acclamations du corps législatif, l'action de Bonnier ne vous fait-elle pas tressaillir d'horreur dans vos tombeaux ? Bonnier partagea vos honorables travaux, Bonnier vota la mort du tyran, Bonnier proscrivit le catholicisme, Bonnier fut associé à votre gloire, et aujourd'hui ce même Bonnier se met en contradiction avec sa conduite antérieure et avec nos principes de philanthropie !

Que dis-je ? Bonnier a agi d'après l'impulsion de sa conscience, car jamais Bonnier ne fut républicain. La peur seule l'associa aux enfants de la Montagne ; mais il conserva toujours au fond du cœur les habitudes aristocratiques. Sans-culotte à l'extérieur, il fut toujours chez lui le magistrat de l'ancien régime, le président de la cour des aides de Montpellier, en un mot le ci-devant impudent marquis d'Alco. Il repousse avec une insolente fierté les républicains qui s'adressent à lui et, s'il faut que je dise ici toute ma pensée, je le soupçonne fortement de trahir les plus chers intérêts de la République.

Je dénonce Bonnier au peuple souverain, et je l'accuse d'avoir fait enterrer par un clergé catholique un citoyen qui n'était plus catholique à dater du jour où la Convention nationale accorda l'état civil à l'Être suprême et décréta qu'elle reconnaissait son existence.

J'accuse Bonnier d'avoir fait dire trois messes à Rastatt, d'avoir forcé ses valets à y assister et, par conséquent, d'avoir provoqué le retour du culte catholique dans l'intérieur de la République.

Je te dénonce Bonnier, sensible Revellière-Lépeaux ; il appartient au fondateur et au propagateur du culte théophilanthropique de prononcer solennellement sur un délit aussi grave que celui dont l'infâme Bonnier s'est rendu coupable. Le Directeur exécutif chargé spécialement de désoler la patience des prêtres ne manquera pas de punir l'incivisme de son délégué au congrès de Rastatt.

Fasse le ciel que le tartufe Bonnier cesse bientôt de représenter la plus grande, la plus juste et surtout la plus humaine des nations ! Si le Directoire n'est pas sourd à la voix d'un de ses plus fidèles appuis, il exaucera mes vœux et fera remplacer le catholique-fanatique Bonnier par quelque bon sans-culotte, ennemi des despotes et des tyrans coalisés, c'est-à-dire par un républicain placé entre le succès et l'échafaud, tel que le tyrannicide Jean Debry.

A Dijon, le 1er nivôse de l'an VII de la République une et indivisible, démocratique et impérissable, et le cinquième de la mort du tyran.

Le général de brigade PAREIN,

Vainqueur de la Bastille, ex-président de la commission temporaire de Lyon et, depuis le 18 fructidor, nommé par le Directoire commandant militaire à Dijon.

TOME III

Page 200. — La scène de l'attentat a été dessinée et gravée plusieurs fois. La Bibliothèque nationale (Cabinet des Estampes, Collection Hennin, CXLII) possède les trois pièces suivantes :

— *Assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt le 9 floréal an VII. Duplessis-Bertaux aqua fecit. Duprès sculpsit.* Sous de grands arbres, trois voitures arrêtées. Debout, à la portière de la première voiture, une femme affolée, Mme Roberjot. Son mari est renversé, et deux hussards lèvent leurs sabres sur lui ; d'autres arrivent au galop. En avant, le cadavre de Bonnier. A l'angle droit, Barbaczy à cheval ; deux soldats lui apportent les papiers pris dans les voitures ; à l'angle gauche, Jean Debry gisant, le visage contre terre.

— *Le IX floréal an VII. Assassinat des plénipotentiaires français au congrès de Rastadt. Dessiné par Monnet. Gravé*

par Helman l'an IX. C'est encore Roberjot assailli près du corps de Bonnier ; sa femme, retenue par un hussard, veut se jeter entre lui et le Szekler qui va le frapper. A droite, des hussards s'emparent des papiers ; à gauche, Jean Debry couché dans un fossé.

— *Violation du droit des gens ordonnée par le gouvernement autrichien et exécutée par ses hussards de Szekler, qui, dans la nuit du neuf au dix floréal an VII, ont assassiné, à deux cents pas de Rastadt, les ministres plénipotentiaires de la République française au congrès pour traiter la paix avec l'empire germanique. Inventé et gravé par A. Bruck.* Gravure en couleur assez grossière. Au centre, Roberjot terrassé, et sa femme cherchant à s'interposer entre lui et deux hussards. En arrière, Debry attaqué par deux autres soldats. A l'angle droit, Bonnier étendu sur le sol et fouillé par un Szekler. Des hussards pillent les voitures ou pourchassent les gens de la suite.

Si la composition de Duplessis-Bertaux est ingénieuse et pittoresque, si celle de Monnet, d'un dessin d'ailleurs assez lâché, vise au drame, ni l'une ni l'autre, pas plus que celle de Bruck, ne sont véridiques. L'attentat fut, comme on le sait, une succession d'épisodes distincts, séparés par un laps de temps très court sans doute, mais aussi par une distance assez appréciable. Moins soucieux de la vérité que de l'effet tragique, les artistes ont unifié le sujet et groupé ces divers épisodes dans une action commune.

Une quatrième gravure de la collection Hennin vise les suites de l'événement. C'est *le Secret dévoilé, dédié à la Vengeance. Dessiné et gravé par Simon Petit. Enregistré à la Bibliothèque nationale le 21 vendémiaire an VIII.* La composition est accompagnée de ce texte, qui la décrit suffisamment : « Le 10 floréal de l'an VII, lendemain de l'assassinat commis sur Bonnier, Jean Debry et Roberjot, ministres plénipotentiaires au congrès de paix, par les hussards de Szekler, le bourreau Barbaczy, commandant de ce corps, paraît au camp de l'archiduc Charles, frère de l'Empereur, général des armées d'Autriche ; avec l'archiduc sont réunis ses deux com-

plices, les commissaires anglais et russe auprès de ses armées. Il lui dit : « J'ai l'honneur de présenter à Son Altesse Royale le cœur de Bonnier et la cervelle de Roberjot avec les papiers que je leur ai volés d'après vos ordres. » L'archiduc se tourne complaisamment vers l'Anglais et lui en fait hommage ; ils (*sic*) l'acceptent en souriant. Peuple français, que ce crime à jamais exécré t'apprenne le sort que les ennemis te préparent ! » Il est inutile de commenter cette macabre et mensongère composition.

Au nombre des cent vingt-deux planches que le graveur François-Louis Couché a dessinées et exécutées pour les *Esquisses historiques* de Dulaure (Paris, 1823), on trouve, au tome V, *l'Assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt.* C'est l'agencement général de la composition de Duplessis-Bertaux, un peu simplifiée et réduite aux dimensions d'une vignette. Une reproduction de cette pièce est en tête du présent volume.

En 1801, le même Duplessis-Bertaux a dessiné et gravé à l'eau-forte les portraits en profil des trois ministres. Au-dessous de chaque médaillon, dans un rectangle allongé, il a figuré, de sa pointe toujours fine et spirituelle, une scène du drame. Celle qui suit le portrait de Jean Debry représente le ministre enveloppé d'un manteau et soutenu par deux paysans qui l'accompagnent à Rastatt, tandis que les hussards s'éloignent.

On peut mentionner enfin une publication populaire, *le Cri de la Vengeance*, traitée dans le goût des images d'Épinal. Elle représente l'attaque des voitures à la porte de Rastatt. Vient ensuite un « hymne funéraire ou romance » en dix strophes, composé par le citoyen Collignon sur l'air « de la Soirée orageuse ». Jean Debry raconte lui-même l'attentat :

Ce fut en sortant de Rastadt
Que cette horde sanguinaire,
Des ministres d'un grand État
Voulut à l'instant se défaire ;
Où est Jean Debry ? dit l'un d'eux.
Ah ! J'étais sans nulle défense ;
Tout aussitôt le malheureux
Fondit sur moi sans résistance.

Je fus à l'instant entraîné
Par force hors de ma voiture,
Barbarement assassiné.
Je crus trouver ma sépulture,
Et mes collègues expirans,
Pendant ma cruelle agonie,
Rendirent bien plus déchirans
Ces momens de ma triste vie.
. . . . . .

Au verso de cette complainte, on trouve un extrait du discours prononcé le 1er prairial, aux Cinq-Cents, par Jean Debry, avec des annotations sur les circonstances de l'attentat.

Page 308. — La collection particulière de laquelle ont été tirées la plupart des lettres de condoléance adressées à Jean Debry en renferme un certain nombre d'autres, dont la transcription aurait grossi inutilement ce recueil. On peut citer pour mémoire :

De Talleyrand, deux lettres, dont la première, du 5 prairial, concerne l'indemnité attribuée à Jean Debry, et la seconde, du 6, les armes d'honneur qui lui seront données ;

De Montalivet, une lettre du 19 floréal ;

De Letourneur, une lettre du 8 prairial ;

De la municipalité du 5e arrondissement de Paris ; du président de la municipalité de Besançon ; des administrations cantonales de Saint-Quentin, Soissons, Vervins, Vermand et Marle (Aisne), d'Yvetot (Seine-Inférieure), des lettres de condoléance et de félicitations ;

De Kappler, grand bailli de Bischoffsheim (Bade), une lettre du 15 mai 1799, où il donne à Jean Debry des nouvelles de l'enquête autrichienne sur l'attentat et lui parle des souffrances de ses administrés ;

Enfin, de Koch, avec trois lettres des 13 nivôse, 7 et 13 pluviôse an VII, un « Tableau comparé des projets de M. d'Albini et des articles convenus entre les ministres de la République française et la Députation de l'Empire, accompagné de remarques » (32 pages in-4).

CORRECTIONS

Tome Ier

Page 1, ligne 6, *après :* ne souffla mot, *ajouter :* Vraie ou fausse, l'anecdote peint assez bien l'état d'esprit du vainqueur d'Arcole, impatient des lenteurs diplomatiques. Ainsi pouvait se briser la monarchie des Habsbourg, mosaïque mal jointe, etc.

Page 12, note 3, ligne 4, *au lieu de :* avril, *lire :* mai.

Page 49, ligne 27, *au lieu de :* Reichersberg, *lire :* Reigersberg.

Page 64, note 1, *au lieu de :* 1314, *lire :* 1736.

Page 75, ligne 1, *au lieu de :* Kagenegg, *lire :* Kageneck.

Page 116, note 1, *au lieu de :* 1658, *lire :* 7 novembre 1659 ; *au lieu de :* 1679, *lire :* 16 août 1678.

Page 150 et *passim* dans ce tome et le tome II, *au lieu de :* Sieyès, *lire :* Sieyes.

Page 151, note 1, *au lieu de :* procureur, *lire :* avocat.

Tome II

Page 24, note 1, *au lieu de :* Winceslas, *lire :* Wenceslas.

Page 90, note 1, ligne 3, *au lieu de :* en Belgique, *lire :* près la République batave.

Page 108, note 1, ligne 4, *au lieu de :* comme représentant, *lire :* par le département de la Manche.

Page 272, note 1, ligne 4, *ajouter :* Il fut tué en 1814, sous les murs de Soissons.

Page 278, note 1, ligne 2, *ajouter :* De 1791 à 1793, il fut l'un des grands vicaires de l'évêque constitutionnel de l'Aisne.

Page 361, ligne 10, *au lieu de :* Bocardi, *lire :* Boccardi.

Page 386, note 1, ligne 1, *au lieu de :* près l'administration centrale, *lire :* près les tribunaux civil et criminel.

Tome III

Page 34, note 1, ligne 2, *au lieu de :* évêque, *lire :* archevêque.

TABLE

DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A raison de la multiplicité des noms propres et de la fréquence avec laquelle beaucoup d'entre eux, comme Empire, Députation, Congrès, Roberjot, Debry, Rastatt, etc., reviennent dans la correspondance, il n'a été indiqué de renvois que lorsque ces renvois correspondent à un renseignement utile. De même les noms de pays, France, Allemagne, Angleterre, Russie, etc., ne figurent point dans la table, toutes les fois qu'ils ne représentent qu'une entité géographique. Ont été enfin éliminés divers noms de lieux et de personnes qui, tout en étant mentionnés dans l'annotation, ne se rattachent que très incidemment au sujet.

Les noms de lieux sont en caractères italiques. Les renvois aux noms propres accompagnés de notes sont indiqués par des astérisques.

A

Aaran (traité d'), I, 336*.
Aboukir (bataille d'), I, 143*, 292*, 385*. — II, 106*.
Acton, II, 89*.
Aguirre (chevalier de), I, 188*.
Aix-la-Chapelle, I, 36.
Albini (baron d'), I, 43*, 148, 149, 160, 175, 235, 237, 249, 250, 253, 254, 255, 282, 299, 342, 346, 377. — II, 4*, 7, 11, 35, 121, 200, 232, 236, 239, 307, 334, 345, 355, 369*. — III, 20, 23, 25, 55, 66, 87, 88, 156, 158, 166, 186, 187, 295, 357.
Alexandra-Paulovna, II, 342*.
Alexandre (tsarévitch), I, 335*.
Alexandrie, I, 370, 391.
Allemagne, I, 40, 90, 119, 122, 123, 153, 343, 356, 363, 372, 390. — II, 213, 214.
Alquier, I, 48, 49, 145*, 370. — II, 19*, 183*, 323, 359, 370, 397*. — III, 2, 67, 73*, 74, 85, 106, 107, 109, 118, 141.
Alsace, I, 17*, 393*.
Anciens (Conseil des), III, 296*.
Andernach, I, 4, 19.
Andlau (baron d'), I, 77*.
Ange (auberge de l'), III, 294*.
Angleterre, I, 86, 99, 127, 128, 239, 254. — II, 3, 4, 18, 96, 98, 126, 143, 336. — III, 2.
Anholt, I, 70.
Ansbach, I, 63*.
Ansbach-Baireuth (margraviat d'), II, 227*.
Aquila, II, 299*.
Arenberg (duc d'), I, 68.
Argovie (canton d'), I, 192*.
Arnaud, III, 328*.
Arndt, III, 270*.
Aschaffenbourg, II, 4*.
Audouin, II, 387*.
Auerweck (baron d'), II, 325*.

Auffenberg (général major d'), III, 78*.
Augereau (général), I, 43*.
Augsbourg (ville d'), I, 78. — II, 24, 25*.
Augsbourg (prince évêque d'), II, 24*, 25*.
Autriche, I, 10, 22, 86, 94, 96, 99, 112, 178, 179, 195, 196, 197, 199, 200, 202, 210, 214, 232, 233, 237, 240, 241, 251, 259, 260, 269, 274, 280, 296, 297, 341, 342, 349, 382, 399. — II, 266, 267, 273.
Autriche (archiduc d'), I, 37, 230.
Autriche (maison d'), II, 373, 379.

B

Babbet, III, 277*.
Bachem, I, 54.
Bacher, I, 65, 145*, 182, 237. — III, 2, 57*, 59, 60, 67, 73, 79, 81, 118, 235, 245*, 261, 262*.
Bade (ville de), I, 151, 205, 388, 389.
Bade (château de), I, 151*, 152*, 205.
Bade (margraviat de), I, 148.
Bade (Louis-Guillaume, margrave de), I, 37, 38, 39.
Bade (Charles-Frédéric, margrave de), I, 31*, 36, 152*, 153. — II, 242, 288. — III, 54, 164.
Baden-en-Argovie (traité de), I, 38.
Bailleu, I, 2. — III, 270.
Bailleul, I, 134*, 233*.
Baireuth, I, 63, 283*.
Bâle (convention de), I, 117*, 122.
Bâle (évêché de), I, 56*.
Bâle (prince évêque de), I, 56*.
Bamberg (évêché de), II, 195*, 290*.
Barbaczy (colonel), I, 99*, 102, 106, 166*, 379*. — III, 166, 196, 198, 218*, 258, 328*, 332, 337, 352, 355, 370, 395, 396.
Barère, III, 255*.
Barras, I, 178*, 238. — III, 230, 318*.
Barrot, III, 232*.
Bartels, III, 77.
Bas-Rhin (administration départementale du), I, 93.
Bas-Rhin (canton de la noblesse du), I, 77.
Bas-Rhin (cercle du), I, 56.
Bassano (duc de), I, 103. — III, 327.
Bassewitz (comte de), I, 67.
Bassompierre (maréchal de), I, 337*.
Baudin, III, 15*.
Bavière (électeur de). *Voir :* Charles-Théodore *et* Maximilien-Joseph.
Bavière (Marie-Anne-Léopoldine, électrice de), II, 394, 395*.
Bavière (Frédérique-Caroline-Wilhelmine, électrice de), III, 45*.
Baz, I, 51*.
Beaulieu, III, 360*.
Beer (de), I, 74*.
Begos, II, 210*.
Béguinot (général), II, 126*.
Belgique, I, 78, 101, 180*. — II, 126*, 136, 137.
Belin, I, 27*. — III, 113, 232*.
Bellegarde (feld-maréchal lieutenant, comte de), II, 360*.
Belli, I, 73.
Bentheim (comté de), I, 80.
Berg-op-Zoom (ville), II, 25*.
Berg-op-Zoom (marquisat de), I, 49.
Berlin (ville), I, 45, 177*.
Berlin (cabinet de), I, 117, 218, 245. — II, 45, 86, 147.
Berlin (cour de), I, 266, 286. — II, 31, 192, 289.
Bernadotte (général), I, 5, 10, 12*, 45, 83, 129*, 245*. — III, 3*, 45*, 131, 211, 269*, 296*.
Bernstorff (André-Pierre, comte de), III, 165*.
Bernstorff (Frédéric, comte de), III, 165*.
Bernstorff (Chrétien-Gunther, comte de), I, 62, 100, 120. — III, 171, 352.
Berstett (de), I, 77.
Bertoglio, I, 27*.
Bever, I, 63.
Biberach, I, 69*, 88.
Bibourg (commanderie de), I, 47.
Bibourg (dame de), I, 72.
Bigeleben, I, 54.
Bildt (de), I, 157.

Bilger, I, 25.
Billieux (de), I, 56.
Bingen, I, 213.
Birimer (de), III, 35.
Birkenfeld (comte de), II, 395*.
Bleyl (de), I, 43*.
Blum (de), I, 43*.
Boccardi (Bartolomeo), I, 80, 95, 163*, 184, 190. — III, 186 à 200, 220, 269, 355, 358.
Boccardi (Lodovico), I, 80. — III, 189, 190.
Bock (baron de), I, 152*
Bohême, I, 116, 331, 332.
Böhtlingk, I, 105*. — III, 381, 384, 385.
Boisjolin, III, 281.
Bompard (contre-amiral), II, 106*.
Bonaparte (Jérôme), I, 51*.
Bonaparte (Joseph), I, 84, 98, 99, 103, 108, 184*, 370. — II, 314, 316*. — III, 38*, 229, 269, 328*, 334, 358, 380.
Bonaparte (Mme Joseph), I, 186*.
Bonaparte (Louis), II, 317*.
Bonaparte (Lucien), II, 316*.
Bonaparte (Napoléon), I, 1, 2, 3, 4*, 26, 35, 38, 45, 47*, 97, 98, 99, 103, 105, 125, 126, 127, 130, 142, 210, 272, 292, 298, 300, 368, 388. — II, 149*, 261*, 315, 377. — III, 311, 316, 330 à 335, 340*, 342, 344, 345, 346, 348, 349, 352, 358, 366 à 372.
Bonaparte (Pauline), III, 131*.
Bonn, I, 4.
Bonne-Espérance (cap de), II, 207.
Bonnier, I, 2*, 3*, 7, 15, 16*, 17*, 18*, 20, 21*, 22, 23, 26, 27, 32*, 33, 35*, 41, 42, 58, 59, 83*, 89*, 91*, 99, 105, 107, 137, 145, 149, 163*, 187, 209, 218, 237, 267. — II, 163*, 164, 169*, 234, 235, 239*, 263*. — III, 166, 167, 179, 194, 215, 245, 265, 269, 352, 388 à 394.
Bonnier (Eulalie et Marie-Joséphine), I, 3*. — III, 238*, 265, 266.
Bourgogne (cercle de), I, 116*.
Bourrienne, I, 26.
Bouxwiller, I, 154*.
Brandebourg, I, 118, 186, 198.
Brandebourg (électeur de), I, 31*, 59.
Bray (chevalier de), I, 58, 59*, 152*, 158. — III, 192, 251.
Bray (colonel de), I, 59*.
Bray-Steinbourg (comte de), I, 59*.
Brême (ville), I, 49*, 78, 405. — II, 14, 15, 52*.
Brême (duc de), I, 36.
Brême (duché de), I, 49*.
Brendel, I, 75.
Briot, II, 23*.
Brisach, I, 172.
Brisgau, III, 42*.
Brisgau (canton de la noblesse du), I, 77.
Brixius, I, 73.
Bruck, III, 389.
Brueys (contre-amiral), I, 292*. — II, 106*.
Brühl (comte de), III, 52*.
Brune (général), II, 209*.
Brunswick (duc Ferdinand de), I, 67*.
Brunswick-Lunebourg (électeur de), I, 36, 50.
Bruxelles, I, 78.
Buch, I, 80, 81, 267*.
Büderich (île de), I, 139*, 279, 386*, 399, 401. — II, 35, 52*, 65*, 71, 72, 94*, 104, 116*, 122, 138, 147, 151, 154, 155, 156, 160*, 212.
Burkhard (capitaine), I, 150*. — III, 178, 180, 183, 354, 355.
Busching, II, 276*, 306.

C

Caillard, I, 246*.
Caire (*le*), II, 241*.
Campo-Formio (traité de), I, 1, 4, 7, 26, 29, 86, 115 à 118, 122, 127, 129, 158, 180, 192*, 195, 203, 218, 228, 229, 232, 237, 241*, 259, 270, 297, 303, 305*, 396, 405. — II, 55, 141*, 200*, 229. — III, 55, 75*.
Candie (île de), I, 292, 298.
Carletti (comte), I, 190*.
Carra-Saint-Cyr (général), III, 88*, 131.
Carret, III, 297*.

Casabianca (de), I, 143*.
Castellane (hôtel de), I, 252, 253*.
Catherine II, II, 107*, 353*.
Cercle d'or (auberge du), III, 327*.
Champ-de-Mars (fête funèbre au), III, 270 à 280.
Championnet (général), I, 146. — II, 209*, 210, 251*, 297*, 358*.
Chappe, I, 203*. — II, 57*. — III, 215.
Charlemont, I, 53.
Charles (archiduc), I, 47, 99, 104, 314*. — II, 100, 311, 359. — III, 36, 41*, 57*, 59, 67, 68, 90, 258, 296, 297, 319, 370, 395, 396.
Charles-Quint, III, 229*.
Charles-Théodore (électeur de Bavière), I, 19*, 31*, 36, 47. — II, 308*, 390, 391, 393.
Châteauneuf-Randon (général), II, 223*, 275*. — III, 68*, 72*.
Chénier (J.-M.), III, 278.
Cinq-Cents (conseil des), III, 130*, 148*.
Circeo (département du), I, 371*.
Cisalpine. Voir : République.
Clairefontaine, II, 170*.
Clarke (général), I, 25, 26. — III, 312*.
Clausel (adjudant général), II, 233*.
Clerfayt (général), I, 305*.
Clèves, I, 4.
Clichy (club de), III, 15*.
Cobenzl (comte de), I, 1, 6 à 11, 22, 45, 46, 99, 116, 122, 123, 129*, 136, 137, 173, 176, 180*, 181, 188, 199, 207, 208, 216, 217, 235, 237, 248, 251, 263, 272, 303, 312. — II, 10*, 83*. — III, 37, 78, 234, 329*.
Coblenz, I, 19, 29, 211*, 230.
Cobourg (prince de), I, 151*.
Coire, I, 56*.
Colloredo-Mannsfeld (prince), I, 7*, 11. — III, 202*.
Colloredo-Mannsfeld (princesse), III, 202*.
Cologne (ville), I, 4, 18, 19.
Cologne (électeur de), I, 18, 19, 31*. — II, 340*.
Condé (prince de), II, 143.
Constance (ville), I, 284.
Constance (évêché de), I, 31.
Constance (lac de), I, 283*.
Constant (Benjamin), III, 260*, 374*.
Constantinople, I, 135.
Contye (chevalier de), III, 203*.
Copenhague, I, 367*.
Cornet (J.-B.), I, 24*.
Cornet. *Voir :* Roberjot (Mme).
Corrège (le), II, 184*.
Couché, III, 396.
Courtalon, II, 306*.
Crefeld, I, 4.
Cristé (capitaine), I, 105, 106*. — III, 381, 382.
Cronn, I, 212.
Curée, I, 161*.
Custine (général), I, 53.
Cuxhaven, I, 51*.

D

Dalberg (Charles, baron de), I, 43*. — II, 343*.
Dalberg (Wolfgang-Héribert, baron de), III, 76*.
Dallemagne (général), II, 341*.
Dandré, I, 283*.
Danemark (roi de), I, 65, 195.
Danican, I, 92, 107, 379*. — II, 372. — III, 201.
Dardanelles, II, 3*.
Darmstadt, I, 52.
Debry (Jean), I, 12, 15, 20, 21*, 22, 23, 27, 32, 34, 35, 41, 43, 47, 50, 64, 65, 83, 84*, 85*, 92 à 109, 134, 135, 152*, 198, 199, 326, 327. — II, 113, 114, 115, 183, 185, 316, 386, 387, 388. — III, 170, 173, 176, 193, 195, 201, 205, 215, 262, 263*, 268, 269, 271, 272, 281 à 290, 300, 301, 318*, 323, 326 à 381.
Debry (Mme), née Artaud, I, 23*. — III, 172, 192, 195, 214.
Debry (Victoire), I, 24*. — III, 191, 195, 214, 264, 316*.
Debry (Éléonore), I, 23*.
Debry (Félicité), I, 23*.
Debry (Fleurus), I, 23*, 204*, 207. — III, 308.

Debry (Laure), I, 23*, 206*, 207. — II, 171. — III, 191, 195, 214.
Debry (Benjamin), III, 308*.
Debry (Fortuné), I, 23*. — III, 379.
Decomberousse, III, 296*.
Defranc, III, 254*.
Delavault, I, 204*.
Delmotte (colonel), III, 201*.
Denisart, III, 65*.
Denschoor (de), I, 56.
Députation de l'Empire, I, 20, 22, 31, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 44, 116, 122, 123, 159, 209, 252, 253, 255, 273, 310, 311, 318, 324, 325, 339, 341, 342, 346, 385, 394, 395. — II, 26, 32, 55, 60, 73, 74, 116, 128, 157, 158, 186 à 191, 198, 199, 200, 211, 221, 222, 225, 231, 239, 240, 241, 290*, 344, 348, 366, 379. — III, 350.
Dertinger, I, 11.
Desaix (général), II, 241*, 261*, 371.
Desmarets, III, 258.
Desmonts, I, 167. — III, 338.
Desrenaudes, III, 318*.
Dessolles (général), III, 120*.
Dethier, II, 44*.
Deux-Nèthes (département des), I, 10. — II, 126*.
Deux-Ponts (duc de). *Voir :* Maximilien-Joseph.
Dewitz (comte de), II, 347.
Dieden (baron de), I, 65.
Diehl, I, 213*.
Diest, II, 126*.
Diète, I, 318, 319, 326. — II, 319, 320, 345, 348, 352, 359, 374, 375, 379, 390. — III, 2, 11, 16, 17, 24, 27, 28, 31, 48, 114, 142.
Directoire exécutif, I, 2, 6, 10, 11, 13, 14, 15, 29, 34, 92, 97, 114, 115, 126, 127, 128, 133, 134, 138, 153, 154, 158, 159, 160, 190*, 236, 240, 258*, 273, 362. — II, 54. — III, 232*, 384.
Docquet, I, 385.
Dodowitch (major), I, 77.
Dohm (de), I, 62*, 63, 119, 120, 168, 182, 183, 184, 197, 268, 368, 376, 401, 403. — II, 71, 73, 94, 111, 137, 139, 153, 194, 195, 196, 282, 306, 392. — III, 2, 13, 80, 140, 141, 175, 177, 197, 204, 225, 236, 237*, 250, 257, 261, 292, 293*, 294*, 301, 304, 338, 377.
Donaueschingen, III, 209*.
Dormann, I, 77.
Drais (baron de), III, 190.
Draveczki (lieutenant), III, 175*.
Dresde, I, 44, 237*.
Drouin du Vasois, I, 71.
Dulaure, I, 102. — III, 326*.
Dumouriez (général), I, 151*. — II, 141*, 152*.
Dupasquier, III, 259*.
Dupeuty, I, 23*. — II, 170*.
Duphot, 334*, 358, 380.
Dupin, II, 386*. — III, 14, 30.
Duplaquet, III, 93*, 94.
Duplessis-Bertaux, III, 394, 395, 396.
Duval, III, 90*.
Dyle (département de la), I, 68. — II, 126*.

E

Edelsheim (baron d'), 32*, 52, 177. — II, 386. — III, 136, 185*, 187 à 191, 352.
Eggers (d'), I, 66*, 95. — II, 293, 299, 303, 377.
Eggs (d'), I, 55.
Égypte (expédition d'), I, 4, 130, 387, 388.
Ehrenbreitstein, I, 29, 33, 74, 172, 211*, 212, 230, 234, 263, 264*, 265, 275, 280, 286, 326*, 330, 333, 340, 348, 349, 359*, 364, 369, 374*, 396, 401. — II, 41, 46, 60, 61, 73, 74*, 80, 245*, 269, 341*. — III, 56, 76.
Eichstädt, I, 48.
Elbe (fleuve), I, 328.
Elbing, I, 25.
Elnhausen, I, 68.
Elsfleth (péage d'), I, 29. — II, 13*, 14*, 27, 52*, 116*, 125, 128, 134, 148, 151, 160*, 161*, 182, 190, 202, 203, 212, 405.
Empereur d'Allemagne, I, 115, 127*, 139, 155, 188, 230, 231, 241, 305, 312, 315, 339, 349, 377, 389. — II, 130, 283, 310, 324, 325, 396.

Empire germanique, I, 5, 30, 33, 123, 131, 183, 228, 235, 275, 317, 371. — II, 245, 248. — III, 387.
Ems (rivière), I, 81.
Epplen (d'), I, 55.
Erbach-Schönberg (comte d'), I, 54. — II, 340.
Erlangen, I, 73.
Ernouf (général), II, 312*. — III, 52*.
Espinchal (d'), I, 101*.
Ettenheim, I, 31, 175*.
Ettlingen (porte d'), III, 355.
Eugène de Savoie (prince), I, 38.
Europe, I, 120, 122, 132.
Eyben (baron d'), I, 66. — III, 177*, 204.

F

Faber (colonel), II, 341*.
Fantin-Désodoards, III, 325*, 378*.
Farina, I, 37.
Fassbender, III, 203*.
Favorite (château de la), I, 153*. — III, 191.
Ferdinand Ier, roi de Naples, I, 147. — II, 209*, 242, 291, 296, 385.
Ferino (général), III, 89*.
Ferrette (baron de). *Voir :* Pfirt.
Fersen (comte de), I, 66, 67*, 210, 384. — III, 182*.
Finkenstein (comte Finck de), I, 62.
Fionvielle, II, 239. — III, 391.
Flaxland, I, 78.
Forêt-Noire, III, 27, 45, 102*.
Fortescue, I, 246*.
Fouché, III, 253, 255.
France, I, 4, 5, 8, 9, 10, 210, 244, 290.
Francfort, I, 33, 37.
François II. *Voir :* Empereur d'Allemagne.
François de Neufchâteau, I, 6*, 7, 8*, 9, 10*, 11, 12*, 17*, 21*, 45, 79, 139*, 178*, 199. — III, 233, 234*.
Franconie (Etats du cercle de), I, 68.
Frank, I, 71.
Frédéric II, roi de Prusse, I, 52, 178.
Frédéric-Guillaume III. *Voir :* Prusse (roi de).
Fresenius, I, 69.
Freudenstadt, III, 156.
Fribourg en Brisgau (ville), I, 79*.
Fribourg en Brisgau (Université de), I, 79*. — II, 403.
Frickthal, I, 192*, 218, 228, 230, 237, 248, 263, 265, 279*, 287, 404. — II, 5, 13, 53*.
Friedberg, I, 74. — III, 57*.
Fugger, III, 144*.
Fürstenberg (prince de), I, 71.

G

Gagern (baron de), I, 77*, 96.
Galicie, I, 398.
Gallois, I, 10*.
Garat, III, 296*.
Gatzert (baron de), I, 51, 52. — II, 261, 350.
Gaudin, I, 190*.
Gaudin (Mme), I, 190*.
Gemmingen-Hoffenheim (baron de), I, 76*. — III, 197*, 199.
Gênes (ancienne république de), I, 80.
Gensau (baron de), III, 198*.
Gentz, I, 93*.
George (de), I, 49.
Georges III, III, 195.
Germersheim, II, 173*.
Gernsbach, III, 161, 352, 355.
Gessler, I, 71.
Giessen, I, 52.
Gillenghien, I, 23*, 206*.
Givet, I, 53.
Glassner, III, 237*, 333, 354.
Gley, I, 40*.
Gohier, III, 381.
Golovine (comtesse), I, 101*.
Görger (général), III, 156*, 183, 184, 258.
Görtz (comte de), I, 22, 47, 59, 60, 61, 119, 158, 168, 179, 186, 196, 203, 223, 234, 315, 317, 361, 376, 377. — II, 9, 35, 36, 110, 123, 125, 126, 138, 139, 179, 190, 193, 199, 206, 238, 255, 282, 292, 293, 306, 319, 347, 354, 361, 362, 364, 391. — III, 44, 53, 54, 71, 84, 98 à

102, 114, 140, 141, 295, 299, 320, 338, 359.
Görtz de Schlitz (comtesse de Rechberg, née), I, 64.
Gossec, III, 281.
Göttingen, I, 48, 51, 52, 261.
Grand Turc (Sélim III), II, 149*, 377.
Gravenreuth (baron de), III, 327*.
Grenville (lord), I, 87*, 178*. — II, 51*.
Greuhm, I, 72.
Grisons (canton des), I, 46, 82, 333, 369. — II, 81*, 91, 145, 291. — III, 56.
Gröning, I, 78. — II, 15.
Grouvelle, I, 367*.
Gueldre prussienne, I, 306.
Gumpelshaimer, I, 67, 73.
Günderode (de), I, 53.

H

Häberlin, I, 73*, 95, 100.
Haguenau, I, 175*, 389*. — II, 230*.
Halberstadt, III, 292*.
Halle, I, 57.
Hambourg, I, 13*, 20, 33, 77, 380, 390. — II, 52*.
Hanau (comté de), I, 26*.
Hanovre, I, 50, 51*.
Hanséatiques (villes), I, 17.
Hardenberg (baron de), I, 63, 247*. — II, 346, 355. — III, 184*.
Harrant (major de), III, 169*, 171, 174, 179, 180, 191, 198, 199, 226, 239, 355.
Hatry (général), I, 201*.
Häug, I, 168. — III, 338, 359.
Haugwitz (comte de), I, 246*. — II, 346, 398. — III, 52, 62, 63, 83.
Häusser, III, 382.
Haut-Rhin (cercle du), I, 53.
Haut-Rhin (canton de la noblesse du), I, 77.
Haxthausen (comte de), III, 90*.
Heidelberg, I, 48, 390*.
Heilbronn, I, 36, 78.
Heitersheim, I, 58. — III, 192*.
Hélène-Paulovna (grande-duchesse), II, 346*.
Helfert, I, 93*. — III, 382.
Helflinger, I, 237*.
Helmstedt, I, 53*
Helvétie, *Helvétique* (*république*), *Suisse*, I, 81, 82, 219, 220, 268, 294, 295, 299, 300, 334, 336*, 351, 356, 357, 358, 380. — II, 40*, 76, 77, 297.
Hennin (comte d'), I, 77*.
Hertwich (baron de), I, 56.
Herzberg (comte de), I, 60*.
Hesse-Cassel (landgrave de), I, 68, 69, 84, 198. — II, 265.
Hesse-Darmstadt (landgrave de), I, 31*, 36, 51, 148. — II, 178, 349*, 352, 398. — III, 63.
Hesse-Hombourg (landgrave de), I, 69.
Hesse-Rheinfels (prince Charles de), II, 140*.
Hesse-Rheinfels-Rothenbourg (prince de), I, 71.
Hesse-Rothenbourg (maison de), I, 73.
Hildesheim (ville), I, 78.
Hildesheim (évêché d'), II, 290*.
Hildesheim (congrès d'), I, 50.
Hoche (général), I, 211*.
Hohenheim, I, 57.
Hohenlinden, I, 47*.
Hohenlohe-Waldenbourg-Bartenstein (prince de), I, 71.
Hohenthal-Dölkau (comte de), I, 44. — III, 5, 157.
Hohentwiel, II, 374*.
Hohenzollern-Hechingen (prince de), I, 71.
Hohenzollern-Sigmaringen (prince de), I, 71.
Hohenzollern-Sigmaringen (princesse de), I, 216*.
Hollande, I, 59, 60, 81, 264*. — II, 64.
Hömberg, I, 257*.
Hompesch (F. de), II, 82*.
Hompesch-Vollheim (baron de), I, 48, 49*, 56.
Hongrie (roi de), I, 115, 116. — II, 311, 319.
Hoppé, III, 327*.
Hormayr, I, 16*. — III, 382*.
Hornberg, I, 122*.

Hourier-Eloy, I, 207*. — II, 108.
Hüffer, I, 1*, 85*, 104*. — III, 382, 386.
Hügel (baron de), II, 390*. — III, 10, 33, 37.
Humbert (général), I, 384*. — III, 131*.
Huningue, I, 4, 29, 30, 172, 191*.

I

Ill, I, 78.
Impératrice d'Allemagne (Marie-Thérèse), I, 127*, 188, 237. — II, 347*.
Ingold, III, 74.
Ingolstadt, I, 75*, 77, 90. — III, 64, 77.
Inn (rivière), I, 241*.
Institut national, II, 274.
Irlande (expédition d'), I, 203, 384*. — II, 91, 166*.
Ismailoc, III, 48*.
Italie, I, 10, 11, 139, 189, 354, 365, 388, 395. — II, 273.
Ittner (d'), I, 57.

J

Jacobi-Klöst (baron de), I, 61*, 119, 128, 159, 195, 196, 210, 239, 241, 243, 244, 251, 293, 319, 339, 376, 387, 399, 400. — II, 17, 18, 36, 47, 71, 86, 111, 120, 131, 132, 136, 139, 179, 190, 193, 206, 222, 226, 260, 282, 284, 319, 356. — III, 11, 12, 63, 141, 172, 190, 191, 197.
Jomini (général), I, 101, 102.
Jordan (Camille), III, 395*.
Jordan (de), I, 63, 120. — III, 173, 174, 196, 198, 199, 236.
Joseph (archiduc), II, 342*. — III, 4*.
Joubert (général), I, 131, 146, 264*, 275, 278, 281*, 328, 401. — II, 233.
Jourdan (général), I, 53, 156, 201, 271, 314*. — II, 50*, 65, 69. — III, 16, 17, 18*, 25, 26, 30, 46, 48, 50, 68, 88, 89, 90, 95, 97, 102*, 103, 104, 113*, 115, 123, 125, 126, 128, 131.
Juliers et Berg (duché de), I, 48, 56.

K

Kageneck (Marie-Béatrice de), comtesse de Metternich, I, 75.
Kaiserheim, I, 57.
Kannstadt, III, 36.
Kapellen (ou *Chapelle*), I, 212*.
Kappler (de), I, 52. — II, 398. — III, 193*.
Karlsruhe (ville), I, 37, 52, 91, 113, 120, 152, 153, 164, 203*, 384.
Karlsruhe (château de), I, 153.
Kassel, I, 62.
Kastel, I, 29, 128, 172, 223*, 230, 234, 244, 265, 275, 285, 286, 297, 316, 317, 328, 330, 332, 334, 340, 346, 350, 356, 359*, 360, 361, 364, 373*, 377, 381, 382, 391, 393, 396, 399, 400. — II, 12*, 18, 45, 52*, 53*.
Kehl, I, 29, 128, 172, 214, 223*, 286, 316, 328, 330, 334, 340, 356, 359*, 360, 364, 373*, 391, 393*, 396. — II, 12*, 18, 45, 52*, 53*, 220. — III, 68, 131.
Kempten (prince-abbé de), I, 56*.
Kerpen (baron de), I, 77.
Kesselstadt (comte de), I, 55.
Killala, I, 384*. — II, 106*.
Kinzig (rivière), III, 115*.
Kitzingen, I, 150*. — III, 178*.
Klaus, I, 71.
Kléber (général), I, 365.
Kleyser de Kleisheim, I, 71.
Klum, I, 71.
Kniebis, III, 141*.
Koch (Chr.-G.), I, 64, 154*. — II, 220, 270*, 271*, 334*, 397.
Koch (F.-A.), I, 64, 65, 351. — II, 134.
Kolowrat (feld-maréchal), III, 205*.
Königsegg-Rothenfels (comte de), I, 55.
Korvey (prince évêque de), I, 56*.
Kospoth (baron de), feld-maréchal lieutenant, III, 206*.
Krems, II, 373*.
Krenner (de), I, 48.
Kruse (baron de), I, 72. — III, 29.

L

Lacombe-Saint-Michel, I, 294*. — II, 385*.
Lagrenée, I, 109.
Laharpe (général), I, 82, 219*, 268, 269, 291, 300, 337, 352, 379. — II, 74*, 75*, 209*, 210*, 272, 358*. — III, 59, 242.
Lahn (rivière), I, 212.
La Haye (ville), I, 13*.
La Haye (traité de), I, 117*.
Lamarque, I, 224*. — II, 328, 338, 404. — III, 19.
Lang, I, 71. — III, 250*.
Lang (chevalier de), I, 31*, 63*. — III, 362*.
Langen (de), I, 71, 73.
Lanjuinais, III, 253.
La Revellière-Lépeaux, I, 178*. — II, 293*. — III, 260*, 392, 397.
Laroche-Dubouscat (général), III, 122*, 214.
Laubach, III, 224*.
Lauffen, III, 53*.
Lavallette, I, 3*, 25, 26, 27*, 32*. — III, 361*.
Le Carlier, I, 379*. — II, 68, 89, 90*, 95. — III, 112.
Lech (rivière), III, 3, 9*, 36, 41*, 48, 75*.
Lecointe-Puyraveau, I, 270*.
Lecourbe (général), III, 117, 120*.
Lefebvre (général), II, 70*. — III, 90*, 267*.
Le Grand (capitaine), I, 212, 219.
Lehrbach (comte de), I, 18*, 22, 34, 45, 46, 47, 116, 156, 188, 195, 207, 208, 217, 223, 228 à 231, 233, 237, 248, 298, 303, 337, 364, 369, 372, 399, 400. — II, 60, 93 à 95, 110, 123, 176, 177, 193, 199, 202, 222, 229, 238, 241, 253, 255, 284, 308, 318, 319, 338, 344, 354, 359, 361, 362, 366, 382, 389. — III, 4, 5, 24, 36, 37, 42, 43, 47 à 50, 52, 62, 66, 68, 245, 327*, 361*, 362*, 370, 382.
Leiner, I, 79.
Lemoine (général), II, 298*, 299*.
Leoben, I, 5, 86, 314*.
Le Peletier (Félix), II, 387*.
Le Radde, III, 65*.
Levavasseur, I, 23*.
Leyen-Hohengeroldseck (comte de), I, 73.
Liamone (département du), I, 184*.
Lichtenberg, I, 52.
Liège (prince évêque de), I, 56. — II, 227*.
Ligerz (baron de), I, 56.
Ligne (prince de), I, 71.
Ligurie, I, 185.
Limeil, III, 267*.
Linange (prince de), I, 31*, 71, 72*. — II, 29, 393*. — III, 307*.
Linange (princesse de), I, 72*.
Linange-Gunsterblum (comte de), II, 393*.
Linange-Westerbourg (comte de), I, 74.
Linz, II, 325.
Lippe (rivière), I, 81.
Lippert (de), II, 395*.
Livourne, I, 292*. — II, 251, 253. — III, 6.
Loeben (comte de), I, 44, 177*. — II, 199.
Lombard de Langres, II, 12*.
Londres (cour de), I, 139.
Londres (cabinet de), II, 197.
Looz-Corswarem (duc de), I, 67, 68. — III, 204*.
Looz-Corswarem (duchesse de), I, 68.
Lorraine, I, 393*.
Louis XVIII, I, 283*.
Loysel, II, 108*.
Lübeck (ville), I, 78.
Lübeck (évêché, grand chapitre de), II, 333*.
Luc (de), I, 87*.
Lucius, I, 8*.
Lune (camp de la), II, 152*.
Lunéville (traité de), I, 45*, 47, 79*, 107, 352*.
Luxembourg (ville), I, 19*.
Luxembourg (palais du), I, 162.
Luziensteig, III, 56*.

M

Macdonald (général), II, 256*.
Macerata, II, 253.
Mack (feld-maréchal baron de), II, 209*, 251*, 256*, 272, 358*. — III, 78.
Maestricht, I, 55.
Magnano, I, 34.
Maigre, III, 149*.
Maistre (Joseph de), I, 59*.
Malmesbury (lord), I, 3. — II, 141*.
Malte (île de), I, 58, 139, 143, 203, 209, 217, 270. — II, 82*.
Malte (Ordre de), I, 47, 48*, 52, 58. — II, 82*.
Mamminger, II, 39*.
Mandelsloh (baron de), I, 51*. — III, 157.
Mannheim, I, 28*, 245*, 261. — III, 75, 76, 77, 131.
Marbot (général de), III, 182*.
Marchal, III, 266*, 357.
Marescalchi, I, 79, 80. — II, 347*.
Marie-Caroline, reine de Naples, III, 381, 384.
Marmontier, I, 55*.
Mars (fort de), I, 234*, 277, 285, 286, 359*.
Marschall (abbé), I, 55.
Martens (de), I, 50*, 51*, 261.
Martin, II, 278*. — III, 94*, 111.
Masséna (général), I, 105. — III, 42*, 46, 49, 56*, 117, 119, 231*.
Masson, III, 323*.
Maximilien-Joseph, duc de Deux-Ponts, I, 31*, 59*, 243, 324. — II, 308, 391, 392, 394, 395, 399, 402. — III, 11, 12*. — Le même, électeur de Bavière, III, 91, 96*, 105, 108, 109.
Mayence, I, 230, 236, 238, 245, 274*, 277, 305*, 331, 350, 374*, 378, 393*. — III, 35*.
Mayence (électeur de), I, 18, 36, 43*. — II, 345*.
Mayer de Heldenfeld (lieutenant-colonel), III, 206*, 210, 211.
Méan-Beaurieux (comte de), I, 56.
Mecklembourg-Schwérin (duc de), I, 67. — II, 346*.
Mecklembourg-Strélitz (duc de), II, 346*.
Meier, I, 52. — II, 103, 106, 190, 193.
Mein (rivière), III, 246.
Melzi d'Eril (comte), I, 79*, 80, 185*.
Mendelssohn-Bartholdy, III, 173*, 380.
Mengaud, I, 82.
Menzel, III, 382.
Mercier, III, 281*.
Mergentheim, I, 54*.
Merlin (de Douai), I, 96, 108, 160*, 171*, 300. — II, 2*. — III, 226, 228, 242*, 269, 369.
Merlin (Mme), I, 301*.
Merlin (Eugène), II, 300*.
Merlin (général), I, 213*.
Mertens, I, 79.
Merveldt (général major, comte de), III, 184*, 210*.
Metternich (comte de), I, 31*, 42, 43*, 115, 121, 141, 158, 176, 180*, 185, 212, 218, 223, 235, 246, 270, 282, 284, 287, 298, 301, 302, 310, 312, 320, 321, 323, 337, 338, 346, 361, 366. — II, 28*, 40, 41, 42, 46, 48, 60, 154, 201, 266, 299, 308 à 311, 359. — — III, 4, 26, 28, 36, 37, 40, 44, 53, 87, 88, 132, 133, 136, 138, 139.
Metternich (comte Clément de), I, 16, 44*, 75*. — II, 171*, 277*.
Metternich (comtesse Clément de), I, 75.
Metternich (Pauline de), II, 369*.
Meuse (fleuve), I, 171.
Mez, I, 55.
Mietesheim, I, 24*.
Milan, I, 305.
Miller, I, 78.
Mindelheim, III, 69*.
Mirabeau, I, 60.
Modène (duc de), I, 79*.
Moïna (roman), III, 40*.
Monnet, III, 388, 389.
Mons, I, 96.
Montagnes-Noires, III, 46.
Montgaillard (Roques de), I, 28*, 104*.

Montgelas (baron de), I, 64*. — II, 395. — III, 12*.
Montholon (général comte de), I, 102. — III, 328, 340, 353.
Mont-Terrible (département du), I, 56*.
Mont-Tonnerre (département du), II, 178*.
Moravie, III. 246.
Morawitzky (comte Topor), I, 47, 48, 146. — II, 280, 395*, 404. — III, 5*.
Moreau (évêque), I, 24*.
Moreau (général), I, 51.
Mortefontaine, II, 316*.
Moselle (rivière), I, 5, 170.
Mourad-bey, II, 377*.
Muggensturm, III, 201*, 355.
Münch de Bellinghausen (baron), I, 44*. — III, 156, 187.
Munich (cour de), I, 48.
Munich (galerie de), II, 183*, 184.
Münster (évêché), I, 19, 31*.
Münster (grand chapitre), I, 71.
Murg (rivière), I, 88, 107. — II, 239*. — III, 188, 328*, 391.

N

Nancy, I, 173.
Naples (ville), I, 395. — II, 383, 384.
Naples (cour de), I, 396.
Naples (roi de). *Voir :* Ferdinand Ier.
Naples (royaume de), I, 146.
Nassau (comte de), III, 251, 291.
Nassau (principauté de), I, 148.
Nassau-Dietz (prince Guillaume de), I, 77*.
Nassau-Usingen (prince de), I, 53,
Nauendorf (feld-maréchal lieutenant, comte de), III, 69*.
Neckar, *Forêt-Noire* et *Ortenau* (canton de la noblesse du), I, 77.
Nelson (contre-amiral), I, 142*, 292*. — II, 106*.
Nenndorf, III, 298*.
Nette (rivière), I, 4, 171.
Neubourg (principauté de), I, 48.
Niederbühl, III, 191*.
Noblesse immédiate de l'Empire, I, 76, 77, 225, 226, 279, 321, 329, 393*.
Noblet, II, 49*, 82.
Noël, I, 70.
Nonné, I, 74.

O

Oberkirch, I, 31.
Obser, I, 4*, 17, 82, 105*, 177*. — III, 141*.
Ochs, II, 210*.
Odenheim, I, 48.
Odenwald, I, 76*, 159.
Oehl, I, 56.
Oehningen (prévôté d'), I, 31.
Oettingen (maison de), I, 73.
Offenbourg, I, 223. — III, 25, 69.
Ohnweiler, III, 237*.
Oldenbourg (duc d'), I, 64, 134*. — II, 162, 333*.
Ompteda (baron de), III, 6*.
Oncken, III, 181*, 382.
Orange (maison d'), I, 31. — II, 195.
Orange (prince d'), II, 195*, 286, 312*.
Ordre de Malte. *Voir :* Malte.
Ordre teutonique, I, 54*, 55, 58.
Orient (vaisseau-amiral), I, 143*, 144*.
Ortenau, III, 42*.
Ortenbourg (comte d'), I, 73.
Osnabrück (évêché d'), I, 19.
Osnabrück (traité d'), I, 260*.
Ostrach, I, 34. — II, 89*.
Othée (de), I, 56, 57.
Outrepont (d'), I, 78*.
Ow (baron d'), I, 56.

P

Paderborn (évêché de), II, 290*.
Paganel, I, 176*.
Paget (sir Arthur), II, 390*, 397*. — III, 10, 11, 12, 103, 392.
Pallain, I, 12*, 15*, 258*. — II, 354*. — III, 75.
Panine (comte), II, 353*. — III, 62.

Pappenheim (baron de), I, 69. — II, 29, 87, 88, 349, 350, 351*, 352, 357.
Parein (général), III, 388* à 394.
Parme (duc de). II, 147*.
Passau (évêché de), II, 289.
Passavant (de), I, 72.
Passeriano, I, 1.
Passwan-Oglou, II, 376*.
Paul Ier, I, 66*, 245*, 358. — II, 3, 10, 39*, 77, 78, 82, 83*, 326, 339*, 342. — III, 6, 78.
Pays-Bas autrichiens, I, 67.
Perret, I, 25, 26*.
Perrin, II, 51*.
Perrochel, II, 299*.
Pestalozzi, I, 81, 82*.
Peters Aue. Voir : Saint-Pierre (île).
Petit, III, 392.
Petzeck, I, 79.
Pfirt ou Ferrette (baron de), I, 57*, 58.
Pflummen (de), III, 53.
Pfallendorf, III, 88*.
Phalsbourg, I, 173.
Philippsbourg, I, 245*, 261. — II, 243*, 342. — III, 25, 27, 40, 64*, 75, 77, 131.
Philippson, III, 218*.
Pichegru (général), II, 136*, 137, 143.
Piémont, I, 202, 264*. — II, 303.
Pierre le Grand, I, 336*.
Pignatelli (prince), II, 325*.
Pirmasens, II, 178*.
Piton, I, 67, 68.
Pitt, I, 87*, 321*. — II, 138. — III, 245.
Placide (dom), I, 57.
Plittersdorf, I, 203*. — III, 153, 155, 199, 352.
Pologne, I, 198, 283*.
Poméranie (duc de), I, 66.
Porrentruy, I, 56*.
Porte ottomane, I, 398. — II, 64*.
Posselt (Ern.-Louis), I, 389*.
Posselt (J.-Fréd.), I, 52. — III, 333, 354.
Potsdam (cabinet de), I, 119.
Prélats de l'Autriche antérieure (collège des), I, 57.
Premier Consul. *Voir :* Bonaparte (Napoléon).
Presbourg, I, 166*.
Prieser, I, 78.
Provinces-Unies, I, 81.
Prusse, I, 41, 86, 87*, 116, 117, 118, 119, 122, 154, 158, 178, 179, 182, 183, 186, 195, 200, 202, 210, 218, 223, 233 à 236, 238, 242, 243, 251, 266, 272*, 273, 277, 281, 306, 318, 347, 399. — II, 17, 267, 306, 381. — III, 11, 23.
Prusse (roi de), I, 61, 63, 240*, 243, 244, 245, 307, 316, 319, 322, 324, 325, 347*, 352, 360, 387, 402. — II, 122, 125, 155, 156, 195, 196, 206, 289, 354, 355. — III, 82, 83.
Prusse (reine douairière de), II, 42*.
Prusse (reine Louise de), II, 346*.

Q

Quignon, II, 388. — III, 46*, 47.
Quinette, I, 151*. — II, 12*, 388. — III, 65*.

R

Radermacher, I, 55.
Rapinat, II, 75*, 210*.
Rasoumovsky (comte), I, 384*.
Rasoumovsky (son frère), I, 388.
Rastatt (ville), I, 37*. — III, 328.
Rastatt (château de), I, 37, 38, 39, 89, 90. — II, 172.
Rastatt (congrès de), sa constitution, I, 35, 36, 37.
Rastatt (congrès de), ses opérations, I, 39, 40, 41, 42.
Rastatt (congrès de), son personnel, I, 42 à 82.
Rastatt (congrès de), sa physionomie, II, 63.
Rastatt (congrès de), sa rupture, III, 159 à 164.
Ratisbonne, III, 81, 84, 154.
Rauracie, I, 56*.
Ravensbourg, III, 70*.
Rechberg (baron de), I, 48, 64*, 168. — II, 308, 394, 402, 404. — III, 5*, 135, 197, 306, 338.

Rechlingkhausen, I, 118*.
Reden (baron de), I, 49, 50*, 235, 259. — II, 199, 250, 306. — III, 23, 44, 67, 157.
Reden (baronne de), I, 50*. — III, 172, 192, 264*.
Reichenau (abbaye de), I, 31.
Reigersberg (baron de), I, 49. — III, 154.
Reitzenstein (baron de), I, 32*. — III, 247*, 254.
Repnine (prince), I, 272*, 283.
République française, gouvernement français, I, 10, 20, 30, 140, 146, 196, 276, 353, 383, 403, 405. — II, 297.
République batave, I, 13, 80, 81, 360. — II, 12, 25, 195.
République cisalpine, I, 10, 79, 305*.
République ligurienne, I, 80, 190.
République napolitaine ou parthénopéenne, I, 147, 209.
République romaine, III, 334*.
Reubell, I, 14, 83, 98*, 127, 130, 138*, 161, 162*, 178*, 199, 219*, 242*.
Reuss, I, 106*.
Reuss-Greiz (prince de), II, 82*, 353*.
Reverchon, I, 27*.
Rheinau, I, 88, 149. — III, 188, 355.
Rhin (fleuve), I, 4, 5, 19, 21*, 28, 131, 205, 211, 214, 229*. — II, 12*, 14, 52*, 66, 116*, 304*. — III, 180, 198.
Rhin (îles du), I, 172, 211, 214, 222*, 279*. — II, 160, 161*, 165 à 169, 173, 174, 202, 212, 218, 220.
Rhin (péages du), I, 227. — II, 13*, 52*, 218.
Rhin (limite du), I, 5, 122, 124, 170, 171, 172.
Rhin (banc du), I, 36.
Ribail, I, 174*. — III, 394.
Rink de Baldenstein, III, 192*.
Ritter (baron de), I, 49.
Rivaud du Vignaud, II, 387*.
Roberjot (Claude), I, 13*, 16, 17, 18*, 19, 20, 27, 30, 32*, 34, 35*, 41, 43, 65, 84, 85*, 86, 89*, 91, 105, 107, 108, 145, 163*, 164*, 180, 194, 218, 258*, 267. — III, 74*, 166, 189, 193, 194, 215, 350, 351, 357, 367, 395.
Roberjot (Mme, née Cornet), I, 24, 28*, 94, 163*. — III, 171, 175, 191, 194, 214, 215, 236, 237, 252 à 255, 265, 269, 292, 300*, 305*, 367.
Roberjot (François), III, 253.
Roberjot (Jean-Baptiste), III, 241*.
Rodde, I, 78.
Rödelheim, III, 250*.
Roër (rivière), I, 4, 171.
Rohan (cardinal de), I, 55*, 175*. — II, 178.
Rollinus, I, 38.
Rome, I, 7. — II, 209*, 256*. — III, 334*.
Rome (cour de), I, 79.
Rosenkrantz (baron de), I, 65. — II, 119, 120, 254, 255, 256, 259, 337, 349, 393, 401. — III, 20, 82, 192, 197, 259, 323.
Rosenkrantz (baronne de), I, 65.
Rosenstiel, I, 24*, 25*, 109, 169, 174*, 199. — II, 263. — III, 192, 197, 236, 238, 267, 299, 305, 355.
Rossi (de), I, 37.
Rottweil, III, 53*.
Rouchon, I, 108*.
Roux, III, 268.
Rozier, III, 253.
Rüdler, I, 276*.
Ruffin, II, 64*.
Rumford (comte de), II, 184, 185*.
Ruösch, I, 73.
Rusca (général), II, 256*, 272*.
Russes (marche des), I, 155. — II, 10, 11, 17, 293*, 294*, 295*, 329, 330, 373, 380, 381, 382.
Russie, I, 45, 87*, 182, 188, 240, 244, 336.
Ruziczka, III, 166.
Ryswick (traité de), I, 36.

S

Saint-Allais, I, 100, 101.
Saint-Amand, I, 96. — III, 301*.
Saint-Bernard (église), I, 89*.
Saint-Blaise (prince abbé de), I, 57*.

Saint-James (cabinet de), I, 119, 149. — II, 88. — III, 245.
Saint-Julien (général comte de), I, 96, 318*.
Saint-Pétersbourg, I, 65. — III, 245.
Saint-Pierre (île), I, 28, 274, 327, 335, 346, 350, 355, 359*, 360, 362, 374*, 386, 391, 396, 401. — II, 2.
Salm (prince de), I, 31*, 70, 71*. — III, 25.
Salm-Grumbach (rhingrave de), I, 71.
Salm-Kyrbourg (prince de), I, 71. — II, 283*.
Salm-Salm (principauté de), I, 70.
Salmansweiler (abbaye de), I, 57*.
Salzbourg (archevêché de), II, 289.
Salzbourg (prince archevêque de), III, 34*.
Sambre-et-Meuse (département de), I, 68.
Samhaber, I, 49.
Sandoz-Rollin (de), I, 306*, 315.— II, 71, 131, 147. — III, 114, 198.
Sankt-Pölten ou *Saint-Hippolyte*, II, 373*.
Saône-et-Loire (département de), I, 28. — III, 160*.
Sardaigne (roi de), I, 184*. — II, 233*, 242.
Sardaigne (royaume de), I, 146.
Savoie, I, 44.
Saxe (électeur de), I, 36, 44.
Saxe-Teschen (duc de), III, 201*.
Saxe-Weimar (duc de), I, 67.
Sayn-Wittgenstein (prince de), I, 71.
Schaffhouse, I, 82. — III, 106.
Schauenbourg (général), II, 75*.
Scheffer (de), I, 57.
Scherer (général), I, 34. — III, 117*.
Schlichtinsfeld (de), I, 53*.
Schlitz (seigneurie de), I, 53*.
Schmidt (général major), III, 205*, 210, 211, 382.
Schmidt (J.-Conrad), I, 53.
Schneider (Euloge), I, 75.
Schraut, I, 43*.
Schreiber, I, 78.
Schulenbourg-Kehnert (comte de), II, 346*, 355.
Schumacher, I, 56.
Schwarzenkopf (de), I, 50.
Schwebel, III, 262*.
Schweizer, I, 53. — III, 121.
Seckendorff (de), II, 390*.
Selz (conférences de), I, 6*, 7, 17*, 21*, 45, 132, 136, 137, 160, 173*, 175, 176, 181, 184, 202, 207, 209, 213. — III, 152, 155, 225.
Senac de Meilhan, II, 107*.
Sénones, I, 70.
Serra-Capriola (duc de), I, 65.
Sévelle, I, 23*. — III, 307*, 339.
Seybert, I, 73.
Seyffert (Joséphine), II, 393.
Seyfried (de), I, 57.
Sickingen (comte de), I, 74*, 351*, 357. — II, 29. — III, 29*.
Sidney-Smith (commodore), I, 87*. — II, 376*, 377.
Siegriest, III, 188*.
Sieyes (Emm.-Jos.), I, 90, 150*, 177*, 179, 184, 203, 210, 218, 231*, 246, 258*, 273, 288*, 339, 342, 352, 361, 387, 400. — II, 192, 206*, 260*, 287*, 330, 353. — III, 2*, 22*, 38, 41, 140, 230, 242*, 244*, 272, 276.
Sieyes (François), I, 293*, 319. — II, 385*. — III, 3.
Silvy, II, 386*, 387. — III, 7, 93.
Sleswig - Holstein - Sonderbourg (comte de), II, 14.
Smalkalden (ligue de), I, 116*.
Solms (comté de), III, 251, 291.
Solms-Laubach (comte de), I, 76*, 148. — III, 29, 172, 187*, 191, 192, 197, 225, 236, 237, 250, 291, 293, 307.
Sonderbourg-Augustenbourg (duc de), I, 66*.
Sonntag, I, 55.
Sophie (tsarine), I, 336*.
Souabe, I, 116, 273. — II, 235. — III, 36, 43.
Souabe (banc de), I, 36.
Souabe (cercle de), I, 52.
Souabe (collège des comtes de), I, 74

Souabe (collège des villes impériales de), I, 78.
Souchon, I, 107.
Souham (général), III, 89*.
Souvorov (lieutenant général), III, 48*, 79, 81.
Spire, I, 48.
Spire (prince-évêque de), I, 56, 245*. — II, 243*.
Spork (général comte de), III, 319.
Staader (général), III, 76*.
Stadion (comte de), I, 49, 141, 158, 159, 189, 200, 201, 293, 337. — II, 142, 198, 201, 222. — III, 44, 154, 157.
Stahremberg, I, 87*.
Stavelot et Malmédy (chapitre princier de), I, 57*.
Steube (baron de), I, 69. — II, 131. — III, 24, 246.
Stevenotte, II, 44*, 121*.
Stockach, I, 23, 66. — III, 70*.
Stockholm, I, 66*, 67*.
Stokar, I, 82, 380*. — II, 38*.
Stolberg (maison de), I, 73.
Strasbourg, I, 167, 175, 223*, 245. — II, 375. — III, 68, 79, 80, 160, 163.
Strasbourg (chapitre de), I, 55.
Strecker, I, 69.
Struve, II, 39.
Stuttgart, I, 208, 216, 284*. — III, 68, 69.
Suède, I, 195, 224*.
Suède (roi de), I, 66, 67*.
Suisse. Voir : Helvétie.
Sybel (de), I, 104*. — III, 382.
Syrie (campagne de), II, 149*.
Szekler (hussards de), I, 88, 101, 163*, 166. — III, 180*, 186, 189, 199, 204, 237.
Sztàray (feld-maréchal lieutenant), I, 389*. — III, 117*.

T

Talleyrand (de), I, 7, 12, 13, 14*, 15, 21*, 24, 26, 33, 68, 85*, 86, 108, 138*, 148, 199, 258*, 389*. — II, 12*, 57*, 78*, 115, 351*. — III, 35, 239, 269, 318*, 397.
Terni, II, 253.
Teschen (traité de), I, 118.
Thal Ehrenbreitstein, II, 311*.
Thérémin, II, 264*.
Thibaudeau, I, 103, 104, 162*. — III, 326*, 327*, 328*, 340*.
Thiers, I, 103. — III, 115*, 339*, 341*, 373, 379.
Thorn (grand chapitre de), I, 56.
Thorn (princesse de), I, 56.
Thugut (baron de), I, 45, 46, 105, 127*, 129, 132, 149, 155, 157, 237*, 266, 272, 288*, 312, 314, 372, 398. — II, 3, 62, 326, 331, 333, 339. — III, 34, 261, 327*, 361, 370.
Tollius, I, 72.
Toscane (grand-duc de), I, 8*. — II, 291*. — III, 6, 64*.
Toulongeon, I, 100.
Tour-et-Taxis (prince de), I, 63, 389*. — III, 132*.
Trautmannsdorff (comte de), I, 45*.
Treilhard, I, 2*, 3*, 7, 8*, 12, 15, 20, 21*, 22, 26, 27, 38, 43, 94, 95, 96, 135, 199, 208, 209, 273*. — II, 6*, 235*. — III, 231.
Treilhard (Mme), I, 174.
Treitlinger, I, 69, 70*.
Trente (grand chapitre de), I, 56*.
Trèves (électeur de), I, 55, 211*. — II, 269*, 277, 282, 311, 313.
Tribunat, I, 107, 154, 190*.
Trouvé, II, 209*, 302*, 397*. — III, 2, 143*, 144.
Truchsess (baron de), I, 57.
Tscharner (de), I, 82.
Tübingen, I, 69*.
Tulnn, II, 373*.
Turin, II, 233*.
Turriozzi (comte), I, 79.
Tyrol, I, 241, 264.

U

Udine, I, 25, 38.
Uebertingen, I, 283*.
Ulm, II, 251*, 402. — III, 36, 43, 64*, 75, 77.
Ulrich (de), I, 54.
Utrecht (Union d'), I, 116*.

V

Vaillant, III, 116.
Val d'Enfer, III, 104*.
Valette (*la*), II, 81*.
Vandamme (général), III, 106*.
Van Dijk, I, 2*, 8*, 16*, 81*.
Van Grasveld, I, 81. — II, 25.
Varsovie, III, 48*.
Vervins, I, 12*, 34.
Vieli, I, 82.
Vienne (ville), I, 5, 6, 7, 8, 9, 104, 194.
Vienne (cabinet de), I, 233, 314, 331, 347. — II, 122, 123, 145, 222. — III, 5, 82, 378.
Vienne (cour de), 91, 94, 101, 139, 150, 156, 182, 286, 339. — II, 30, 142, 198, 289, 294, 347. — III, 84, 245.
Vieux-Joncs, I, 55.
Villars (maréchal de), I, 38*, 39*.
Villers, I, 185*, 189.
Villes impériales (collège des), I, 36.
Villetard, I, 191*. — III, 129.
Villingen (commission de), III, 122*, 258*.
Vivenot (de), I, 2, 7*, 104*, 105. — III, 202, 382, 386.
Vivienne (rue), III, 235*.
Vogt d'Hunolstein (comte), I, 77.
Volney, II, 149*.
Vosges, I, 70, 77, 205.
Vrints-Berberich (baron de), I, 69, 389*. — II, 360.

W

Wahal (fleuve), II, 5*, 14.
Wahl (Ad.), III, 383, 385, 386.
Waitz, baron d'Eschen, I, 68, 398*. — III, 24.
Waldbott-Bassenheim (comte de), I, 73, 74.
Waldbourg-Zeil-Wurzach (comte de), I, 55.
Walther, I, 89.
Wartenberg (comte de), I, 74.
Wasserbourg, I, 241*.
Weber, III, 392.
Weckherlin, I, 51.
Weigheim, III, 53*.
Weinum, I, 55.
Weiss, III, 237*
Werneck (lieut. général), I, 211*.
Wesel, I, 4, 28, 330, 349, 386. — II, 45, 65*, 154.
Weser (fleuve), I, 29, 328.
Westphalie (traité de), I, 159. — II, 321, 322*.
Westphalie (collège des comtes catholiques de), I, 74.
Wetteravie, *Westphalie* et *Franconie* (collège des comtes protestants de), I, 76*.
Wetztar, I, 400*.
Weyland, I, 67.
Wiasemsky (prince), I, 65.
Wickham, I, 87*, 284*.
Wied-Runkel (prince de), I, 71.
Willermer, III, 238.
Windham, I, 190*.
Wissembourg, I, 389*.
Wolfenbüttel, I, 13.
Worms (prince évêque de), I, 18.
Wurtemberg, II, 26, 397*.
Wurtemberg (duc de), I, 31*, 51, 323. — II, 396, 397*.
Wurtemberg (états provinciaux de), I, 51*.
Wurzbourg (ville), III, 75, 77.
Wurzbourg (prince évêque de), I, 31*, 36, 389. — III, 77*.

Z

Zach (baron), général major, III, 324*.
Zäpffel, I, 55.
Zentner (baron de), I, 48.
Zevenaer, II, 66*.
Zusmarshausen, III, 36*.
Zwackh (de), I, 56, 71.
Zwanziger (de), I, 57, 68.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE X

DÉCLARATION DE GUERRE

Les Autrichiens à Ulm. — Le cabinet de Vienne ne veut pas répondre, et la Prusse cache sous des démonstrations amicales ses sympathies pour la coalition. — Représentations de Roberjot à Jacobi. — Proclamation de Jourdan ; discipline de son armée. — Délibération agitée de la Députation ; ses votes ; son *conclusum* invitant la diète à prendre les mesures de nature à accélérer la paix. — Les membres du Congrès se disposent à partir. — La légation française communique aux ministres prussiens les conventions du 11 frimaire an VI.

L'armée autrichienne passe le Lech. — Opinion de Jean Debry sur Sieyes. — Proclamation de l'archiduc Charles à son armée. — Départ de Lehrbach. — Nouvelles plaintes concernant les exactions des généraux de l'armée d'observation. — Jean Debry aspire à la vie champêtre. — La légation française cherche à se concilier les ministres prussiens. — Elle estime que la publication des articles secrets de Campo-Formio pourrait soulever l'opinion publique en Allemagne contre l'Autriche.

Succès de Masséna en Suisse. — Expulsion de Bacher, ministre de France à Ratisbonne ; la légation française la dénonce à la Députation. — Déclaration de guerre à l'Autriche. — Fausse alerte à Strasbourg . . . 1

PARTIE XI

LA RUPTURE

Roberjot détaille les circonstances qui décelaient chez l'Empereur la volonté de rompre avec la République. — Nouvelles alarmantes ; Jourdan serait battu et en retraite. — Entretien de Roberjot avec Görtz ; le roi de Prusse serait favorable à une alliance intime avec la République, si celle-ci s'engageait à ne pas révolutionner ses États.

Observations de Roberjot sur le projet d'une ligue intermédiaire de princes allemands. — Succès de Lecourbe. — La défaite de Jourdan confirmée. — Bruits de rupture du Congrès, embarras de la légation. — Metternich reçoit l'ordre de quitter Rastatt et de déclarer le Congrès dissous.

Le Directoire prescrit à la légation de rester jusqu'à nouvel ordre. — Apparition de patrouilles autrichiennes. — Expulsion de Trouvé, ministre de France à Stuttgart. — Mécontentement des populations de la Souabe pressurées par des officiers et agents français. — Une patrouille enlève les pontonniers chargés de faire passer sur la rive gauche du Rhin la correspondance de la légation; une autre arrête des membres du Congrès aux environs de Rastatt. — Dissolution de la Députation.
Dernière note de la légation française, protestant contre la présence de troupes étrangères et annonçant qu'elle va se retirer à Strasbourg. — Lettre du margrave de Bade aux ministres français pour leur exprimer ses regrets de voir interrompre ainsi l'œuvre de la pacification. 73

PARTIE XII

L'ASSASSINAT DES MINISTRES FRANÇAIS

Ici se place l'attentat du 9 floréal, dont le *Narré fidèle* de Jean Debry et le *Rapport authentique* de Dohm, publiés par les journaux du temps, reproduits, analysés, discutés par les historiens, ont donné les principaux détails. Les documents qui suivent sont moins connus, savoir : Relation de l'attentat adressée par Rosenkrantz au ministre danois Bernstorff. — Autre relation adressée par Boccardi à Treilhard. — Lettre du colonel Delmotte au duc de Saxe-Teschen. — Lettre de Thugut à Colloredo-Mannsfeld. — Lettre de l'archiduc Charles à l'Empereur, pour réclamer son indulgence en faveur du général Schmidt. — Seconde lettre du même au même, exprimant l'avis qu'il convient d'imposer le silence aux témoins et de faire prendre à l'enquête « la tournure la plus favorable. » 165

PARTIE XIII

APRÈS L'ATTENTAT

Jean Debry, échappé au massacre, part, le 10 floréal, pour Strasbourg, et le 24 pour Paris. — Une dépêche du général Laroche annonce la catastrophe. — Deux lettres anonymes à Jean Debry. — Des félicitations, des témoignages de sympathie lui sont adressés par de Bray, Jacobi, Solms-Laubach, Merlin, Joseph Bonaparte, Treilhard, Masséna, François de Neufchâteau, Bacher, Dohm, Talleyrand, le Directoire, Laharpe, Sieyes, Steube, Reitzenstein, Barère, Benjamin Constant, La Revellière-Lépeaux, Marchal, le général Lefebvre, Görtz, le prince de Linange. — Réponses de Jean Debry à Merlin, à Görtz, à Dohm, à Rechberg, etc.
Lettre du Directoire aux filles de Bonnier; leur réponse. — L'indemnité allouée à la veuve de Roberjot; observations de Reitzenstein et d'Edelsheim. — État des pertes subies par Jean Debry; son indemnité. —

La fête funèbre du 20 prairial; relation d'Arndt. — Quatre chansons sur l'attentat. — Lettre de Mme Roberjot, désavouant les accusations qu'un libelle lui imputait contre Jean Debry 213

PARTIE XIV

LA DÉFENSE DE JEAN DEBRY

Lettre de Jean Debry au Premier Consul pour se plaindre d'avoir été exclu de la députation du Tribunat. — Seconde lettre du même au même, protestant contre les bruits calomnieux répandus à son sujet; sa réponse à une communication de Bonaparte. — Son mémoire au Premier Consul. — Lettres de Victoire Debry, signalant à son père les bruits en circulation. — Joseph Bonaparte informe Jean Debry de la signature du traité de Lunéville.

Lettre de Jean Debry à Masson. — Sa lettre à Dulaure, suivie d'un mémoire destiné à réfuter un passage des *Mémoires écrits à Sainte-Hélène* par le général de Montholon. — Lettre et mémoire du même à Thiers; nouvelle protestation contre les imputations qui se dégagent implicitement du même ouvrage. — Lettre du même à l'éditeur du *Courrier français* avec une « Notice sur la catastrophe du congrès de Rastatt ». — Dernière opinion des publicistes allemands. 309

ADDITIONS 387

CORRECTIONS 398

TABLE DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES 401

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

En vente à la librairie A. PICARD ET FILS, rue Bonaparte, 82.

Au prix de 8 fr. le volume

Correspondance de M. et Mme de Raigecourt avec M. et Mme de Bombelles (1790-1800), publiée par M. DE LA ROCHETERIE, 1892. 1 vol.

Captivité et derniers moments de Louis XVI. Récits originaux et documents officiels, publiés par le marquis DE BEAUCOURT, 1892. 2 vol.

Lettres de Marie-Antoinette. Recueil des lettres authentiques publiées par MM. DE LA ROCHETERIE et DE BEAUCOURT, 1895-1896. 2 vol. T. I *épuisé.*

Mémoires de Michelot Moulin sur la chouannerie normande, publiés par le vicomte L. RIOULT DE NEUVILLE, 1893. 1 vol.

Mémoires de famille, de l'abbé Lambert (1791-1799), publiés par M. GASTON DE BEAUSÉJOUR, 1894. 1 vol.

Journal d'Adrien Duquesnoy, député du tiers-état de Bar-le-Duc (mai 1789-avril 1790), publié par M. R. DE CRÈVECŒUR, 1894. 2 vol.

L'invasion austro-prussienne (1792-1794). Documents publiés par M. LÉONCE PINGAUD, 1895. 1 vol. avec héliogravure et carte.

18 fructidor. Documents inédits publiés par M. VICTOR PIERRE, 1893. 1 vol.

La déportation ecclésiastique sous le Directoire. Documents inédits publiés par M. VICTOR PIERRE, 1896. 1 vol.

Mémoires du comte Ferrand (1787-1824), publiés par le vicomte DE BROC, 1897. 1 vol. avec héliogravure.

Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse (1794-1797). Relation publiée par M. l'abbé JÉRÔME, 1897. 1 vol.

Mémoires de l'abbé Baston, chanoine de Rouen, publiés par M. l'abbé J. Loth et M. Ch. Verger, 1897-1899. 3 vol. 1 héliogravure.

Souvenirs du comte de Semallé, page de Louis XVI, publiés par son petit-fils, 1898. 1 vol. avec héliogravure. *Épuisé.*

Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand. Recueil de documents inédits publiés par MM. E. Romberg et Albert Malet, 1898-1902. 2 vol.

Mémoires du comte de Moré (1758-1837), publiés par M. Geoffroy de Grandmaison et le comte de Pontgibaud, 1898. 1 vol. 5 héliogravures. *Épuisé.*

Mémoire de Pons de l'Hérault aux puissances alliées, publié par M. L.-G. Pélissier, 1899. 1 vol. avec héliogravure.

Correspondance de Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, archevêque de Besançon, publiée par le P. Roussel, 1900-1903. 2 vol. 1 héliogravure.

Souvenirs politiques du comte de Salaberry (1821-1830), publiés par le comte de Salaberry, 1900. 2 vol. 1 héliogravure.

Kléber et Menou en Égypte (1799-1801). Documents publiés par M. François Rousseau, 1900. 1 vol. avec carte.

Kléber en Vendée (1793-1794). Documents publiés par M. H. Baguenier-Desormeaux, 1907. 1 vol. avec carte.

Lettres de Mme Reinhard à sa mère, traduites de l'allemand et éditées par Mme la baronne de Wimpffen, 1901. 1 vol. 2 héliogravures.

Mémoires de Langeron. Campagnes de 1812, 1813, 1814, publiés par L.-G. F., 1902. 1 vol. avec carte. *Épuisé.*

Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804), et documents sur son enlèvement et sa mort, publiés par le comte Boulay de la Meurthe, 1904-1913. 4 vol. 3 héliogravures, 2 cartes et 1 fac-similé. T. I *épuisé.*

Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne (1808-1813), publiée par M. Geoffroy de Grandmaison, 1905-1912. 6 vol. T. I-VI (avril 1808-août 1812), avec 2 héliogravures.

Souvenirs du marquis de Bouillé (1769-1812), publiés par M. P.-L. de Kermaingant, 1906-1910. 3 vol. avec 3 héliogravures. T. I *épuisé.*

Journal politique de Charles de Lacombe, député à l'Assemblée nationale, publié par M. l'abbé A. Hélot, 1907-1908. 2 vol. 2 héliogravures. T. I *épuisé*.

Anecdotes historiques par le baron Honoré Duveyrier, publiées par M. Maurice Tourneux, 1907. 1 vol.

Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848, par Adolphe de Circourt, publiés par M. Georges Bourgin, 1908-1909. 2 vol.

Lettres d'Alphonse d'Herbelot à Charles de Montalembert et à Léon Cornudet, publiées par ses petits-neveux, 1908. 1 vol.

Paris pendant la Terreur. Rapports des agents secrets du ministère de l'intérieur, publiés par M. Pierre Caron, 1910. T. I (août-décembre 1793).

Les patrons, les ouvriers et l'état. Le régime de l'industrie en France de 1814 à 1830. Recueil de textes publiés par MM. Georges et Hubert Bourgin, 1912. T. I (mai 1814-mai 1821).

Le Congrès de Rastatt. Correspondance et documents publiés par MM. P. Montarlot et L. Pingaud, 1912-1913. 3 vol. 2 portraits et 1 photogravure.

Au prix de 5 fr. le volume

Journal d'un voyage à Paris en août 1802, par sir John Dean Paul, traduit et annoté par M. Paul Lacombe, 1913. 1 vol. avec 15 simili-gravures.

Au prix de 4 fr. le volume

Les Étapes d'un soldat de l'Empire (1800-1815). Souvenirs du capitaine Desbœufs, publiés par M. Ch. Desbœufs, 1901. 1 vol.

Mémoire sur ma détention au Temple (1797-1799), par P.-Fr. de Rémusat, publié par M. Victor Pierre, 1903. 1 vol. avec plan. *Épuisé*.

Journal de Mme de Cazenove d'Arlens, Paris-Lyon (février-avril 1803), publié par M. A. de Cazenove, 1903. 1 vol. avec héliogravure.

Souvenirs de mon dernier voyage à Paris (1795), par Henri Meister, publiés par MM. Paul Usteri et Eugène Ritter, 1910. 1 vol.

③

DC
222
R3M6
t.3

Montarlot, Paul
Le Congrès de Rastatt

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY